

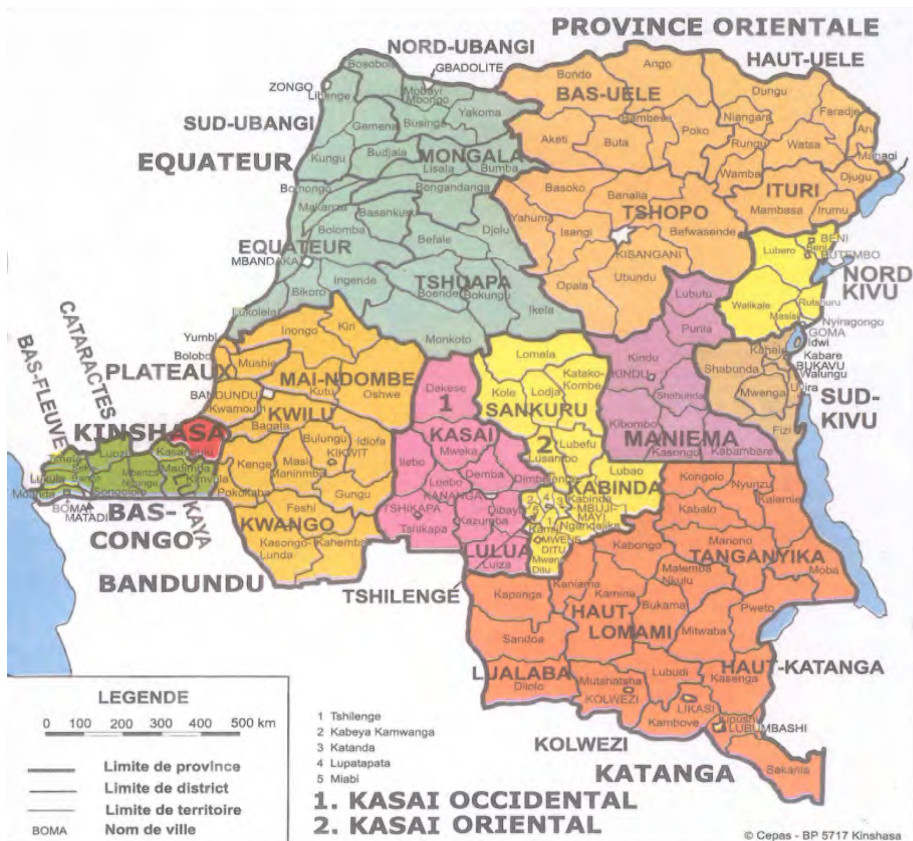
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Justice – paix - Travail

MINISTERE DE L’AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

PROGRAMME NATIONAL D’INVESTISSEMENT AGRICOLE (PNIA)

PLAN D’INVESTISSEMENT 2013-2020



7 SEPTEMBRE 2012

## SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF .....	1
INTRODUCTION .....	1
<b>I. CONTEXTE GENERAL DE L'AGRICULTURE CONGOLAISE.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 CADRE POLITIQUE.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 DONNEES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES.....</b>	<b>4</b>
1.2.1 Données économiques.....	4
1.2.3 Démographie.....	6
<b>1.3 CARACTERISTIQUES DU SECTEUR AGRICOLE .....</b>	<b>7</b>
1.3.1 Agriculture traditionnelle.....	7
1.3.2 Agriculture moderne .....	7
1.3.3 Agriculture de groupe .....	8
<b>1.4 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE .....</b>	<b>8</b>
<b>1.5 STRUCTURATION DE LA PROFESSION AGRICOLE.....</b>	<b>10</b>
<b>1.6 CONTRAINTES MAJEURES, OPPORTUNITES ET DEFIS A LEVER AU NIVEAU DU SECTEUR.....</b>	<b>10</b>
1.6.1 Contraintes majeures .....	10
1.6.2 Opportunités et potentialités.....	11
<b>1.6.3 Défis à lever .....</b>	<b>11</b>
<b>II. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU PNIA.....</b>	<b>12</b>
<b>2.1 JUSTIFICATION ET SYNERGIE ENTRE LES SOUS-PROGRAMMES .....</b>	<b>12</b>
<b>2.2 OBJECTIFS .....</b>	<b>13</b>
<b>III. DESCRIPTION DES SOUS- PROGRAMMES DU PNIA.....</b>	<b>16</b>
<b>3.1 Sous-programme 1 : Promotion des filières végétales.....</b>	<b>16</b>
<b>3.1.1 Composante 1: Amélioration de la productivité des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules, horticulture).....</b>	<b>16</b>
<b>3.1.2 Composante 2 : Valorisation des ressources naturelles de base .....</b>	<b>16</b>
<b>3.1.3 Composante 3 : Mécanisation agricole .....</b>	<b>17</b>
<b>3.1.4 Composante 4 : Développement des cultures de rente, maraîchères/ horticoles et des plantations fruitières .....</b>	<b>18</b>
3.1.5 Composante 5: Valorisation des produits végétaux.....	18
3.1.6 Composante 6 : Désenclavement des zones de production agricoles .....	19

3.1.7	Composante 7 : Amélioration des conditions de mise sur le marché des produits agricoles	19
<b>3.2</b>	<b>Sous- programme 2 : Développement de la production animale</b>	<b>19</b>
3.2.1	Composante 1 : Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage	20
3.2.2	Composante 2 : Promotion des fermes modernes d'élevage	20
3.2.3	Composante 3 : Développement de l'élevage non conventionnel	21
3.2.4	Composante 4 : Transformation des produits animaux	21
<b>3.3</b>	<b>Sous-programme 3: Développement de la production halieutique</b>	<b>22</b>
3.3.1	Composante 1-: Amélioration de la productivité des captures	22
3.3.2	Composante 2 : Conservation/transformation des produits halieutiques	22
<b>3.4</b>	<b>Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques</b>	<b>23</b>
3.4.1	Composante 1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire	23
3.4.2	Composante 2: Lutte contre la malnutrition	23
3.4.3	Composante 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques	24
<b>3.5</b>	<b>Sous-programme 5: Recherche et Vulgarisation agricoles</b>	<b>24</b>
3.5.1	Composante 1 : Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	25
3.5.2	Composante 2 : Renforcement de la recherche et de la vulgarisation agricole	25
3.5.3	Composante 3: Renforcement des capacités des structures d'appui -conseil et de vulgarisation	26
<b>3.6</b>	<b>Sous-programme 6 : Promotion de l'agri business</b>	<b>27</b>
3.6.1	Composante 1 : Création de zones d'aménagements planifiés (ZAAP)	27
3.6.2	Composante 2 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées	27
3.6.3	Composante 3 : Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée	28
<b>3.7</b>	<b>Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>	<b>28</b>
3.7.1	Composante 1: Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	28
3.7.2	Composante 2 : Poursuite de la réforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle	29
3.7.3	Composante 3 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du Ministère de l'Agriculture	30
3.7.4	Composante 4: Genre et empowerment des femmes rurales	31

<b>IV. ESTIMATION ET PLANNING DES COÛTS CORRESPONDANTS AU NIVEAU NATIONAL ET PROVINCIAL A COURT ET A MOYEN ET LONG TERMES .....</b>	<b>32</b>
<b>4.1. Estimation des coûts totaux du PNIA .....</b>	<b>32</b>
<b>4.2 Estimation des coûts des programmes provinciaux d'investissement agricoles (PPIA).....</b>	<b>34</b>
<b>V. INVENTAIRE DES FINANCEMENTS EN COURS ET DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT ET DES BAILLEURS DE FONDS.....</b>	<b>36</b>
<b>5.1 Hypothèses et méthodes de travail .....</b>	<b>36</b>
<b>5.2 Inventaire des financements des projets en cours 2000-2017.....</b>	<b>37</b>
<b>5.3 Contribution des partenaires techniques et financiers en relation avec les projets en cours 2013-2017 .....</b>	<b>37</b>
<b>5.4 Engagements dans le cadre des projets d'urgence humanitaire .....</b>	<b>37</b>
<b>5.5 Contribution des projets de développement en cours au PNIA.....</b>	<b>38</b>
<b>5.7 Projets en préparation .....</b>	<b>41</b>
<b>VI. EVALUATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS ADDITIONNELS REQUIS A COURT ET A MOYEN et LONG TERMES du PNIA.....</b>	<b>42</b>
<b>6.1 Synthèse des besoins de financement du PNIA.....</b>	<b>42</b>
<b>6.2 Sous-programme 1: Promotion des filières végétales.....</b>	<b>43</b>
6.2.1 Situation globale .....	43
6.2.2 Situation par composante .....	43
<b>6.3 Sous-programme 2: Développement de la production animale .....</b>	<b>44</b>
6.3.1 Situation globale .....	44
6.3.2 Situation par composante .....	44
<b>6.4 Sous-programme 3 : Développement de la production halieutique .....</b>	<b>45</b>
6.4.1 Situation globale .....	45
6.4.2 Situation par composante .....	45
<b>6.5 Sous-programme 4: Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques .....</b>	<b>45</b>
6.5.1 Situation globale .....	45
6.5.2 Situation par composante .....	45
<b>6.6 Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricole .....</b>	<b>46</b>
5.6.1 Situation globale .....	46
5.6.2 Situation par composante .....	46
<b>6.7 Sous-programme 6 : Promotion de l'agri business.....</b>	<b>46</b>
6.7.1 Situation globale .....	46
6.7.2 Situation par composante.....	46

<b>6.8</b>	<b>Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b> .....	47
6.8.1	Situation globale .....	47
6.8.2	Situation par composante .....	47
VII.	EVALUATION DES BESOINS FINANCIERS A COURT ET A MOYEN et LONGT TERMES du Programmes provinciaux d'investissement agricole (PPIA) .....	48
VIII.	IMPACTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DU PNIA .....	50
8.1	ESTIMATION DES PRODUCTIONS GENEREES PAR LES INVESTISSEMENT RETENUS A COURT, MOYEN ET LONG TERMES .....	50
8.1.1	Analyse des tendances passées des productions agricoles.....	50
8.1.2	Evaluation de la production additionnelle résultant de la mise en œuvre du PNIA .....	51
<b>8.2</b>	<b>IMPACTS ECONOMIQUES</b> .....	51
8.2.1	Performances du secteur agricole par rapport aux dépenses agricoles .....	51
8.2.2	Analyse de la rentabilité économique du PNIA .....	52
<b>8.3</b>	<b>IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX</b> .....	52
8.3.1	Impacts positifs .....	53
8.3.2	Impacts négatifs .....	53
8.3.3	Mesures d'atténuation.....	53
<b>8.4</b>	<b>IMPACT SOCIAL</b> .....	54
8.4.1	Impacts Positifs .....	54
8.4.2	Impacts négatifs .....	54
8.4.3	Mesures d'atténuation.....	54
<b>8.5</b>	<b>RAPPROCHEMENT DES IMPACTS AVEC LES OMD</b> .....	55
<b>IX</b>	<b>CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION</b> .....	56
<b>9.1</b>	<b>PRINCIPES D'INTERVENTION</b> .....	56
<b>9.2</b>	<b>DISPOSITIF DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	56
<b>9.3</b>	<b>ROLE ET RESPONSABILITES DES ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS OPERATIONNELLES</b> .....	58
<b>9.4</b>	<b>MECANISME DE FINANCEMENT PUBLIC</b> .....	60
<b>9.5</b>	<b>MECANISME DE SUIVI-EVALUATION</b> .....	61
9.5.1	Dispositif de suivi-évaluation opérationnel au niveau des projets et programmes.....	61
<b>9.5.2</b>	<b>Dispositif statistique de suivi des indicateurs sectoriels et mise en place des nœuds Resakss/Sakss</b> .....	62
9.5.3	Etapas de suivi-évaluation.....	62
<b>9.6</b>	<b>PRINCIPAUX RISQUES</b> .....	63

<b>9.6 CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS</b> .....	64
ANNEXES .....	69
<b>Annexe 1: Planning du coût des actions du PNIA à court et à moyen et long termes (en millions USD)</b> .....	70
<b>ANNEXE 2: Evaluation des besoins de financement additionnel du PNIA</b> .....	77
<b>Annexe 3: Situation des financements acquis</b> .....	82
Annexe 3.1 : Répartition du financement acquis sur les projets de développement en cours par PTF et composante en millions USD.....	83
Annexe 3.2 : Situation des financements en cours et des engagements financiers des Partenaires techniques et financiers en millions USD .....	85
Annexe 3.3 : Situation des contributions actuelles de l'Etat sur les projets en cours en millions USD.....	86
Annexe 3.4 : Situation des projets dans le portefeuille des PTF (en millions USD).....	88
Annexe 3.5 : Contribution des PTF .....	88
Annexe 3.6 : Répartition des projets d'urgence humanitaire par province .....	89
Annexe 3.7 : Répartition des engagements humanitaires entre les bailleurs de fonds.....	89
Annexe 3.8 : Répartition des financements disponibles à travers les projets en cours par composante et provinces.....	90
Annexe 3.9 : Budget des projets en préparation .....	92
<b>ANNEXE 4: Evaluation des besoins de financement additionnel du PNIA</b> .....	93
Annexe 4.1 : Evaluation des besoins de financement additionnel par composante en millions USD.....	94
Annexe 4.2 : Evaluation des besoins de financement additionnel par sous-programme et composante à court et à moyen et long termes en millions USD .....	96
<b>Annexe 5: Evaluation des programmes provinciaux d'investissement agricole (PPIA)</b> .....	101
Annexe 5.1 : Coûts des Programmes provinciaux d'investissement agricole 2013 -2020 en millions USD .....	102
Annexe 5.2 : Coûts des Programmes provinciaux d'investissement agricole 2013 -2020 en millions USD à court et à moyen et long termes.....	105
Annexe 5.3 : Coefficient de pondération de répartition par province.....	111
Annexe 5.4: Besoins en financement additionnels des PPIA à court, moyen, et long termes par composante et par province– 2013-2020 (en millions USD).....	112
Annexe 5.4 : Répartition des financements disponibles à travers les projets en cours par composante et provinces.....	127
<b>Annexe 6: Projection de la production agricole induite par le PNIA</b> .....	130
Annexe 6.1: Evolution tendancielle de la production agricole en situation de référence (en 1000 tonnes) .....	131

Annexe 6.2: Evolution de la Production agricole avec le PNIA (en 1000 tonnes) .....	133
Annexe 6.3: Evolution de la production additionnelle agricole en résultant du PNIA (1000 tonnes) .....	135
Annexe 6.4 : Accroissement annuel et Production additionnelle induits par le PNIA .....	136
<b>Annexe 7: Rentabilité économique du projet</b> .....	<b>138</b>
Annexe 7.1: Estimation des recettes et revenus bruts additionnels (en millions USD) .....	139
<b>I.</b>	<b>139</b>
<b>Annexe 7.2 : Cash Flow économique en millions USD</b> .....	<b>141</b>
<b>I.2</b> .....	<b>141</b>
<b>Annexe 8: Matrice des activités du PNIA RD Congo 2013-2020</b> .....	<b>142</b>
<b>ANNEXE 9 : MODELE DE CADRE DE MESURE DE RENDEMENT</b> .....	<b>161</b>
<b>Annexe 9.1 : Cadre de mesure des rendements adapté aux impacts et effets des sous-programmes du PNIA</b> .....	<b>162</b>
Annexe 9.2 : Cadre de mesures des rendements, adapté aux extrants des composantes et actions du PNIA .....	165

## **LISTE DES TABLEAUX**

- Tableau 1 : Évolution du PIB et part de l'agriculture, 2000-2007
- Tableau 2 : Répartition géographique du PIB
- Tableau 3 : Estimations démographiques 2010 et 2025 en 1000 habitants
- Tableau 4: Planning du coût des investissements à court, moyen, et long termes (en millions USD)
- Tableau 5: Répartition des coûts par province et sous-programme (en millions USD)
- Tableau 6: Programmes provinciaux d'investissement agricole par sous programmes à court, moyen, et long termes (en millions USD)
- Tableau 7: Programmes provinciaux d'investissement agricole par sous programmes à court, moyen, et long termes (en millions USD)-(suite)
- Tableau 8: Montant des financements acquis et disponible à partir de 2013 (en millions USD) par composante à court, moyen, et long termes
- Tableau 9 : Répartition des financements acquis par province à court, moyen, et long termes (en millions USD)
- Tableau 10: Répartition des financements disponibles des projets en cours par sous-programme et province à court, moyen, et long termes
- Tableau 11: Synthèse des besoins en financement par sous-programme (en millions USD)
- Tableau 12: Synthèse des besoins de financement à court, moyen, et long termes (en millions USD)
- Tableau 13 : Synthèse des besoins de financement par province en millions USD

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

BAD	: Banque Africaine de Développement
CAADP	: Comprehensive African Agriculture Development Programme
CDMT	: Cadre de dépenses à moyen terme
CDF	: Franc Congolais
CES	: Conservation des eaux et des sols
CIPS	: Comité Interministériel de Pilotage Stratégique
CTP	: Comité Technique de Pilotage
CNDD	: Commission Nationale de Développement Durable
COPACO	: Confédération Paysanne du Congo
CONAPAC	: Confédération Nationale des Producteurs Agricole du Congo
CPOP	: Comités Provinciaux d’Orientation et de Pilotage
DMPCC	: Direction des Marchés, Prix et Crédits de Campagne
DPSA)	: Direction de la Production et Santé Animales
DEP	: Direction d’Etudes et Planification
DSG	: Direction des Services Généraux
DICA	: Direction des Centres Agricoles
DAGP	: Direction de l’Administration Générale des Projets
DI	: Direction de l’Inspection
DPPV)	: Direction de la Production et Protection des Végétaux
(DP)	: Direction des Pêches
DRS	: Défense et restauration des sols
DPME	: Direction des Petites et Moyennes Entreprises
DVDA	: Direction des voies de desserte agricole
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSCRP	: Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EIES	: Etude d’impact environnemental et social
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
FAO	: Fonds des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
GIFS	: Gestion intégrée de la fertilité des sols
GT 15	: Groupe de Travail 15
IFPRI	: Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
MADR	: Ministère de l’agriculture et de développement rural
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
NPA	: Note de Politique Agricole
OFID	: Organisation des pays Exportateurs de pétrole pour Le Développement International
OGM	: Organismes Génétiquement Modifiés
ONG	: Organismes Non Gouvernementaux
OP	: Organisations paysannes
OPA	: Organisations professionnelles agricoles
PDDAA	: Programme détaillé du Développement Agricole en Afrique
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMEA	: Petites et Moyennes Entreprises Agricoles
PGES	: Plan de gestion environnemental et social
PIB	: Produit Intérieur Brut

PRONADEF	: Programme National de Développement de l'Élevage Familial
PIBA	: Produit Intérieur Brut Agricole
PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole
PPIA	: Programme provincial d'investissement agricole
PRODAKOR	: Programme de développement agricole dans la province du Kasai Oriental
PNR	: Programme National Riz
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
RNA	: Recensement national de l'agriculture
SAKSS	: Système d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances
SNV	: Service National de la Vulgarisation
SENATRA	: Service national de la traction animale
SENADEP	: Service National de Promotion et de Développement de la Pêche
SNCOOP	: Service national des coopératives et organisations des producteurs
SENASEM	: Service National des Semences
SENAFIC	: Service National des Fertilisants et Intrants Connexes
SE Nivel	: Service National des Intrants Vétérinaires et d'Élevage
SENAQUA	: Service National de l'Aquaculture
SNSA	: Service Nationale des Statistiques Agricoles
SNTA	: Service National de Technologies Appropriées
SIG	: Système d'information géographique
SICIAV	: Système d'Informations et de Cartographie de l'Insécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité UE
	: Union Européenne
UNAGRICO	: Union Nationale des Agriculteurs du Congo
USD	: Dollars des Etats Unis
USAID	: Agence internationale pour le Développement des Etats Unis d'Amérique
ZAAP	: Zones d'aménagement Agricole Planifié

## RESUME EXECUTIF

### 1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la RDC a initié le présent Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) avec l'appui des PTF, au titre de réponse la plus appropriée pour lever des défis majeurs au secteur agricole tels : (i) la malnutrition et l'insécurité alimentaire (73% des congolais n'atteignent pas le niveau minimal d'apport calorifique de 2500 calories; plus de 50% de la population ne dispose pas de réserves alimentaires) ; (ii) le niveau de pauvreté très élevé de la population surtout rurale (incidence de la pauvreté 71,3% moyenne 2005) ; (iii) l'insuffisance de revenus stables de l'Etat (accroissement du déficit commercial et baisse de recettes publiques)

Le PNIA de la RDC est en cohérence avec les piliers du PDDAA, le DSCR, les OMD et les politiques sectorielles. En effet, les sous-programmes et composantes qui y sont inscrits, sont en synergie avec les orientations stratégiques du DSCR 2 qui constitue le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques et programmes sectoriels de la RDC. Il constitue une déclinaison du pilier 2 du DSCR 2 intitulé «Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi», mais aussi est en cohérence avec ses trois autres piliers. Il est également en synergie avec les OMD, notamment l'objectif n°1 qui vise à réduire l'extrême pauvreté et la faim. En outre, c'est dans le cadre de la mise en œuvre de la note de politique agricole du Gouvernement de novembre 2009 et de la stratégie harmonisée du secteur agricole et rural adoptée en avril 2010 que le Gouvernement a adopté en mars 2011 le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et qui a permis la formulation du présent PNIA. A travers ses sous-programmes et composantes, il est aussi en phase avec les piliers de PDDAA

### 2. Objectifs et sous-programmes constitutifs

Le PNIA de la RDC a pour objectif primordial de stimuler une croissance soutenue du secteur agricole (au moins 6%), nécessaire et suffisante à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Il s'agira de promouvoir les filières stratégiques génératrices de croissance et basées sur les priorités définies par la RDC en vue d'intensifier la production vivrière végétale, animale et halieutique et de promouvoir les spéculations de rente et avec une implication adéquate des couches les plus vulnérables que sont les jeunes et les femmes. Il est structuré en 7 sous programmes, à savoir :

- (i) Sous -programme 1 : Promotion des filières végétales
- (ii) Sous- programme 2 : Développement de la production animale
- (iii) Sous-programme 3 : Développement de la production halieutique
- (iv) Sous-programme 4: Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques
- (v) sous –programme 5 : Recherche et Vulgarisation agricoles
- (vi) sous-programme 6 : Promotion de l'agri business
- (vii) sous-programme 7 : Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

### 3. Vue d'ensemble du PNIA

La vue d'ensemble de chacun des sous-programmes, structurés en composante et actions est consignée dans le tableau ci-après.

#### **Vue d'ensemble des sous-programmes et actions du PNIA**

<b>Sous-programme 1 : promotion des filières végétales</b>	
Composante 1 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules, horticulture)	Actions 1.1 : Production et distribution de semences et de matériels végétal certifiés (boutures et semences)
	Actions 1.2 : Approvisionnement et distribution d'intrants modernes de production
Composante 2 : valorisation des ressources naturelles de base	Action 2.1 : Appui à la mobilisation et la gestion durables des ressources en eau pour l'agriculture
	Actions 2.2 : Promotion de la Gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)
	Action 2.3 : Promotion de l'agro- foresterie
	Action 2.4 : Aménagements forestiers
Composante 3 : Mécanisation agricole	Action 3.1 : Promotion de la traction animale
	Action 3.2 : Promotion de la motorisation
composante 4 : développement des cultures de rente et horticoles et des plantations fruitières	Action 4.1 : Promotion des cultures pérennes de rente (café, cacao, palmier, bananier)
	Action 4.2 : Promotion des plantations fruitières (ananas, agrumes, avocat, mangues, papaye)
	Action 4.3 : Promotion du maraîchage en zone urbaine et périurbaine
Composante 5 : Valorisation des produits végétaux	Action 5.1 : Réduction des pertes post récolte et mise en place des infrastructures de séchage et de stockage
	Action 5.2 : Promotion des systèmes de transformation de céréales ( maïs, riz) du manioc et d'horticulture
	Action 5.3 : Promotion de petites unités de transformation agro-alimentaires
Composante 6 : Désenclavement des zones de production agricoles	Action 6.1 : Ouverture et réhabilitation des voies de déserte agricole
	Action 6.2 : Lobbying et entretien des pistes
Composante 7 : Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	Action 7.1 : Renforcement des équipements et infrastructures de mise en marché
	Action 7.2 : Renforcement des capacités organisationnelles et juridiques de mise en marché
<b>Sous- programme 2 : Développement de la production animale</b>	
<b>Composante 1: Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage</b>	Action 1.1 : Approvisionnement des élevages en géniteurs performants et adaptés au changement climatique
	Action 1.2 : Amélioration de l'alimentation et de l'abreuvement des animaux
	Action 1.3 : Appui à une couverture sanitaire adéquate des animaux
	Action 1.4 : Amélioration de l'habitat
	Action 1.5 : Structuration des organisations d'éleveurs
Composante 2 : Promotion des fermes modernes d'élevage	Action 2.1 : Appui à la réhabilitation et à la création des fermes modernes d'élevage d'ovins, de caprins et de porcins
	Action 2.2 : Appui au développement d'aviculture moderne

	(pondeuses et de poulets de chairs)
Composante 3 : Développement de l'élevage non conventionnel	Action 3.1 : Promotion de l'aulacodiculture
	Action 3.2 : Promotion de l'apiculture
	Action 3.3 : Promotion de la cuniculiculture et de l'élevage de chenille
Composante 4: Transformation des produits animaux	Action 4.1 : Renforcement de capacités des acteurs intervenant
	Action 4.2 : Réhabilitation et construction d'abattoirs
	Action 4.3 : Mise en place des réseaux locaux de collecte et de transformation de lait
<b>Sous-programme 3: Développement de la production halieutique</b>	
Composante 1 : Amélioration de la productivité des captures	Action 1.1 : Promotion de la pêche maritime et continentale
	Action 1.2 : Promotion de l'aquaculture et de la pisciculture
	Action 1.3 : Surveillance et gestion concertée des plans d'eau
Composante 2: Transformation des produits halieutiques	Action 2.1 : Renforcement des capacités des parties prenantes
	Action 2.2 : Renforcement des capacités de conservation et de transformation
<b>Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques</b>	
Composante 1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire	Action 1.1 : Mise en place d'un système d'informations sur les marchés et les productions agricoles
	Action 1.2 : Mise en place d'un système d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire et pour prévenir les risques climatiques
Composante 2: Lutte contre la malnutrition	Action 2.1 : Renforcement du degré de prise de conscience des parties prenantes en milieu rural sur l'importance d'une bonne nutrition dans la préservation de la santé
	Action 2.2 : Promotion des actions visant l'amélioration de la nutrition
Composante 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques	Action 3.1 : Renforcement des systèmes nationaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité
	Action 3.2 : Appui à la mise en adéquation de l'aide alimentaire d'urgence
	Action 3.3 : Organisation des réserves stratégiques alimentaires
<b>Sous-programme 5 : Recherche et vulgarisation agricoles</b>	
Composante 1: gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	Action 1.1 : Gestion des connaissances
	Action 1.2 : Développement de nouveaux matériels génétiques des espèces végétales, animales et halieutiques
	Action 1.3 Développement des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols
	Action 1.4 : Développement des technologies intégrées de protection phytosanitaire et zoosanitaire
	Action 1.5 : Développement des technologies de transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques
composante 2 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de diffusion	Action 2.1 : Renforcement des capacités des structures de recherche
	Action 2.2 : Diffusion et vulgarisation des innovations technologiques
Composante 3: Renforcement des capacités des structures d'appui -conseil et de vulgarisation	Action 3.1 : Renforcement des capacités des structures publiques et des organisations de la société civile d'appui-conseil
	Action 3.2 : Renforcement des capacités des faïtières des organisations professionnelles agricoles (OPA) et des PME/PMEA
<b>Sous -Programme 6 : Promotion de l'Agri business</b>	
Composante 1 : Création de Zones d'aménagements planifiés	Action 1.1 : Création des pôles d'entreprises agricoles villageois (PEAV)

(ZAAP)	Action 1.2 : Appui en installation des professionnels de l'agriculture
Composante 2 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées	Action 2.1 : Recensement et état des lieux des plantations et fermes concernées
	Action 2.2 : Attribution aux nouveaux investisseurs
Composante 3 : Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée	Action 3.1 : Amélioration du financement rural et de la fiscalité agricole
	Action 3.2 : Mise en place des mécanismes de gestion du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) prévu par la loi
	Action 3.3 : Appui à l'implantation d'une Banque Agricole
<b>Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>	
Composante 1: Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	Action 1.1 : Amélioration du cadre politique
	Action 1.2 : Amélioration du cadre réglementaire et juridique
Composante 2 : Poursuite de la réforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle	Action 2.1 Amélioration du cadre organisationnel du Ministère chargé de l'Agriculture
	Action 2.2 : Amélioration des moyens logistiques des institutions gouvernementales en charge des politiques agricoles aux plans national et provincial
	Action 2.3 : Renforcement des capacités technique du Secrétariat Général de l'Agriculture, Pêche et Elevage du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINAGRIDER)
	Action 2.4 : Appui à l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des organisations professionnelles agricoles
Composante 3 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du Ministère de l'Agriculture	Action 3.1 : Renforcement des capacités des structures chargées de la programmation et suivi
	Action 3.2 : Renforcement des capacités des structures de contrôle et d'inspection des services
	Action 3.3 : Mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances dans le secteur agricole
	Action 3.4 : Mise en place d'un mécanisme permanent de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques agricoles (RNA)
Composante 4 : Genre et empowerment des femmes rurales	Action 4.1 : Renforcement de la participation citoyenne des femmes rurales
	Action 4.2 : Renforcement des capacités économiques des organisations de femmes rurales

#### 4. Estimation du coût du PNIA et des PPIA

Le coût total du PNIA de la République Démocratique du Congo sur la période allant de 2013 à 2020 est estimé à **5 474,2 millions USD** dont **1 532,8 millions USD** entre **2013 et 2015**, soit **28% du budget estimatif total** et **3 941,4 millions USD** de 2016 à 2020, représentant 72%. La ventilation du coût total par sous-programme se présente comme suit :

- Promotion des filières végétales: 2 128,6 millions USD (38,9%),
- Développement de la production animale: 652,1 millions USD (11,9%),
- Développement de la production halieutique: 169,2 millions USD (3,1%),

- Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques: 536,9 millions USD (9,8%),
- Recherche vulgarisation agricoles : 543,1 millions USD (9,9%),
- Promotion de l'agri business : 904,9 millions USD (16,5%),
- Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles: 539,5 millions USD (9,9%).

Le tableau ci-après consigne la répartition desdits coûts par province et sous-programmes provinciaux

Répartition des coûts par province et sous-programme (en millions USD)

Désignation	Central/ Kinshasa	Bandundu	Bas Congo	Equateur	Kasai Occidental	Kasai Oriental	Katanga	Maniéma	Nord Kivu	Sud Kivu	Oriental	Total
Sous-programme 1 : Promotion des filières végétales	359,7	183,1	216,1	174,5	129,8	138,4	292,7	76,6	169,2	143,7	244,8	2 128,6
Sous-programme 2 : Développement de la production animale	110,2	56,1	66,2	53,5	39,8	42,4	89,7	23,5	51,8	44,0	75,0	652,1
Sous-programme 3: Développement de la production halieutique	28,6	14,6	17,2	13,9	10,3	11,0	23,3	6,1	13,5	11,4	19,5	169,2
Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques	90,7	46,2	54,5	44,0	32,8	34,9	73,8	19,3	42,7	36,2	61,7	536,9
Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricole	91,8	46,7	55,1	44,5	33,1	35,3	74,7	19,6	43,2	36,7	62,5	543,1
Sous-Programme 6: Promotion de l'Agri business	152,9	77,8	91,8	74,2	55,2	58,8	124,4	32,6	71,9	61,1	104,1	904,9
Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	91,2	46,4	54,8	44,2	32,9	35,1	74,2	19,4	42,9	36,4	62,0	539,5
TOTAL PPIA RD Congo	925,1	470,8	555,6	448,9	333,9	355,8	752,7	197,1	435,2	369,5	629,5	5 474,2

### 5. *Besoins de financement du PNIA*

Le besoin global de financement additionnel du PNIA sur la période de 2013 à 2020 est estimé à 4 842,1 millions USD, soit 88,5% du budget total. Les ressources nettes disponibles sont de 632,1 millions USD pour 2013, soit 11,5%<sup>1</sup> des coûts estimatifs du PNIA qui s'élève à 5 474,2 millions USD. La contribution du gouvernement Congolais à cet effort est de 8,7 millions USD (1.4% du montant) et celle des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) est de 623,1 millions USD (98.6% du montant). Le gap de financement par rapport à l'estimation de besoin en financement de chaque sous-programme varie entre 73,3% et 100%. En d'autres termes, la proportion du montant des financements acquis par sous-programme représente entre 0% et 26,7%. Le gap de financement le plus faible est constaté au niveau du sous-

<sup>1</sup> En tenant compte des 128 millions USD dans le pipeline des projets en préparation, le pourcentage de financement acquis sera environ de 14%, sans prise en compte du niveau de contribution du Gouvernement hors projets, ainsi que les contre parties en nature y compris le personnel national et au plan de la fiscalité et les efforts budgétaires que le gouvernement aura à consentir dans les années à venir, pour tendre vers l'atteinte des objectifs de Maputo.

programme : Promotion des filières végétales, puisqu'il n'est que de 73,3%, dénotant de l'intérêt que les partenaires accordent à cette filière.

### Synthèse des besoins en financement par sous-programme (en millions USD)

Désignation	Total 2013- 2020		Acquis				Gap	
	Coût total	%	Etat	PTF	Total	%	Montant	%
Sous -programme 1 : Promotion des filières végétales	2 128,6	38,9	4,5	564,3	568,8	26,7	1 559,8	73,3
Sous- programme 2 : Développement de la production animale	652,1	11,9	0,4	2,9	3,3	0,5	648,7	99,5
Sous-programme 3: Développement de la production halieutique	169,2	3,1	1,6	4,1	5,7	3,4	163,5	96,6
Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques	536,9	9,8	-	-	-	-	536,9	100,0
Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricoles	543,1	9,9	1,4	15,9	17,3	3,2	525,8	96,8
Sous -Programme 6: Promotion de l'Agri business	904,9	16,5	-	-	-	-	904,9	100,0
Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	539,5	9,9	0,8	36,2	37,0	6,9	502,5	93,1
<b>Total PNIA</b>	<b>5 474,2</b>	<b>100,0</b>	<b>8,7</b>	<b>623,4</b>	<b>632,1</b>	<b>11,5</b>	<b>4 842,1</b>	<b>88,5</b>

La ventilation des besoins en financement à court et à moyen termes est présentée dans le tableau ci-après. Ce tableau montre que sur un besoin total de 4 842,1 millions USD, le montant exigible sur la période allant de 2013 à 2015 est estimé à 1 049,2 millions USD (21,7% des besoins de financement) et celui à allouer à la période allant de 2016 à 2020 est estimé à 3 792,8 (78,3%). En ce qui concerne le financement acquis pour le période 2013-2015, l'appui des PTF se situe à niveau de 98,2% contre une contribution de 1,8% pour l'Etat. Pour la période 2016 à 2020, la part du financement du gouvernement sur les projets en cours est pratiquement nulle.

### Synthèse des besoins de financement à court, moyen, et long termes (en millions USD)

Désignation	Budget	2013-2015	2016-2020	Total 2013- 2020		
		montant	montant	Montant	Proportion (%)	
<b>TOTAL PNIA</b>	<b>Estimation</b>	<b>1 532,8</b>	<b>3 941,4</b>	<b>5 474,2</b>		
	<b>Financement en cours</b>	<b>Total acquis</b>	<b>483,5</b>	<b>148,6</b>	<b>632,1</b>	<b>11,5</b>
		<b>Etat</b>	<b>8,6</b>	<b>0,2</b>	<b>8,73</b>	
		<b>PTF</b>	<b>475,0</b>	<b>148,4</b>	<b>623,4</b>	
	<b>Recherché</b>	<b>1 049,2</b>	<b>3 792,8</b>	<b>4 842,1</b>	<b>88,5</b>	

#### 6. Besoins de financement des PPIA

La synthèse des besoins en financement par province se présente ainsi

- (i) Pour les actions à exécuter au niveau central et celles à mettre en œuvre dans la province de Kinshasa, les besoins en financement sont estimés à 730 millions USD, soit 79% du coût total de mise en œuvre de ces actions estimé à 925 millions USD (le financement acquis et disponible étant de 195,7 millions USD). La ventilation de ces besoins en financement est de 124 millions USD pour la période 2013-2015 et de 606 millions USD pour la période 2016-2020;
- (ii) Pour la province de Bandundu, les besoins en financement sont estimés à 407 millions USD, soit 86% du coût total de mise en œuvre des actions prévues pour cette province. Cette estimation des besoins en financement est de 83 millions USD pour la période 2013-2015 et de 324 millions USD pour la période 2016-2020.
- (iii) En ce qui concerne le Bas Congo, les besoins en financement planifiés sont estimés à 506 millions USD, soit 91% du coût total de mise en œuvre des actions planifiées;
- (iv) Les besoins en financement pour la province de l'Equateur sont estimés à 372,6 millions USD, soit 83% du coût total de mise en œuvre des actions prévues, et dont la ventilation sur la période d'exécution est 49,5 millions USD entre 2013 et 2015 et 323,1 millions USD à partir de 2016;
- (v) Pour ce qui est de la province du Kasai Occidental, les besoins en financement sont estimés à 319,6 millions USD, soit 95,5% du coût total de mise en œuvre des actions retenues pour cette province;
- (vi) La province de Kasai Oriental aura besoin pour la mise en œuvre de son plan d'investissement agricole de la couverture des besoins en financement de l'ordre de 330,5 millions USD, soit 92,9% du coût total de mise en œuvre des actions de son plan d'investissement;
- (vii) Pour Katanga, les besoins en financement sont estimés à 686,9 millions USD dont 162,9 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 523,1 millions USD entre 2016 et 2020. Ces besoins en financement représentent 91,3% du coût total de mise en œuvre des actions de son plan d'investissement;
- (viii) La province de Maniéma quant à elle a des besoins en financement estimés à 142,6 millions USD, soit 72,3% du coût total de mise en œuvre des actions retenues (dont 13,9 millions devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 128,6 millions USD entre 2016 et 2020).
- (ix) La province du Nord Kivu a des besoins en financement estimés à 395,4 millions USD pour son plan d'investissement agricole, soit 90,9% du coût total de mise en œuvre des actions retenues.
- (x) Les besoins en financement pour la province du Sud Kivu sont estimés à 327,3 millions USD dont 71,5 millions devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 255,7 millions entre 2016 et 2020. Ces besoins en financement représentent 96%

du coût total de mise en œuvre des actions retenues qui s'élève à 266 millions USD ;

- (xi) Pour la Province Orientale, les besoins en financement sont estimés à 624,7 millions USD, soit 99,2% du coût total de mise en œuvre des actions de son programme d'investissement.

### 7. Impacts

La production végétale additionnelle induite par le PNIA serait de 9,45 millions de tonnes à l'horizon 2020 contre 3,87 millions de tonnes en 2015. Celle des tubercules passerait de 3,02 millions de tonnes en 2015 à 7,06 millions de tonnes en 2020. La production céréalière additionnelle serait de 0,29 million de tonnes et de 0,89 million de tonnes en 2015 et en 2020, respectivement. Pour les spéculations de légumineuses et horticoles, la production supplémentaire passerait de 0,11 million de tonnes à 0,31 million de tonnes entre 2015 et 2020, respectivement. La production supplémentaire des spéculations de rente passerait de 0,014 million de tonnes à 0,037 million de tonnes et celle des spéculations fruitières passerait de 0,42 million de tonnes à 1,12 millions de tonnes en 2015 et en 2020, respectivement.

La production additionnelle animale projetée à l'horizon 2015 est de 0,014 million de tonnes contre 0,039 million de tonnes en 2020. Quant à la production additionnelle halieutique, elle est évaluée à 0,055 millions de tonnes en 2015 et à 0,132 million de tonnes en 2020.

Le taux de rentabilité économique interne (TREI) est estimé à 32,6 % sur la base d'un cash flow s'étalant sur une durée d'une vingtaine d'années. Le TREI est satisfaisant et pourra avoir un impact positif sur la réduction de la pauvreté en RDC, dont l'incidence est particulièrement élevée en milieu rural. Les tests de sensibilité établis sur base d'une diminution de revenus additionnels de 15% ramènent la rentabilité à 25,5%. Une diminution de revenus de 15% combinée avec une hausse des coûts de 10% réduisent le TREI à 22,1%.

Le programme National d'Investissement Agricole (PNIA) de la RDC pourrait être classé dans la catégorie environnementale et sociale de niveau IV, compte tenu de la nature des activités prévues

### 8. Cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation

La structure de pilotage stratégique sera la même que celle prévue dans le cadre le dispositif institutionnel de mise en œuvre du DSCR et restera en cohérence avec les cadres de concertations créés par la loi au niveau du ministère. Les organes de coordination à mettre en place sont les suivants :

- le comité interministériel de pilotage stratégique (CIPS) ;
- le comité technique de pilotage (CTP); et
- les comités provinciaux d'orientation et de pilotage (CPOP)

La maîtrise d'ouvrage des programmes qui découleront du PNIA sera confiée aux différents ministères techniques en charge du secteur rural. La mise en œuvre des activités prévues par le PNIA relèvera de structures identifiées lors de la définition des différents programmes. La concertation avec les partenaires autour de chaque programme sera facilitée par la désignation d'un partenaire « chef de file » pour chaque programme. Les chefs de fils seront également désignés au niveau des structures centrales et provinciales intervenant dans le secteur agricole.

Dans un contexte d'insuffisance des ressources et d'accroissement des besoins, l'approche-programme est choisie par le Gouvernement de la RDC pour améliorer l'efficacité de la dépense publique. Le cadrage des dépenses à moyen terme permettra de donner aux sous-programmes et composantes inscrites dans le présent PNIA, une visibilité dans la durée.

Il sera basé sur la définition d'une situation de référence et des indicateurs quantifiés d'activités, de résultats, d'effets et d'impacts au niveau des sous-programmes du PNIA et ponctué par l'organisation d'une revue annuelle des projets et programmes.

Un dispositif de planification et de suivi-évaluation à trois niveaux sera créé par arrêté dans le cadre de la mise en œuvre du processus planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation (PPBS) en vue d'élaborer les budgets –programmes/ cadres de dépenses à moyen terme (BP/CDMT) pour une mise en œuvre adéquate du PNIA. Ce dispositif sera coordonné par la Direction d'Etudes et Planification (DEP). Les trois niveaux comprennent : (i) la Division spécifiquement en charge Suivi-Evaluation au niveau de la DEP ; (ii) les sous-cellules de planification et de suivi-évaluation au niveau des institutions et ministères impliqués ; et (iii) les points focaux de planification et de suivi-évaluation à nommer pour chaque sous-programme.

Le suivi et l'évaluation du PNIA doivent être réalisés dans un cadre cohérent pour permettre de disposer des informations nécessaires à la mesure des performances des actions réalisées dans les différents programmes. La diffusion des informations et la production d'outils d'aide à la décision permettront d'alimenter la démarche participative de mise à jour périodique du PNIA

## INTRODUCTION

Le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) a fait de la gouvernance politique et économique la pierre angulaire de sa stratégie, comme le montre l'adoption du mécanisme de revue par les Pairs Africains (MRPA). Au niveau sectoriel, cette philosophie se traduit par une reconnaissance du besoin d'améliorer la politique et la stratégie de planification et de mise en œuvre.

Le Programme détaillé de Développement -de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est le volet agricole du NEPAD adopté par les Chefs d'états et de Gouvernements de l'Union Africaine en 2003. Il est un cadre de travail stratégique de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole en Afrique. Il incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs visant à stimuler et à élargir l'adoption des meilleures pratiques facilitant l'évaluation comparative ainsi que l'apprentissage mutuel afin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies agricoles.

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le Développement n° 1 à savoir la réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel d'au moins 6% et une allocation du budget national de 10% au secteur agricole. Pour atteindre ces objectifs, le PDDAA mise sur l'exploitation des complémentarités régionales afin de stimuler la croissance, d'adopter les principes d'efficacité politique, de dialogue, de revue, et de responsabilité partagée ; et de renforcer et d'élargir les partenariats et les alliances entre producteurs, agro-industriels, et la société civile.

L'application de ces principes et l'atteinte des objectifs nécessitent la mise en place des outils de connaissance en appui à: (i) l'adoption d'une philosophie de conception des programmes basée sur l'évidence et orientée vers la recherche de résultats concrets; (ii) la pratique d'une politique inclusive de revue et de dialogue entre et au sein des pays; et (iii) la coordination et au plaidoyer aux niveaux régional et continental.

C'est pour répondre à ces exigences de culture de résultats que la République Démocratique du Congo, à l'instar des autres pays africains, a initié depuis la signature de sa Charte PDDAA, par toutes les parties prenantes du secteur agricole (Gouvernement, Partenaires techniques et financiers - PTF, secteur privé, société civile, et mouvement paysan) au cours de la Table ronde organisée le 17 Mars 2011. Il est à noter que différentes Déclarations ont été prononcées lors de cette Table ronde, dont celle des PTF ; à cet effet, le Ministère de l'Agriculture, Elevage, et Pêche (MANAGRI), a initié le processus de préparation de son plan national d'investissement agricole (PNIA). L'objectif principal de la charte était de sceller l'engagement de chaque partie prenante à appuyer les principes PDDAA en alignant ses interventions sur les objectifs de croissance économique par le biais d'un développement fondé sur l'agriculture. Préalablement à la signature de la Charte, le processus PDDAA avait été lancé en juin 2010 en RDC

Le PNIA de la RDC est élaboré dans une vision programmatique et basé sur une approche sectorielle permettant au Gouvernement de disposer d'un outil de lobbying et de négociation avec les Bailleurs de Fonds. Aussi, un appui technique de la Banque Africaine de Développement (BAD) à la préparation du présent PNIA a été sollicité et obtenu par le Ministère de l'Agriculture, Pêche, et Elevage (MINAGRI). L'élaboration du PNIA a capitalisé sur l'ensemble de la documentation disponible sur le secteur agricole en RDC

notamment des documents de programmes provinciaux d'investissement agricoles (PPIA) préparés par des consultants nationaux avec l'appui de l'IFPRI, la base d'intervention des PTF, le programme national de sécurité alimentaire de la RDC et le bilan-diagnostic du secteur agricole de la RDC.

Le PNIA est élaboré dans le cadre d'une approche participative qui a impliqué l'ensemble des parties prenantes. Sa préparation a bénéficié des contributions de l'ensemble des PTF intervenant dans l'appui au secteur agricole en RDC, des principaux responsables centraux et provinciaux du ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, des conseillers à la Présidence et à la Primature, ainsi que des délégués des producteurs et des faîtières de leurs organisations à la base et des représentants des opérateurs économiques et des organisations de la société civile intervenant dans le secteur agricole.

La feuille de route ci-après a été adoptée par le Gouvernement, en vue de sa présentation au business meeting prévu pour les 17 et 18 décembre 2012 :

- (i) Etape 1 : revue technique du premier draft ;
- (ii) Etape 2 : Atelier d'appropriation par les Organisations des producteurs Agricoles, du secteur privé, de la société civile et des Gouvernements Provinciaux
- (iii) Etape 3 : Atelier d'appropriation par les PTF ;
- (iv) Etape 4 : Atelier National de Validation ;
- (v) Etape 5 : Revue Externe indépendante du NEPAD et du COMESA

Le présent rapport est structuré comme suit :

1. Contexte général de l'agriculture congolaise
2. Justification et objectifs du PNIA,
3. Description des sous-programmes du PNIA,
4. Estimation et planning des coûts correspondants au niveau national et provincial à court et à moyen et long termes,
5. Inventaire des financements en cours et des engagements financiers du gouvernement et des bailleurs de fonds,
6. Evaluation des besoins en financements additionnels à court et à moyen, et long termes du PNIA,
7. Evaluation des besoins financiers à court, moyen, et long termes des programmes provinciaux d'investissements agricoles (PPIA),
8. Impacts économiques, sociaux, et environnementaux,
9. Cadre de mise en œuvre et dispositif de suivi évaluation

## I. CONTEXTE GENERAL DE L'AGRICULTURE CONGOLAISE

### 1.1 CADRE POLITIQUE

La deuxième génération du Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR 2) en cours de finalisation, se fixe comme objectif global à l'horizon 2015, une amélioration sensible des conditions de vie de la population. Cette amélioration conduit à la réalisation d'une croissance économique moyenne annuelle de 7,2%, une réduction de l'incidence de pauvreté d'environ 11 points pour la situer à 60% en 2015 et la création d'au moins un million d'emplois décents par an sur la période dans la perspective d'une génération sans Sida; le tout dans un contexte de respect de l'environnement et de maîtrise de l'inflation à un niveau moyen annuel de 9%.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'engage à mettre en place une stratégie qui repose sur quatre (4) grands piliers comportant chacun des orientations stratégiques sectorielles et transversales claires et des priorités qui seront ajustées, à la lumière de l'évolution de l'environnement, de la disponibilité des ressources et du progrès dans leur mise en œuvre. Il s'agit de :

- Pilier 1 : Renforcer la gouvernance et la paix ;
- Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi ;
- Pilier 3 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain ;
- Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique.

La relance du secteur agricole auquel la mise en œuvre du PNIA devra contribuer fait partie du deuxième pilier : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi. Ce pilier fait référence aux politiques de production des richesses et de développement des infrastructures de soutien aux activités de production ainsi que celles liées à la redynamisation de ces activités. La stratégie propose également des politiques commerciales et de promotion de l'emploi. Le pilier 2 sera ainsi appuyé par une politique de croissance visant la définition du potentiel des filières de production, la détermination des voies et moyens susceptibles de faciliter l'accès aux marchés et aux filières de production ainsi que la réalisation des études de faisabilité sur la création et la localisation de nouveaux pôles. La réussite de la mise en œuvre de ces politiques repose sur le renforcement de la gouvernance (pilier 1) dans un contexte affirmé de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique (pilier 4).

La vision du Gouvernement consiste à redynamiser la structure productive du monde rural axée sur le développement d'une production agro-industrielle moderne et sur le renforcement des petits exploitants, tout en assurant la conservation des ressources naturelles du pays. Cette vision se matérialise à travers la stratégie harmonisée du secteur agricole et rural adoptée en avril 2010 qui se décline comme suit : (i) améliorer l'accès aux marchés et aux infrastructures rurales ainsi que les capacités commerciales ; (ii) développer la production végétale, animale, halieutique et artisanale ; (iii) renforcer la gouvernance ainsi que les capacités institutionnelles et des ressources humaines et, (iv) organiser le monde rural en structures auto gérées et assurer le financement du secteur.

Le secteur agricole a toujours été déclaré priorité des priorités par les différents pouvoirs qui se sont succédés en RDC. A cet égard, différents efforts ci-après de planification ont été entrepris : (i) Plan intérimaire de relance agricole (1966-1972) ; (ii) Programme Agricole Minimum (1980-1981) ; (iii) Plan de relance agricole 1982-1984 ; (iv) Programme d'Autosuffisance Alimentaire (PRAAL 1987-1990) ; (v) Plan directeur du Développement Agricole et Rural (1991-2000) ; (vi) Programme National de Relance du Secteur Agricole et Rural « PNSAR » (1997-2001) ; (vii) Programme triennal d'appui aux producteurs du secteur agricole 2000-2003

La lutte contre la pauvreté passe essentiellement par la relance du secteur agricole, auquel on reconnaît, une capacité de création d'emplois que l'on ne retrouve pas dans les autres secteurs. En effet, il est démontré qu'une augmentation de 10 % de la production agricole peut se traduire par une diminution de 7 % du nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté.

L'objectif global visé par la mise en oeuvre de la Note de Politique Agricole élaborée en novembre 2009 est de contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire. Cet objectif est aussi conforme au premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) qui vise à réduire de 50 % la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 \$ par jour et la proportion de la population souffrant de la faim, d'ici 2015. L'on vise ainsi un développement agricole durable, susceptible de sauvegarder le patrimoine productif, lequel constitue le socle de la relance de l'économie nationale. A cet égard, les objectifs spécifiques suivants sont visés : (i) Améliorer l'accès aux marchés et la valeur ajoutée des productions agricoles; (ii) Améliorer la productivité du secteur agricole: production vivrière, horticole et légumière, halieutique et d'élevage; (iii) Promouvoir des systèmes financiers décentralisés qui s'adaptent à la nature des activités du secteur agricole; (iv) Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des institutions publiques et privées d'appui à la production .

Le PNIA RDC découle du pilier 2 du DSCR 2 intitulé : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi, mais aussi est en cohérence avec ses trois autres piliers. Il est également en synergie avec les OMD, notamment l'Objectif 1 qui vise à réduire l'extrême pauvreté et la faim.

## 1.2 DONNEES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

### 1.2.1 Données économiques

Selon les informations apparaissant au Rapport annuel de la Banque Centrale du Congo, l'évolution de l'économie congolaise, depuis 2000 se présente comme suit :

**Tableau 1 : Évolution du PIB et part de l'agriculture, 2000-2007**

Description	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>PIB à prix courants</b>								
En milliards CDF	297	1.407	1.922	2.299	2.601	3.366	4.001	4.963
En milliards USD	4,30	5,16	5,54	5,68	6,53	7,10	8,54	9,77
PIB/habitant, en \$ courant	82,59	96,36	100,86	100,69	112,09	118,94	138,94	154,28
<i>Part de l'agriculture dans le PIB à prix courants</i>	<i>49,4</i>	<i>58,7</i>	<i>50,0</i>	<i>48,0</i>	<i>49,0</i>	<i>47,2</i>	<i>46,3</i>	<i>43,8</i>

<b>PIB, prix constants (2000)</b>								
En milliards CDF	297	291	301	318	339	361	380	403
En milliards USD	4,30	4,21	4,36	4,61	4,92	5,23	5,50	5,84
Croissance du PIB en %	-6,9	-2,1	3,5	5,8	6,6	6,5	5,1	6,1
PIB/habitant, \$ constant	82,59	78,70	79,30	81,70	84,80	87,70	89,50	92,20
Croissance, PIB/h. en %	-9,3	-4,7	0,7	3,0	3,8	3,4	2,0	3,0
<i>Part de l'agriculture dans le PIB à prix constants</i>	<i>49,4</i>	<i>48,45</i>	<i>47,0</i>	<i>45,0</i>	<i>42,5</i>	<i>41,0</i>	<i>40,3</i>	<i>39,2</i>

L'analyse du PIB en dollars constants<sup>2</sup> révèle une quasi stagnation entre les années 2000 et 2002, suivie par une légère reprise pour la période 2003-2007, marquée par une progression significative du PIB par habitant d'environ 3 % par année sur la période. Pour l'année 2008, étant donné la crise financière mondiale dont les effets se sont fait sentir sur toute la planète, il est probable que la croissance amorcée en 2003 connaisse un certain fléchissement.

Le dernier trimestre de l'année 2008 et le début de l'année 2009 ont été marqués par une rapide dépréciation du franc congolais face au dollar US, révélateur de la rareté de devises résultant de la chute des exportations de cuivre et autres matières premières. D'un autre côté, la dépréciation de la monnaie nationale, qui se traduira par la hausse des prix locaux des denrées importées, peut représenter une opportunité pour le secteur agricole dont les produits pourraient connaître une croissance de la demande et des prix sur les marchés intérieurs. Mais pour cela, il faudra que les consommateurs disposent de revenus suffisants pour satisfaire cette demande, et que les producteurs puissent produire davantage pour saisir cette opportunité. Et pour produire davantage, les producteurs auront besoin d'intrants additionnels dont la disponibilité à des prix avantageux n'est pas assurée.

Le secteur agricole occupe environ 70 % de la population active, mais sa contribution au PIB, qui oscille autour de 40 %, dénote une productivité relativement faible de ce secteur par rapport à l'ensemble de l'économie. Cette situation, loin d'être spécifique à la RDC, se rencontre un peu partout dans les pays africains.

**Tableau 2 : Répartition géographique du PIB**

Provinces	Pourcentage du PIB	Pourcentage de la population totale**	Indicateur de développement humain***	
			IDH	Rang provincial
<b>Kinshasa</b>	<b>17,3</b>	<b>10,2</b>	<b>0,583</b>	<b>1</b>
Bas-Congo	12,7	7,6	0,465	2
Bandundu	4,9	12,3	0,345	8
Katanga	17,3	14,4	0,407	5
Maniema	4,4	2,8	0,389	6
Nord-Kivu	7,7	8,2	0,361	7
Sud-Kivu	7,0	6,5	0,344	9
Équateur	6,1	10,3	0,291	11
Province Orientale	14,6	10,4	0,330	10

<sup>2</sup> Compte tenu de la fluctuation du taux de change entre la monnaie nationale congolaise et le dollar US, et aussi en raison de la dollarisation de l'économie congolaise où le franc congolais sert essentiellement à faire l'appoint sur des transactions en dollars, on retiendra les données en dollars constants pour l'analyse du PIB et de son évolution dans le temps

Kasaï Oriental	3,9	9,1	0,425	3
Kasaï Occidental	4,1	8,1	0,409	4
Source : : Banque Centrale du Congo				

Source : Rapport annuel de la Banque Centrale du Congo

L'analyse de la répartition géographique du PIB, révèle, sans surprise, que les provinces où l'on recense le plus d'activités non agricoles contribuent de façon plus importante à la formation du PIB. Les provinces de Kinshasa (commerce, industries, services), du Katanga (mines, industries) et du Bas-Congo (commerce, industries, services), avec 32,2 % de la population, produisent 47,1 % du PIB national, soit 1,46 fois la moyenne nationale. À l'opposé, les huit autres provinces, dans lesquelles le secteur agricole revêt une importance relative plus grande, regroupent 67,8 % de la population pour une part de 52,9 % du PIB, soit 0,78 fois la moyenne nationale. L'IDH (Indice du Développement Humain) évolue globalement selon les mêmes tendances, les trois provinces les plus riches occupant les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rangs du classement, ce qui confirme le lien étroit entre développement économique et qualité de vie.

### 1.2.2 Pauvreté

La RDC reste marquée par une pauvreté de masse et de grandes disparités de niveaux de revenu entre milieu urbain et milieu rural. La sécurité alimentaire n'est pas garantie et la malnutrition sévit, plus particulièrement dans les provinces touchées par la guerre. En RDC, sept ménages sur dix sont pauvres avec une disparité entre le milieu rural (où environ huit ménages sur dix sont pauvres) et le milieu urbain (où moins de sept ménages sur dix sont pauvres).

### 1.2.3 Démographie

Les estimations de l'Institut National de la Statistique (INS) indiquent qu'en 2010, la population de la RDC comptera 70,9 millions d'habitants dont 70 % en milieu rural. Avec les multiples mouvements de population occasionnés par les conflits armés de ces dernières années, certains observateurs estiment le pourcentage de la population rural devrait être un peu plus faible. À défaut de consensus sur cette question, les données de l'INS sont utilisées. Sur l'ensemble de la population, la proportion de femmes est estimée à 50,25%. Du point de vue administratif, la RDC se divise en 11 provinces, lesquelles se divisent en districts, les districts en territoires, les territoires en secteurs et les secteurs en localités

**Tableau 3 Estimations démographiques 2010 et 2025 en 1000 habitants**

Provinces	2010	2025
Kinshasa	7.204	12.789
Bas-Congo	5.393	9.574
Bandundu	8.768	14.270
Équateur	7.329	11.090
Maniema	2.027	3.347
Katanga	10.234	17.650
Kasaï Occidental	5.713	9.434
Kasaï Oriental	6.470	10.840
Nord-Kivu	5.806	9.588

Sud-Kivu	4.627	7.641
Province Orientale	7.407	10.116
<b>TOTAL RDC</b>	<b>70.978</b>	<b>116.339</b>

Source : Étude du secteur agricole - Rapport Bilan diagnostique et Note d'orientation ; Novembre 2009

### 1.3 CARACTERISTIQUES DU SECTEUR AGRICOLE

Depuis l'époque coloniale, deux types d'agriculture coexistaient en RDC : l'agriculture traditionnelle et l'agriculture moderne. En plus de ces deux systèmes on observe au cours des dernières décennies un nouveau système de production intermédiaire entre ces deux, qu'on peut appeler agriculture de groupe. Les principales caractéristiques de chacun de ces trois systèmes de production sont :

#### 1.3.1 Agriculture traditionnelle

L'agriculture traditionnelle est de type familial et s'intéresse surtout aux cultures vivrières dont elle réalise plus de 80% de la production du pays. Elle est caractérisée par des exploitations de petite taille, un outillage rudimentaire et une main-d'œuvre constituée essentiellement par les membres du ménage. Elle n'utilise pas d'engrais, ni de matériel végétal amélioré, mais a recours aux semences, boutures et rejets tout venant, généralement des variétés dégénérées ou traditionnelles. Le paysan s'adonne à ces cultures en vue d'assurer son alimentation, en cultivant un peu de tout (manioc, maïs, riz, légumes, fruit). Ainsi, l'agriculture traditionnelle est souvent dite « polyculture ».

Les systèmes de production sont essentiellement pluviaux et les cultures dominantes sont les plantes à tubercules, la banane plantain, le maïs, le riz, l'arachide, le haricot et le palmier à huile. Les cultures industrielles (coton, café, palmier à huile) peuvent être souvent pratiquées sur de faibles superficies. Dans certaines provinces, notamment dans l'est et le nord-est, l'agriculture traditionnelle peut inclure l'élevage du gros bétail car ce sont les petits exploitants agricoles qui détiennent la presque totalité des moutons et des chèvres, une bonne partie des porcs et des volailles et produit plus de 80% de ressources en pêche du pays. Ces petits exploitants agricoles sont évalués à l'échelle nationale à environ 6 millions de ménages, sur une superficie de 6 à 8 millions d'hectares, soit une superficie moyenne par exploitation et par ménage de 1 à 1,5 ha.

La production est destinée avant tout à l'autoconsommation, le surplus allant au marché. Le système d'exploitation est peu productif, ce qui fait que l'accroissement de production se fait par accroissement de surfaces. Dans les zones forestières, cette extension se fait au détriment de la forêt. Le système de cultures itinérantes sur brulis est généralisé dans ce type d'agriculture. C'est donc une agriculture extensive, consommatrice de terres et destructrice de la forêt et du sol. Le paysan doit changer constamment de terrain après quelques années d'exploitation (1-2, parfois 3).

#### 1.3.2 Agriculture moderne

L'agriculture moderne, concerne des exploitants disposant de moyens modernes de production, particulièrement par les grandes sociétés agro-industrielles exploitant intensivement de grandes étendues, avec des rendements importants. L'exploitation moderne touche essentiellement les cultures destinées à l'exportation (café, hévéa, cacao, thé, palmier

à huile) et à l'industrie locale (cane à sucre, coton, tabac). Elle concerne également les grands domaines d'élevage du gros bétail. Ces grandes plantations, grands ranchs et/ou unités agro – industrielles utilisent des techniques modernes de production dont une main – d'œuvre salariée, des tracteurs pour la mécanisation des travaux agricoles, machines et équipements divers pour la transformation des produits agricoles, des intrants agricoles performants (engrais chimiques, pesticides, matériel végétal et animal amélioré), le recours à l'irrigation, au drainage, à l'énergie électrique. L'agriculteur moderne, cherchant toujours à couvrir ses coûts et à réaliser un profit, suit les innovations agronomiques (issues de la recherche agronomique) permettant l'obtention de meilleurs rendements. Il atteint ces objectifs grâce à ses fonds propres ou aux crédits bancaires.

Ce type d'agriculture a fortement souffert des soubresauts politiques ayant marqué l'histoire récente de la RDC. Ainsi, la plupart des productions industrielles qui faisaient jadis la fierté du pays, ont connu de nombreux revers de fortune, à commencer par la zaïrianisation en 1973, et les événements tragiques des la fin des années 1990. Il en est résulté l'arrêt des opérations pour de nombreux investisseurs, prudents avant de relancer des productions nécessitant de lourds investissements. La réalisation de tels investissements suppose l'existence d'un environnement politico-administratif garantissant la sécurité à tous points de vue, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement. Le secteur moderne n'a pas beaucoup touché les cultures vivrières et maraichères, mais récemment, les zones périphériques des centres urbains ont vu se développer la production maraichère irriguée.

### **1.3.3 Agriculture de groupe**

Du fait de l'absence ou de l'inefficacité des services nationaux de développement, l'encadrement des paysans était assuré dans la pratique soit par des organisations confessionnelles et coopératives, soit par quelques sociétés privées venant en appui aux rares intervenants présents en milieu rural. Là où ces actions ont réussi, l'agriculture traditionnelle a cédé la place à l'agriculture de groupe, qui constitue une phase intermédiaire entre l'agriculture traditionnelle et l'agriculture moderne et résulte de la prise de conscience par les meilleurs agriculteurs de la richesse du sol. On doit cette forme d'agriculture non seulement à l'action du gouvernement (projets de développement rural, commissions agricoles) mais aussi au concours de plusieurs missionnaires et opérateurs privés. L'agriculture de groupe se rapproche de l'agriculture traditionnelle par les spéculations exploitées, l'étendue mise en production, la main d'œuvre utilisée (main d'œuvre familiale). Mais contrairement à l'agriculture traditionnelle, elle maîtrise bien les techniques modernes : écartements rationnels, recours aux variétés sélectionnées, usage d'engrais et de pesticides, alimentation des animaux élevés. L'agriculture de groupe est appelée à assurer la diffusion de techniques agricoles modernes et à stimuler les paysans traditionnels avoisinants.

## **1.4 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE**

### **1.4.1 Structure de tutelle**

Le développement du secteur agricole est placé sous la tutelle du ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR). Il comprend deux Secrétariats Généraux dont l'un est chargé de l'Agriculture, Elevage et Pêche et l'autre du Développement Rural. Le PNIA est placé sous la tutelle du Secrétariat Général, chargé de l'agriculture. Les attributions du volet agriculture de ce ministère, sont fixées par le décret n° 03/27 du 16 septembre 2003, relatif au ministère de l'agriculture, et repris par l'ordonnance n°08/074 du 24 décembre 2008 fixant les

attributions des ministères. Les activités stratégiques et opérationnelles du volet agriculture sont coordonnées par le Secrétariat Général de l'Agriculture, Pêche et Elevage. Les services centraux rattachés au Secrétariat Général sont : les Directions normatives, les Services nationaux, les projets et programmes, les Centres Agricoles. Au niveau régional, on trouve des Inspections provinciales, des coordinateurs de Districts au niveau de Districts, des superviseurs de territoire au niveau communal et des chefs de postes au niveau du secteur. Le le Secrétariat Général, chargé du développement rural coordonne les activités des structures qui relevaient précédemment du ministère du développement rural. *Il est à noter que les différentes structures concernées seront décrites dans le chapitre consacré au mécanisme de mise en œuvre du PNIA.*

A l'instar d'autres ministères, le ministère de l'agriculture et du développement rural est organisé en structures situées aux différents échelons territoriaux du pays; niveau central, niveau provincial, niveau urbain, niveau commune, niveau district, niveau territoire, niveau secteur, et niveau groupement. Dans les provinces, le Ministère de l'Agriculture est représenté par les Inspections Provinciales dont le rôle est d'assurer l'exécution au niveau de la base des politiques agricoles de l'État par l'encadrement technique des petits producteurs.

#### 1.4.2 Autres départements impliqués

Les autres départements ministériels impliqués directement ou indirectement dans l'appui à la production agricole sont : le Ministère de l'environnement, conservation de la nature, eaux et forêts (MECNEF), le Ministère de la recherche scientifique et technologique (MINREST) et le Ministère de la condition féminine et de la famille (CONDIFA). D'autres Ministères comme ceux chargés du Plan, du Commerce Extérieur, de l'Économie, de l'Énergie, des Finances, de l'Administration Territoriale et Collectivités Locales et des Petites et Moyennes Entreprises ont également des attributions spécifiques qui touchent directement les opérateurs des sous secteurs agricoles. Le Ministère du Plan centralise et coordonne tous les programmes macroéconomiques au niveau gouvernemental. Le schéma organique est semblable à celui du ministère de l'Agriculture avec des directions normatives, des projets ou programmes, des inspections provinciales et des entreprises sous tutelle. Cependant, il faut noter que depuis 2001, un Bureau Central de Coordination (BCeCo) assure la coordination des ressources extérieures en provenance de certains grands bailleurs internationaux comme la Banque mondiale et ses institutions, et l'Union Européenne.

#### 1.4.3 Cadres de concertation

Afin d'améliorer la coordination des actions au niveau national et dans les provinces, le Gouvernement a mis en place des mécanismes de concertation. Il s'agit du Conseil Consultatif National et des Conseils Consultatifs Provinciaux qui sont prévus par la loi agricole. Il est à noter aussi la création des Conseils agricoles et ruraux de gestion (CARG), composés pour 1/3 des acteurs étatiques et pour 2/3 des acteurs non étatiques, principalement les OPA. Les CARG font partie intégrante de la réforme et de la politique de décentralisation du MADR. Ils existent jusqu'au niveau des territoires dans la plupart des provinces et de plus en plus au niveau des secteurs également. Il s'agit des instruments de concertation, qui, s'ils sont renforcés sont compatibles avec l'esprit du NEPAD et du PDDAA.

#### 1.4.4 Conclusion

Tous ces services manquent de moyens de travail et d'appui financier de la part des pouvoirs publics, conduisant dans bien des cas à une déperdition du personnel qualifié et, par suite, à une situation d'abandon total par l'État de ses fonctions de régulation, d'orientation et de contrôle. Certains services continuent à fonctionner grâce aux appuis ponctuels apportés par les partenaires au développement dans le cadre des aides d'urgences.

## **1.5 STRUCTURATION DE LA PROFESSION AGRICOLE**

Comparativement à d'autres pays africains, le milieu rural en RDC est relativement peu structuré, et son organisation demeure centrée sur des groupements et associations informels. Dans le passé, le Gouvernement a cherché à promouvoir différentes formes associatives, notamment mutualistes et coopératives, mais, l'absence d'une vision claire pour leur organisation et les moyens faibles mis à la disposition des services concernés, n'ont pas permis l'obtention des résultats perceptibles. Le mouvement associatif a connu son expansion ou son développement en RD Congo, à la suite des troubles socio – politiques et aux guerres qui frappent le pays, mais s'explique en grande partie, par la confiance que leur accordent les bailleurs de fonds ou les ONG internationales qui trouvent ces associations plus crédibles que les structures étatiques pour faire parvenir des appuis / assistance aux communautés de base, bénéficiaires de leurs appuis en milieux ruraux. Les différents groupements et associations interviennent dans des domaines assez variés : agriculture, transformation des produits, petits élevages, pêche, et commercialisation. Ces groupements sont structurés en faîtières ou plate forme de coordination au niveau provincial et central, afin de mieux défendre les intérêts de leurs membres et de leur assurer un meilleur service en matière d'approvisionnement en moyens de production, d'accès au marché et au financement, et d'appui-conseil. Les plus représentatives desdites faîtières sont :

- (i) le Bureau National de la Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (CONAPAC) et les fédérations provinciales des Producteurs Agricoles ;
- (ii) le Conseil Consultatif National et Provincial, organes de participation des producteurs agricoles dans les décisions au niveau de « là-où-se-passe-l'agriculture » (voir les articles 8, 9, 26 et 27 de la loi agricole).
- (iii) la Confédération Paysanne du Congo (COPACO).

## **1.6 CONTRAINTES MAJEURES, OPPORTUNITES ET DEFIS A LEVER AU NIVEAU DU SECTEUR**

### **1.6.1 Contraintes majeures**

Le secteur agricole en RDC est confronté à de nombreuses contraintes d'ordre technique, économique et institutionnel qui peuvent être résumées comme suit : (i) une faible productivité des filières végétales, animales et halieutiques (ii) une allocation budgétaire dérisoire (moins de 2 % du budget national) ; (iii) Le cadre institutionnel mal organisé avec un déficit en ressources humaines, techniques et matérielles, tant au niveau central qu'au niveau des provinces; (iv) un régime foncier dualiste tiraillé entre le juridique et le traditionnel ; (v) la détérioration des conditions de vie en milieu rural provoquant ainsi un exode élevé et sélectif qui draine vers les villes les actifs agricoles les plus dynamiques ; (vi) la faiblesse de l'environnement macro économique, peu propice aux investissements productifs, malgré la présence de terres de qualité, un climat favorable et une importante demande ; (vii) la capacité de financement des opérateurs agricoles est limitée, voire

inexistante et le crédit est peu disponible ; (viii) la dégradation et le faible niveau d'accès aux infrastructures de base nécessaires au développement agricole (de désenclavement des zones de production, de marché, de stockage et de conditionnement, de transformation, hydro-agropastoral et piscicoles); (ix) le manque d'organisation des producteurs et autres acteurs des filières agricoles (végétales, animales et halieutiques ; (x) l'offre de services de recherche et de vulgarisation agricole inadéquate au regard de la demande d'appui-conseil des organisations paysannes et autres opérateurs ; (xi) le faible niveau d'accès aux informations sur les marchés et faiblesse de la demande interne du fait du faible pouvoir d'achat des consommateurs ; (xi) le faible niveau de valorisation des productions.

### **1.6.2 Opportunités et potentialités**

Malgré les contraintes qui entravent son développement depuis plus d'une décennie, la RDC jouit d'un potentiel et des opportunités enviables qui, lorsqu'ils valorisés et mis en valeur permettront de juguler lesdites contraintes. Il s'agit notamment : (i) des conditions climatiques et écologiques très favorables aux activités agricoles; (ii) des terres agricoles, évaluée à environ 75 000 000 ha, très peu valorisées (environ 10% sont exploitées annuellement); (iii) une forêt équatoriale d'une richesse inégalée, fragile dans ses franges peut-être, mais pratiquement encore inexploitée malgré un potentiel de régénération jugé très important; (iv) des potentialités réelles de développement de plusieurs cultures d'exportation hautement compétitives sur le marché international et générateurs de revenus importants notamment du palmier à huile, du café, du cacao, du thé, de l'hévéa et du quinquina, etc.; (v) un marché potentiellement important : les régions urbaines du pays et les pays voisins représentent un marché de plus de 100 millions d'habitants, en voie d'urbanisation rapide; (vi) la présence de grandes ONG internationales de développement bien structurées, bien équipées, munies d'un personnel compétent, avec antennes disséminées dans le pays, et qui se consacrent à l'encadrement des agriculteurs; (vii) un mouvement associatif en émergence, voire en expansion dans l'ensemble de la RD Congo; (viii) l'expérience accumulée par les politiques et programmes de développement agricole antérieurs, dont certains acquis positifs pourront servir dans un nouveau contexte de modernisation de l'agriculture vivrière et de développement des cultures d'Exportation.

### **1.6.3 Défis à lever**

Les défis majeurs à lever sont les suivants : (i) premièrement : la malnutrition et l'insécurité alimentaire (73% des congolais n'atteignent pas le niveau minimal d'apport calorifique de 2500 calories; plus de 50% de la population ne dispose pas de réserves alimentaires); (ii) deuxièmement : le niveau de pauvreté très élevé de la population surtout rurale (incidence de la pauvreté 71,3% moyenne 2005, seuil de pauvreté); (iii) troisièmement : l'insuffisance de revenus stables de l'Etat (accroissement du déficit commercial et baisse de recettes publiques)

## II. JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU PNIA

### 2.1 JUSTIFICATION ET SYNERGIE ENTRE LES SOUS-PROGRAMMES

Le présent PNIA de la RDC est en cohérence avec les piliers du PDDAA, le DSCR, les OMD et les politiques sectorielles. En effet, les sous-programmes et composantes qui y sont inscrits, sont en synergie avec les orientations stratégiques du DSCR 2 qui constitue le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques et programmes sectoriels de la RDC. Il constitue une déclinaison du pilier 2 du DSCR 2 intitulé «Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi», mais aussi est en cohérence avec ses trois autres piliers. Le PNIA est également en synergie avec les OMD, notamment l'objectif n°1 qui vise à réduire l'extrême pauvreté et la faim. En outre, c'est dans le cadre de la mise en œuvre de la note de politique agricole du Gouvernement de novembre 2009 et de la stratégie harmonisée du secteur agricole et rural adoptée en avril 2010 que le Gouvernement a adopté en mars 2011 le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et qui a permis la formulation du présent PNIA. A travers ses sous-programmes et composantes, il est aussi en phase avec les piliers de PDDAA, à savoir : (i) accroître de façon durable les superficies cultivées et les rendements ; (ii) améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales d'accès au marché ; (iii) augmenter l'approvisionnement en produits alimentaires et réduire la famine ; (iv) améliorer la recherche agronomique ainsi que l'adoption et la diffusion de technologies ; et (v) renforcer les capacités à tous les niveaux des piliers fondamentaux.

Plusieurs scénarii peuvent être élaborés dans la recherche des options stratégiques pour combattre la malnutrition, assurer la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté qui sont des défis majeurs à relever au niveau de la RDC. L'analyse de scénario n'a pas été réalisée dans le cas de la RDC, toute fois, il serait possible de l'envisager dans le cadre d'études complémentaires à faire. Nonobstant l'absence de données spécifiques à la RDC, on peut évoquer d'autres résultats obtenus dans des cas plus ou moins similaire qui corroborent les hypothèses suivantes :

- outre la contribution directe à la sécurité alimentaire, un accroissement du secteur agricole est plus efficace en matière de réduction de la pauvreté que l'accroissement dans les secteurs non-agricoles (la contribution est de l'ordre de 3 de l'amélioration d'un point du taux de pauvreté) ;
- compte tenu de la structure par sous-secteur du PIB agricole de la RDC, on peut faire l'hypothèse que la croissance du sous-secteur vivrier est plus efficace dans la réduction de la pauvreté que les autres sous-secteurs pris individuellement. Toutefois, les stratégies sous-sectorielles seront moins efficaces qu'une stratégie impliquant tout le secteur ;
- on peut aussi postuler qu'une croissance additionnelle à la fois dans le secteur agricole que non-agricole aura un impact plus marqué sur la réduction de la pauvreté et les femmes en seront les principaux bénéficiaires.

Si ces hypothèses sont vérifiées par une analyse plus spécifique à la RDC (référence aux études de l'IFPRI), on peut conclure que des stratégies isolées, volontaristes et opportunistes

seraient peu efficaces pour l'atteinte des objectifs de développement du PNIA, qui sont ciblés sur la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la création de revenu. Une stratégie globale orientée sur la croissance des secteurs agricoles (tous les sous-secteurs étant concernés) et non-agricole, basée sur le développement des chaînes de valeur des filières, est susceptible de réaliser les résultats escomptés dans les perspectives de 2020.

C'est pourquoi le présent PNIA est de portée globale et les sous-programmes qui en découlent sont en interrelation et convergent tous vers le même objectif, c'est-à-dire l'amélioration des revenus des acteurs impliqués, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dont l'incidence est élevée en milieu rural. Il couvre tous les sous-secteurs de production végétale, production animale, production halieutique. Conçu sur l'approche de développement des chaînes de valeurs, le PNIA prend en compte les aspects relatifs au développement de l'agri business, à la transformation, à la mise en marché, à l'accès durable aux ressources productives, et à la sécurité alimentaire sous l'angle de la disponibilité des produits alimentaires, de la stabilité de l'approvisionnement en denrées alimentaires et de l'inoculé avec des aspects de nutrition. Il intègre aussi la fluidité des échanges, à travers l'amélioration des conditions de transport des moyens de production et des produits agricoles, de l'accès au crédit rural, sans oublier la sécurisation foncière. Les garanties de succès seront assurées par la prise en compte des questions transversales comme le renforcement institutionnel des acteurs publics, privés et de la société civile, l'amélioration de la gouvernance ainsi que la recherche et le conseil-agricole. Le PNIA intégrera dans les sous-programmes les principes clés de la dimension genre, environnementale et sociale, pour assurer une utilisation durable et équitable des ressources du pays. Le PNIA sera décliné par province sous forme de PPIA.

## 2.2 OBJECTIFS

Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) de la RDC a pour objectif primordial de stimuler une croissance soutenue du secteur agricole (au moins 6%) nécessaire et suffisante à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Il s'agira de promouvoir les filières stratégiques génératrices de croissance et basées sur les priorités définies par la RDC en vue d'intensifier la production vivrière végétale, animale et halieutique et de promouvoir les spéculations de rente et avec une implication adéquate des couches les plus vulnérables que sont les jeunes et les femmes. Il est structuré en 7 sous programmes, à savoir :

- (viii) Sous-programme 1 : Promotion des filières végétales
- (ix) Sous-programme 2 : Développement de la production animale
- (x) Sous-programme 3 : Développement de la production halieutique
- (xi) Sous-programme 4: Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques
- (xii) sous-programme 5 : Recherche et Vulgarisation agricoles
- (xiii) sous-programme 6 : Promotion de l'agri business
- (xiv) sous-programme 7 : Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

### Sous-programme 1 : Promotion des filières végétales

Ce sous-programme vise à assurer la couverture des besoins du pays en produits vivriers, à accroître les exportations des produits traditionnels, et à diversifier la production végétale. Les objectifs spécifiques qui sous-tendent cet objectif général sont comme suit : (i) améliorer l'accès aux intrants agricoles des spéculations vivrières, notamment les céréales, les tubercules, les légumineuses et l'horticulture; (ii) promouvoir une gestion durable des ressources naturelles; (iii) améliorer la productivité et réduire la pénibilité du travail agricole ; (iv) promouvoir les cultures d'exportation et fruitières ; (v) réduire les pertes post récolte et garantir une meilleure valeur ajoutée aux produits végétaux du cru ; et (vi) à favoriser la fluidité des échanges en désenclavant les zones à fort potentiel de production et en améliorant les conditions de mise en marché des produits agricoles.

#### Sous- programme 2 : Développement de la production animale

Ce sous-programme a pour objectif principal d'assurer une meilleure couverture des besoins nationaux en produits d'élevage. Spécifiquement, il vise à améliorer l'accès aux ressources productives du système d'élevage traditionnel et à promouvoir les petites et moyennes entreprises de production animale

#### Sous-programme 3: Développement de la production halieutique

Ce sous-programme vise la réduction du déficit de consommation des poissons par rapport à la production nationale halieutique, et plus particulièrement à renforcer les moyens de capture de la pêche continentale et maritime, et à promouvoir le développement de la pisciculture.

#### Sous-programme 4: Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques

Ce sous-programme vise à garantir la sécurité alimentaire aux plans national et provincial, ainsi que dans les ménages, notamment vulnérables, sous les angles de la disponibilité alimentaire, de la stabilité des approvisionnements, de l'accessibilité aux aliments et leur innocuité. Il s'agira en particulier d'améliorer la résilience des populations rurales et urbaines pour prévenir les risques d'insécurité alimentaire et de famine, en renforçant le système d'informations sur les marchés et le suivi des productions agricoles et les mécanismes de lutte contre la malnutrition dans la perspective de garantir une meilleure de la santé de la population rurale et urbaine. Il s'agira aussi d'améliorer les dispositifs de gestion de la vulnérabilité alimentaire à travers la mise en place d'un système d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et une gestion plus soutenue des réserves stratégiques.

#### Sous-programme 5 : Recherche et Vulgarisation agricoles

Il vise à générer et à diffuser des technologies améliorées pour l'amélioration de la productivité et l'adaptation aux changements climatiques ; plus spécifiquement, il s'agira de : (i) renforcer les capacités des institutions de recherche et de conseil agricole; (ii) développer des innovations technologiques adaptées aux besoins et aux capacités de mise en œuvre des bénéficiaires; et (iii) assurer une offre de service d'appui-conseil adéquate aux organisations de producteurs.

#### Sous -Programme 6 : Promotion de l'Agri business

Ce sous-programme vise à créer les conditions favorables pour le développement et la réhabilitation des entreprises agricoles, travers la viabilisation des zones à fort potentiel de production agricole et la mise en place des mécanismes de facilitation de l'accès au financement durable. Il reste en synergie avec les autres sous-programmes qui recèlent également des volets relatifs à l'entrepreneuriat agricole et agro-alimentaire. Il s'agit d'organiser solidement les agriculteurs et autres entrepreneurs agricoles et les mettre en contact les partenaires financiers, la recherche-développement et de favoriser leurs accès aux ressources productives et au marché.

#### Sous-programme 7 : Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles

Il s'agira à travers ce sous programme de permettre au ministère de l'agriculture et du développement rural, tant au niveau central qu'à celui des provinces, districts et territoires, de jouer efficacement leur rôle régalien de suivi, de coordination et d'orientation des actions dans le secteur agricole. Aussi, les objectifs spécifiques qui permettront d'atteindre cet objectif général sont : (i) améliorer le cadre légal et politique de mise en œuvre des actions dans le secteur agricole ; et (ii) renforcer les capacités institutionnelles du ministère de coordination et de suivi ; et (iii) et promouvoir la dimension et renforcer le pouvoir économique des organisations des femmes rurales.

### III. DESCRIPTION DES SOUS- PROGRAMMES DU PNIA

#### 3.1 Sous-programme 1 : Promotion des filières végétales

Ce sous-programme est organisé en 7 composantes que sont:

- (i) Amélioration de la productivité des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules, horticulture) ;
- (ii) Valorisation des ressources naturelles de base;
- (iii) Mécanisation agricole;
- (iv) Développement des cultures de rente et horticoles, et des plantations fruitières;
- (v) valorisation des produits végétaux ;
- (vi) Désenclavement des zones de production agricoles ; et
- (vii) Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles.

##### 3.1.1 Composante 1: Amélioration de la productivité des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules, horticulture)

Cette composante sera mise en œuvre à travers deux actions stratégiques, à savoir:

Production et distribution de semences et de matériel végétal certifiés (boutures et semences) à travers l'appui : (i) à la production de semences de base et de pré base ; (ii) à l'installation des agris-multiplicateurs et au renforcement de leurs capacités en maîtrise d'itinéraires technique, l'inspection au champs et contrôle de qualité à la production ; (iii) au calibrage et à la certification des semences et matériel végétal améliorés ; (iv) ainsi qu'à promotion/sensibilisation pour l'utilisation et à l'acquisition de semences certifiées de qualité;

Approvisionnement et distribution d'intrants modernes de production, notamment : (i) l'organisation du système d'approvisionnement et de distribution d'intrants ; (ii) le renforcement de capacités des acteurs (privés, organisations des producteurs) en maîtrise d'itinéraires techniques de production ; (iii) l'appui à la construction et à la réhabilitation et infrastructures et équipements de stockage ; (iv) la mise en place d'un dispositif de contrôle qualité des intrants de production ; et (v) la création d'un fonds de subvention/crédit pour faciliter l'accès des producteurs aux intrants (engrais, pesticides, semences, et matériel végétal).

##### 3.1.2 Composante 2 : Valorisation des ressources naturelles de base

Cette composante comprend 4 actions stratégiques qui seront organisées en activités. Ces activités sont les suivantes :

L'appui à la mobilisation et à la gestion durable des ressources en eau pour l'agriculture:- cet appui sera apporté à travers : (i) l'aménagement et la réhabilitation des bas-fonds, de barrage de retenues d'eau à buts multiples, des plaines alluviales et des ouvrages de captage des sources d'eau; (ii) la protection des berges de cours d'eau et l'aménagement des seuils; (iii) l'appui à la réalisation des ouvrages de défense et de restauration des sols (DRS) et de conservation des eaux et des sols (CES) ; et (iv) l'appui à la mise en valeur des sites aménagés et à la structuration des organisations des producteurs pour un aménagement et une

gestion durable des sites, ainsi qu'à travers la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes des cours d'eau;

La gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS): cette action sera accomplie à travers : (i) la sélection des sites et des organisations des producteurs éligibles ; (ii) la formation des auxiliaires villageois ; (iii) la mise en place et l'appui au fonctionnement des champs écoles d'apprentissage GIFS ; (iv) la formation des organisations des producteurs en matière de GIFS ; (v) l'appui à l'amendement et à l'organisation des exploitations (mise en place de compostières, de fosses fumières, etc.), ainsi qu'à travers l'organisation des journées portes ouvertes et la promotion des bonnes pratiques de gestion et de conservation de la terre (labours zéro, lutte intégrée contre les organismes nuisibles) et l'agriculture biologique;

La promotion de l'agroforesterie: cette action pour laquelle la sécurisation foncière est un préalable, consistera à faciliter : (i) le choix du matériel végétal adapté ; (ii) l'installation des pépiniéristes villageois et privés et la fourniture des plants ; (iii) l'encadrement technique et organisationnel des agriculteurs ; et (iv) la réalisation des plantations, ainsi que le suivi et l'entretien des plantations; et

Les aménagements forestiers: ils consisteront à apporter entre autres : (i) l'appui à la régénération naturelle assistée des formations forestières dégradées et à la densification des plants fertilitaires ; (ii) la plantation d'arbres de protection de flancs de montagnes contre l'érosion des sols et l'ensablement des cours d'eau et de retenues d'eau ; (iii) l'aménagement des forêts communautaires ; (iv) la promotion du reboisement privé et villageois ; (v) la promotion des activités génératrices de revenus dans les formations forestières (valorisation des produits non ligneux) ; (vi) la sensibilisation et l'implication des riverains dans la protection des ressources forestières. La mise en œuvre de ces actions devra se faire dans la perspective de bénéficier des avantages liés au Processus REDD + (Réduction des Emissions liées à Déforestation et à la Dégradation des forêts).

### **3.1.3 Composante 3 : Mécanisation agricole**

Elle est articulée autour des actions ci-après:

La promotion de la traction animale: cette action consistera notamment : (i) à assurer l'appui à la mise en place de noyaux d'élevage adapté à la traction animale ; (ii) la promotion et l'installation/réhabilitation d'unités de fabrication de matériels de culture attelée, (iii) la création de centres de dressage et l'appui en acquisition des animaux de trait ; (iv) la formation de producteurs ; (v) l'appui à l'installation des artisans réparateurs de matériels de traction et (vi) la mise en place d'un fonds de crédit/ subvention pour faciliter l'accès des exploitants à l'attelage ;

La promotion de la motorisation: cette action sera accomplie à travers : (i) l'acquisition de tracteurs et autres unités de motorisation y compris des accessoires ; (ii) l'essouchage de la terre ; (iii) la création/réhabilitation de centres de formation des tractoristes ; (iv) la formation des mécaniciens et leur équipement en outillage de réparation (v) l'organisation et le renforcement des opérateurs privés pour une gestion des unités de motorisation ; et (vi) la réalisation des infrastructures d'abris et de stockage, ainsi que la création de centres pilotes de mécanisation agricole ;

### 3.1.4 Composante 4 : Développement des cultures de rente, maraîchères/horticoles et des plantations fruitières

Les 3 actions de cette composante se résument à :

La promotion des cultures pérennes et de rente (caféier, cacaoyer, cotonnier, palmier à huile, hévéa, théier, etc...): cette action sera accomplie à travers : (i) la production et la fourniture de matériel végétal amélioré ; (ii) la réhabilitation et la densification des plantations existantes ; (iii) la création de nouvelles plantations ; et (iv) l'appui au renforcement des capacités des OP intervenant dans la filière ainsi que leur structuration en coopératives;

La promotion des plantations fruitières (ananas, agrumes, avocat, mangues, bananes, papaye, etc...): cette action consistera : (i) à appuyer l'accès des producteurs au matériel végétal amélioré ; et (ii) à assurer l'encadrement technique et organisationnel pour la mise en place des plantations et le suivi des entretiens;

La promotion du maraîchage en zone urbaine et périurbaine: cette action sera réalisée à travers : (i) l'identification et la cartographie des zones à forte potentialité horticole et l'élaboration d'un plan directeur de leur exploitation; (ii) l'étude de la situation juridique des sites maraîchers en rapport avec le code de l'urbanisme; (iii) la proposition des mesures de sécurisation foncière; (iv) l'appui à la mise en place d'un circuit adapté d'approvisionnement en intrants (semences, engrais, pesticides), et matériel et outillage de maraîchage; (iv) la formation des techniciens et des maraîchers sur l'utilisation raisonnée des engrais et pesticides; (v) la promotion de l'installation des unités de compostage autour des grandes agglomérations; (vi) le renforcement des capacités d'organisation et de gestion des groupements maraîchers; et (vii) la gestion de la qualité de l'eau de l'arrosage des cultures maraîchères.

### 3.1.5 Composante 5: Valorisation des produits végétaux

Les actions relatives à cette composante peuvent être décrites comme suit:

La réduction des pertes post récolte et la mise en place des infrastructures de séchage et de stockage: cette action sera réalisée à travers : (i) le renforcement des capacités en groupement de production agricole et en techniques post récolte, et (ii) la vulgarisation des techniques performantes et adaptées de transformation et de conservation des produits horticoles, ainsi que la dotation des OP de grande taille en aires de séchage et équipements (bâches);

La promotion des systèmes de transformation de céréales (maïs, riz, blé, sorgho et millet), des tubercules( manioc) et des produits d'horticulture : cette action sera accomplie à travers : (i) la formation technique des opérateurs en battage et décorticage des céréales, en fabrication de produits dérivés de manioc, de pomme de terre et de patate douce, et en transformation de fruits et légumes (ii) la mise en place et la formation des unions d'OP (Organisations professionnelles) en principes coopératifs et en maintenance préventive des équipements ; (iii) la dotation de ces OP en équipements appropriés de conservation et de transformation des produits;

La promotion de petites et moyennes unités de transformation agro-alimentaires : cette action consistera en : (i) la réhabilitation et la construction de petites et moyennes unités de transformation de fruits et légumes ; (ii) la formation des opérateurs (Op et privés) en techniques de transformation et en marketing et leur appui en approvisionnement en matières premières et autres intrants.

### 3.1.6 Composante 6 : Désenclavement des zones de production agricoles

Les actions qui seront mise en œuvre au niveau de cette se récapitulent comme suit :

L'ouverture et la réhabilitation des voies de déserte agricole : Cette action sera accomplie à travers : (i) l'identification des zones à forte potentiel agricole enclavées et le choix des zones prioritaires à désenclaver ; (ii) la réalisation des études d'exécution, la réalisation des entretiens localisés et courants avec l'implication des comités villageois et la réhabilitation des pistes rurales existantes ; (iii) l'ouverture de nouvelles pistes rurales ; et (iv) la réalisation des ouvrages d'art (ponceaux, dalots) et l'aménagement (balisage) de tronçons de petites voies navigables.

Le lobbying et l'entretien des pistes: cette action sera réalisée à travers : (i) la conception et la mise en œuvre d'une stratégie concertée et participative d'entretien des pistes agricoles ; (ii) la sensibilisation et la formation des usagers et des riverains pour assurer l'entretien des pistes de déserte agricole ; (iii) l'équipement des brigades de cantonniers en moyens d'entretien périodique des pistes ; (iv) le lobbying auprès du ministère chargé des travaux publics pour l'aménagement, le rechargement, et le reprofilage des routes connectées aux pistes rurales d'évacuation des produits agricoles.

### 3.1.7 Composante 7 : Amélioration des conditions de mise sur le marché des produits agricoles

Les actions relatives à cette composante se résument comme suit:

Le renforcement des équipements et infrastructures de mise en marché: ce renforcement se fera grâce : (i) à la réhabilitation et la construction des hangars de marchés dans les centres secondaires et les zones d'approvisionnement des produits agricoles ; (ii) à la construction des magasins et autres infrastructures ainsi que les équipements d'accompagnement ; et (iii) à l'organisation et l'équipement des marchés à bétail;

Le renforcement des capacités organisationnelles et juridiques de mise en marché: ce renforcement sera réalisé à travers : (i) l'organisation et l'appui en gestion des associations des commerçants dans les principaux marchés; (ii) l'appui à l'amélioration de la qualité et à la présentation des produits; (iii) la formation de membres des associations des vendeurs en lobbying, en négociation, et en calcul de coûts de revient des produits; et (iv) l'élaboration des textes réglementaires au plan national et communautaire qui favoriseront la libre circulation des produits agricoles et animaux;

## 3.2 Sous- programme 2 : Développement de la production animale

Ce sous-programme comprend 4 composantes, à savoir: (i) l'amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage; (ii) la promotion des fermes modernes d'élevage; (iii) le développement de l'élevage non conventionnel; et (iv) la transformation des produits animaux.

### **3.2.1 Composante 1 : Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage**

Les actions de cette composante sont les suivantes:

L'approvisionnement des éleveurs en géniteurs performants et adaptés au changement climatique: cette action s'accomplira à travers : (i) l'appui à la mise en place de noyaux d'élevage de géniteurs au niveau villageois (bovins, ovins, caprins, porcins) ; (ii) la facilitation de l'acquisition de géniteurs par les élevages familiaux ; et (iii) le suivi zootechnique des noyaux villageois d'élevage de géniteurs ;

L'amélioration de l'alimentation et de l'abreuvement des animaux: cette action sera accomplie à travers (i) la formation des éleveurs en formulation d'aliments pour bétail ; (ii) l'appui à l'aménagement de pâturages améliorés et à l'enrichissement de pâturages naturels par espèces fourragères légumineuses ; (iii) l'appui à la réhabilitation et à la création des unités de fabrication d'aliments pour bétail et de provendes, et (iv) la mise en place d'un mécanisme de facilitation de l'accès aux éleveurs des provendes;

L'appui à une couverture sanitaire adéquate des animaux: cette action sera assurée à travers : (i) la mise en place d'un système de formation des vétérinaires professionnels et auxiliaires villageois d'élevage; (ii) la promotion de l'entrepreneuriat en matière d'élevage et la facilitation de leur accès à l'équipement ; (iii) l'organisation régulière des campagnes de vaccination et de prophylaxie sanitaire, (iv) la réhabilitation et la construction des postes de contrôle vétérinaires, (v) la facilitation de l'accès aux produits vétérinaires pour les élevages familiaux ; et (vi) l'amélioration de la législation en matière de santé animale;

L'amélioration de l'habitat: cette action consistera en (i) la vulgarisation des modèles simples de pacs à bétail, d'étables, de bergeries, de porcheries; et de poulaillers; (ii) la valorisation des matériaux locaux d'élevage et leur vulgarisation auprès de systèmes familiaux d'élevage, et en l'appui à la production de compost/fumier dans les habitats;

La structuration des organisations d'éleveurs: cette action sera réalisée à travers : (i) l'appui soutenu à l'émergence des organisations de base d'éleveurs ainsi qu'à leur structuration ; (ii) le renforcement des capacités de gestion des organisations d'éleveurs ; (iii) la formation des représentants des organisations d'éleveurs à la maîtrise des itinéraires techniques zootechniques et de reproduction ; et (iv) la mise en place des faîtières d'organisations professionnelles d'élevage.

### **3.2.2 Composante 2 : Promotion des fermes modernes d'élevage**

Les actions identifiées dans cette composante sont au nombre de trois à savoir:

Le développement et la réhabilitation des ranchings bovins: cette action sera accomplie à travers : (i) la réhabilitation des infrastructures d'élevage, (ii) l'aménagement des pâturages ; (iii) l'approvisionnement en géniteurs ; et (iv) le suivi sanitaire et zootechnique;

L'appui à la réhabilitation ou à la création des fermes modernes d'élevage d'ovins, de caprins et de porcins: cette action consistera : (i) à accompagner les porteurs de projets privés à

l'élaboration de dossiers de projets bancables ; (ii) à les appuyer dans la recherche de financement et dans l'installation de leurs unités de production ; et (iii) à les encourager à l'utilisation efficiente des résidus de récolte et des sous-produits agro-industriels (drèches de brasseries, sons de riz et de blé, mélasse, etc.);

L'appui au développement d'aviculture moderne (pondeuses et de poulets de chairs): cette action sera accomplie à travers : (i) la promotion des fermes d'élevage de parentales de volailles pour la production de poussins d'un jour, (ii) l'appui à la création et l'équipement de poulaillers modernes ; (iii) la formation des aviculteurs aux techniques de l'aviculture moderne (iv) l'appui à l'organisation et la gestion des exploitations ; (v) la facilitation de l'accès aux intrants et au matériel technique vétérinaire ; (vi) la promotion des faïtières d'organisations professionnelles d'aviculteurs modernes ; et (vii) l'appui à la mise en place d'unités de production d'aliments de volailles.

### **3.2.3 Composante 3 : Développement de l'élevage non conventionnel**

Les actions inscrites sous cette composante sont entre autres:

La promotion de l'aulacodiculture : cette action sera accomplie à travers : (i) la réalisation d'une étude de caractérisation des races ; (ii) l'appui à l'installation des fermes privées ; et (iii) l'encadrement technique et sanitaire ;

La promotion de l'apiculture: cette action consistera en(i) l'identification des sites mellifères ; (ii) l'équipement des apiculteurs en ruches et autres matériels de récolte et de traitement du miel ; et (iii) l'appui technique, organisationnel, et en gestion des apiculteurs;

La promotion de la cuniculiculture et de l'élevage de chenille : cette promotion se fera à travers l'appui à l'installation des éleveurs, l'encadrement technique et zoo-sanitaire, et l'appui organisationnel et en gestion.

### **3.2.4 Composante 4 : Transformation des produits animaux**

Cette composante comprend les actions ci-après :

Le renforcement de capacités des acteurs intervenant: ce renforcement se fera à travers : (i) la formation des bouchers et charcutiers en techniques améliorées d'abattage, aux règles d'hygiène, aux normes de qualité, et aux techniques de gestion des abattoirs et de boucheries; (ii) l'appui en organisation et en gestion des bouchers et charcutiers; (iii) la création de centres de formation en traitements de produits carnés; (iv) l'appui à la valorisation des déchets d'abattage (compost, biogaz, etc...);(v) la formation des opérateurs au respect des normes de qualité; et (vi) la mise en place d'un dispositif adéquat de contrôle de la qualité des viandes et d'inspection vétérinaire;

La réhabilitation et la construction d'abattoirs: cette action : procédera à : (i) la description de l'état des lieux des abattoirs ; (ii) à l'élaboration d'un programme national de réhabilitation et de construction de chambres froides ; (iii) à la construction et/ou la réhabilitation des abattoirs modernes dans les chefs-lieux de provinces (chambres froides et fabriques de glaces,

aires d'abattage, camions frigorifiques, etc...) ; et (iv) à la réhabilitation et la construction des abattoirs secondaires;

La mise en place des réseaux locaux de collecte et de transformation du lait: cette action s'accomplira à travers : (i) le renforcement des capacités des acteurs impliqués, (ii) la construction des infrastructures et équipements de traitement et conservation du lait ; et (iii) la fourniture des moyens de collecte et de distribution du lait.

### **3.3 Sous-programme 3: Développement de la production halieutique**

Ce sous-programme est articulé autour de 2 composantes à savoir: (i) l'amélioration de la productivité des captures; et (ii) la conservation/transformation des produits halieutiques.

#### **3.3.1 Composante 1-: Amélioration de la productivité des captures**

Les actions sous cette composante sont comme suit:

La promotion de la pêche maritime et continentale: cette promotion s'accomplira à travers : (i) la réalisation d'une enquête sur les conditions de vie des pêcheurs et mareyeurs ainsi que sur leurs besoins d'appui ; (ii) la sensibilisation et l'information des communautés de pêcheurs sur les dangers liés à l'utilisation de matériels prohibés ; (iii) l'évaluation de leurs besoins d'appui, l'appui à l'émergence des comités de plage et coopératives maritimes et fluviaux et des associations des mareyeuses ; (iv) l'appui en techniques d'organisation et de gestion, en équipements de captures performants (moteurs hors bord, pirogues, filets, etc...); et (v) l'identification et la protection de zones de frayères favorisant la reproduction des poissons;

La promotion de l'aquaculture et de la pisciculture: cette promotion s'effectuera à travers : (i) l'élaboration d'un plan national de développement de l'aquaculture et de la pisciculture; (ii) le recensement, la réhabilitation, et l'aménagement des centres d'alevinage, des étangs piscicoles, et des retenues d'eau à buts multiples (entre autre halieutique); (iii) l'appui aux pisciculteurs en acquisition d'alevins et d'aliments; et (iv) la formation des pisciculteurs familiaux et commerciaux en techniques piscicoles appropriées et en gestion.

La surveillance et la gestion concertée des plans d'eau: cette action sera accomplie à travers : (i) la réalisation d'une enquête cadre sur les plans d'eau en complément à celle réalisée sur le lac Tanganyika en 2011 ; (ii) la mise en place d'un dispositif d'évaluation des ressources halieutiques des plans d'eau ; (iii) l'élaboration d'une réglementation appropriée sur la pêche ; et (iv) la mise en place d'un dispositif de suivi de la réglementation et renforcement de la surveillance.

#### **3.3.2 Composante 2 : Conservation/transformation des produits halieutiques**

Les actions sous cette composante sont décrites ci-après:

Renforcement des capacités des acteurs : ce renforcement s'effectuera à travers la formation des transformatrices des produits de pêche sur le respect des normes de qualité et les techniques de transformation et de conservation des poissons (salaison, fumage, séchage);

Renforcement des capacités de conservation et de transformation: ce renforcement se fera à travers : (i) la construction des débarcadères dans les zones à forte production halieutique ; (ii) la dotation des transformateurs (hommes et femmes) des produits de pêche de kits d'équipements de séchage et de fumage de poissons ; (iii) la mise en place des installations de froid (chambres froides et fabrique de glace) dans les zones à forte production halieutique ; et (iv) l'équipement des pêcheurs en caisses isothermes.

### **3.4 Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques**

Ce sous-programme comprend 3 composantes à savoir: (i) Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire ; (ii) Lutte contre la malnutrition ; et (iii) Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques.

#### **3.4.1 Composante 1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire**

Les actions qui meublent cette composante sont les suivantes :

Mise en place d'un système d'informations sur les marchés et les productions agricoles : elle se fera à travers la réalisation des activités ci-après : (i) l'état des lieux du système d'information actuel sur les marchés et les productions agricoles ; (ii) l'élaboration d'un système d'information sur les marchés (SIM) et les productions agricoles ; (iii) la mise en place et l'appui au fonctionnement du SIM et au suivi des filières agricoles ; (iv) l'échantillonnage, collecte, traitement et archivage des données ; et (v) la diffusion des informations à travers des canaux appropriés au regard des cibles à atteindre.

Mise en place d'un système d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire et pour prévenir les risques climatiques : cette action sera déclinée en activités suivantes : (i) le renforcement des mécanismes de collecte des données statistiques sur la production végétale, animale et halieutique en rapport avec les mécanismes d'alerte précoce ; (ii) l'évaluation annuelle de la campagne agricole ; (iii) l'établissement de bilans alimentaire annuels tant au niveau provincial que national à la fin de chaque campagne agricole pour mieux orienter les interventions ; (iv) l'établissement au niveau de chaque province et au niveau national d'un plan de contingences en cas de calamités et de famine ; (v) la mise en place/ renforcement des capacités d'une Plate-forme Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes en système d'alerte précoce (météo, cartographie des zones agro écologiques, risques de catastrophes, utilisation des terres, etc.) ; (vi) l'appui à l'opérationnalisation et au renforcement de capacité des services météorologiques dans les provinces et au niveau national ; (vii) l'appui à l'amélioration des prévisions et produits climatiques et agro-météorologique ; et (viii) le renforcement des structures de cartographie et d'hydrologie.

#### **3.4.2 Composante 2: Lutte contre la malnutrition**

Elle est structurée en actions ci-après :

Renforcement du degré de prise de conscience des parties prenantes en milieu rural sur l'importance d'une bonne nutrition dans la préservation de la santé : les activités programmées

pour sa mise en œuvre sont : (i) la sensibilisation et la diffusion de messages ciblés pour la lutte contre la malnutrition ; (ii) la vulgarisation des directives volontaires de la FAO pour atteindre progressivement la sécurité alimentaire par le droit à l'alimentation ; (iii) la sensibilisation des décideurs et des structures d'appui au développement sur la nécessité d'intégrer le volet nutrition dans l'appui aux producteurs ; et (iv) l'intégration du volet nutrition dans les curricula de formation des élèves et des agents d'appui au monde rural.

Promotion des actions visant l'amélioration de la nutrition : il s'agit spécifiquement de : (i) la recherche sur l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits agricoles locaux ; (ii) la redynamisation et renforcement des activités de contrôle pour la promotion de la croissance des enfants malnutris ; (iii) l'appui à la mise en place de réseaux de femmes pour la promotion des bonnes pratiques nutritionnelle en produits locaux ; et (iv) la promotion de l'utilisation de produits locaux de haute valeur nutritive dans le cadre de l'aide alimentaire.

### **3.4.3 Composante 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques**

Cette composante est organisée autour des actions ci-après :

Le renforcement des systèmes nationaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité: cette action sera réalisée à travers : (i) le renforcement des capacités institutionnelles de coordination et d'analyse de la vulnérabilité au niveau national ; (ii) la réalisation des enquêtes nutritionnelles et de vulnérabilité au niveau des territoires ; (iii) la mise en place d'un système d'informations et de cartographie de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité (SICIAV) à tous les niveaux ; et (iv) l'appui à l'organisation des ateliers provinciaux et nationaux sur l'analyse de la vulnérabilité.

L'appui à la mise en adéquation de l'aide alimentaire d'urgence: cette action sera accomplie à travers : (i) la mise en place de comités d'aide alimentaire au niveau des territoires ; (ii) le renforcement des capacités de coordination et de gestion de l'aide alimentaire; et (iii) l'analyse de la valeur nutritionnelle de chaque produit alimentaire fourni.

L'organisation des réserves stratégiques : les activités qui seront mises en œuvre à ce niveau concernent : (i) l'évaluation des besoins en réserves stratégiques nationaux ; (ii) la constitution de stock national de sécurité alimentaires avec les productions locales et les importations ; (iii) la mise en place des unités de réserves stratégiques pour lutter contre la disette par province et réguler les prix; (iv) la promotion de l'utilisation de produits locaux à haute valeur nutritive dans le cadre de l'aide alimentaire ; et (v) la formation et organisation des parties prenantes

## **3.5 Sous-programme 5: Recherche et Vulgarisation agricoles**

Le sous-programme 5 est organisé en trois composantes: (i) Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques; (ii) Renforcement des capacités des structures de recherche et de diffusion; et (iii) Renforcement des capacités des structures d'appui -conseil et de vulgarisation.

### 3.5.1 Composante 1 : Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques

Les actions inscrites au niveau de cette composante sont comme suit:

La gestion des connaissances: cette gestion consistera : (i) en la mise en place d'un système d'information géographique (SIG);(ii) en l'élaboration des cartes de vulnérabilités des ressources naturelles (sols, végétation) et ressources en eau aux effets du changement climatique ;(iii) en la délimitation et la cartographie des bassins versants, périmètres et blocs de production; et (iv) en la réalisation d'une étude de la typologie des sols et d'aptitudes culturelles selon les zones agro-éco-géographiques;

Le développement de nouveaux matériels génétiques des espèces végétales, animales et halieutiques: ce développement s'accomplira à travers : (i) la sélection des génotypes performants, la reconstitution et le maintien de la banque de gènes des principales spéculations ; (ii) la mise en place des tests multi locaux d'adaptabilité ; (iii) l'élaboration des fiches techniques et technologiques des cultures; (iv) la production des semences de pré base et de base ; (v) la production de géniteurs et d'alevins performants ; (vi) l'essai exploratoire sur les OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) et les tests sur l'adaptation et la résilience des espèces végétales et halieutiques au changement climatique;

Le développement des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols: Cette action consistera : (i) à caractériser l'état de la fertilisation actuelle des sols ; et (ii) à faire les essais de fertilisation organo-minérale, les tests des méthodes de conservation des eaux et du sol, les essais de rationalisation des rotations culturales, et les tests des techniques de jachères améliorées ;

Le développement des technologies intégrées de protection phytosanitaire et zoo-sanitaire: cette action s'accomplira à travers : (i) les tests des méthodes de lutte contre les mauvaises herbes, les insectes, et les maladies des espèces végétales;(ii) la recherche sur les nouvelles maladies animales; et (iii) la lutte contre les plantes envahissantes des cours d'eau;

Le développement des technologies de transformation des produits agricoles, des produits carnés et des produits halieutiques :cette action consistera en la mise en place : (i) des tests des méthodes de transformation améliorée des produits végétaux et animaux; (ii) des tests d'amélioration du conditionnement et de conservation des tubercules, des racines, des fruits et légumes; (iii) des tests des méthodes de lutte contre les ravageurs des stocks; (iv) des tests des méthodes d'amélioration du conditionnement et de conservation des produits halieutiques; et (v) de la recherche sur la nutrition, sur la technologie alimentaire, sur la qualité des produits, et sur l'hygiène et l'alimentation des ménages.

### 3.5.2 Composante 2 : Renforcement de la recherche et de la vulgarisation agricole

Cette composante est organisée autour des actions stratégiques ci-après:

Le renforcement des capacités des structures de recherche: cette action sera accomplie à travers : (i) la formation et le recyclage périodique des cadres et techniciens de la recherche ; (ii) la construction et la réhabilitation des bâtiments des structures de recherche aux niveaux central et provincial ; (iii) la facilitation de l'accès aux équipements techniques et aux moyens de déplacement ; (iv) l'amélioration du fonctionnement des structures de recherche au niveau central et provincial ; (v) la construction et la réhabilitation des laboratoires ainsi

que leur dotation en équipements et réactifs appropriés d'analyse (pédologie, technologie alimentaire, nutrition, ressources phytogénétiques) ; (vi) le renforcement des capacités des institutions de recherche pour la mise en place de cultivars adaptés aux changements climatiques, ainsi que la mise en place d'un fonds de financement de la recherche

La diffusion et la vulgarisation des innovations technologiques : cette action sera accomplie à travers : (i) l'élaboration d'une politique nationale de vulgarisation et de diffusion des résultats de la recherche ; (ii) la traduction en fiches simplifiées des principaux résultats de la recherche ; (iii) l'organisation des journées portes ouvertes des innovations technologiques ; (iv) la formation des responsables des programmes de recherche en stratégie de communication ; (v) la mise en place et le renforcement de capacité de réseaux de journalistes spécialisés en recherche et développement ; (vi) la mise en place de cadres de concertation entre chercheurs, vulgarisateurs et organisations professionnelles agricoles au niveaux du secteur, du territoire, de la province, et national ; , et (vii) la publication et la diffusion des résultats de recherche à travers les canaux appropriés (radio, presse écrite, télévision, organisations professionnelles, etc...).

### **3.5.3 Composante 3: Renforcement des capacités des structures d'appui -conseil et de vulgarisation**

Cette composante comprend les actions ci-après :

Le renforcement des capacités des organismes gouvernementaux et des organisations de la société civile de vulgarisation<sup>3</sup>: ce renforcement s'accomplira à travers : (i) le recensement et la catégorisation des ONGs et autres acteurs du développement intervenant en milieux ruraux ; (ii) la mise en place des répertoires provincial et national des organismes gouvernementaux et organisations privées de vulgarisation ; (iii) l'élaboration des référentiels techniques et des guides de procédures techniques et de gestion au profit des agents de vulgarisation dans les provinces ; (iv) la formation des animateurs et vulgarisateurs des structures d'encadrement ; (v) la construction et la réhabilitation des bâtiments et infrastructures des structures de vulgarisation aux niveaux national et provincial ; (vi) l'équipement des structures de vulgarisation en moyens de déplacement et en logistique pour un service performant auprès des producteurs ainsi que de leurs associations ; (vii) la mise en place d'un cadre de concertation pour le suivi et la coordination des activités des ONGs et autres acteurs de vulgarisation ; et (viii) l'installation d'une base de données de suivi des actions de vulgarisation et d'appui-conseil au niveau provincial;

Le renforcement des capacités des faîtières<sup>4</sup> des organisations professionnelles agricoles (OPA) et des PME/PMEA: ce renforcement s'effectuera à travers : (i) l'étude sur la typologie OPAs, des PME, et des PMEAs intervenant au niveau de la sécurité alimentaire ; (ii) l'évaluation des besoins en renforcement des capacités nécessaires à la structuration en union ou en fédération; (iii) la formation des membres des structures de gestion des faîtières des organisations de base en techniques de gestion, en marketing, et communication; et (iv) l'appui au fonctionnement de cadres de concertation et de réseaux des acteurs des filières participant au niveau de la sécurité alimentaire.

<sup>3</sup> Il s'agit des organismes gouvernementaux (Service National de Vulgarisation Agricole, INERA, Services du MADR, etc.) et des ONG et Associations de Producteurs, etc.

<sup>4</sup> Tels que la COPACO, l'UNAGRICO et la CONAPAC

### 3.6 Sous-programme 6 : Promotion de l'agri business

Ce sous programme est structuré en 3 composantes, à savoir : (i) la création de zones d'aménagements planifiés (ZAAP) ; (ii) la réhabilitation des plantations et fermes abandonnées ; et (iii) l'appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée ; (iv) .

#### 3.6.1 Composante 1 : Création de zones d'aménagements planifiés (ZAAP)

Elle est meublée par les actions ci- après :

La création des pôles d'entreprises agricoles villageois (PEAV) : il s'agira ici : (i) de l'identification des jeunes ménages éligibles et des sites aménageables par blocs de 1 000 ha à raison 3 à 5 ha à affecter par demandeur ; (ii) de la formation et installation de jeunes scolarisés et autres agriculteurs et de l'appui à l'accès durable des sites ; (iii) de la viabilisation des zones d'installation (voies d'accès, eau, électricité, habitat, aménagement, dessouchement) ; (iv) de l'appui -accompagnement (mécanisation, fonds de roulement pour l'acquisition de semences et autres intrants agricoles, transformation in situ, emballage et commercialisation) ; et (v) de l'appui en organisation coopérative.

Les activités couvriront les domaines de la production végétale et animale, ainsi que de la pisciculture. Cette action peut également être menée dans un ou plusieurs villages avec la configuration actuelle des champs sans aménagements préalables des sites.

L'appui en installation des professionnels de l'agriculture : on procèdera au niveau de cette action à : (i) l'identification des professionnels et l'élaboration d'une stratégie d'accompagnement ; (ii) l'identification des sites de production et l'appui à l'amélioration des conditions d'accès aux sites, à raison de 10 à 50 hectares par les professionnels de l'agriculture; (iii) l'appui en élaboration de dossiers viables à soumettre aux bailleurs de fonds ; et (iv) l'élaboration de mécanismes de financement adaptés, ainsi que la facilitation de l'accès au financement aux porteurs de projets.

Bref, cette activité sera menée avec les agronomes, vétérinaires, techniciens de développement rural et toutes autres personnes amoureuses de la terre qui expriment le désir de participer à la production agricole. Des sites de production seront identifiés et des terrains allant de 10 à 50 ha seront disponibilisés pour le compte de ces nouveaux colons. Des mécanismes de financement seront peaufinés pour la mise en œuvre de cette action

#### 3.6.2 Composante 2 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées

Avec la zaïrianisation en 1973/1974, plusieurs plantations et fermes sont tombées en abandon. Ces unités de production représentent un potentiel économique important et leur réhabilitation constitue un axe majeur de développement du secteur agricole en RDC. Deux actions sous-tendent cette composante :

Le recensement et l'état des lieux des plantations et fermes abandonnées : Un travail important de recensement des plantations et fermes abandonnées est en cours au niveau du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Il y a lieu de le finaliser et de montrer

l'état actuel de ces entités. Il s'agira de procéder : (i) à l'identification et au diagnostic de la situation actuelle desdites fermes ; et (ii) à l'élaboration d'un plan directeur de rétrocession.

L'attribution aux nouveaux investisseurs : il sera procédé : (i) à la mise en place et à l'appui au fonctionnement d'une commission d'attribution ; (ii) à l'élaboration des procédures et des mécanismes juridiques d'attribution ; (iii) à l'attribution aux investisseurs potentiels en vue de leur mise en valeur après un lobbying et la mise en place d'un dispositif de suivi.

### **3.6.3 Composante 3 : Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée**

Cette action est structurée en trois actions, à savoir :

L'amélioration du financement rural et de la fiscalité agricole : elle se décline en activités ci-après : (i) la mise en place d'un mécanisme et d'un fonds de financement adéquat et durable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur ; et (ii) la promotion d'une fiscalité agricole attrayante ;

La mise en place des mécanismes de gestion du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) prévu par la loi : les activités qui soutiennent cette action sont (i) l'élaboration des procédures de gestion du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) ; et (ii) la mise en place de mécanismes institutionnels et juridiques de gestion du FNDA

L'appui à l'implantation d'une Banque Agricole : elle suivra les étapes ci-après : (i) la réalisation d'une étude diagnostique des institutions financières intervenant dans l'appui au secteur agricole, assortie d'une évaluation des besoins de financement du secteur agricole ; (ii) la réalisation d'une étude de faisabilité d'implantation d'une Banque agricole ; et (iii) la recherche de partenaires pour la participation au capital social de la Banque.

## **3.7 Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles**

Ce sous-programme est articulé autour de 4 composantes: (i) Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole; (ii) Poursuite de la réforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle; (iii) Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du Ministère de l'Agriculture; et (iv) la promotion de la dimension genre et de l'empowerment des femmes rurales.

### **3.7.1 Composante 1: Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole**

Les actions stratégiques inscrites sous cette composante sont les suivantes:

L'amélioration du cadre politique :cette action consistera en : (i) la révision et l'adoption de la politique agricole<sup>5</sup> ; (ii) l'élaboration du Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), (iii) la mise en place d'un système de couverture des risques agricoles ; (iv) l'élaboration et l'adoption d'une politique de sécurisation agro-foncière ; (v) la mise en œuvre d'un cadre de partenariat et de coopération Sud-Sud; et (vi) le renforcement des mécanismes de concertation

<sup>5</sup> Cette politique agricole doit inclure entre autres des mesures visant l'amélioration durable de la productivité et la création d'emplois stables en milieu rural.

entre acteurs étatiques et non étatiques dans le secteur agricole/développement rural, notamment les Conseils Consultatifs National et Provinciaux et les CARG

L'amélioration du cadre réglementaire et juridique : cette action s'accomplira à travers : (i) l'inventaire, l'actualisation et l'adoption des lois en attente, entre autres la loi semencière ; (ii) la mise en place de mécanismes administratifs et juridictionnels qui offrent des voies de recours adéquats, notamment aux groupes vulnérables ; (iii) la mise en place d'un mécanisme d'information du grand public de tous les droits et recours disponibles auxquels les groupes vulnérables peuvent prétendre ; (iv) le développement de cadres-type de concertation et instruments juridiques adaptés autour de la gestion du foncier ; (v) la facilitation d'accès à la terre aux groupes vulnérables et aux jeunes sans emplois ; (vi) la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage et de conciliation ; (vii) la mise en place et le renforcement des structures de biosécurité pour la prévention des risques biotechnologiques ; et (viii) l'élaboration d'un cadre juridique favorable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur

### **3.7.2 Composante 2 : Poursuite de la réforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle**

Cette composante comprend les actions ci-après:

L'amélioration du cadre organisationnel du Ministère chargé de l'Agriculture: cette action sera accomplie à travers : (i) la réalisation des audits institutionnel et organisationnel du ministère en charge de l'Agriculture dont les résultats devront permettre entre autres, de concrétiser la décentralisation effective du MADR vers les provinces, et clarifier les rôles respectifs des entités décentralisées et déconcentrées dans l'agriculture, ainsi que dans le développement rural, en particulier en ce qui concerne la réhabilitation et l'entretien des pistes ; (ii) la mise en place d'un mécanisme de concrétisation de la décentralisation effective du MADR vers les provinces et clarifier les rôles respectifs des entités décentralisées et déconcentrées, entre autres en matières d'entretien des pistes ; (iii) la mise en place de manuels de gestion administrative, financière, et comptable; (iv) l'exécution et le suivi et évaluation du PNIA; (v) l'actualisation du plan de restructuration des services du Ministère de l'Agriculture, ; (vi) l'informatisation des services techniques du ministère et leur mise en réseau et renforcement des mécanismes de concertation entre les acteurs étatiques et non étatiques dans le secteur agricole/rural (vii) le lobbying auprès des PTF afin qu'ils harmonisent leurs procédures de gestion, de passation des marchés, et de suivi-évaluation des programmes de développement agricole;

L'amélioration des moyens logistiques des institutions gouvernementales en charge des politiques agricoles aux plans national et provincial: cette action consistera en : (i) la construction et/ou la réhabilitation des bâtiments abritant les services du MADR au niveau central et dans les provinces; (ii) l'acquisition des matériels roulants (véhicules de terrain et motos), matériels agricoles (tracteurs et accessoires, égreneuses, batteuses, etc.); (iii) l'acquisition d'équipements et fournitures informatiques (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, imprimantes, scanners, photocopieurs, etc.), et autres mobiliers.

Le renforcement des capacités techniques du Secrétariat Général de l'Agriculture, Pêche et Elevage du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINAGRIDER) : cette action s'accomplira à travers : (i) le renforcement du ministère chargé de l'agriculture en ressources humaines par des recrutements/redéploiements d'effectifs ; (ii) la mise en œuvre

d'un programme de renforcement des capacités des ressources humaines des services techniques du Ministère ; et (iii) la mise en place/renforcement des capacités de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux dans la mise en œuvre des agricoles :

L'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des organisations professionnelles agricoles: cette action sera accomplie à travers : (i) la mise en place d'un dispositif d'appui et de renforcement des capacités organisationnelles des organisations professionnelles agricoles ; (ii) l'amélioration du cadre légal et réglementaire des organisations professionnelles agricoles ; (iii) la réhabilitation des bâtiments abritant les bureaux des chambres provinciales d'agriculture ; (iv) la facilitation d'accès aux moyens logistiques viables à ces organisations notamment l'acquisition des équipements et fournitures informatiques (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, imprimantes, scanners, photocopieurs etc.), mobiliers de bureau, etc.

### **3.7.3 Composante 3 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du Ministère de l'Agriculture**

Les actions suivantes sont identifiées sous cette composante:

Le renforcement des capacités des structures en charge de la programmation et du suivi des activités agricoles au niveau central et provincial: cette action sera accomplie à travers : (i) la formation et le recyclage des cadres supérieurs et techniciens en techniques d'élaboration de politique sectorielle, de programmation et de suivi-évaluation ; (ii) la facilitation de l'accès aux moyens logistiques conséquents des services en charge de la programmation, du suivi, et de la coordination des activités agricoles aux niveaux central et provincial notamment les équipements techniques, les moyens de déplacement, et autres;

Le renforcement des capacités des structures en charge du contrôle et de l'inspection des services du Ministère de l'Agriculture: cette action s'accomplira à travers : (i) la formation et le recyclage des cadres supérieurs et techniciens sur le contrôle et l'inspection des denrées alimentaires d'origine végétal, animale et halieutique au niveau central et provincial ; (ii) le contrôle et le conditionnement des produits de rente destinés à l'exportation ; et (iii) la facilitation de l'accès aux moyens logistiques conséquents des structures de contrôle et d'inspection des services du Ministère de l'agriculture, notamment l'acquisition des équipements techniques, des moyens de déplacement, et autres.;

La mise en place d'un système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances dans le secteur agricole et l'appui à son fonctionnement: cette action sera accomplie à travers : (i) l'évaluation du système actuel de gestion des connaissances ; (ii) la mise en œuvre des SAKKS au niveau national et provincial ainsi que du mécanisme de suivi de cette mise en œuvre ; (iii) le développement et la diffusion des outils de planification et de programmation sectoriels ; (iv) la mise en place d'un système sectoriel de suivi et évaluation, la mise en place des cadres de concertation intra sectoriels et intersectoriels incluant les PTF en vue d'améliorer le dialogue opérationnel ainsi que l'appui à leur fonctionnement ; (v) l'évaluation de la performance du programme sectoriel et la conduite de revues annuelles conjointes du secteur (Etat, PTF, OPA, secteur privé, société civile)-;

La mise en place d'un mécanisme permanent de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques agricoles: cette action s'accomplira à travers : (i) la conduite du recensement national de l'agriculture (RNA) dont le dernier date de 1984 ; (ii) la mise en place d'un

ystème permanent de collecte, de traitement, et de suivi des statistiques agricoles et alimentaires et l'appui à leur fonctionnement ; (iii) et la mise en place ainsi que l'informatisation de la documentation agricole en RDC.

#### **3.7.4 Composante 4: Genre et empowerment des femmes rurales**

Cette composante est organisée autour des actions ci-après :

Le Renforcement de la participation citoyenne des femmes rurales : cette action sera réalisée à travers : (i) la sensibilisation des femmes rurales sur leurs droits civiques et le concept de genre ; (ii) la formation des femmes rurales en leadership, lobbying et négociation ; et (iii) la promotion de la participation des femmes rurales aux instances de prise de décision dans les associations de développement, les organisations de la société civile et les groupements de production et de services.

Le renforcement des capacités économiques des organisations de femmes rurales : les activités qui en découlent sont les suivantes : (i) l'élaboration d'un programme d'appui aux activités économiques des femmes rurales ; (ii) l'appui en infrastructures et équipements de renforcement des activités de production, de services et de transformation des femmes rurales ; et (iii) le renforcement de l'accès des femmes aux institutions de micro-finances pour le financement des intrants et de la commercialisation

#### IV. ESTIMATION ET PLANNING DES COUTS CORRESPONDANTS AU NIVEAU NATIONAL ET PROVINCIAL A COURT ET A MOYEN ET LONG TERMES

##### 4.1. Estimation des coûts totaux du PNIA

Le coût total du PNIA de la République Démocratique du Congo sur la période allant de 2013 à 2020 est estimé à 5 474,2 millions USD dont 1 532,8 millions USD entre 2013 et 2015, soit 28% du budget estimatif total et 3 941,4 millions USD de 2016 à 2020, représentant 72%. La ventilation du coût total par sous-programme se présente comme suit :

- Promotion des filières végétales: 2 128,6 millions USD (38,9%),
- Développement de la production animale: 652,1 millions USD (11,9%),
- Développement de la production halieutique: 169,2 millions USD (3,1%),
- Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques: 536,9 millions USD (9,8%),
- Recherche vulgarisation agricoles : 543,1 millions USD (9,9%),
- Promotion de l'agri business : 904,9 millions USD (16,5%),
- Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles: 539,5 millions USD (9,9%).

Le tableau ci-après donne les détails sur les coûts par composante et par année. Il fournit aussi le cumul des coûts pour les périodes 2013-2015 (court terme) et 2016-2020 (moyen et long termes). Les tableaux en annexes 8 donnent les bases d'estimation des activités regroupées en actions, et les actions, en en composantes. Ceux en annexe 1 consignent la planification des coûts par année et par actions.

**Tableau 4 : Planning des coûts des composantes du PNIA à court et à moyen et long termes -2013-2020 (en millions USD)**

Désignation	Coût total (millions USD)	Années									
		2013	2014	2015	2013-2015	2016	2017	2018	2019	2020	2016-2020
<b>Sous -programme 1 : Promotion des filières végétales</b>	<b>2 128,6</b>	<b>106</b>	<b>213</b>	<b>277</b>	<b>596</b>	<b>341</b>	<b>362</b>	<b>404</b>	<b>319</b>	<b>106</b>	<b>1 533</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules, horticulture)	696,0	34,8	69,6	90,5	194,9	111,4	118,3	132,2	104,4	34,8	501,1
Composante 2 : valorisation des ressources naturelles de base	441,4	22,1	44,1	57,4	123,6	70,6	75,0	83,9	66,2	22,1	317,8
Composante 3 : Mécanisation agricole	227,0	11,4	22,7	29,5	63,6	36,3	38,6	43,1	34,1	11,4	163,5
composante 4 : développement des cultures de rente et horticoles et des plantations fruitières	188,8	9,4	18,9	24,5	52,9	30,2	32,1	35,9	28,3	9,4	135,9
Composante 5 : Valorisation des produits végétaux	69,6	3,5	7,0	9,0	19,5	11,1	11,8	13,2	10,4	3,5	50,1

Composante 6 : Désenclavement des zones de production agricoles	399,6	20,0	40,0	51,9	111,9	63,9	67,9	75,9	59,9	20,0	287,7
Composante 7 : Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	106,2	5,3	10,6	13,8	29,7	17,0	18,0	20,2	15,9	5,3	76,4
<b>Sous-programme 2 : Développement de la production animale</b>	<b>652,1</b>	<b>32,6</b>	<b>65,2</b>	<b>84,8</b>	<b>182,6</b>	<b>104,3</b>	<b>110,9</b>	<b>123,9</b>	<b>97,8</b>	<b>32,6</b>	<b>469,5</b>
Composante 1: Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage	319,7	16,0	32,0	41,6	89,5	51,2	54,4	60,7	48,0	16,0	230,2
Composante 2 : Promotion des fermes modernes d'élevage	182,8	9,1	18,3	23,8	51,2	29,2	31,1	34,7	27,4	9,1	131,6
Composante 3 : Développement de l'élevage non conventionnel	9,9	0,5	1,0	1,3	2,8	1,6	1,7	1,9	1,5	0,5	7,2
Composante 4: Transformation des produits animaux	139,6	7,0	14,0	18,1	39,1	22,3	23,7	26,5	20,9	7,0	100,5
<b>Sous-programme 3: Développement de la production halieutique</b>	<b>169,2</b>	<b>8,5</b>	<b>16,9</b>	<b>22,0</b>	<b>47,4</b>	<b>27,1</b>	<b>28,8</b>	<b>32,1</b>	<b>25,4</b>	<b>8,5</b>	<b>121,8</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des captures	157,0	7,9	15,7	20,4	44,0	25,1	26,7	29,8	23,6	7,9	113,0
Composante 2: Conservation/transformation des produits halieutiques	12,2	0,6	1,2	1,6	3,4	2,0	2,1	2,3	1,8	0,6	8,8
<b>Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques</b>	<b>536,9</b>	<b>26,8</b>	<b>53,7</b>	<b>69,8</b>	<b>150,3</b>	<b>85,9</b>	<b>91,3</b>	<b>102,0</b>	<b>80,5</b>	<b>26,8</b>	<b>386,6</b>
Composante 1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire	318,2	15,9	31,8	41,4	89,1	50,9	54,1	60,5	47,7	15,9	229,1
Composante 2: Lutte contre la malnutrition	29,0	1,5	2,9	3,8	8,1	4,6	4,9	5,5	4,4	1,5	20,9
Composante 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques	189,7	9,5	19,0	24,7	53,1	30,4	32,2	36,0	28,5	9,5	136,6
<b>Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricoles</b>	<b>543,1</b>	<b>27,2</b>	<b>54,3</b>	<b>70,6</b>	<b>152,1</b>	<b>86,9</b>	<b>92,3</b>	<b>103,2</b>	<b>81,5</b>	<b>27,2</b>	<b>391,0</b>
Composante 1: Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	142,3	7,1	14,2	18,5	39,8	22,8	24,2	27,0	21,3	7,1	102,5
Composante 2 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de diffusion	273,5	13,7	27,4	35,6	76,6	43,8	46,5	52,0	41,0	13,7	196,9
Composante 3: Renforcement des capacités des structures d'appui et de vulgarisation	127,3	6,4	12,7	16,5	35,6	20,4	21,6	24,2	19,1	6,4	91,7
<b>Sous-Programme 6: Promotion de l'Agri business</b>	<b>904,9</b>	<b>45,2</b>	<b>90,5</b>	<b>117,6</b>	<b>253,4</b>	<b>144,8</b>	<b>153,8</b>	<b>171,9</b>	<b>135,7</b>	<b>45,2</b>	<b>651,5</b>
Composante 1 : Création de Zones d'aménagements planifiés (ZAAP)	634,0	31,7	63,4	82,4	177,5	101,4	107,8	120,5	95,1	31,7	456,5
Composante 2 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées	12,2	0,6	1,2	1,6	3,4	1,9	2,1	2,3	1,8	0,6	8,7
Composante 3 : Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée	258,7	12,9	25,9	33,6	72,4	41,4	44,0	49,2	38,8	12,9	186,3
<b>Sous-programme 7 : Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>	<b>539,5</b>	<b>27,0</b>	<b>54,0</b>	<b>70,1</b>	<b>151,1</b>	<b>86,3</b>	<b>91,7</b>	<b>102,5</b>	<b>80,9</b>	<b>27,0</b>	<b>388,4</b>

Composante 1 : Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	43,9	2,2	4,4	5,7	12,3	7,0	7,5	8,3	6,6	2,2	31,6
Composante 2 : Poursuite de la réforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle	298,3	14,9	29,8	38,8	83,5	47,7	50,7	56,7	44,7	14,9	214,8
Composante 3 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du Ministère de l'Agriculture	91,6	4,6	9,2	11,9	25,6	14,6	15,6	17,4	13,7	4,6	65,9
Composante 4 : Genre et empowerment des femmes rurales	105,8	5,3	10,6	13,7	29,6	16,9	18,0	20,1	15,9	5,3	76,1
TOTAL PNIA RD Congo	5 474,2	274	547	712	1 533	876	931	1 040	821	274	3 941

#### 4.2 Estimation des coûts des programmes provinciaux d'investissement agricoles (PPIA)

Les coûts des programmes d'investissement agricole estimés par province et ventilés par sous-programme sont consignés dans le tableau ci-après (*voir annexes 5.1 et 5.2 pour les détails sur la répartition des coûts à travers les composantes*). Il est à noter en particulier pour la province de Kinshasa que les coûts de ses composantes sont combinés avec les coûts estimés au niveau central/national. Les bases d'estimation des coûts par province ont tenu compte des potentialités de chacune d'elles, de son poids démographique, et de sa contribution au PIB. (Cf. Annexe 5.3 pour la clé de répartition par province).

**Tableau 5 : Répartition des coûts par province et sous-programme (en millions USD)**

Désignation	Central/ Kinshasa	Bandundu	Bas Congo	Equateur	Kasai Occidental	Kasai Oriental	Katanga	Maniéma	Nord Kivu	Sud Kivu	Oriental	Total
Sous-programme 1 : Promotion des filières végétales	359,7	183,1	216,1	174,5	129,8	138,4	292,7	76,6	169,2	143,7	244,8	2 128,6
Sous-programme 2 : Développement de la production animale	110,2	56,1	66,2	53,5	39,8	42,4	89,7	23,5	51,8	44,0	75,0	652,1
Sous-programme 3 : Développement de la production halieutique	28,6	14,6	17,2	13,9	10,3	11,0	23,3	6,1	13,5	11,4	19,5	169,2
Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques	90,7	46,2	54,5	44,0	32,8	34,9	73,8	19,3	42,7	36,2	61,7	536,9
Sous-programme 5 : Recherche et vulgarisation agricole	91,8	46,7	55,1	44,5	33,1	35,3	74,7	19,6	43,2	36,7	62,5	543,1
Sous-programme 6 : Promotion de l'Agri business	152,9	77,8	91,8	74,2	55,2	58,8	124,4	32,6	71,9	61,1	104,1	904,9
Sous-programme 7 : Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	91,2	46,4	54,8	44,2	32,9	35,1	74,2	19,4	42,9	36,4	62,0	539,5
TOTAL PPIA RD Congo	925,1	470,8	555,6	448,9	333,9	355,8	752,7	197,1	435,2	369,5	629,5	5 474,2

La ventilation des coûts au niveau de chaque province par sous-programme, à court et à moyen et long termes figure dans les tableaux ci-après. (cf. annexe 5.2 pour les détails par composante)

**Tableau 6: Programmes provinciaux d'investissement agricole par sous programmes à court terme (2013-2015) et à moyen et long termes (2016-2020) en millions USD)**

Désignation	Central/Kinshasa		Bandundu		Bas Congo		Equateur		Kasai Occidental		Kasai Oriental	
	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020
Sous-programme 1 : Promotion des filières végétales	100,7	259,0	51,3	131,8	60,5	155,6	48,9	125,7	36,4	93,5	38,7	99,6
Sous-programme 2 : Développement de la production animale	30,9	79,3	15,7	40,4	18,5	47,7	15,0	38,5	11,1	28,6	11,9	30,5
Sous-programme 3 : Développement de la production halieutique	8,0	20,6	4,1	10,5	4,8	12,4	3,9	10,0	2,9	7,4	3,1	7,9
Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques	25,4	65,3	12,9	33,2	15,3	39,2	12,3	31,7	9,2	23,6	9,8	25,1
Sous-programme 5 : Recherche et vulgarisation agricoles	25,7	66,1	13,1	33,6	15,4	39,7	12,5	32,1	9,3	23,9	9,9	25,4
Sous-Programme 6: Promotion de l'Agri business	42,8	110,1	21,8	56,0	25,7	66,1	20,8	53,4	15,5	39,7	16,5	42,3
Sous-programme 6: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	25,5	65,6	13,0	33,4	15,3	39,4	12,4	31,9	9,2	23,7	9,8	25,2
<b>Total PNIA</b>	<b>259,0</b>	<b>666,1</b>	<b>131,8</b>	<b>339,0</b>	<b>155,6</b>	<b>400,1</b>	<b>125,7</b>	<b>323,2</b>	<b>93,5</b>	<b>240,4</b>	<b>99,6</b>	<b>256,2</b>

**Tableau 7: Programmes provinciaux d'investissement agricole par sous- programmes à court, moyen et long termes (en millions USD) – Suite**

Désignation	Katanga		Maniéma		Nord Kivu		Sud Kivu		Orientale		PNIA	
	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020
Sous-programme 1 : Promotion des filières végétales	82,0	210,7	21,5	55,2	47,4	121,8	40,2	103,4	68,5	176,2	596,0	1 532,6
Sous-programme 2 : Développement de la production animale	25,1	64,6	6,6	16,9	14,5	37,3	12,3	31,7	21,0	54,0	182,6	469,5

Sous-programme 3: Développement de la production halieutique	6,5	16,8	1,7	4,4	3,8	9,7	3,2	8,2	5,4	14,0	47,4	121,8
Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques	20,7	53,2	5,4	13,9	12,0	30,7	10,1	26,1	17,3	44,5	150,3	386,6
Sous-programme 5: Recherche agricole et conseil agricole et rural	20,9	53,8	5,5	14,1	12,1	31,1	10,3	26,4	17,5	45,0	152,1	391,0
Sous -Programme 6: Promotion de l'Agri business	34,8	89,6	9,1	23,5	20,1	51,8	17,1	44,0	29,1	74,9	253,4	651,5
Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	20,8	53,4	5,4	14,0	12,0	30,9	10,2	26,2	17,4	44,7	151,1	388,4
<b>Total PNIA</b>	<b>210,8</b>	<b>541,9</b>	<b>55,2</b>	<b>141,9</b>	<b>121,9</b>	<b>313,3</b>	<b>103,5</b>	<b>266,0</b>	<b>176,3</b>	<b>453,3</b>	<b>1 532,8</b>	<b>3 941,4</b>

## V. INVENTAIRE DES FINANCEMENTS EN COURS ET DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT ET DES BAILLEURS DE FONDS

### 5.1 Hypothèses et méthodes de travail

Deux sources principales de données ont été exploitées. Il s'agit : (i) de la base de données des bailleurs de fonds "GT15 Coordination" ; et (ii) du rapport du secrétariat général du ministère de l'agriculture et du développement rural "informations générales sur le Ministère de l'Agriculture et Développement rural - Mai 2012"

Les principales données disponibles sont relatives: (i) au coût du projet; (ii) à la durée du projet; (iii) à l'année de démarrage et à l'année de clôture, (iv) à la contribution du/des Partenaires Techniques et Financiers (PTF); (v) à la province bénéficiaire; vi) informations sur les activités et thèmes menés. Les bases d'estimations sont décrites ci-dessous :

1. Détermination de la contribution du Gouvernement: la contribution du gouvernement Congolais est répartie équitablement sur la durée de vie du projet. Cette contribution n'inclut pas les exonérations fiscales, les rémunérations du personnel de l'Administration, la mise à disposition des immeubles et mobiliers. Il s'agit uniquement des contributions actuelles résultant seulement des engagements tels qu'ils sont inscrits dans les projets en cours.
2. Classification des projets par composantes du PNIA: chaque projet est classifié dans une ou plusieurs composantes du PNIA à partir des informations disponibles sur ses activités. Les projets de "développement rural intégré" sont quant à eux classifiés dans plusieurs composantes. Pour chacun de ces projets, le coût total est réparti de manière égale entre les composantes.
3. Répartition du financement à travers les provinces: la base de données disponible fournit les informations sur le nom de la province d'exécution du projet. Pour le projet exécuté dans plusieurs provinces, le montant du financement est réparti de manière égale entre les provinces concernées.

4. Annualisation des financements: Pour la détermination des financements annuels, le coût du projet est réparti équitablement sur la durée de vie planifiée.

## **5.2 Inventaire des financements des projets en cours 2000-2017**

Sur une période d'inventaire allant de 2000 à 2017, les engagements planifiés des partenaires techniques et financiers (PTF) à travers des projets dans le secteur agricole/rural en RDC se chiffrent à 1191,12 millions USD. Ils correspondent à 155 projets financés par 22 partenaires techniques et financiers (PTF) bilatéraux et multilatéraux. Sur les 155 projets, 101 projets d'un coût global de 296,9 millions USD seront clôturés en fin 2012. Parmi ces projets, 63 sont des projets de développement et ont un coût total de 263,5 millions USD tandis que 38 sont des projets d'urgence humanitaire pour un montant global de 33,4 millions USD.

Pour les projets en cours jusqu'en 2013 (54 projets pour une enveloppe globale de 894,2 millions USD), on y distingue 52 projets de développement agricole/rural pour un montant total de 886,3 millions USD et 2 projets de type d'urgence humanitaire dont le coût estimatif est 7,9 millions USD. (Cf. annexe 3.4)

## **5.3 Contribution des partenaires techniques et financiers en relation avec les projets en cours 2013-2017**

Les engagements financiers pour la période 2013-2017 sont pris par 13 Partenaires Techniques et Financiers (voir annexe 3.5) et par le Gouvernement. Il en découle, qu'en termes de volume de financement, l'appui de chaque PTF varie entre 1% et 31% de la contribution globale. Les principaux contributeurs au cours de la période susvisée sont:

- a) Projets de développement: (i) la Banque Mondiale (31% du coût des projets de développement en cours jusqu'en 2013), l'USAID (22%), la Coopération Technique Belge (17%), la Banque Africaine de Développement (14%), le FIDA (7%), l'Union Européenne (3%), la contribution moyenne du Gouvernement de la RDC est de 3% .
- b) Projets humanitaires: la Coopération Technique Belge intervient pour 86% du montant global et l'AECID-Espagne intervient pour 14% du montant global.

## **5.4 Engagements dans le cadre des projets d'urgence humanitaire**

Le montant des engagements pris par les PTF en faveur des projets d'urgence humanitaire" est insignifiant lorsque qu'on le compare à celui des engagements pris pour les projets de développement, soit environ 41,3 millions pour une quarantaine de projets exécutés. Trente-huit (38) projets humanitaires sur les 40 répertoriés arrivent à terme d'ici fin 2012.

Du point de vue de la répartition géographique, les interventions humanitaires d'urgence se concentrent dans les provinces de Bandundu, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Equateur, et du Katanga. Comme le montre l'annexe 3.6, les PTF contribuent à hauteur de 100% des coûts des projets humanitaires.

## 5.5 Contribution des projets de développement en cours au PNIA

L'analyse des objectifs et activités des projets de développement en cours a permis d'affecter aux sous-programmes et composantes du PNIA, les montants des financements disponibles. Il en résulte qu'en rapport avec les projets en cours, les financements actuellement acquis s'élèveraient à 885 millions USD dont 632,2 millions USD représentent le montant net disponible à affecter au PNIA à partir 2013. En effet, sur les projets en cours d'exécution en 2013, la partie du budget qui sera consommée jusqu'en fin 2012 est de 253,1 millions USD dont 238,6 millions USD représente la contribution des PTFs et 14,5 millions USD représente la contribution du gouvernement sur ses ressources propres.

Sur le montant de 632,2 millions USD disponible à affecter au PNIA, 98.6% (623,4 millions USD) représente la contribution des PTF et 1.4% (8,7 millions USD) celle de l'Etat congolais sur les projets en cours. La ventilation de ce montant en fonction des projets déjà planifiés indique que 483,5 millions (76,5%) seront mobilisés pendant la période 2013-2015 et 148,6 millions (23,5%) seront libérés de 2016 à 2020.

L'analyse des financements déjà acquis pour la période d'exécution du PNIA révèle que ces financements couvrent presque exclusivement le sous-programme 1 pour 90%. Cette répartition se présente comme suit:

- Sous-programme 1 : Promotion des filières végétales: 569 millions USD (90,4%),
- Sous-programme 2 : Développement de la production animale : 3,3 millions USD (0,5%),
- Sous-programme 3 : Développement de la production halieutique: 5,7 millions USD (0,9%),
- Sous-programme 5 : Recherche et vulgarisation agricoles : 17,3 millions (2,7%),
- Sous-programme 7 : Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles: 37,0 millions (5,8%).

Les détails sur la répartition des financements acquis par composante à court, moyen, et long termes sont repris dans le tableau ci-après:

**Tableau 8 : Montant des financements acquis par composante sur les projets en cours et disponible à partir de 2013 en millions UDS**

Composante du PNIA	2013-2015			2016-2020			Total			Budget consommé sur projets en cours en 2013	
	PTF	Etat	Total	PTF	Etat	Total	PTF	Etat	Total	PTF	Etat
<b>Sous-programme 1: Promotion des filières végétales</b>	<b>416,5</b>	<b>4,3</b>	<b>421</b>	<b>147,8</b>	<b>0,2</b>	<b>147,9</b>	<b>564</b>	<b>4,5</b>	<b>569</b>	198,2	5,81
Amélioration de la productivité des cultures vivrières	183,1	1,8	185	66,0	0,1	66,1	249	1,9	251	91,2	0,97
Valorisation des ressources naturelles du base	42,8	1,4	44	7,6	0,1	7,7	50	1,5	51,9	37,1	0,97
Mécanisation agricole		0,5		60,0	0,0	60,0		0,5			

	90,0		91				150		151	-	0,97
Développement des cultures de rente et horticultures et des plantations fruitières	1,9	0,3	2,2	0,0	0,0	0,0	1,9	0,3	2,2	1,6	0,97
Désenclavement des zones de production agricole	77,9	0,1	78,0	7,6	0,0	7,6	85,5	0,1	85,6	60,5	0,97
Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	20,9	0,2	21,0	6,5	0,0	6,5	27,4	0,2	27,5	7,9	0,97
<b>Sous-programme 2: Développement de la production animale</b>	<b>2,9</b>	<b>0,4</b>	<b>3,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,9</b>	<b>0,4</b>	<b>3,3</b>	2,9	2,91
Amélioration de la productivités des système familiaux et communautaires	2,0	0,1	2,1	0,0	0,0	0,0	2,0	0,1	2,1	2,0	0,97
Promotion des fermes modernes d'élevage	0,4	0,1	0,5	0,0	0,0	0,0	0,4	0,1	0,5	0,4	0,97
Développement de l'élevage non-conventionnel	0,5	0,2	0,7	0,0	0,0	0,0	0,5	0,2	0,7	0,5	0,97
<b>Sous-programme 3: Développement de production halieutique</b>	<b>4,1</b>	<b>1,6</b>	<b>5,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4,1</b>	<b>1,6</b>	<b>5,7</b>	6,8	0,97
C31: Amélioration de la productivité des captures	4,1	1,6	6	0,0	0,0	0,0	4,1	1,6	5,7	6,8	0,97
<b>Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricole</b>	<b>15,9</b>	<b>1,4</b>	<b>17</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>16</b>	<b>1,4</b>	<b>17,3</b>	13,3	2,91
Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	1,9	0,1	1,9	0,0	0,0	0,0	1,9	0,1	1,9	2,8	0,97
Renforcement des capacités des structures de recherche et d'inspection	0,0	1,1	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	1,2	0,1	0,97
Renforcement des capacités des structures d'appui-conseil et de vulgarisation	14,0	0,2	14	0,0	0,0	0,0	14	0,2	14,3	10,3	0,97
<b>Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>	<b>35,5</b>	<b>0,8</b>	<b>36</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,7</b>	<b>36</b>	<b>0,8</b>	<b>37,0</b>	17,4	1,94
Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	21,7	0,4	22	0,7	0,0	0,7	22	0,4	22,7	12,3	0,97
Poursuite de la réforme du Ministère en charge de lagriculture et renforcement des capacités humaines et matérielle	13,9	0,4	14	0,0	0,0	0,0	14	0,4	14,3	5,1	0,97
<b>Total PNIA</b>	<b>475,0</b>	<b>8,6</b>	<b>483,5</b>	<b>148,4</b>	<b>0,2</b>	<b>148,6</b>	<b>623,4</b>	<b>8,7</b>	<b>632,1</b>	<b>238,6</b>	<b>14,5</b>

## 5.6 Financements disponibles par province

L'affectation du financement net disponible à partir de 2013 par province révèle que sur le montant de 632,3 millions USD acquis, la province de Kinshasa (la capitale et siège des institutions gouvernementales, internationales, et les ONGs) a la part la plus élevée de l'enveloppe disponible, soit 30,9%. Elle est suivie de la province l'Equateur (12,1%), la province du Katanga (10,4%), et celle de Bandundu (10,1). La part de chacune des provinces restantes est inférieure à 10%.

**Tableau 9 : Répartition des financements acquis par province à court, moyen, et long termes (en millions USD)**

Montant		Bandundu	Bas-Congo	Equateur	Kasaï Oriental	Katanga	Maniéma	Nord Kivu	Sud Kivu	Oriental	Kasaï Occidental	Central/Kinshasa	Total
TOTAL FINANCIEMENT DISPONIBLE	Engagement 2013-2015	48,8	37,3	76,2	19,6	47,9	41,2	31,8	31,9	4,8	8,6	135,7	483,8
	Engagement 2016-2017	15,3	12,2	0,1	5,7	17,9	13,3	8,0	10,3	-	5,7	60,0	148,5
	Total disponible 2013-2017	64,2	49,5	76,3	25,4	65,8	54,5	39,8	42,2	4,8	14,3	195,7	632,3
%		10,1	7,8	12,1	4,0	10,4	8,6	6,3	6,7	0,8	2,3	30,9	100,0

Le tableau qui suit résume la répartition des financements acquis par province et par sous-programme. (voir annexe 3.8) pour les détails sur cette répartition par composante et par province)

**Tableau 10: Répartition des financements disponibles des projets en cours par sous-programme et province à court, moyen, et long termes**

Composantes	Montant	Bandundu	Bas-Congo	Equateur	Kasaï Oriental	Katanga	Maniéma	Nord Kivu	Sud Kivu	Oriental	Kasaï Occidental	Central/Kinshasa	Total
Sous programme 1: Promotion des filières végétales	2013-2015	43,6	32,7	76,1	16,5	43,1	41,1	25,7	31,5	4,3	8,6	102,6	425,6
	2016-2017	15,3	12,2	-	5,7	17,2	13,3	8,0	10,3	-	5,7	60,0	147,7
	Total 2013-2017	58,9	44,9	76,1	22,2	60,3	54,4	33,7	41,8	4,3	14,3	162,6	573,4
Sous programme 2: Développement de la production animale	2013-2015	-	1,9	-	-	-	-	0,8	-	-	-	0,5	3,2
	2016-2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total 2013-2017	-	1,9	-	-	-	-	0,8	-	-	-	0,5	3,2
Sous programme 3: Développement de la production halieutique	2013-2015	1,5	-	-	-	2,8	-	-	-	-	-	-	4,3
	2016-2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
	Total 2013-2017	1,5	-	-	-	2,8	-	-	-	-	-	-	4,3
Sous programme 5: Recherche et vulgarisation agricole	2013-2015	2,6	2,7	0,1	3,2	-	0,1	4,6	0,5	0,5	-	18,4	32,8
	2016-2017	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	0,08
	Total 2013-2017	2,6	2,7	0,2	3,2	-	0,1	4,6	0,5	0,5	-	18,4	32,83
Sous programme 7: Gouvernance	2013-2015	1,1	-	-	-	2,0	-	0,7	-	-	-	13,1	16,91

<b>agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>	2016-2017	-	-	-	-	0,7	-	-	-	-	-	-	0,67
	Total 2013-2017	1,1	-	-	-	2,7	-	0,7	-	-	-	13,1	17,6
<b>TOTAL FINANCEMENT DISPONIBLE</b>	2013-2015	<b>48,8</b>	<b>37,3</b>	<b>76,2</b>	<b>19,6</b>	<b>47,9</b>	<b>41,2</b>	<b>31,8</b>	<b>31,9</b>	<b>4,8</b>	<b>8,6</b>	<b>134,7</b>	<b>482,8</b>
	2016-2017	<b>15,3</b>	<b>12,2</b>	<b>0,1</b>	<b>5,7</b>	<b>17,9</b>	<b>13,3</b>	<b>8,0</b>	<b>10,3</b>	<b>-</b>	<b>5,7</b>	<b>60,0</b>	<b>148,5</b>
	Total 2013-2017	<b>64,2</b>	<b>49,5</b>	<b>76,3</b>	<b>25,4</b>	<b>65,8</b>	<b>54,5</b>	<b>39,8</b>	<b>42,2</b>	<b>4,8</b>	<b>14,3</b>	<b>194,7</b>	<b>631,3</b>
	%	10,2	7,8	12,1	4,0	10,4	8,6	6,3	6,7	0,8	2,3	30,8	100,0

### 5.7 Projets en préparation

Outre, les projets en cours, dont le financement net qui en découle est évalué à 632 millions USD, on peut signaler également le budget des projets en préparation, dont le montant est estimé à 128 millions USD. (Cf. annexe 3.9)

## VI. EVALUATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS ADDITIONNELS REQUIS A COURT ET A MOYEN ET LONG TERMES DU PNIA

### 6.1 Synthèse des besoins de financement du PNIA

Le besoin global de financement du PNIA sur la période de 2013 à 2020 est estimé à 4 842,1 millions USD, soit 88,5% du budget total. Les ressources nettes disponibles sont de 632,1 millions USD pour 2013, soit 11,5%<sup>6</sup> des coûts estimatifs du PNIA qui s'élève à 5 474,2 millions USD. La contribution du gouvernement Congolais à cet effort est de 8,7 millions USD (1.4% du montant) et celle des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) est de 623,1 millions USD (98.6% du montant). Le tableau ci-après résume les besoins en financement par sous-programme pour la période sous revue. Il ressort clairement de ce tableau que le gap de financement par rapport à l'estimation de besoin en financement de chaque sous-programme varie entre 73,3% et 100%. En d'autres termes, la proportion du montant des financements acquis par sous-programme représente entre 0% et 26,7%. Le gap de financement le plus faible est constaté au niveau du sous-programme : Promotion des filières végétales, puisqu'il n'est que de 73,3%, dénotant de l'intérêt que les partenaires accordent à cette filière.

**Tableau 11: Synthèse des besoins en financement par sous-programme (en millions USD)**

Désignation	Total 2013- 2020		Acquis				Gap	
	Coût total	%	Etat	PTF	Total	%	Montant	%
Sous -programme 1 : Promotion des filières végétales	2 128,6	38,9	4,5	564,3	568,8	26,7	1 559,8	73,3
Sous- programme 2 : Développement de la production animale	652,1	11,9	0,4	2,9	3,3	0,5	648,7	99,5
Sous-programme 3: Développement de la production halieutique	169,2	3,1	1,6	4,1	5,7	3,4	163,5	96,6
Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques	536,9	9,8	-	-	-	-	536,9	100,0
Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricoles	543,1	9,9	1,4	15,9	17,3	3,2	525,8	96,8
Sous -Programme 6: Promotion de l'Agri business	904,9	16,5	-	-	-	-	904,9	100,0
Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	539,5	9,9	0,8	36,2	37,0	6,9	502,5	93,1
<b>Total PNIA</b>	<b>5 474,2</b>	<b>100,0</b>	<b>8,7</b>	<b>623,4</b>	<b>632,1</b>	<b>11,5</b>	<b>4 842,1</b>	<b>88,5</b>

La ventilation des besoins en financement à court et à moyen termes est présentée dans le tableau ci-après. Ce tableau montre que sur un besoin total de 4 842,1 millions USD, le montant exigible sur la période allant de 2013 à 2015 est estimé à 1 049,2 millions USD (21,7% des besoins de financement) et celui à allouer à la période allant de 2016 à 2020 est estimé à 3 792,8 (78,3%). En

<sup>6</sup> En tenant compte des 128 millions USD dans le pipeline des projets en préparation, le pourcentage de financement acquis sera environ de 14%, sans prise en compte du niveau de contribution du Gouvernement hors projets, ainsi que les contre parties en nature y compris le personnel national et au plan de la fiscalité et les efforts budgétaires que le gouvernement aura à consentir dans les années à venir, pour tendre vers l'atteinte des objectifs de Maputo.

ce qui concerne le financement acquis pour la période 2013-2015, l'appui des PTF se situe à niveau de 98,2% contre une contribution de 1,8% pour l'Etat. Pour la période 2016 à 2020, la part du financement du gouvernement sur les projets en cours est pratiquement nulle.

**Tableau 12: Synthèse des besoins de financement à court, moyen, et long termes (en millions USD)**

Désignation	Budget		2013-2015	2016-2020	Total 2013-2020	
			montant	montant	Montant	Proportion (%)
TOTAL PNIA	<b>Estimation</b>		<b>1 532,8</b>	<b>3 941,4</b>	<b>5 474,2</b>	
	<b>Financement en cours</b>	<b>Total acquis</b>	<b>483,5</b>	<b>148,6</b>	<b>632,1</b>	<b>11,5</b>
		<b>Etat</b>	<b>8,6</b>	<b>0,2</b>	<b>8,73</b>	
		<b>PTF</b>	<b>475,0</b>	<b>148,4</b>	<b>623,4</b>	
	<b>Recherché</b>		<b>1 049,2</b>	<b>3 792,8</b>	<b>4 842,1</b>	<b>88,5</b>

## 6.2 Sous-programme 1: Promotion des filières végétales

### 6.2.1 Situation globale

Les besoins en financement de ce sous-programme sont évalués à 1 559,8 millions USD, soit 73,3% du coût total de ce sous-programme estimé à 2 128,6 millions USD. Le financement requis pour couvrir ces besoins se répartit comme suit pendant la période d'exécution du PNIA:

- 175,1 millions USD (11,2% des besoins totaux) entre 2013 et 2015; et
- 1 384,6 millions USD (88,8% des besoins) entre 2016 et 2020.

Les financements disponibles pour les périodes sus- visées sont de 420,8 millions USD et de 147,9 millions USD pour 2013-2015 et 2016-2020, respectivement. Ces financements disponibles représentent que 26,7% du coût estimatif de ce sous-programme sur l'ensemble de la période.

### 6.2.2 Situation par composante

Composante 1 -Amélioration de la productivité des cultures vivrières: les besoins en financement de cette composante sont estimés à 445 millions USD, soit 63,9% de coût total estimé à 696 millions USD. Le financement complémentaire à rechercher pour la période 2013-2015 est de 10 millions USD tandis que 435 millions USD devront être mobilisés sur la période 2016-2020.

Composante 2 -Valorisation des ressources naturelles de base: Les besoins en financement de cette composante sont estimés à 389,5 millions USD, soit 88,2% de son coût total estimé à 441,4 millions USD.

Composante 3 -Mécanisation agricole: les besoins en financement de cette composante sont estimés à 76,5 millions USD, soit 33,7% de son coût total estimé à 227 millions USD..

Composante 4 -Développement des cultures de rente et horticoles et des plantations fruitières: les besoins en financement de cette composante sont estimés à 186,6 millions USD, soit 98,8% de son coût total estimé à 188,8 millions USD. Vingt-sept pourcent de ces besoins en financement (50,7 millions USD) devront être couverts sur la période 2013-2015 tandis que 73% (135,9 millions USD) le devront sur la période 2016-2020.

Composante 5 -Valorisation des produits végétaux: les besoins en financement de cette composante équivalent exactement à son coût (100%) lequel est estimé à 69,6 millions USD c'est à dire, aucun financement disponible n'existe encore pour cette composante. Vingt-huit pourcent de ces besoins (19,5 millions USD) devront être couverts sur la période 2013-2015 et 72% de ces besoins (50,1 millions USD) devront être couverts sur la période 2016-2020.

Composante 6 – Désenclavement des zones de production agricoles: les besoins en financement de cette composante sont estimés à 314 millions USD, soit 78,8% de son coût total estimé à 399,6 millions USD. 10,7% de ces besoins en financement (33,9 millions USD) devront être couverts sur la période 2013-2015 tandis que 89,3% (280,1 millions USD) le devront sur la période 2016-2020

Composante 7 – Amélioration des conditions de mise en marché: les besoins en financement de cette composante s'élèvent à 78,7 millions USD, soit 74,1% de coût total estimé à 106,2 millions USD. Le financement complémentaire à rechercher pour la période 2013-2015 est de 8,7 millions USD tandis que 69,9 millions USD devront être mobilisés sur la période 2016-2020.

### **6.3 Sous-programme 2: Développement de la production animale**

#### **6.3.1 Situation globale**

Les besoins de financement de ce sous-programme sont évalués à 648,7 millions USD, soit 99,5% de son coût total estimé à 652,1 millions USD. Ces besoins en financement se répartissent comme suit pendant la période d'exécution : 179,3 millions USD entre 2013 et 2015 et 469,5 millions USD entre 2016 et 2020.

#### **6.3.2 Situation par composante**

Composante 1-Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage: la proportion des besoins en financement pour cette composante est estimée à près de 99,3% du coût total de mise en exécution de la composante, soit un montant de 317,6 millions USD dont 87,4 millions USD devront être couverts sur la période 2013-2015 et 230,2 millions USD devront être couverts sur la période 2016-2020.

Composante 2 -Promotion des fermes modernes d'élevage: les besoins en financement pour cette composante sont estimés à 182,3 millions USD, soit 99,7% du total de la composante (dont 50,6 millions USD devront être couverts sur la période 2013-2015 et 131,6 millions USD sur la période 2016-2020).

Composante 3 -Développement de l'élevage non conventionnel: les besoins en financement de cette composante sont estimés à 9,3 millions USD, soit 93,1% du coût total de mise en œuvre de cette composante (2,1 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 7,2 millions USD entre 2016 et 2020).

Composante 4-Transformation des produits animaux: les besoins en financement pour cette composante sont estimés à 139,6 millions USD, soit 100% du coût total de mise en œuvre de la composante (39,1 millions USD devront être mobilisés sur la période 2013-2015 et 100,5 millions USD sur la période 2016-2020).

#### **6.4 Sous-programme 3 : Développement de la production halieutique**

##### **6.4.1 Situation globale**

La mise en œuvre de ce sous-programme nécessite la couverture des besoins en financement de de l'ordre de 163,5 millions USD, soit 96,6% du coût total de mise en œuvre de ce sous-programme. 41,7 millions USD devront être mobilisés sur la période 2013-2015 et 121,8 millions USD sur la période 2016-2020.

##### **6.4.2 Situation par composante**

Composante 1 -Amélioration de la productivité des captures: les besoins en financement de cette composante sont estimés à 151,3 millions USD (96,4% du coût total de mise en œuvre de la composante) dont 38,3 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 113 millions USD entre 2016-2020.

Composante 2 -Conservation/transformation des produits halieutiques: la mise en œuvre de cette composante nécessite la couverture de besoins en financement de 12,2 millions USD soit 100% du coût total de mise en œuvre de la composante.

#### **6.5 Sous-programme 4: Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques**

##### **6.5.1 Situation globale**

Les besoins en financement de ce sous-programme sont estimés à 100% du coût total de mise en œuvre de ce sous-programme estimé à 536,9 millions USD (dont 150,3 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 386,6 millions USD entre 2016 et 2020).

##### **6.5.2 Situation par composante**

Composante 1 -Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire: les besoins en financement de cette composante sont estimés à 318,2 millions USD (100% du coût total de mise en œuvre de cette composante) dont 89,1 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 229,1 millions USD entre 2016 et 2020.

Composante 2 –Lutte contre la malnutrition : les besoins en financement sont estimés à 29 millions USD, soit 100% du coût total de mise en œuvre de cette composante (dont 8,1 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 20,9 millions USD entre 2016 et 2020).

Composante 3 -Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques : les besoins en financement à ce niveau sont évalués à 189,7 millions USD (100% du coût total de mise en œuvre de cette composante) dont 53,1 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 136,6 millions USD entre 2016 et 2020.

## **6.6 Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricole**

### **5.6.1 Situation globale**

Les besoins en financement de ce sous-programme sont estimés à 96,8% (525,8 millions USD) de son coût total de mise en œuvre évalué à 543,1 millions USD (dont 134,7 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 391 millions USD entre 2016 et 2020).

### **5.6.2 Situation par composante**

Composante 1-Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques: les besoins en financement de cette composante sont estimés à 140,4 millions USD (98,7 % du coût total de mise en œuvre de cette composante) dont 37,9 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 102,5 millions USD entre 2016 et 2020.

Composante 2 -Renforcement des capacités des structures de recherche et de diffusion: les besoins en financement de cette composante sont estimés à 272,3 millions USD, soit 99,6 % du coût total de mise en œuvre de cette composante (dont 75,4 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 196,9 millions USD entre 2016 et 2020).

Composante 3 : Renforcement des capacités des structures d'appui conseil et de vulgarisation agricole : les besoins en financement de cette composante sont estimés à 113 millions USD, soit 88,8 % du coût total de mise en œuvre de cette composante (dont 21,4 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 91,7 millions USD entre 2016 et 2020).

## **6.7 Sous-programme 6 : Promotion de l'agri business**

### **6.7.1 Situation globale**

Les besoins en financement de ce sous-programme sont évalués à 904,9 millions USD, soit 100 % du coût total de mise en œuvre de ce sous-programme. La ventilation de ces besoins sur la période d'exécution est comme suit: 253,4 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 651,5 millions USD entre 2016 et 2020.

### **6.7.2 Situation par composante**

Composante 1- Création de zones d'aménagements agricoles planifiées : Pour cette composante les besoins de financement additionnels s'élèvent 634 millions USD (100% du coût estimatif) dont 177,5 millions USD entre 2013 et 2015 et 456,5 millions USD entre 2016 et 2020.

Composante 2 - Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées : les besoins en financement de cette composante s'élèvent à 12,2 millions USD, soit 100 % du coût total de cette composante (dont 3,4 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 8,7 millions USD entre 2016 et 2020).

Composante 3 : Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée : les besoins additionnels de financement à ce niveau sont évalués 258,7 millions USD, soit 100 % du coût total de cette composante (dont 72,4 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 186,3 millions USD entre 2016 et 2020).

## **6.8 Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles**

### **6.8.1 Situation globale**

Les besoins de financement de ce sous-programme s'élèvent à 516,3 millions USD, soit 95,7% du coût total de réalisation de ce sous-programme estimé à 539,5 millions USD. La ventilation de ces besoins sur la période d'exécution est comme suit: 128,6 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 387,8 millions USD entre 2016 et 2020.

### **6.8.2 Situation par composante**

Composante 1-Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole: les besoins en financement de cette composante sont estimés à 21,2 millions USD, soit de 48,2% du coût total d'exécution de cette composante estimé à 43,9 millions USD. Ce besoin de financement sera essentiellement mobilisé à partir de 2015.

Composante 2 -Poursuite de la réforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle: les besoins en financement de cette composante sont estimés à 284 millions USD, soit 95,2% du coût total de mise en œuvre de cette composante estimé à 298,3 millions USD (dont 69,2 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 214,8 millions USD entre 2016 et 2020).

Composante 3 -Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi, et de coordination du Ministère de l'Agriculture: les besoins en financement de cette composante sont estimés à 91,6 millions USD, soit 100% du coût total de mise en œuvre de cette composante (dont 25,6 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 65,9 millions entre 2016 et 2020).

Composante 4 -Genre et empowerment des femmes rurales: les besoins en financement de cette composante sont estimés à 105 millions USD, soit 100% du coût total de mise en œuvre de cette composante (dont 29,6 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 76,1 millions USD entre 2016 à 2020).

Cf. Annexe 4.2 pour les détails relatifs à chacun des programmes sus-décrits.

## VII. EVALUATION DES BESOINS FINANCIERS A COURT ET A MOYEN ET LONGT TERMES DU PROGRAMMES PROVINCIAUX D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (PPIA)

Le tableau de synthèse qui suit récapitule les besoins en financement par province :

- (xii) Pour les actions à exécuter au niveau central et celles à mettre en œuvre dans la province de Kinshasa, les besoins en financement sont estimés à 730 millions USD, soit 79% du coût total de mise en œuvre de ces actions estimé à 925 millions USD (le financement acquis et disponible étant de 195,7 millions USD). La ventilation de ces besoins en financement est de 124 millions USD pour la période 2013-2015 et de 606 millions USD pour la période 2016-2020;
- (xiii) Pour la province de Bandundu, les besoins en financement sont estimés à 407 millions USD, soit 86% du coût total de mise en œuvre des actions prévues pour cette province. Cette estimation des besoins en financement est de 83 millions USD pour la période 2013-2015 et de 324 millions USD pour la période 2016-2020.
- (xiv) En ce qui concerne le Bas Congo, les besoins en financement planifiés sont estimés à 506 millions USD, soit 91% du coût total de mise en œuvre des actions planifiées;
- (xv) Les besoins en financement pour la province de l'Equateur sont estimés à 372,6 millions USD, soit 83% du coût total de mise en œuvre des actions prévues, et dont la ventilation sur la période d'exécution est 49,5 millions USD entre 2013 et 2015 et 323,1 millions USD à partir de 2016;
- (xvi) Pour ce qui est de la province du Kasai Occidental, les besoins en financement sont estimés à 319,6 millions USD, soit 95,5% du coût total de mise en œuvre des actions retenues pour cette province;
- (xvii) La province de Kasai Oriental aura besoin pour la mise en œuvre de son plan d'investissement agricole de la couverture des besoins en financement de l'ordre de 330,5 millions USD, soit 92,9% du coût total de mise en œuvre des actions de son plan d'investissement;
- (xviii) Pour Katanga, les besoins en financement sont estimés à 686,9 millions USD dont 162,9 millions USD devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 523,1 millions USD entre 2016 et 2020. Ces besoins en financement représentent 91,3% du coût total de mise en œuvre des actions de son plan d'investissement;
- (xix) La province de Maniéma quant à elle a des besoins en financement estimés à 142,6 millions USD, soit 72,3% du coût total de mise en œuvre des actions retenues (dont 13,9 millions devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 128,6 millions USD entre 2016 et 2020).
- (xx) La province du Nord Kivu a des besoins en financement estimés à 395,4 millions USD pour son plan d'investissement agricole, soit 90,9% du coût total de mise en œuvre des actions retenues.

(xxi) Les besoins en financement pour la province du Sud Kivu sont estimés à 327,3 millions USD dont 71,5 millions devront être mobilisés entre 2013 et 2015 et 255,7 millions entre 2016 et 2020. Ces besoins en financement représentent 96% du coût total de mise en œuvre des actions retenues qui s'élève à 266 millions USD ;

(xxii) Pour la Province Orientale, les besoins en financement sont estimés à 624,7 millions USD, soit 99,2% du coût total de mise en œuvre des actions de son programme d'investissement.

**Tableau 13 : Synthèse des besoins de financement par province en millions USD**

Budget	National/Kinshasa			Bandundu			Bas Congo		
	2013-2015	2016-2020	Total	2013-2015	2016-2020	Total	2013-2015	2016-2020	Total
Estimation	259	666	925	132	339	471	156	400	556
Acquis	135	60	195	49	15	64	37	12	50
Recherché	124	606	730	83	324	407	118	388	506
%	48	91	79	63	95	86	76	97	91
Budget	Equateur			Kasai Occidental			Kasai Oriental		
	2013-2015	2016-2020	Total	2013-2015	2016-2020	Total	2013-2015	2016-2020	Total
Estimation	125,7	323	449	93	240	334	100	256	356
Acquis	76,2	0,1	76,3	8,6	5,7	14,3	19,6	5,7	25,4
Recherché	49,5	323,1	372,6	84,9	234,7	319,6	80,0	250,5	330,5
%	39,4	100,0	83,0	90,8	97,6	95,7	80,3	97,8	92,9
Budget	Katanga			Maniéma			Nord Kivu		
	2013-2015	2016-2020	Total	2013-2015	2016-2020	Total	2013-2015	2016-2020	Total
Estimation	211	542	752,7	55,2	141,9	197,1	121,9	313	435,2
Acquis	47,88	17,88	65,8	41,24	13,26	54,5	31,75	8,0	39,8
Recherché	162,9	524,1	686,9	13,9	128,6	142,6	90,1	305,3	395,4
%	77,3	96,7	91,3	25,3	90,7	72,3	73,9	97,4	90,9
Budget	Sud Kivu			Orientale					
	2013-2015	2016-2020	Total	2013-2015	2016-2020	Total			
Estimation	103,5	266,0	369,5	176,3	453,3	629,5			
Acquis	31,9	10,3	42,2	4,8	-	4,8			
Recherché	71,5	255,7	327,3	171,5	453,3	624,7			
%	69,1	96,1	88,6	97,3	100,0	99,2			

Les tableaux en annexe 5.4 donnent les détails sur les besoins en financement pour chaque province par sous-programmes et composantes.

## **VIII. IMPACTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DU PNIA**

### **8.1 ESTIMATION DES PRODUCTIONS GENEREES PAR LES INVESTISSEMENT RETENUS A COURT, MOYEN ET LONG TERMES**

#### **8.1.1 Analyse des tendances passées des productions agricoles**

L'analyse des tendances des productions agricoles au cours des dix dernières années a été réalisée sur la base d'une comparaison de la moyenne lissée des quantités produites entre 2000 et 2002 à celle des quantités produites entre 2008 et 2010. Il en résulte sur l'ensemble que la production agricole a stagné durant cette période bien qu'il est observé des variations en baisse ou en hausse de faible ampleur pour certaines spéculations.

La production des tubercules a dans l'ensemble baissé légèrement de 0.04% par an en volume. Cette baisse a été le résultat de la baisse de la production du principal tubercule à savoir le manioc (97% du volume des tubercules) avec un taux de croissance de -0.06%. Parallèlement, il a été observé une légère augmentation pour l'igname (+0,43%) et patate douce (+1,02%).

La production des de céréales a légèrement augmenté en volume de 0.11% par an. La production du maïs (75% de la production des céréales) et celle du riz paddy ont baissé de 0.04% et de 0.04%, respectivement, tandis que celle du sorgho a augmenté.

La production de légumineuses et autres spéculations horticoles a connu une légère augmentation de 0,44 % par an en volume. Cette augmentation était de 1.05%, de 0.14%, de 0.83%, et de 0.41% pour le haricot/niébé, l'arachide, la courge, et la pomme de terre, respectivement.

La production des spéculations de rente a connu une baisse de 2,72% par an. Cette baisse a affecté les principales spéculations de la manière ci-après: la production du café a baissé de 2.34%, celle du cacao de 1.08%, et celle du coton de 6.79%

La production des spéculations fruitières a connu un léger accroissement annuel de 0,38% par an. La ventilation selon les tendances d'évolution des spéculations fruitières se présente ainsi: banane plantain (-0,69%), banane douce (0,08%), agrumes (0,20%), mangues (0,43%), ananas (0,31%), papayes (0,70%), fruits de palmes (0,70%).

Dans l'ensemble, la production végétale a augmenté ces dix dernières années en moyenne de 0,04% par an, tandis que la production animale a quant à elle connu une baisse de 0.45% en moyenne chaque année. Les composantes les plus affectées sont la volaille (-0.89%), les porcins (-0.41%), et les caprins (-0.07%). La production des ovins a stagné tandis que celle des bovins a augmenté de 0.79%.

La production halieutique a elle aussi connu une tendance à la baisse de 0.67% en moyenne chaque année (voir annexe No pour les détails sur les productions passées et les projections tendanciennes en volume des productions des spéculations concernées.).

### **8.1.2 Evaluation de la production additionnelle résultant de la mise en œuvre du PNIA**

Les productions additionnelles des principales spéculations concernées ont été calculées à partir de la différence entre les objectifs de production avec le PNIA déterminés sur la base des taux de croissance annuel attendue à court, moyen, et long terme d'une part, et d'autre part l'évolution de la production projetée sur la période de mise en œuvre du PNIA, considérée comme la situation de référence. Ces productions additionnelles sont décrites ci-dessous.

La production végétale additionnelle induite par le PNIA serait de 9,45 millions de tonnes à l'horizon 2020 contre 3,87 millions de tonnes en 2015. Celle des tubercules passerait de 3,02 millions de tonnes en 2015 à 7,06 millions de tonnes en 2020. La production céréalière additionnelle serait de 0,29 million de tonnes et de 0,89 million de tonnes en 2015 et en 2020, respectivement. Pour les spéculations de légumineuses et horticoles, la production supplémentaire passerait de 0,11 million de tonnes à 0,31 million de tonnes entre 2015 et 2020, respectivement. La production supplémentaire des spéculations de rente passerait de 0,014 million de tonnes à 0,037 million de tonnes et celle des spéculations fruitières passerait de 0,42 million de tonnes à 1,12 millions de tonnes en 2015 et en 2020, respectivement.

La production additionnelle animale projetée à l'horizon 2015 est de 0,014 million de tonnes contre 0,039 million de tonnes en 2020. Quant à la production additionnelle halieutique, elle est évaluée à 0,055 millions de tonnes en 2015 et à 0,132 million de tonnes en 2020.

(voir annexe N° 6 pour plus de détails)

## **8.2 IMPACTS ECONOMIQUES**

### **8.2.1 Performances du secteur agricole par rapport aux dépenses agricoles**

Le produit intérieur brut (PIB) au prix courant estimé par la Banque Centrale de la RD Congo était de 14 814 608 millions de francs congolais (CDF) en 2011, soit 15 981 millions de dollars US au cours moyen de change de 2011. En 2011, le PIB du secteur agricole, (produit agrégé de l'agriculture, chasse, sylviculture et pêche) était estimé à 6 803 532 millions de francs congolais, soit 7 339 millions USD. La contribution du secteur agricole à la création de la richesse nationale à travers le PIB était donc de 46% en 2011. La part de l'agriculture dans le PIB était de 44% en 2007. Par rapport à la contribution au produit, l'agriculture a connu en 2011 une amélioration de deux points de pourcentage par rapport à l'année 2007.

Cependant, la part du budget de l'Etat alloué à l'agriculture au cours de la même période ne représentait à peine que 2% en moyenne. Cette allocation budgétaire au secteur agricole est largement en deçà de l'objectif du PDDAA d'allouer au moins 10% de ressources budgétaires

au financement du secteur agricole afin de stimuler une croissance agricole annuelle d'au moins 6%. A titre d'illustration, sur un budget général de 6 746 milliards de francs de congolais voté en 2011, le crédit accordé au ministère en charge de l'agriculture s'élevait à 92,3 milliards de CDF, soit *1,37% du budget général*. Signalons qu'au cours des années précédentes les allocations budgétaires au Ministère en charge de l'Agriculture représentaient respectivement 0,87% du budget en 2007, 1,08% en 2008, 0,98% en 2009, et 0,64% en 2010, . Ces allocations budgétaires au secteur agricole demeurent insignifiantes si on les compare aux objectifs budgétaires adoptés par les Chefs d'Etat à Maputo lors de la signature de la charte du PDDAA.

L'analyse de la structure du PIB exprimé en Franc Congolais au cours des 5 dernières années montre une progression rapide aussi bien de cet indicateur mais aussi de celle du Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA) avec un taux d'accroissement autour de 300%. Cette croissance apparente n'est pourtant pas observé lorsque ces indicateurs sont exprimés en dollar Américain et peut être expliquée par la détérioration du Franc Congolais par rapport au dollar Américain (le taux de change est passé de 503 CFD pour un dollar en 2007 à 927 CFD pour un dollar en 2011). En effet, il a été observé pendant cette période une forte dollarisation de l'économie congolaise.. En plus, le taux d'inflation au cours de la même période s'était maintenu au-dessus de 10%, avec des taux extrêmement élevé en 2009 (53,4%) et en 2008 (27,6%).

### **8.2.2 Analyse de la rentabilité économique du PNIA**

La valeur ajoutée induite par le PNIA est de 569,06 millions USD d'ici 2015 et de 1 537,7 millions USD en 2020. Cette valeur ajoutée sera le résultat de la mise en œuvre des actions programmées dans les secteurs productifs, à savoir la production végétale, la production animale, et la production halieutique. Le taux de rentabilité économique interne (TREI) est estimé à 32,6 % sur la base d'un cash flow s'étalant sur une durée d'une vingtaine d'années. Le TREI paraît satisfaisant et pourra avoir un impact positif sur la réduction de la pauvreté en RDC, dont l'incidence est particulièrement élevée en milieu rural. Les tests de sensibilité établis sur base d'une diminution de revenus additionnels de 15% ramènent la rentabilité à 25,5%. Une diminution de revenus de 15% combinée avec une hausse des coûts de 10% réduisent le TREI à 22,1%.

## **8.3 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX**

Le programme National d'Investissement Agricole (PNIA) de la RDC pourrait être classé dans la catégorie environnementale et sociale de niveau IV, compte tenu de la nature des activités prévues. Bien que son impact soit globalement jugé positif, plusieurs actions spécifiques pourront avoir un impact négatif sur l'environnement. Il s'agit: des aménagements hydro agricoles, des constructions de pistes ou de voies d'accès, de la mécanisation de l'agriculture, etc... Conformément au cadre législatif de gestion environnemental en vigueur aux plans national et international, les projets à développer dans la cadre du PNIA feront l'objet d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) et d'un plan de gestion

environnemental et social (PGES) approuvés par les instances compétentes avant leur mise en œuvre.

### **8.3.1 Impacts positifs**

D'une manière générale, le PNIA interagit avec la protection et la valorisation des ressources naturelles à deux niveaux: i) la diminution de la pression des populations rurales sur les ressources naturelles grâce aux nouvelles perspectives des revenus, et ii) l'encadrement technique efficace du Ministère de l'agriculture en matière de bonnes pratiques d'agriculture qui va créer les conditions en faveur de la protection de l'environnement.

De manière spécifique, notons que les actions relatives à la réalisation des ouvrages de protection des berges des cours d'eau et les activités de lutte contre les plantes aquatiques auront un impact direct et positif sur l'ensablement des fleuves et des rivières ainsi sur l'envahissement des plans d'eau. Les actions de DRS/CES ainsi que la mise en place d'un cadre de gestion concertée et participative foncière pourront renforcer la régénération et la conservation des sols dégradés.

### **8.3.2 Impacts négatifs**

L'augmentation des superficies agricoles consécutive à la création de nouvelles zones des cultures, l'aménagement de nouvelles plaines agricoles, et le développement des cultures irriguées pourront entraîner la déforestation et la destruction des formations végétales. Les aménagements hydro agricoles et le développement de l'agriculture irriguée pourront conduire à la perturbation du régime des cours d'eau et à l'érosion des berges et bassins versants si les mesures appropriées ne sont prises. Il faudra aussi considérer l'éventualité d'une contamination et d'une pollution des eaux de surface et souterraines induites par l'utilisation incontrôlée d'engrais et pesticides. En plus, l'utilisation abusive et non maîtrisée de la traction motorisée pourrait non seulement agir sur la texture/structure des sols mais aussi provoquer une forte dégradation des sols et une augmentation de l'érosion. Enfin, la promotion des semences améliorées dans le contexte d'une spécialisation agricole pourra conduire à long terme à la perte de la diversité biologique.

### **8.3.3 Mesures d'atténuation**

La formulation du PNIA a pris en compte un certain nombre de mesures qui si elles sont appliquées scrupuleusement permettront d'atténuer l'impact négatif de mise en œuvre de PNIA.

Un premier groupe de mesures d'atténuation prévues sont relatives à la gestion des connaissances. Ces mesures concernent: i) la promotion de cultivars adaptés aux changements climatiques, ii) la cartographie de la vulnérabilité des ressources naturelles, iii) la cartographie des zones de production et des bassins versants, iv) les études d'élaboration de plans directeur de mobilisation des ressources en eau, v) les études d'impact de la motorisation sur l'environnement par zone agro écologique, vi) les études de la typologie des sols et des

aptitudes culturelles, et vii) le développement des technologies GIFS et de protection phytosanitaire.

Le deuxième groupe de mesures sont relatives à la gouvernance agricole. Ces mesures portent sur: i) la mise en place d'un mécanisme de contrôle des intrants, ii) la mise en place d'un dispositif efficace de vulgarisation et de formation technique des producteurs, iii) la mise en place d'un dispositif de contrôle et certification.

Le troisième groupe de mesures portent sur les actions spécifiques et comprennent les activités suivantes : i) la promotion de la gestion intégrée de la fertilité des sols, ii) la promotion des activités de plantations de reboisement de protection communautaire et privé, iii) la réalisation d'ouvrages de protection des berges des cours d'eau.

## **8.4 IMPACT SOCIAL**

### **8.4.1 Impacts Positifs**

L'augmentation de la production agricole et l'accroissement des revenus des ménages concourent à l'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau du ménage et au niveau national .

L'augmentation des revenus des ménages consécutive à l'accroissement de la production agricole est un gage de l'amélioration des conditions de vie des populations dans les milieux ruraux, lesquelles sont exposées à une incidence élevée de pauvreté.. Cette amélioration de la productivité aura un impact positif sur la création d'emplois en milieu rural surtout en faveur des jeunes et facilitera l'accès aux services sociaux notamment la santé et l'éducation.

En plus, la valorisation des produits forestiers non ligneux et l'introduction de petites unités de transformation agroalimentaires permettront la diversification des sources de revenus pour les femmes rurales. La construction de marché dans les zones de production favorisera la monétarisation des communautés locales villageoises et la création de revenus extra-agricoles, qui à leur tours seront utilisés pour l'amélioration des conditions de vies et le financement des investissements productifs.

### **8.4.2 Impacts négatifs**

Les actions d'aménagement hydro-agricole ainsi que celles d'ouverture des pistes rurales et de promotion de la mécanisation agricole induiront une augmentation de la valeur de la terre; qui à son tours exacerbera l'insécurité foncière au détriment des femmes et des jeunes qui ne détiennent pas en général les droits sur la terre qu'ils exploitent.

### **8.4.3 Mesures d'atténuation**

Pour réduire les disparités liées au genre et aux différents groupes d'âge, les projets à mettre en œuvre dans le cadre du PNIA devront promouvoir des activités spécifiques d'amélioration de l'accès à la terre tenant compte de la position sociale des groupes défavorisés.

## 8.5 RAPPROCHEMENT DES IMPACTS AVEC LES OMD

Les objectifs des politiques et stratégies du secteur agricole de la RDC sont décrits dans trois documents stratégiques à savoir: le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), la Note de Politique Agricole (NPA), et le Projet de Code Agricole. Le DSCRP retient dans son pilier n°3 (Consolider les secteurs porteurs de croissance dont l'agriculture et le monde rural) l'agriculture comme premier pôle de croissance et de réduction de la pauvreté. La NPA qui s'intègre dans cette stratégie globale de réduction de pauvreté a pour objectif global de contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des populations rurales. Des analyses de simulations ont été entreprises pour la période 2002 à 2007, avec l'appui de l'IFPRI, afin d'évaluer les chances de réalisation des objectifs de croissance et de réduction de pauvreté définis dans les stratégies gouvernementales. Les résultats sont présentés dans les sections suivantes.

Les performances de croissance agricole de 2,2% évaluées sur la période 2002-2007 ne permettraient pas d'atteindre les objectifs du PDDAA. Les résultats des simulations montrent que le gouvernement de la RDC devrait investir dans un premier temps dans le secteur agricole en vue de remettre le secteur sur une trajectoire la plus favorable de croissance de 4,9% par an. A partir de cette position optimale, le secteur agricole devrait croître à un taux plus élevé de 5,4% si des efforts supplémentaires étaient fournis pour augmenter le stock de capital humain de 10%. Ce taux atteindrait 5,6% en cas d'une augmentation de 10% de la technologie agricole, et serait de 6,0% avec une augmentation de 10% du capital humain et de la technologie agricole.

Les résultats des simulations effectués montrent que le taux de croissance agricole de 6,0% réalisé sur la base d'une hypothèse de taux de croissance optimal du secteur agricole combiné avec une augmentation de 10% du stock de capital humain et de technologie ne serait pas suffisant pour réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici l'an 2015. L'horizon 2020 a été ainsi pris en considération dans les simulations. Une croissance agricole optimale de 4,9%, soit un taux de croissance du PIB global de 9,1% permettraient de réduire de 63% le taux de pauvreté d'ici l'an 2020 par rapport au taux de pauvreté de 70.6% en 2010. Sous ce scénario, le nombre absolu de pauvres diminuerait d'environ 24 millions au niveau national et 17 millions en milieu rural en tenant compte l'augmentation de la population au rythme de 3,3% par an pendant la même période.

En résumé, les résultats présentés ici indiquent que: (i) les performances récentes du secteur agricole, si elles devaient se maintenir dans le long terme, ne permettraient pas à la RDC d'atteindre l'objectif de croissance de PDDAA, ni une réduction significative du taux de pauvreté d'ici 2015; (ii) l'objectif d'une réduction significative de la pauvreté d'ici 2020 sera atteint sous une stratégie qui mettrait le secteur agricole sur une trajectoire de croissance continue par l'utilisation efficiente des ressources disponibles (24 millions, soit 50% du nombre absolu de pauvres en 2010). Les investissements programmés dans les sous-secteurs principaux générateurs de croissance dans le secteur agricole dans le cadre du présent PNIA de la RDC doivent contribuer de façon significative à l'atteinte de l'objectif n° 1 des OMD relatif à la lutte contre la pauvreté et la faim.

## **IX CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION**

### **9.1 PRINCIPES D'INTERVENTION**

Les principes d'intervention seront basés sur : (i) la mobilisation de la participation communautaire ; (ii) la décentralisation et la régionalisation des actions et programmes au niveau des provinces; (iii) le partenariat et le dialogue avec les partenaires ; (iv) la bonne gouvernance et l'équité dans la mise en œuvre des actions.

### **9.2 DISPOSITIF DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE**

La mise en œuvre du PNIA RDC nécessite un travail d'animation, de suivi, d'évaluation et de capitalisation des actions, pour s'assurer de leur cohérence. Le dispositif devra permettre la mobilisation des financements nécessaires à la réalisation des actions et mesures prévues et la mise à jour périodique du cadre stratégique de mise en œuvre. Le dispositif de coordination et de mise en œuvre sera placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR). Pour ce faire, il sera mis en place des instances transversales en cohérence avec le dispositif institutionnel du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) pour mettre en cohérence les politiques macro-économiques, et les politiques sectorielles avec le PNIA. La mise en cohérence des politiques sectorielles permettra d'assurer l'environnement adéquat pour impacter le secteur agricole durablement. Les actions stratégiques et opérationnelles du PNIA seront coordonnées par le Secrétariat Général chargé du volet agriculture du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, assistés des Responsables des Directions Normatives et de Services du MADR, chacun en ce qui le concerne. La structure de pilotage stratégique sera la même que celle prévue dans le cadre le dispositif institutionnel de mise en œuvre du DSCR et restera en cohérence avec les cadres de concertations créés par la loi au niveau du ministère. Les organes de coordination à mettre en place sont les suivants :

- le comité interministériel de pilotage stratégique (CIPS) ;
- le comité technique de pilotage (CTP); et
- les comités provinciaux d'orientation et de pilotage (CPOP)

#### Comité interministériel de pilotage stratégique

Le comité interministériel de pilotage stratégique (CIPS) du PNIA sera créé par décret et sera présidé par le ministre de l'agriculture et du développement rural. Il sera mis en place au niveau central et dans chacune des provinces. Il regroupera l'ensemble des départements ministériels dont les activités sont en relation avec les actions inscrites dans le présent le PNIA, les représentants des organisations professionnelles agricoles, de la société civile, du secteur privé, des institutions de micro-finances, de la chambre des métiers et d'agriculture et des PTF. Pour ce qui concerne les départements ministériels, il s'agira, outre celui de l'agriculture et développement rural, des ministères chargés de l'environnement, conservation de la nature, eaux et forêts, de la recherche scientifique et technologique, de la condition féminine et de la famille, du Plan, du Commerce, de l'Économie et Finances, de l'Énergie, des Petites et Moyennes Entreprises, des infrastructures rurales/TP, de l'Administration Territoriale et de Collectivités locales, et de l'Action Sociale. Pour ce qui concerne les représentants des organisations professionnelles à la base, il s'agira entre autres de la Confédération Nationale des Producteurs Agricole du Congo (CONAPAC) et de la

Confédération Paysanne du Congo (COPACO) qui sont les faïtières les plus représentatives. Le CIPS aura pour mission :

- d'adopter le plan de phasage de la mise en œuvre du PNIA et le plan d'action prioritaire qui sera élaboré à la suite de l'adoption du présent PNIA par le Gouvernement ;
- de mobiliser les ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires qui découleront PNIA ;
- de surveiller et coordonner les actions de l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du PNIA ;
- de servir de cadre pour le dialogue et l'orientation politique du secteur agricole en assurant un guidage stratégique de la mise en œuvre du PNIA ;
- de veiller à l'alignement des interventions des partenaires au développement sur le cadre défini par le PNIA et sur les objectifs de la politique agricole communautaire et de l'Union africaine ;
- d'apprécier les évolutions à apporter au schéma institutionnel mis en place pour le faire évoluer vers l'approche sectorielle ;
- de valider les manuels d'exécution des projets et les procédures de mise en œuvre du PNIA ;
- d'approuver les rapports périodiques et annuels d'exécution, les rapports de revue à mi-parcours, les rapports de revue du secteur, les rapports d'évaluation ;
- de veiller à la cohérence des projets et du plan de travail et budget annuel avec les politiques et sous programmes du Document Stratégique de Croissance et Réduction de la Pauvreté (DSCRPII) ;
- de valider les plans de travail et budgets annuels ;
- de faire un compte rendu période au Gouvernement ;

### **Comité technique de pilotage (CTP)**

Le comité technique de pilotage (CTP), est l'instance technique du CIPS et devra correspondre au comité sectoriel agriculture du dispositif DSCR. *Le Conseil Consultatif National créé par la loi agricole pourra aussi assumer cette mission, et dans tous cas devra pouvoir jouer un rôle prépondérant.* Le CTP sera présidé par le Secrétaire général ministère chargé de l'agriculture. Il est composé des responsables des Directions normatives impliquées, des coordonnateurs des projets de la génération PNIA, des représentants des faïtières des organisations professionnelles, de la société civile et du secteur privé, ainsi que des PTF intervenant dans le secteur. A ce titre, il a pour principales missions :

- d'examiner les plans de travail et budget annuels, les rapports périodiques d'exécution, les rapports de revue à mi-parcours, les rapports de revue du secteur et les rapports d'évaluation ;
- d'examiner et d'approuver les documents d'exécution des Projets et programmes à mettre en œuvre dans le cadre du PNIA ;
- de veiller aux transferts des compétences aux structures pérennes du département dans la perspective d'une approche sectorielle effective ;
- d'adresser aux entités décentralisées des provinces les lettres de cadrage ;
- de veiller à la mise en œuvre des recommandations du CIPS, des missions de supervision et d'audit ;
- d'évaluer les performances des coordonnateurs opérationnels délégués des projets et programmes à exécuter ;

- de vérifier les synergies et les complémentarités entre les composantes des projets à exécuter et leur conformité avec les orientations du PNIA et du DSCR 2;
- de vérifier la cohérence des stratégies et des actions des projets et leurs articulations avec le plan d'action prioritaire ;
- de préparer les sessions du CIPS ;
- de formuler des avis techniques argumentés pour le CIPS.

### Comités provinciaux d'orientation et de pilotage (CPOP)

Les comités provinciaux d'orientation et de pilotage (CPOP) du PNIA, assureront la coordination de la mise en œuvre des actions prévues au niveau de leurs provinces respectives. Ils assureront à cet effet, la coordination de la finalisation l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes provinciaux d'investissement agricoles qui seront déclinés à la suite de l'adoption du PNIA. Ils sont composés des structures déconcentrées et décentralisés impliqués intervenant dans la province et joue les mêmes rôles que ceux du CTP dans leurs provinces. *Les Conseils consultatifs Provinciaux et les Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG) institutionnalisés par la loi agricoles seront mis en synergies et renforcés pour assumer les missions d'orientation et de pilotage du PNIA.*

### **9.3 RÔLE ET RESPONSABILITES DES ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS OPERATIONNELLES**

La maîtrise d'ouvrage des programmes qui découleront du PNIA sera confiée aux différents ministères techniques en charge du secteur rural. La mise en œuvre des activités prévues par le PNIA relèvera de structures identifiées lors de la définition des différents programmes. La concertation avec les partenaires autour de chaque programme sera facilitée par la désignation d'un partenaire « chef de file » pour chaque programme. Pour chacun des sous-programmes du PNIA, à titre indicatif, les chefs de fil au niveau de l'Administration centrale, qui sont suggérés sont les suivants :

- (xv) Sous -programme 1 : Promotion des filières végétales : *Chef de fil* : Direction de la Production et Protection des Végétaux (DPPV) ;
- (xvi) Sous- programme 2 : Développement de la production animale : *Chef de fil* : Direction de la Production et Santé Animales (DPSA) ;
- (xvii) Sous-programme 3: Développement de la production halieutique : *Chef de fil* : Direction des Pêches (DP)
- (xviii) Sous-programme 4 : *Chef de fil* : Service Nationale des Statistiques Agricoles (SNSA) ou Direction des Marchés, Prix et Crédits de Campagne (DMPCC)
- (xix) sous –programme 5 : Recherche et Vulgarisation agricoles : *Chef de fil* : Service National de la Vulgarisation (SNV)
- (xx) Sous-programme 6 : Promotion de l'agri business : *Chef de fil* : Service National de Technologies Appropriées (SNTA) ou Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME)
- (xxi) sous-programme 7 : *Chef de fil* : Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles : Direction des Services Généraux

La mise en œuvre des actions d'opérationnalisation du PNIA en synergie avec le mécanisme institutionnel du DSRPC dans lequel les différents acteurs auront à assumer des fonctions et

des responsabilités spécifiques concourent toutes à l'atteinte des objectifs fixés. Deux grands types de fonctions se distinguent dans ce cadre à savoir :

1. **les fonctions transversales** de : (i) animation, coordination des interventions, (ii) programmation/planification stratégique, (iii) suivi évaluation sectoriel, (iv) dialogue intersectoriel et avec les PTF, (v) gestion fiduciaire, (vi) gestion des ressources humaines, et (vii) production et diffusion d'informations statistiques sectorielles.
2. **les fonctions techniques verticales** de : (i) planification sous sectorielle, (ii) contrôle des normes et des conformités des interventions avec les politiques en fonction des spécificités de chaque sous secteur, (iii) appui technique aux producteurs, (iv) appui à la mise en place des infrastructures de base, (v) suivi évaluation sous sectoriel.

Ces fonctions seront assumées par les différents services en cohérence avec leurs attributions, et en respectant le principe de base de la recherche de l'efficacité à travers la séparation et la complémentarité des rôles. La coordination générale de la mise en œuvre du PNIA relève de la compétence du SG. A ce titre, il assure les fonctions d'animation, de coordination générale, de supervision, de dialogue intersectoriel avec les PTF. Les fonctions de gestion opérationnelle et de mise en œuvre du programme seront assurées par les directions normatives et services impliqués, en fonction de leurs attributions respectives.

Six directions centrales et leurs structures déconcentrées au niveau provincial, à savoir : la Direction d'Etudes et Planification (DEP), le Service National des Statistiques Agricoles (SNSA), la Direction des Services Généraux (DSG), la Direction des Marchés, Prix et Crédits de Campagne (DMPCC), la Direction de l'Administration Générale des Projets (DAGP) ; la Direction de l'Inspection (DI), assument des fonctions transversales de planification et suivi évaluation sectorielle, de fourniture d'information statistiques, de gestion fiduciaire et des ressources humaines du ministère.

Les fonctions verticales seront assurées par les structures ci-après :

au niveau du Secrétariat Général, chargé de l'agriculture, il s'agit de : la Direction de la Production et Protection des Végétaux (DPPV) ; la Direction de la Production et Santé Animales (DPSA) ; la Direction des Pêches (DP) ; la Direction des Centres Agricoles (DICA) ; la représentation de la RDC auprès de la FAO, du PAM et du FIDA ; le Service National de la Vulgarisation (SNV) chargé de la vulgarisation des nouvelles technologies dans le secteur agricole; le Service National de Promotion et de Développement de la Pêche (SENADEP) chargé de l'encadrement technique des pêcheurs; le Service National des Semences (SENASSEM) en charge de la filière semence ; le Service National des Fertilisants et Intrants Connexes (SENAFIC) implanté dans toutes les provinces et assurant la distribution des intrants; le Service National de l'Aquaculture (SENAQUA) ; le Service National de Motorisation Agricole (SENAMA) dont la mission essentielle est la promotion de l'utilisation de l'énergie mécanique dans les activités agricoles ; le Service National des Intrants Vétérinaires et d'Elevage (SENIVEL) ; le Programme National Riz (PNR) ; le Programme National de Développement de l'Elevage Familial (PRONADEF) ; le Laboratoire vétérinaire de (Kinshasa et Lubumbashi) chargés de la recherche, des analyses et des services vétérinaires ;

Au niveau du Secrétariat Général, chargé du Développement Rural du MADR : (i) le Service national des coopératives et organisations des producteurs (SNCOOP), chargé de l'appui à la structuration et à l'animation du monde rural ; (ii) le Service national de la traction animale (SENATRA) dont la mission essentielle est d'appuyer les petites exploitations agricoles par la

mécanisation agricole ; (iii) le Service national des technologies appropriées en milieu rural (SENATEC) chargé de l'amélioration des outils de travail du sol, de la transformation et de la conservation des produits ; (iv) la Direction des voies de desserte agricole (DVDA) ayant pour mission essentielle le maintien en bon état des pistes et voies navigables de desserte agricole ;

la structure chargée de la recherche agronomique relève du ministère de la recherche scientifique

#### **9.4 MECANISME DE FINANCEMENT PUBLIC**

Dans un contexte d'insuffisance des ressources et d'accroissement des besoins, l'approche-programme est choisie par le Gouvernement de la RDC pour améliorer l'efficacité de la dépense publique. Le cadrage des dépenses à moyen terme permettra de donner aux sous-programmes et composantes inscrites dans le présent PNIA, une visibilité dans la durée. Aussi, le ministère de l'agriculture et du développement rural renforcera et améliorera la procédure actuelle de Planification Programmation budgétisation et suivi-évaluation (PPBS) et de Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT). Le financement des actions prendra en compte la contribution de l'Etat, des partenaires et des bénéficiaires. Le choix du gouvernement de mettre en œuvre le PNIA à travers l'approche sectorielle implique que les bailleurs se réunissent pour élaborer conjointement leurs opérations. Le Gouvernement devra faire le lobbying et le plaidoyer nécessaire, afin que les bailleurs harmonisent leurs procédures, conformément à la Déclaration de Paris et au Plan d'Action d'Accra. Ceci rendra plus opportun leur appui pour soutenir le plan national d'investissement agricole pour le secteur.

Le dialogue politique et la construction de diagnostics, stratégies et programmes partagés entre acteurs nationaux et partenaires financiers peut permettre à la coopération d'être basée sur un engagement réciproque portant sur les politiques et stratégies à mener, les moyens à mettre en place et les objectifs à atteindre.

L'approche programme permet de réduire la dispersion des différentes formes d'intervention et la multiplicité des procédures de financement ou de mécanismes de gestion de l'aide octroyée par les différents partenaires au développement. Cette approche permettra de disposer de cadres d'intervention de plus en plus sécurisants, indispensables aux partenaires pour adopter des modalités communes de financement. L'objectif est d'aller progressivement vers un soutien global des partenaires à une stratégie cohérente de dépenses publiques dans le secteur rural, à travers la mise en œuvre du présent PNIA.

L'amélioration de la gestion de l'aide permettra aux partenaires d'en mobiliser une grande partie sous forme budgétaire, inscrite dans les procédures nationales et se fondant avec les ressources internes pour être mieux maîtrisées par les responsables nationaux. L'aide budgétaire rendra plus facile et plus effective la coordination entre donateurs sous la conduite du gouvernement autour de stratégies et d'objectifs communs et facilite la pérennisation des actions en s'inscrivant dans le cadre permanent du budget national. La mise en œuvre de l'aide budgétaire sera progressive et dépendra notamment de la capacité de gestion de la chaîne de dépenses publiques.

Les « fonds communs » seront également développés. Ces dispositifs permettront une gestion flexible, proche de celle des projets, tout en offrant un cadre unique de mobilisation des crédits. Ils sont particulièrement bien adaptés à la mise en place de fonds compétitifs de subvention ou la réalisation d'actions ponctuelles (fonds d'études). L'expérience accumulée dans le domaine de gestion d'autres fonds en RDC doit être capitalisée à cet effet.

D'autres formes de coordination de la mise en œuvre des financements perdureront. La gestion des financements entrant dans le cadre de projets restera spécifique aux procédures de chaque partenaire. Toutefois, l'harmonisation des conditions de mise en œuvre, des objectifs poursuivis ou des codes de financement sera recherchée. Cela concernera par exemple la mise en œuvre du « programme de développement local et communautaire », dont les actions seront exécutées dans le cadre de projets touchant une ou plusieurs zones géographiques bien déterminées dans les différentes provinces.

## **9.5 MECANISME DE SUIVI-EVALUATION**

Le dispositif institutionnel de suivi évaluation sera à deux niveaux distincts mais complémentaires :

- i. Au niveau opérationnel par la mise en œuvre d'un système de suivi évaluation des projets et programmes orienté vers les résultats ;
- ii. Au niveau stratégique avec un dispositif statistique de suivi des indicateurs sectoriels, la mise en place des nœuds Resakss et l'organisation annuelle d'une revue sectorielle conjointe Etat, PTF, OP et Société civile.

### **9.5.1 Dispositif de suivi-évaluation opérationnel au niveau des projets et programmes**

Il sera basé sur la définition d'une situation de référence et des indicateurs quantifiés d'activités, de résultats, d'effets et d'impacts au niveau des sous-programmes du PNIA et ponctué par l'organisation d'une revue annuelle des projets et programmes.

Un dispositif de planification et de suivi-évaluation à trois niveaux sera créé par arrêté dans le cadre de la mise en œuvre du processus planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation (PPBS) en vue d'élaborer les budgets –programmes/ cadres de dépenses à moyens terme (BP/CDMT) pour une mise en œuvre adéquate du PNIA. Ce dispositif sera coordonné par la Direction d'Etudes et Planification (DEP). Les trois niveaux comprennent : (i) la Division spécifiquement en charge Suivi-Evaluation au niveau de la DEP ; (ii) les sous-cellules de planification et de suivi-évaluation au niveau des institutions et ministères impliqués ; et (iii) les points focaux de planification et de suivi-évaluation à nommer pour chaque sous-programme.

Le suivi et l'évaluation du PNIA doivent être réalisés dans un cadre cohérent pour permettre de disposer des informations nécessaires à la mesure des performances des actions réalisées dans les différents programmes. La diffusion des informations et la production d'outils d'aide à la décision permettront d'alimenter la démarche participative de mise à jour périodique du PNIA

Le suivi s'intéressera à la réalisation des activités et intrants et la progression dans l'atteinte des résultats alors que l'évaluation concernera les objectifs fondamentaux du PNIA et notamment leur contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels auxquels ils sont rattachés.

### **9.5.2 Dispositif statistique de suivi des indicateurs sectoriels et mise en place des nœuds Resakss/Sakss**

Ce dispositif sera essentiellement basé sur le mécanisme de mesures des impacts et des effets des sous programmes et la mesure du niveau de contribution du PNIA à la levée des défis de pauvreté, de sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national et à celui des ménages, d'amélioration des conditions de vie et de création de richesse dans le monde rural et pour l'Etat. Il s'agit donc d'un exercice d'évaluation continue qui sera accompagné de la mesure d'impacts réels du PNIA. Ce qui suppose la mise en place d'un mécanisme qui se base sur les résultats obtenus au niveau opérationnel, la maîtrise de l'environnement des sous-programmes du PNIA et du cadre macro -économique, la réalisation des études de modélisation et de scénarii des variables sur lesquels le PNIA devra impacter au plan national et sectoriel et au niveau des ménages, notamment les agrégats macroéconomiques, la pauvreté celles liées aux défis sus-indiquer à laver.

La mise en œuvre du SAKSS permettra d'améliorer la qualité de la planification et d'exécution du PNIA, ainsi que du plan d'action prioritaire et programmes/ projets qui en découleront, en vue d'accélérer la croissance et progresser vers la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cela nécessite des capacités humaines et physiques, des instruments analytiques et des informations en vue de générer des produits de connaissance crédibles et de haute qualité pour informer et éclairer les politiques du secteur agricole et en particulier les processus de planification et de revue. Ce qui suppose l'évaluation des besoins de renforcements de capacités y afférents et la mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités adapté que le Gouvernement appuiera.

Le nœud national du système SAKSS sera créé par arrêté et des dispositions devront être prises pour le rendre fonctionnel. Le travail du nœud s'articulera autour des composantes ci-après : l'analyse des politiques agricoles et de la planification des investissements ; le suivi-évaluation ; et la gestion des connaissances. Il comprendra : (i) des groupes thématiques par domaine d'intervention du PNIA; (ii) un noyau analytique composé de chercheurs et analystes provenant des centres de recherches, services statistiques, unités de planification, universités.; (iii) un dispositif pour la revue, le dialogue, et le plaidoyer, coordonné par le Secrétaire Général et qui rassemble toutes les parties prenantes: institutions gouvernementales, associations professionnelles, société civile, Partenaires Techniques et Financiers, etc. et l'organisation annuelle d'une revue sectorielle conjointe Etat, PTF, OP et Société civile

### **9.5.3 Etapes de suivi-évaluation**

Le suivi- évaluation nécessitera trois niveaux de collecte de données :

- les systèmes de suivi-évaluation des programmes et projets devront produire des informations cohérentes sur les réalisations effectuées. Ils devront également conduire des analyses sur la contribution des activités mises en œuvre pour parvenir aux résultats attendus ;

- le système de production de statistiques doit être renforcé pour améliorer la régularité, la fiabilité, la coordination intersectorielle en matière de collecte, de traitement et d'analyse de données, ainsi que le niveau de désagrégation des données. La réalisation d'enquêtes de base sera nécessaire ainsi que la diffusion d'information à tous les niveaux ;
- la connaissance approfondie du milieu rural (système de production, évolution de l'environnement à long terme, conditions de vie des ménages, etc.) relève également de dispositifs spécifiques, par exemple sous forme de réseaux d'observatoires, basés sur des partenariats entre systèmes d'information, système de recherche et acteurs à la base. Des études spécifiques sur des thématiques précises dans le domaine du développement rural seront réalisées et diffusées.

Un mécanisme de coordination du PNIA, sera chargé entre autres, de déterminer le noyau d'indicateurs pertinents, d'agréger les données provenant des différentes sources d'information, de constituer une base de données, diffuser l'information et de produire les outils d'aide à la décision.

## 9.6 PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques sont liés : (i) à la faible capacité institutionnelle et humaine pour une planification et une mise en œuvre efficiente des actions découlant du PNIA ; (ii) au faible niveau de financement du secteur agricole sur ressources nationales au regard des engagements pris au sommet de Maputo qui visent à consacrer au moins 10% de budget national au financement du secteur agricole ; (iii) à la faible capacité de mobilisation des ressources financières externes nécessaires à la mise en œuvre du PNIA ; et (iv) à la faible adhésion des parties prenantes au processus de mise en œuvre ; (v) à la persistance des crises économiques et financières internationales ; (vi) à la crise énergétiques et à la volatilité des cours mondiaux des produits agricoles ; (vii) à la non coordination des interventions et la non harmonisation des procédures des PTF dans leur appui au développement ; (viii) à la mauvaise gouvernance et au faible niveau de transparence dans la gestion administrative ; (ix) la mévente des produits agricoles ; et (x) aux aléas climatiques.

Des mesures de mitigation adéquates seront développées pour faire face à ces risques et les juguler à un niveau approprié.

## 9.6 CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS

Elément Stratégique	Chaine de Résultats (Résultats escomptés)	Mesure de rendement	Hypothèses et risques
<b>FINALITE ET BUT :</b>	<b>IMPACT DU PNIA</b>	Indicateurs de rendement	
- lutter contre la faim - réduire la pauvreté, - améliorer la sécurité alimentaire - accroître les exportations des produits agricoles.	Les besoins alimentaires de la RDC sont couverts par les productions intérieures au niveau national et provincial et les surplus vendus au sous-secteur agro-industriel	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'accroissement annuel des productions des sous-secteurs ruraux (national ; province) ;</li> <li>▪ couverture annuelle des besoins alimentaires (vivrier, viande animale, poisson,) national, par province ;</li> <li>▪ évolution en volume et valeur des importations alimentaires des produits de consommation de base ;</li> <li>▪ les revenus annuels moyens par personne (milieu rural ; par province ; par groupe d'âge et par sexe) ;</li> <li>▪ Evolution de l'indice de pauvreté national et par province, par sexe, par groupe d'âge ;</li> </ul>	
<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>	<b>EFFETS ESCOMPTEES</b>		
1. Accroître les volumes des productions végétales par l'intensification agricoles	Les productions végétales augmentent de au moins 6% l'an	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ production additionnelle des produits vivriers par an (t) ; par province ; national</li> </ul>	<p>La croissance démographique sera maintenue à moins de 2,5% l'an sur les 10 prochaines années</p> <p>Risque : fort</p> <p>La stabilité politique sera instaurée dans tous le pays et les conflits au sud ouest du pays réglés</p> <p>Risque : faible</p> <p>L'inflation est maîtrisée et la monnaie stabilisées</p> <p>Risque faible</p>
2. contribuer à la réduction de la vulnérabilité et lutter contre la pauvreté par le l'augmentation et la valorisation des productions animales	Les productions animales augmentent de au moins 6% l'an	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ production additionnelle des produits animaux par an (t) ; production par provinces ; production nationale</li> </ul>	
3. contribuer à la réduction de la vulnérabilité et améliorer la sécurité alimentaire par le l'augmentation et la valorisation des productions halieutiques	Les productions halieutiques augmentent de au moins 10% l'an	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ production additionnelle produits halieutiques par an (t) ; par province ; nationale</li> </ul>	
4. faciliter et dynamiser les échanges commerciaux entre les zones de production et de consommation	Les zones de productions agro-sylvo pastorales sont désenclavées Les mécanismes de marchés sont	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Surplus commercialisé des produits vivriers, produits de rente ; produits animaux ; produits halieutiques (t)</li> </ul>	

	opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volume/valeur cultures d'exportation par an (t)</li> </ul>	
5. Améliorer l'efficacité des interventions des acteurs du secteur agricole	Les producteurs et opérateurs économiques du secteur agricole bénéficient d'un accompagnement de qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux d'encadrement (appui-conseil) du monde rural ;</li> <li>▪ Taux de pénétration des services du financement rural en milieu rural ;</li> <li>▪ le nombre de paysans appliquant les paquets technologiques d'intensification diffusés par la recherche;</li> <li>▪ le taux de mobilisation des financements extérieurs acquis pour la relance du secteur agricole ;</li> <li>▪ le taux de mobilisation des financements sur le budget national pour la relance du secteur agricole;</li> <li>▪ le nombre de Systèmes d'Information sur les Marchés fonctionnels ;</li> </ul>	<p>Stabilité dans l'administration sera observée durant la période du PNIA</p> <p>Risque : faible</p> <p>La gouvernance politique sera maintenue transparente et efficace</p> <p>Risque : faible</p> <p>L'approche programme est adoptée comme mécanisme de développement national</p> <p>Risque : fort</p>
COMPOSANTE	EXTRANTS		
<b>Créer les bases d'une production vivrière performante</b> <b>promotion des filières végétales</b>	Les rendements des différentes spéculations vivrières augmentent de xx% par an ; (national et par province)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rendements moyens à l'ha</li> </ul>	<p>Les producteurs adhéreront au stratégie du programme</p> <p>Risque : fort</p>
	<p>Les potentialités hydro agricoles sont mises en valeur</p> <p>Les sols sont restaurés, protégés contre les mauvaises pratiques agricoles</p> <p>L'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds et plaines inondables sélectionnés sont assurés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Superficie additionnelles des terres irriguées par différents types d'aménagement (national et par province) ;</li> <li>▪ Taux cultures irriguées/cultures sèches ;</li> <li>▪ Taux de protection/récupération des terres agricoles ;</li> </ul>	<p>Les bailleurs de fonds participent au financement du programme d'investissement</p> <p>Risque : fort</p>
	<p>Les contraintes liées aux faiblesses de la force de travail sont levées grâce à la mécanisation ;</p> <p>La productivité du travail a augmentée ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Superficie par actifs agricole ;</li> <li>▪ Productivité de l'ha ;</li> <li>▪ Cout de la main d'œuvre agricole ;</li> </ul>	<p>Les couts d'acquisition et de fonctionnement (prix du carburant) et de l'énergie) seront accessibles aux petits producteurs</p>

			Risque : modéré
	La culture de café, tabacs, cacao, palmier à huile a progressée de % ; La culture d'ananas, agrumes, avocat, mangue a progressée de % ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accroissement annuel des superficies et des rendements du café, cacao, palmier à huile, ananas, agrumes</li> </ul>	Les cours mondiaux resteront attrayants sur la période du programme Risque : modéré
	Les pertes post-récolte sont diminuées, Les surplus agricoles sont transformés, Les capacités de conservation et de transformation des produits végétaux sont appuyées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de réduction des pertes annuelles liées au stockage ;</li> <li>▪ Volume /valeur des produits agricoles vendue au sous-secteur agro-industriel ;</li> </ul>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul>	
<b>Diversifier et intensifier la production animale</b> <b>Développement de la production animale</b>	Les systèmes d'élevage familiaux et communautaires sont plus performants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de croit du cheptel bovin, caprin, ovin;</li> <li>▪ Proportion des revenus des ventes des produits animaux dans les revenus agricoles des ménages;</li> </ul>	
	L'émergence de systèmes intensifs d'élevage (embouche, porcs, pondeuses) est appuyée	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nbre d'emboucheurs par espèce animale et par province;</li> <li>▪ effectifs d'animaux embouchés par espèce et par province;</li> <li>▪ Nombre de fermes créées fonctionnelles par province ; Proportion de femmes pratiquant le petit élevage par province ;</li> </ul>	Les marchés nationaux seront protégés contre les importations de viande Risque : fort
	Des nouvelles filières porteuses (petit élevage) sont adoptées par les fermes familiales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nbre d'opérateurs d'élevage d'aulacarde, chenilles, etc</li> </ul>	
	Les capacités de conservation et de transformation des produits d'origine animale sont appuyées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quantité de produits transformés (artisanale, industriel, semi-industriel);</li> <li>▪ Proportion de femmes opératrices dans la transformation/commercialisation des produits animaux.</li> </ul>	
<b>Promouvoir la pêche et la</b>	La productivité des activités de pêche et	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quantité additionnelle de poissons pêchés par an et par</li> </ul>	Les plans d'eau et seront protégés

<b>pisciculture</b> <b>Développement de la production halieutique</b>	de pisciculture est améliorée	province; ▪ rendement moyen des infrastructures de pêche ;	contre l'exercice d'activités frauduleuses de pêche Risque : modéré
	Les capacités de conservation et de transformation des produits d'origine halieutique sont appuyées	▪ Quantité de produits halieutiques transformés (artisanale, industriel, semi-industriel); ▪ Proportion de femmes opératrices dans la transformation/commercialisation des produits halieutiques.	
<b>Favoriser la mise en valeurs des potentialités agro climatiques ; Rentabiliser les activités et investissements agricoles ; Valoriser les avantages comparatifs des zones à forte potentialités agro climatique</b>	Le désenclavement participatif des zones de production à forte potentialité est appuyé ; L'organisation et le fonctionnement des circuits de commercialisation sont appuyés	▪ Accroissement des volumes/valeurs de produits commercialisés par zone de production ; ▪ taux d'utilisation des pistes rurales ;	Les populations et les entités provinciales participeront à l'entretien et maintenance des ouvrages Risque : fort
<b>Développement des infrastructures rurales et des capacités commerciales</b>	La capacité d'amélioration de la qualité des produits agro-alimentaires est renforcée ; Un mécanisme efficient de soutien aux producteurs agro-alimentaires est mis en place et est opérationnel ; Le Système d'Informations sur les Marchés et les Prix (SIM) est renforcé	▪ Quantité produits certifiés conforme aux normes de qualités ; ▪ Accessibilité à l'information sur les prix des principaux produits ; ▪ Part de marché à l'exportation des produits de rente ; ▪ Articles de transformation agro-industrielle made in RDC disponibles sur le marché national / sous-régional	Transparence du marché ; lutte contre les importations frauduleuse de produits alimentaires Risque : fort
	Les performances des structures de la recherche agricole et de la vulgarisation sont améliorées	▪ Composition du dispositif d'appui conseil (conception/encadrement/soutien) ; ▪ Nbre de résultats de la recherche agricoles en matière de solution technologique;	L'expertise nationale sera disponible pour la recherche Risque : modéré
	Les performances des structures de contrôle et d'inspection sont améliorées	▪ Nbre de points de contrôle ; ▪ Effectifs des dispositifs de contrôle ;	
	Les Producteurs, les Organisations Agricoles (OPA), les Petites et Moyennes Entreprises Agricoles (PMEA) sont organisés en associations	▪ Statistiques sur l'organisation du monde rural (structuration par province);	

	professionnelles	▪	
<b>Améliorer l'efficacité de l'intervention des différents acteurs des secteurs agricoles</b> <b>Recherche agricole et conseil agricole et rural</b>	L'état fournit le cadre politique, législatif et réglementaire pour faciliter l'exercice des activités de production agricole ; L'accès des producteurs aux services financiers est amélioré  L'accès au foncier rural et facilité et sécurisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Textes de lois, de politiques et de règlement relatifs au secteur agricole ;</li> <li>▪ Dispositions politiques, législatives et réglementaires relatives au financement rural ;</li> <li>▪ Dispositions politiques, législatives et réglementaires relatives au financement rural ;</li> </ul>	La volonté et l'engagement politique du gouvernement en faveur du développement du secteur agricole  Risque : fort
<b>Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>	L'organisation et le fonctionnement des Ministère en charge de l'agriculture et du monde rural sont performants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de déconcentration des services le Ministère en charge de l'agriculture ;</li> <li>▪ Mise en œuvre des réformes portant sur les réformes institutionnelles des ministères en charge de l'agriculture et du monde rural</li> </ul>	
	Le dispositif national de contrôle, de normalisation et de certification de la qualité est renforcé ; Les capacités des structures d'analyse, de suivi/évaluation et de coordination du Ministère de l'Agriculture sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Efficacité des fonctions coordinations, contrôle normatif, gestion financière et suivi évaluation</li> </ul>	
	La coordination et l'adéquation de l'aide alimentaire d'urgence sont assurées ; Le système national d'alerte précoce est opérationnel ; Les systèmes nationaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadres de concertation entre les acteurs niveau national et provincial;</li> <li>▪ structures de gestion des aides ;</li> <li>▪ informations sur la cartographie des risques</li> </ul>	

## **ANNEXES**

**Annexe 1: Planning du coût des actions du PNIA à court et à moyen et long termes (en millions USD)**

Planning des coûts des actions du PNIA à court et à moyen et long termes -2013-2020 (en millions USD)

Désignation	Coût total (millions USD)	Années									
		2013	2014	2015	2013-2015	2016	2017	2018	2019	2020	2016-2020
<b>Sous -programme 1 : Promotion des filières végétales</b>	<b>2 128,6</b>	<b>106</b>	<b>213</b>	<b>277</b>	<b>596</b>	<b>341</b>	<b>362</b>	<b>404</b>	<b>319</b>	<b>106</b>	<b>1 533</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules, horticulture)	696,0	34,8	69,6	90,5	194,9	111,4	118,3	132,2	104,4	34,8	501,1
Actions 1.1 : Production et distribution de semences et de matériels végétal certifiés (boutures et semences)	86,0	4,3	8,6	11,2	24,1	13,8	14,6	16,3	12,9	4,3	61,9
Actions 1.2 : Approvisionnement et distribution d'intrants modernes de production	610,0	30,5	61,0	79,3	170,8	97,6	103,7	115,9	91,5	30,5	439,2
Composante 2 : valorisation des ressources naturelles de base	441,4	22,1	44,1	57,4	123,6	70,6	75,0	83,9	66,2	22,1	317,8
Action 2.1 : Appui à la mobilisation et la gestion durables des ressources en eau pour l'agriculture	265,7	13,3	26,6	34,5	74,4	42,5	45,2	50,5	39,8	13,3	191,3
Actions 2.2 : Promotion de la Gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)	42,1	2,1	4,2	5,5	11,8	6,7	7,2	8,0	6,3	2,1	30,3
Action 2.3 : Promotion de l'agro-foresterie	95,7	4,8	9,6	12,4	26,8	15,3	16,3	18,2	14,4	4,8	68,9
Action 2.4 : Aménagements forestiers	38,0	1,9	3,8	4,9	10,6	6,1	6,5	7,2	5,7	1,9	27,3
Composante 3 : Mécanisation agricole	227,0	11,4	22,7	29,5	63,6	36,3	38,6	43,1	34,1	11,4	163,5
Action 3.1 : Promotion de la traction animale	30,2	1,5	3,0	3,9	8,5	4,8	5,1	5,7	4,5	1,5	21,7
Action 3.2 : Promotion de la motorisation	196,8	9,8	19,7	25,6	55,1	31,5	33,5	37,4	29,5	9,8	141,7
composante 4 : développement des cultures de rente et horticoles et des plantations fruitières	188,8	9,4	18,9	24,5	52,9	30,2	32,1	35,9	28,3	9,4	135,9
Action 4.1 : Promotion des cultures pérennes de rente (café, cacao, palmier, bananier, canne à sucre, thé)	104,0	5,2	10,4	13,5	29,1	16,6	17,7	19,8	15,6	5,2	74,9
Action 4.2 : Promotion des plantations fruitières (ananas, agrumes, avocat, mangues, papaye)	57,6	2,9	5,8	7,5	16,1	9,2	9,8	10,9	8,6	2,9	41,5
Action 4.3 : Promotion du maraîchage en zone urbaine et périurbaine	27,2	1,4	2,7	3,5	7,6	4,4	4,6	5,2	4,1	1,4	19,6

Composante 5 : Valorisation des produits végétaux	69,6	3,5	7,0	9,0	19,5	11,1	11,8	13,2	10,4	3,5	50,1
Action 5.1 : Réduction des pertes post récolte et mise en place des infrastructures de séchage et de stockage	20,8	1,0	2,1	2,7	5,8	3,3	3,5	4,0	3,1	1,0	15,0
Action 5.2 : Promotion des systèmes de transformation de céréales (maïs, riz) du manioc et d'horticulture	33,8	1,7	3,4	4,4	9,5	5,4	5,7	6,4	5,1	1,7	24,3
Action 5.3 : Promotion de petites et moyennes unités de transformation agro-alimentaires	15,0	0,8	1,5	2,0	4,2	2,4	2,6	2,9	2,3	0,8	10,8
Composante 6 : Désenclavement des zones de production agricoles	399,6	20,0	40,0	51,9	111,9	63,9	67,9	75,9	59,9	20,0	287,7
Action 6.1 : Ouverture et réhabilitation des voies de déserte agricole	382,0	19,1	38,2	49,7	107,0	61,1	64,9	72,6	57,3	19,1	275,0
Action 6.2 : Lobbying et entretien des pistes	17,6	0,9	1,8	2,3	4,9	2,8	3,0	3,3	2,6	0,9	12,7
Composante 7 : Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	106,2	5,3	10,6	13,8	29,7	17,0	18,0	20,2	15,9	5,3	76,4
Action 7.1 : Renforcement des équipements et infrastructures de mise en marché	90,0	4,5	9,0	11,7	25,2	14,4	15,3	17,1	13,5	4,5	64,8
Action 7.2 : Renforcement des capacités organisationnelles et juridiques de mise en marché	16,2	0,8	1,6	2,1	4,5	2,6	2,7	3,1	2,4	0,8	11,6
<b>Sous- programme 2 : Développement de la production animale</b>	<b>652,1</b>	<b>32,6</b>	<b>65,2</b>	<b>84,8</b>	<b>182,6</b>	<b>104,3</b>	<b>110,9</b>	<b>123,9</b>	<b>97,8</b>	<b>32,6</b>	<b>469,5</b>
Composante 1: Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage	319,7	16,0	32,0	41,6	89,5	51,2	54,4	60,7	48,0	16,0	230,2
Action 1.1 : Approvisionnement des élevages en géniteurs performants et adaptés au changement climatique	30,8	1,5	3,1	4,0	8,6	4,9	5,2	5,9	4,6	1,5	22,2
Action 1.2 : Amélioration de l'alimentation et de l'abreuvement des animaux	78,2	3,9	7,8	10,2	21,9	12,5	13,3	14,9	11,7	3,9	56,3
Action 1.3 : Appui à une couverture sanitaire adéquate des animaux	166,2	8,3	16,6	21,6	46,5	26,6	28,3	31,6	24,9	8,3	119,7
Action 1.4 : Amélioration de l'habitat	23,1	1,2	2,3	3,0	6,5	3,7	3,9	4,4	3,5	1,2	16,6
Action 1.5 : Structuration des organisations d'éleveurs	21,4	1,1	2,1	2,8	6,0	3,4	3,6	4,1	3,2	1,1	15,4
Composante 2 : Promotion des fermes modernes d'élevage	182,8	9,1	18,3	23,8	51,2	29,2	31,1	34,7	27,4	9,1	131,6

Action 2.1 Développement et réhabilitation des ranchings bovins	80,4	4,0	8,0	10,4	22,5	12,9	13,7	15,3	12,1	4,0	57,9
Action 2.2 : Appui à la réhabilitation et à la création des fermes modernes d'élevage d'ovins, de caprins et de porcins	9,0	0,5	0,9	1,2	2,5	1,4	1,5	1,7	1,4	0,5	6,5
Action 2.3 : Appui au développement d'aviculture moderne (pondeuses et de poulets de chairs)	93,5	4,7	9,3	12,1	26,2	15,0	15,9	17,8	14,0	4,7	67,3
Composante 3 : Développement de l'élevage non conventionnel	9,9	0,5	1,0	1,3	2,8	1,6	1,7	1,9	1,5	0,5	7,2
Action 3.1 : Promotion de l'aulacodiculture	0,6	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,4
Action 3.2 : Promotion de l'apiculture	4,0	0,2	0,4	0,5	1,1	0,6	0,7	0,8	0,6	0,2	2,9
Action 3.3 : Promotion de la cuniculiculture	5,4	0,3	0,5	0,7	1,5	0,9	0,9	1,0	0,8	0,3	3,9
Composante 4: Transformation des produits animaux	139,6	7,0	14,0	18,1	39,1	22,3	23,7	26,5	20,9	7,0	100,5
Action 4.1 : Renforcement de capacités des acteurs intervenant	23,9	1,2	2,4	3,1	6,7	3,8	4,1	4,5	3,6	1,2	17,2
Action 4.2 : Réhabilitation et construction d'abattoirs	103,3	5,2	10,3	13,4	28,9	16,5	17,6	19,6	15,5	5,2	74,4
Action 4.3 : Mise en place des réseaux locaux de collecte et de transformation de lait	12,4	0,6	1,2	1,6	3,5	2,0	2,1	2,4	1,9	0,6	8,9
<b>Sous-programme 3: Développement de la production halieutique</b>	<b>169,2</b>	<b>8,5</b>	<b>16,9</b>	<b>22,0</b>	<b>47,4</b>	<b>27,1</b>	<b>28,8</b>	<b>32,1</b>	<b>25,4</b>	<b>8,5</b>	<b>121,8</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des captures	157,0	7,9	15,7	20,4	44,0	25,1	26,7	29,8	23,6	7,9	113,0
Action 1.1 : Promotion de la pêche maritime et continentale	101,0	5,1	10,1	13,1	28,3	16,2	17,2	19,2	15,2	5,1	72,7
Action 1.2 : Promotion de l'aquaculture et de la pisciculture	44,6	2,2	4,5	5,8	12,5	7,1	7,6	8,5	6,7	2,2	32,1
Action 1.3 : Surveillance et gestion concertée des plans d'eau	11,5	0,6	1,1	1,5	3,2	1,8	1,9	2,2	1,7	0,6	8,2
Composante 2: Conservation/transformation des produits halieutiques	12,2	0,6	1,2	1,6	3,4	2,0	2,1	2,3	1,8	0,6	8,8
Action 2.1 : Renforcement des capacités des parties prenantes	3,2	0,2	0,3	0,4	0,9	0,5	0,5	0,6	0,5	0,2	2,3
Action 2.2 : Renforcement des capacités de conservation et de transformation	9,0	0,5	0,9	1,2	2,5	1,4	1,5	1,7	1,4	0,5	6,5
<b>Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques</b>	<b>536,9</b>	<b>26,8</b>	<b>53,7</b>	<b>69,8</b>	<b>150,3</b>	<b>85,9</b>	<b>91,3</b>	<b>102,0</b>	<b>80,5</b>	<b>26,8</b>	<b>386,6</b>

Composante 1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire	318,2	15,9	31,8	41,4	89,1	50,9	54,1	60,5	47,7	15,9	229,1
Action 1.1 : Mise en place d'un système d'informations sur les marchés et les productions agricoles	30,2	1,5	3,0	3,9	8,5	4,8	5,1	5,7	4,5	1,5	21,7
Action 1.2 : Mise en place d'un système d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire et pour prévenir les risques climatiques	288,0	14,4	28,8	37,4	80,6	46,1	49,0	54,7	43,2	14,4	207,4
Composante 2: Lutte contre la malnutrition	29,0	1,5	2,9	3,8	8,1	4,6	4,9	5,5	4,4	1,5	20,9
Action 2.1 : Renforcement du degré de prise de conscience des parties prenantes en milieu rural sur l'importance d'une bonne nutrition dans la préservation de la santé	12,6	0,6	1,3	1,6	3,5	2,0	2,1	2,4	1,9	0,6	9,1
Action 2.2 : Promotion des actions visant l'amélioration de la nutrition	16,4	0,8	1,6	2,1	4,6	2,6	2,8	3,1	2,5	0,8	11,8
Composante 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques	189,7	9,5	19,0	24,7	53,1	30,4	32,2	36,0	28,5	9,5	136,6
Action 3.1 : Renforcement des systèmes nationaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité	5,7	0,3	0,6	0,7	1,6	0,9	1,0	1,1	0,9	0,3	4,1
Action 3.2 : Appui à la mise en adéquation de l'aide alimentaire d'urgence	7,2	0,4	0,7	0,9	2,0	1,2	1,2	1,4	1,1	0,4	5,2
Action 3.3 : Organisation des réserves stratégiques	176,8	8,8	17,7	23,0	49,5	28,3	30,1	33,6	26,5	8,8	127,3
<b>Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricoles</b>	<b>543,1</b>	<b>27,2</b>	<b>54,3</b>	<b>70,6</b>	<b>152,1</b>	<b>86,9</b>	<b>92,3</b>	<b>103,2</b>	<b>81,5</b>	<b>27,2</b>	<b>391,0</b>
Composante 1: Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	142,3	7,1	14,2	18,5	39,8	22,8	24,2	27,0	21,3	7,1	102,5
Actions 1.1 : Gestion des connaissances	15,5	0,8	1,6	2,0	4,3	2,5	2,6	2,9	2,3	0,8	11,2
Action 1.2 : Développement de nouveaux matériels génétiques des espèces végétales, animales et halieutiques	97,6	4,9	9,8	12,7	27,3	15,6	16,6	18,5	14,6	4,9	70,3
Action 1.3 Développement des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols	12,0	0,6	1,2	1,6	3,4	1,9	2,0	2,3	1,8	0,6	8,6
Action 1.4 : Développement des technologies intégrées de protection phytosanitaire et zoonitaire	8,0	0,4	0,8	1,0	2,2	1,3	1,4	1,5	1,2	0,4	5,8
Action 1.5 : Développement des technologies de transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques	9,2	0,5	0,9	1,2	2,6	1,5	1,6	1,7	1,4	0,5	6,6
Composante 2 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de diffusion	273,5	13,7	27,4	35,6	76,6	43,8	46,5	52,0	41,0	13,7	196,9
Action 2.1 : Renforcement des capacités des structures de recherche	252,2	12,6	25,2	32,8	70,6	40,3	42,9	47,9	37,8	12,6	181,6

Action 2.2 : Diffusion et vulgarisation des innovations technologiques	21,4	1,1	2,1	2,8	6,0	3,4	3,6	4,1	3,2	1,1	15,4
Composante 3: Renforcement des capacités des structures d'appui et de vulgarisation	127,3	6,4	12,7	16,5	35,6	20,4	21,6	24,2	19,1	6,4	91,7
Action 3.1 : Renforcement des capacités des structures publiques et des organisations de la société civile de vulgarisation	122,4	6,1	12,2	15,9	34,3	19,6	20,8	23,3	18,4	6,1	88,1
Action 3.2 : Renforcement des capacités des faïtières des organisations professionnelles agricoles (OPA) et des PME/PMEA	4,9	0,2	0,5	0,6	1,4	0,8	0,8	0,9	0,7	0,2	3,5
<b>Sous -Programme 6: Promotion de l'Agri business</b>	<b>904,9</b>	<b>45,2</b>	<b>90,5</b>	<b>117,6</b>	<b>253,4</b>	<b>144,8</b>	<b>153,8</b>	<b>171,9</b>	<b>135,7</b>	<b>45,2</b>	<b>651,5</b>
Composante 1 : Création de Zones d'aménagements planifiés (ZAAP)	634,0	31,7	63,4	82,4	177,5	101,4	107,8	120,5	95,1	31,7	456,5
Action 1.1 : Création des pôles d'entreprises agricoles villageois (PEAV)	614,4	30,7	61,4	79,9	172,0	98,3	104,4	116,7	92,2	30,7	442,4
Action 1.2 : Appui en installation des professionnels de l'agriculture	19,6	1,0	2,0	2,5	5,5	3,1	3,3	3,7	2,9	1,0	14,1
Composante 2 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées	12,2	0,6	1,2	1,6	3,4	1,9	2,1	2,3	1,8	0,6	8,7
Action 2.1 : Recensement et état des lieux des plantations et fermes concernées	0,5	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,3
Action 2.2 : Attribution aux nouveaux investisseurs	11,7	0,6	1,2	1,5	3,3	1,9	2,0	2,2	1,8	0,6	8,4
Composante 3 : Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée	258,7	12,9	25,9	33,6	72,4	41,4	44,0	49,2	38,8	12,9	186,3
Action 3.1 : Amélioration du financement rural et de la fiscalité agricole	241,6	12,1	24,2	31,4	67,6	38,7	41,1	45,9	36,2	12,1	174,0
Action 3.2 : Mise en place des mécanismes de gestion du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) prévu par la loi	0,7	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,5
Action 3.3 : Appui à l'implantation d'une Banque Agricole	16,4	0,8	1,6	2,1	4,6	2,6	2,8	3,1	2,5	0,8	11,8
<b>Sous-programme 7 : Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>	<b>539,5</b>	<b>27,0</b>	<b>54,0</b>	<b>70,1</b>	<b>151,1</b>	<b>86,3</b>	<b>91,7</b>	<b>102,5</b>	<b>80,9</b>	<b>27,0</b>	<b>388,4</b>
Composante 1: Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	43,9	2,2	4,4	5,7	12,3	7,0	7,5	8,3	6,6	2,2	31,6
Action 1.1 : Amélioration du cadre politique	25,5	1,3	2,6	3,3	7,1	4,1	4,3	4,8	3,8	1,3	18,4
Action 1.2 : Amélioration du cadre réglementaire et juridique	18,4	0,9	1,8	2,4	5,2	2,9	3,1	3,5	2,8	0,9	13,2

Composante 2 : Poursuite de la reforme du ministere en charge de l'Agriculture et renforcement des capacites humaine et materielle	298,3	14,9	29,8	38,8	83,5	47,7	50,7	56,7	44,7	14,9	214,8
Action 2.1 Amelioration du cadre organisationnel du Ministere charge de l'Agriculture	16,7	0,8	1,7	2,2	4,7	2,7	2,8	3,2	2,5	0,8	12,0
Action 2.2 : L 'amelioration des moyens logistiques des institutions gouvernementales en charge des politiques agricoles aux plans national et provincial	169,0	8,5	16,9	22,0	47,3	27,0	28,7	32,1	25,4	8,5	121,7
Action 2.3 : Renforcement des capacites techniques du Secretariat General de l'Agriculture, Pêche et Elevage du Ministere de l'Agriculture et du Developpement Rural ((MINAGRIDER)	96,4	4,8	9,6	12,5	27,0	15,4	16,4	18,3	14,5	4,8	69,4
Action 2.4 : Appui à l'amelioration du cadre institutionnel et organisationnel des organisations professionnelles agricoles	16,2	0,8	1,6	2,1	4,5	2,6	2,8	3,1	2,4	0,8	11,7
Composante 3 : Renforcement des capacites des structures de controle, de suivi et de coordination du Ministere de l'Agriculture	91,6	4,6	9,2	11,9	25,6	14,6	15,6	17,4	13,7	4,6	65,9
Action 3.1 : Renforcement des capacites des structures chargees de la programmation et suivi	13,6	0,7	1,4	1,8	3,8	2,2	2,3	2,6	2,0	0,7	9,8
Action 3.2 : Renforcement des capacites des structures de controle et d'inspection des services	18,4	0,9	1,8	2,4	5,2	2,9	3,1	3,5	2,8	0,9	13,2
Action 3.3 : Mise en place et appui au fonctionnement d'un systeme d'analyse strategique, de revue et gestion des connaissances dans le secteur agricole	17,6	0,9	1,8	2,3	4,9	2,8	3,0	3,3	2,6	0,9	12,6
Action 3.4 : Mise en place d'un mecanisme permanent de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques agricoles (RNA	42,0	2,1	4,2	5,5	11,8	6,7	7,1	8,0	6,3	2,1	30,2
Composante 4 : Genre et empowerment des femmes rurales	105,8	5,3	10,6	13,7	29,6	16,9	18,0	20,1	15,9	5,3	76,1
Action 4.1 : Renforcement de la participation citoyenne des femmes rurales	65,6	3,3	6,6	8,5	18,4	10,5	11,2	12,5	9,8	3,3	47,2
Action 4.2 : Renforcement des capacites economiques des organisations de femmes rurales	40,2	2,0	4,0	5,2	11,2	6,4	6,8	7,6	6,0	2,0	28,9
TOTAL PNIA RD Congo	5 474,2	274	547	712	1 533	876	931	1 040	821	274	3 941

## **ANNEXE 2: Evaluation des besoins de financement additionnel du PNIA**

Evaluation des besoins de financement additionnel par sous-programme et  
composante à court et à moyen et long termes en millions USD

Désignation	Budget		2013-2015	2016-2020	Total 2013- 2020	
			montant	montant	Montant	Proportion (%)
Sous -programme 1 : Promotion des filières végétales	Estimation		596,0	1 532,6	2 128,6	
	Financement en cours	Total acquis	420,8	147,9	568,8	26,7
		Etat	4,3	0,2	4,5	
		PTF	416,5	147,8	564,3	
Recherché		175,2	1 384,6	1 559,8	73,3	
Composante 1 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières	Estimation		194,9	501,1	696,0	
	Financement en cours	Total acquis	184,9	66,1	251,0	36,1
		Etat	1,8	0,1	1,9	
		PTF	183,1	66,0	249,1	
Recherché		10,0	435,0	445,0	63,9	
Composante 2 : valorisation des ressources naturelles de base	Estimation		123,6	317,8	441,4	
	Financement en cours	Total acquis	44,2	7,7	51,9	11,8
		Etat	1,4	0,1	1,5	
		PTF	42,8	7,6	50,4	
Recherché		79,4	310,1	389,5	88,2	
Composante 3 : Mécanisation agricole	Estimation		63,6	163,5	227,0	
	Financement en cours	Total acquis	90,5	60,0	150,5	66,3
		Etat	0,5	-	0,5	
		PTF	90,0	60,0	150,0	
Recherché		- 27,0	103,5	76,5	33,7	
composante 4 : développement des cultures de rente et horticoles et des plantations fruitières	Estimation		52,9	135,9	188,8	
	Financement en cours	Total acquis	2,2	-	2,2	1,2
		Etat	0,3	-	0,3	
		PTF	1,9	-	1,9	
Recherché		50,7	135,9	186,6	98,8	
Composante 5 : Valorisation des produits végétaux	Estimation		19,5	50,1	69,6	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	0
		Etat	-	-	-	
		PTF	-	-	-	
Recherché		19,5	50,1	69,6	100	
Composante 6 : Désenclavement des zones de production agricoles	Estimation		111,9	287,7	399,6	
		Total acquis	78,0	7,6	85,6	
		Etat	0,1	-	0,1	
		PTF	77,9	7,6	85,5	

	Recherché		33,9	280,1	314,0	78,6
Composante 7 : Amélioration des conditions de mise en marché	Estimation		29,7	76,4	106,2	
	Financement en cours	Total acquis	21,0	6,5	27,5	
		Etat	0,2	-	0,2	
		PTF	20,9	6,5	27,4	
	Recherché		8,7	69,9	78,7	74,1
<b>Sous- programme 2 : Développement de la production animale</b>	Estimation		182,6	469,5	652,1	
	Financement en cours	Total acquis	3,3	-	3,3	0,5
		Etat	0,4	-	0,4	
		PTF	2,9	-	2,9	
	Recherché		179,3	469,5	648,7	99,5
Composante 1: Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage	Estimation		89,5	230,2	319,7	
	Financement en cours	Total acquis	2,1	-	2,1	0,7
		Etat	0,1	-	0,1	
		PTF	2,0	-	2,0	
	Recherché		87,4	230,2	317,6	99,3
Composante 2 : Promotion des fermes modernes d'élevage	Estimation		51,2	131,6	182,8	
	Financement en cours	Total acquis	0,5	-	0,5	0,3
		Etat	0,1	-	0,1	
		PTF	0,4	-	0,4	
	Recherché		50,6	131,6	182,3	99,7
Composante 3 : Développement de l'élevage non conventionnel	Estimation		2,8	7,2	9,9	
	Financement en cours	Total acquis	0,7	-	0,7	6,9
		Etat	0,2	-	0,20	
		PTF	0,5	-	0,48	
	Recherché		2,1	7,2	9,3	93,1
Composante 4: Transformation des produits animaux	Estimation		39,1	100,5	139,6	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	
		Etat	-	-	-	
		PTF	-	-	-	
	Recherché		39,1	100,5	139,6	
<b>Sous-programme 3: Développement de la production halieutique</b>	Estimation		47,4	121,8	169,2	
	Financement en cours	Total acquis	5,7	-	5,7	3,4
		Etat	1,6	-	1,64	
		PTF	4,1	-	4,06	
	Recherché		41,7	121,8	163,5	96,6
Composante 1 : Amélioration de la productivité des captures	Estimation		44,0	113,0	157,0	
	Financement en cours	Total acquis	5,7	-	5,7	3,6
		Etat	1,6	-	1,64	
		PTF	4,1	-	4,06	
	Recherché		38,3	113,0	151,3	96,4
Composante 2:	Estimation		3,4	8,8	12,2	

Conservation/transformation des produits halieutiques	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
	Recherché		3,4	8,8	12,2	100,0
Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des reserves stratégiques	Estimation		150,3	386,6	536,9	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
Recherché		150,3	386,6	536,9	100,0	
Composante 1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire	Estimation		89,1	229,1	318,2	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
Recherché		89,1	229,1	318,2	100,0	
Composante 2: Lutte contre la malnutrition	Estimation		8,1	20,9	29,0	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
Recherché		8,1	20,9	29,0	100,0	
Composante 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des reserves stratégiques	Estimation		53,1	136,6	189,7	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
Recherché		53,1	136,6	189,7	100,0	
<b>Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricoles</b>	Estimation		152,1	391,0	543,1	
	Financement en cours	Total acquis	17,3	-	17,3	3,2
		Etat	1,4	-	1,38	
		PTF	15,9	-	15,95	
Recherché		134,7	391,0	525,8	96,8	
Composante 1: Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	Estimation		39,8	102,5	142,3	
	Financement en cours	Total acquis	1,9	-	1,9	1,3
		Etat	0,1	-	0,05	
		PTF	1,9	-	1,85	
Recherché		37,9	102,5	140,4	98,7	
Composante 2 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de diffusion	Estimation		76,6	196,9	273,5	
	Financement en cours	Total acquis	1,2	-	1,2	0,4
		Etat	1,1	-	1,12	
		PTF	0,0	-	0,05	
Recherché		75,4	196,9	272,3	99,6	
Composante 3: Renforcement des capacités des structures d'appui et de	Estimation		35,6	91,7	127,3	
	Financement en cours	Total acquis	14,3	-	14,3	11,2

vulgarisation		Etat	0,2	-	0,21	
		PTF	14,0	-	14,04	
	Recherché		21,4	91,7	113,0	88,8
<b>Sous-programme 6: Promotion de l'agri business</b>	Estimation		253,4	651,5	904,9	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
Recherché		253,4	651,5	904,9	100,0	
Composante 1: Création de zones d'aménagements agricoles planifiées	Estimation		177,5	456,5	634,0	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
Recherché		177,5	456,5	634,0	100,0	
Composante 2: Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées	Estimation		3,4	8,7	12,2	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
Recherché		3,4	8,7	12,2	100,0	
Composante 3: Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée	Estimation		72,4	186,3	258,7	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
Recherché		72,4	186,3	258,7	100,0	
Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	Estimation		151,1	388,4	539,5	
	Financement en cours	Total acquis	22,5	0,7	23,2	4,3
		Etat	0,8	-	0,82	
		PTF	21,7	0,7	22,33	
Recherché		128,6	387,8	516,3	95,7	
Composante 1: Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	Estimation		12,3	31,6	43,9	
	Financement en cours	Total acquis	22,1	0,7	22,7	51,8
		Etat	0,4	-	0,41	
		PTF	21,7	0,7	22,33	
Recherché		- 9,8	30,9	21,2	48,2	
Composante 2 : Poursuite de la reforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle	Estimation		83,5	214,8	298,3	
	Financement en cours	Total acquis	14,3	-	14,3	4,8
		Etat	0,4	-	0,41	
		PTF	13,9	-	13,87	
Recherché		69,2	214,8	284,0	95,2	
Composante 3 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du Ministère de l'Agriculture	Estimation		25,6	65,9	91,6	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
Recherché		25,6	65,9	91,6	100,0	

Composante 4 : Genre et empowement des femmes rurales	Estimation		29,6	76,1	105,8	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
	Recherché		29,6	76,1	105,8	100,0
TOTAL PNIA	Estimation		1 532,8	3 941,4	5 474,2	
	Financement en cours	Total acquis	483,5	148,6	632,1	11,5
		Etat	8,6	0,2	8,73	
		PTF	475,0	148,4	623,4	
	Recherché		1 049,2	3 792,8	4 842,1	88,5

### Annexe 3: Situation des financements acquis

Annexe 3.1 : Répartition du financement acquis sur les projets de développement en cours par PTF et composante en millions USD

	Union Européenne	Usaid	Banque Mondiale	FAO	Cooperation Belge	Coopération Suédoise	Cooperation Hollande	Banque Africaine de Développement	Koica	Fonds International de Développement Agricole	OFIB	The Government RDC	TOTAL
<b>A. PROMOTION DES FILIERES VEGETALES</b>													
1. Amélioration de la productivité des cultures vivrières	-	153 830 000	40 000 000	-	28 028 000	-	-	92 115 000	3 061 000	19 800 000	3 250 000	9 777 000	349 861 000
2. Valorisation des ressources naturelles de base	2 321 921	-	40 000 000	-	8 300 000	4 792 038	-	17 292 000	3 061 000	7 800 000	3 250 000	4 565 991	91 382 950
3. Mécanisation Agricole	-	-	150 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150 000 000
4. Développement des cultures de rente	-	-	-	495 000	2 712 877	-	-	-	-	-	-	378 200	3 586 077
5. Valorisation des produits végétaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6. Désenclavement des zones de production agricole	4 135 532	-	40 000 000	-	71 800 000	-	-	17 292 000	3 061 000	7 800 000	3 250 000	4 767 504	152 106 036
7. Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	-	32 500 000	-	-	2 800 000	-	-	-	-	-	-	-	35 300 000
<b>Subtotal</b>	<b>6 457 453</b>	<b>186 330 000</b>	<b>270 000 000</b>	<b>495 000</b>	<b>113 640 877</b>	<b>4 792 038</b>	<b>-</b>	<b>126 699 000</b>	<b>9 183 000</b>	<b>35 400 000</b>	<b>9 750 000</b>	<b>19 488 695</b>	<b>782 236 063</b>
<b>B. DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE</b>													
1. Amélioration de la productivité des systèmes d'élevage familiaux et communautaires	3 527 812	-	-	-	428 956	-	-	-	-	-	-	439 641	4 396 409
2. Promotion des fermes modernes d'élevage	-	-	-	-	911 014	-	-	-	-	-	-	-	911 014

Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) de la RDC)

3. Développement de l'élevage non conventionnel	-	-	-	-	1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000
4. Transformation des produits animaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Subtotal</b>	3 527 812	-	-	-	2 339 970	-	-	-	-	-	-	439 641	6 307 423
<b>C. DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE</b>													
1. Amélioration de la productivité des captures	4 178 312	-	-	-	6 900 000	-	-	-	-	-	-	464 257	11 542 569
2. Transformation des produits halieutiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Subtotal</b>	4 178 312	-	-	-	6 900 000	-	-	-	-	-	-	464 257	11 542 569
<b>D. RECHERCHE ET VULGARISATION AGRICOLE</b>													
1. Gestion des connaissances et développement des innovation technologiques	-	4 000 000	-	-	700 306	-	-	-	-	-	-	-	4 700 306
2. Renforcement des capacités des structures de recherche et d'inspection	-	-	-	-	196 000	-	-	-	-	-	-	-	196 000
3. Renforcement des capacités des structures d'appui conseil	11 113 446	-	-	-	3 213 924	4 338 500	5 175 000	-	-	-	-	2 633 017	26 473 886
<b>Subtotal</b>	11 113 446	4 000 000	-	-	4 110 230	4 338 500	5 175 000	-	-	-	-	2 633 017	31 370 192
<b>E. GOUVERNANCE AGRICOLE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES</b>													
1. Amélioration de l'environnement politique et législatif	-	4 700 000	-	457 000	1 100 000	4 845 000	-	-	-	23 655 000	-	275 000	35 032 000
2. Poursuite de la reforme du Ministère en charge de l'Agriculture....	-	-	-	-	19 649 919	-	-	-	-	-	-	-	19 649 919
3. Renforcement des capacités des structures de controle, suivi et coordination	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

4. Vulnérabilité alimentaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Subtotal</b>	-	4 700 000	-	457 000	20 749 919	4 845 000	-	-	-	23 655 000	-	275 000	54 681 919
<b>Total PROJECT COSTS</b>	25 277 023	195 030 000	270 000 000	952 000	147 740 996	13 975 538	5 175 000	126 699 000	9 183 000	59 055 000	9 750 000	23 300 610	886 138 166

Annexe 3.2 : Situation des financements en cours et des engagements financiers des Partenaires techniques et financiers en millions USD

Composante du PNIA	Budget consommé sur projets en cours en 2013	Budget disponible à partir de 2013								Total financ disponible et consommé
		2013	2014	2015	2013-2015	2016	2017	2016-2020	Total	
<b>Sous-programme 1: Promotion des filières végétales</b>	<b>198,2</b>	<b>156,1</b>	<b>137,0</b>	<b>123,4</b>	<b>416,5</b>	<b>92,0</b>	<b>55,7</b>	<b>147,8</b>	<b>564,3</b>	<b>762,5</b>
C1 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières	91,19	67,4	58,4	57,3	<b>183,1</b>	47,9	18,1	<b>66,0</b>	<b>249,1</b>	<b>340,3</b>
C2 : Valorisation des ressources naturelles du base	37,12	17,6	13,4	11,8	<b>42,8</b>	3,8	3,8	<b>7,6</b>	<b>50,4</b>	<b>87,6</b>
C3 : Mécanisation agricole	-	30,0	30,0	30,0	<b>90,0</b>	30,0	30,0	<b>60,0</b>	<b>150,0</b>	<b>150,0</b>
C4 : Développement des cultures de rente et horticultures et des plantations fruitières	1,56	1,4	0,5	0,0	<b>1,9</b>	0,0	0,0	<b>0,0</b>	<b>1,9</b>	<b>3,5</b>
C6: Désencalavement des zones de production agricole	60,51	31,8	28,2	17,9	<b>77,9</b>	3,8	3,8	<b>7,6</b>	<b>85,5</b>	<b>146,0</b>
C7: Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	7,85	7,9	6,5	6,5	<b>20,9</b>	6,5	0,0	<b>6,5</b>	<b>27,4</b>	<b>35,2</b>
<b>Sous-programme 2: Développement de la production animale</b>	<b>2,91</b>	<b>2,0</b>	<b>0,9</b>	<b>0,0</b>	<b>2,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,9</b>	<b>5,8</b>
C1: Amélioration de la productivités des système familiaux et communautaires	1,99	1,1	0,9	0,0	<b>2,0</b>	0,0	0,0	<b>0,0</b>	<b>2,0</b>	<b>4,0</b>
C2: Promotion des fermes modernes d'élevage	0,44	0,4	0,0	0,0	<b>0,4</b>	0,0	0,0	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,9</b>
C3: Développement de l'élevage non-conventionnel	0,48	0,5	0,0	0,0	<b>0,5</b>	0,0	0,0	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>1,0</b>
<b>Sous-programme 3: Développement de production halieutique</b>	<b>6,78</b>	<b>2,7</b>	<b>1,3</b>	<b>0,0</b>	<b>4,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4,1</b>	<b>10,8</b>
C1: Amélioration de la productivité des captures		2,7	1,3	0,0	<b>4,1</b>	0,0	0,0	<b>0,0</b>	<b>4,1</b>	<b>10,8</b>

Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) de la RDC)

	6,78									
<b>Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricoles</b>	<b>13,29</b>	<b>8,0</b>	<b>6,7</b>	<b>1,3</b>	<b>15,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>15,9</b>	<b>29,2</b>
C1: Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	2,82	1,0	0,9	0,0	1,9	0,0	0,0	0,0	1,9	4,7
C2: Renforcement des capacités des structures de recherche et de diffusion	0,14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
C3: Renforcement des capacités des structures d'appui et de vulgarisation	10,33	7,0	5,8	1,3	14,0	0,0	0,0	0,0	14,0	24,4
<b>Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>	<b>17,39</b>	<b>16,1</b>	<b>14,4</b>	<b>5,0</b>	<b>35,5</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,7</b>	<b>36,2</b>	<b>53,6</b>
C1: Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	12,28	10,9	10,0	0,7	21,7	0,7	0,0	0,7	22,3	34,6
C2: Poursuite de la réforme du Ministère en charge de l'agriculture et renforcement des capacités humaines et matérielle	5,11	5,1	4,4	4,4	13,9	0,0	0,0	0,0	13,9	19,0
<b>Total PNIA</b>	<b>238,6</b>	<b>184,9</b>	<b>160,3</b>	<b>129,8</b>	<b>475,0</b>	<b>92,7</b>	<b>55,7</b>	<b>148,4</b>	<b>623,4</b>	<b>862,0</b>

### Annexe 3.3 : Situation des contributions actuelles de l'Etat sur les projets en cours en millions USD

Composante du PNIA	Budget consommé sur projets en cours en 2013	Budget disponible à partir de 2013								Total financ disponible et consommé
		2013	2014	2015	2013-2015	2016	2017	2016-2020	Total	
<b>Sous-programme 1: Promotion des filières végétales</b>	<b>5,81</b>	<b>2,98</b>	<b>1,25</b>	<b>0,08</b>	<b>4,31</b>	<b>0,08</b>	<b>0,08</b>	<b>0,16</b>	<b>4,47</b>	<b>10,29</b>
Amélioration de la productivité des cultures vivrières	0,97	1,3	0,5	0,0	1,8	0,0	0,0	0,1	1,9	2,9
Valorisation des ressources naturelles du base	0,97	0,9	0,5	0,0	1,4	0,0	0,0	0,1	1,5	2,5
Mécanisation agricole	0,97	0,4	0,2	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,5	1,5
Développement des cultures de rente et horticultures et des plantations fruitières	0,97	0,2	0,1	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3	1,2
Désencalavement des zones de production agricole		0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	1,1

Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) de la RDC)

	0,97									
Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	0,97	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	1,1
<b>Sous-programme 2: Développement de la production animale</b>	<b>2,91</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>3,3</b>
Amélioration de la productivités des système familiaux et communautaires	0,97	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	1,1
Promotion des fermes modernes d'élevage	0,97	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	1,1
Développement de l'élevage non-conventionnel	0,97	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	1,2
<b>Sous-programme 3: Développement de production halieutique</b>	<b>0,97</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>0,1</b>	<b>1,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,6</b>	<b>2,6</b>
Amélioration de la productivité des captures	0,97	0,9	0,6	0,1	1,6	0,0	0,0	0,0	1,6	2,6
<b>Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricoles</b>	<b>2,91</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>1,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,4</b>	<b>4,3</b>
Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	0,97	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	1,0
Renforcement des capacités des structures de recherche et de diffusion	0,97	0,7	0,4	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	1,1	2,1
Renforcement des capacités des structures d'appui-conseil et de vulgarisation	0,97	0,2	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	1,2
<b>Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>	<b>1,94</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,8</b>	<b>2,8</b>
Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	0,97	0,2	0,1	0,1	0,4	0,0	0,0	0,0	0,4	1,4
Poursuite de la réforme du Ministère en charge de lagriculture et renforcement des capacités humaines et matérielle	0,97	0,2	0,1	0,1	0,4	0,0		0,0	0,4	1,4
<b>Total PNIA</b>	<b>14,5</b>	<b>5,6</b>	<b>2,6</b>	<b>0,4</b>	<b>8,6</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>8,7</b>	<b>23,3</b>

## Annexe 3.4 : Situation des projets dans le portefeuille des PTF (en millions USD)

TYPE DE PROJETS	Clôturés en 2012			En cours jusqu'en 2017			Total période du recensement 2000 - 2017		
	Nbre de Bailleurs	Nbre de projet	Montant engagement	Nbre de Bailleurs	Nbre de projet	Montant engagement	Nbre de Bailleurs	Nbre de projet	Montant engagement
Projets de Développement	5	63	263,50	12	52	886,32	14	115	1149,82
Projets Humanitaires	6	38	33,43	2	2	7,87	8	40	41,33
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>101</b>	<b>296,93</b>	<b>14</b>	<b>54</b>	<b>894,2</b>	<b>22</b>	<b>155</b>	<b>1191,12</b>

## Annexe 3.5 : Contribution des PTF

PTF	Montant Engagement en cours 2013-2017 (millions USD)	Pourcentage
<b>Projets de développement</b>		
1. Union Européenne (UE)	25,28	3%
2. USAID	195,03	22%
3. Banque Mondiale	270,00	31%
4. FAO	0,95	0%
5. Coopération Belge	147,74	17%
6. Coopération Suédoise	13,98	2%
7. Coopération Hollandaise	5,18	1%
8. Banque Africaine de Développement (BAD)	126,70	14%
9. Koica**	9,18	1%
10. Fonds International de Développement Agricole (FIDA)	59,06	7%
11. OFID*	9,75	1%
12. Le Gouvernement RDC	23,30	3%
Sous-total	886,32	100%
<b>Projet d'urgence Humanitaires</b>		
13. Coopération belge	6,76	86%
14. AECID-Espagne	1,14	14%
Sous-total	7,90	100%
<b>Total Engagement</b>	<b>894,19</b>	

\*OFID=Organisation des pays Exportateurs de pétrole pour Le Développement International

\*\* KOICA =

Annexe 3.6 : Répartition des projets d'urgence humanitaire par province

Province	Nbre de projets	Montant engagement (millions USD)	Partenaire Financier
Orientale	8	5,96	Coopération Française, Pooled fund, Coopération Technique Belge, Ambassade suédoise
Nord Kivu	7	4,2	Coopération Française, Pooled fund, RRF,
Sud Kivu	7	5,1	Coopération Technique Belge
EQUATEUR	6	3,72	Union Européenne, Coopération Française, Pooled Fund, Ambassade d'Espagne
KATANGA	5	7,51	Pooled Fund
BANDUNDU*	2	8,99	Union Européenne, Pooled Fund
Nord Kivu – Sud Kivu	1	0,16	Coopération Technique Belge
NATIONALE	1	0,6	Coopération Technique belge
MANIEMA	1	0,16	Pooled Fund
KATANGA-EQUATEUR	1	4,83	Coopération Technique Belge
KASAI	1	0,45	Pooled Fund
Total	40	41,33	

Annexe 3.7 : Répartition des engagements humanitaires entre les bailleurs de fonds

Partenaires Financiers	Nbre projets	Montant des engagements de la période (2000-2017.)	%
RRF	1	0,30	1%
suède	1	1,18	3%
Espagne	1	1,11	3%
Coop Française	5	2,05	5%
PooledFund	23	10,92	26%
Union Européenne	5	12,47	30%
Coopération Technique Belge	5	13,30	32%
	40	41,33	100%

## Annexe 3.8 : Répartition des financements disponibles à travers les projets en cours par composante et provinces

Composantes	Montant	Bandundu	Bas-Congo	Equateur	Kasaï Oriental	Katanga	Maniéma	Nord Kivu	Sud Kivu	Oriental	Kasaï Occidental	Central/Kinshasa	Total
<b>Sous programme 1: Promotion des filières végétales</b>	2013-2015	43,6	32,7	76,1	16,5	43,1	41,1	25,7	31,5	4,3	8,6	102,6	425,6
	2016-2017	15,3	12,2	-	5,7	17,2	13,3	8,0	10,3	-	5,7	60,0	147,7
	Total 2013-2017	58,9	44,9	76,1	22,2	60,3	54,4	33,7	41,8	4,3	14,3	162,6	573,4
Amélioration de la productivité des cultures vivrières	2013-2015	6,5	-	24,8	2,6	34,5	7,5	24,0	30,9	4,3		11,0	146,0
	2016-2017	3,2		-	-	11,5	4,4	8,0	10,3			-	37,4
	Total 2013-2017	9,7		24,8	2,6	46,0	11,9	32,0	41,2	4,3		11,0	183,5
Valorisation des ressources naturelles du bas	2013-2015	4,9	3,3	24,9	2,6		7,5	0,7				1,0	44,9
	2016-2017	3,2					4,4					-	7,6
	Total 2013-2017	8,1	3,3	24,9	2,6		11,9	0,7				1,0	52,5
Mécanisation agricole	2013-2015	8,6	8,6	-	8,6	8,6	-				8,6	90,0	132,9
	2016-2017	5,7	5,7		5,7	5,7					5,7	60,0	88,6
	Total 2013-2017	14,3	14,3		14,3	14,3					14,3	150,0	221,5
C14: Développement des cultures de rente et horticultures et des plantations fruitières	2013-2015	0,5	-	-	-			1,0	0,6			0,6	2,6
	2016-2017											-	-
	Total 2013-2017	0,5						1,0	0,6			0,6	2,6
Désencalavement des zones de production agricole	2013-2015	23,1		26,4	2,6		26,2					-	78,3
	2016-2017	3,2					4,4					-	7,6
	Total 2013-2017	26,3		26,4	2,6		30,6					-	86,0
Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	2013-2015		20,9									-	20,9
	2016-2017		6,5									-	6,5
	Total 2013-2017		27,4									-	27,4
<b>Sous programme 2: Développement de la production animale</b>	2013-2015	-	1,9	-	-	-	-	0,8	-	-	-	0,5	3,2
	2016-2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total 2013-2017	-	1,9	-	-	-	-	0,8	-	-	-	0,5	3,2
Amélioration de la productivités des système familiaux et	2013-2015		1,9					0,3				-	2,2
	2016-2017											-	-

communautaires	Total 2013-2017		1,9					0,3				-	2,2
Promotion des fermes modernes d'élevage	2013-2015											0,5	0,5
	2016-2017											-	-
	Total 2013-2017											0,5	0,5
Développement de l'élevage non-conventionnel	2013-2015	-	-	-	-	-	-	0,5	-	-	-	-	0,5
	2016-2017											-	-
	Total 2013-2017							0,5				-	0,5
<b>Sous programme 3: Développement de la production halieutique</b>	2013-2015	1,5	-	-	-	2,8	-	-	-	-	-	-	4,3
	2016-2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
	Total 2013-2017	1,5	-	-	-	2,8	-	-	-	-	-	-	4,3
Amélioration de la productivité des captures	2013-2015	1,5				2,8						-	4,3
	2016-2017											-	-
	Total 2013-2017	1,5				2,8						-	4,3
<b>Sous programme 5: Recherche et vulgarisation agricole</b>	2013-2015	2,6	2,7	0,1	3,2	-	0,1	4,6	0,5	0,5	-	18,4	32,8
	2016-2017	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	0,08
	Total 2013-2017	2,6	2,7	0,2	3,2	-	0,1	4,6	0,5	0,5	-	18,4	32,83
Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	2013-2015								0,2	0,1		8,0	8,3
	2016-2017											-	-
	Total 2013-2017								0,2	0,1		8,0	8,3
Renforcement des capacités des structures de recherche et de diffusion	2013-2015							0,1				-	0,1
	2016-2017											-	-
	Total 2013-2017							0,1				-	0,1
C53: Renforcement des capacités des structures d'appui-conseil et de vulgarisation	2013-2015	2,6	2,7	0,1	3,2		0,1	4,6	0,2	0,4		10,5	24,4
	2016-2017			0,1								-	0,1
	Total 2013-2017	2,6	2,7	0,2	3,2		0,1	4,6	0,2	0,4		10,5	24,5
<b>Sous programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et</b>	2013-2015	1,1	-	-	-	2,0	-	0,7	-	-	-	13,1	16,91
	2016-2017	-	-	-	-	0,7	-	-	-	-	-	-	0,67

<b>institutionnelles</b>	Total 2013-2017	1,1	-	-	-	2,7	-	0,7	-	-	-	13,1	17,6
Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	2013-2015	0,2				2,0		0,7					2,9
	2016-2017					0,7							0,7
	Total 2013-2017	0,2				2,7		0,7				-	3,6
Poursuite de la réforme du Ministère en charge de l'agriculture et renforcement des capacités humaines et matérielle	2013-2015	0,9										13,1	14,0
	2016-2017											-	-
	Total 2013-2017	0,9										13,1	14,0
TOTAL FINANCEMENT DISPONIBLE	2013-2015	48,8	37,3	76,2	19,6	47,9	41,2	31,8	31,9	4,8	8,6	134,7	482,8
	2016-2017	15,3	12,2	0,1	5,7	17,9	13,3	8,0	10,3	-	5,7	60,0	148,5
	Total 2013-2017	64,2	49,5	76,3	25,4	65,8	54,5	39,8	42,2	4,8	14,3	194,7	631,3
	%	10,2	7,8	12,1	4,0	10,4	8,6	6,3	6,7	0,8	2,3	30,8	100,0

### Annexe 3.9 : Budget des projets en préparation

Titres du projet	Dates/période	Cout en millions USD	Financement PTF	Contribution Etat Congolais
Programme de développement dans la province du Kasai Oriental (PRODAKOR) - DTS Adopté - Programme indicatif 2010-2013 de la Coopération Technique Belge		ND	Coopération Technique Belge	Non spécifié
Programme de développement agricole dans la province du Maniéma (PRODEMA) - DTS pas adopté		15	Coopération Technique Belge : 15 millions USD	Non spécifié
Programme de développement agricole dans le district de la Tshopo		15	15 millions USD	Non spécifié
Programme d'appui aux pôles d'approvisionnement de Kinshasa en produit vivrier et maraichers (PAPAKIN) - DTS en finalisation par le FIDA	2012-2016	60	FIDA : 60 million USD	Exo, détaxes
	2016-2020	38	FIDA : 38 millions USD	exo, détaxes

Environ 128 millions USD dans le pipeline des projets en préparation.

## **ANNEXE 4: Evaluation des besoins de financement additionnel du PNIA**

**Annexe 4.1 : Evaluation des besoins de financement additionnel par composante  
en millions USD**

Désignation	Total 2013- 2020		Acquis				Gap	
	Coût total	%	Etat	PTF	Total	%	Montant	%
<b>Sous -programme 1 : Promotion des filières végétales</b>	<b>2 128,6</b>	<b>38,9</b>	<b>4,5</b>	<b>564,3</b>	<b>568,8</b>	<b>26,7</b>	<b>1 560</b>	<b>73,3</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules, horticulture)	696,0	12,7	1,9	249,1	251,0	36,1	445,0	63,9
Composante 2 : valorisation des ressources naturelles de base	441,4	8,1	1,5	50,4	51,9	11,8	389,5	88,2
Composante 3 : Mécanisation agricole	227,0	4,1	0,5	150,0	150,5	66,3	76	33,7
composante 4 : développement des cultures de rente et horticoles et des plantations fruitières	188,8	3,4	0,3	1,9	2,2	1,2	186,6	98,8
Composante 5 : Valorisation des produits végétaux	69,6	1,3	0,4		0,4	0,6	69,2	99,4
Composante 6 : Désenclavement des zones de production agricoles	399,6	7,3	0,1	85,5	85,6	21,4	314,0	78,6
Composante 7 : Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	106,2	1,9	0,2	27,4	27,5	25,9	78,7	74,1
<b>Sous- programme 2 : Développement de la production animale</b>	<b>652,1</b>	<b>11,9</b>	<b>0,4</b>	<b>2,9</b>	<b>3,3</b>	<b>0,5</b>	<b>648,7</b>	<b>99,5</b>
Composante 1: Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage	319,7	5,8	0,1	2,0	2,1	0,7	317,6	99,3
Composante 2 : Promotion des fermes modernes d'élevage	182,8	3,3	0,1	0,4	0,5	0,3	182,3	99,7
Composante 3 : Développement de l'élevage non conventionnel	9,9	0,2	0,2	0,5	0,7	6,9	9,3	93,1
Composante 4: Transformation des produits animaux	139,6	2,6			-	-	139,6	100
<b>Sous-programme 3: Développement de la production halieutique</b>	<b>169,2</b>	<b>3,1</b>	<b>1,6</b>	<b>4,1</b>	<b>5,7</b>	<b>3,4</b>	<b>163,5</b>	<b>96,6</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des captures	157,0	2,9	1,6	4,1	5,7	3,6	151,3	96,4
Composante 2: Conservation/transformation des produits halieutiques	12,2	0,2			-	-	12,2	100
<b>Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques</b>	<b>536,9</b>	<b>9,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>536,9</b>	<b>100,0</b>
Composante 1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire	318,2	5,8	-	-	-	-	318,2	100,0
Composante 2: Lutte contre la malnutrition	29,0	0,5	-	-	-	-	29,0	100,0
Composante 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques	189,7	3,5	-	-	-	-	189,7	100,0
<b>Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricoles</b>	<b>543,1</b>	<b>9,9</b>	<b>1,4</b>	<b>15,9</b>	<b>17,3</b>	<b>3,2</b>	<b>525,8</b>	<b>96,8</b>
Composante 1: Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	142,3	2,6	0,1	1,9	1,9	1,3	140,4	98,7
Composante 2 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de diffusion	273,5	5,0	1,1	0,0	1,2	0,4	272,3	99,6
Composante 3: Renforcement des capacités des structures d'appui et de vulgarisation	127,3	2,3	0,2	14,0	14,3	11,2	113,0	88,8
<b>Sous -Programme 6: Promotion de l'Agri business</b>	<b>904,9</b>	<b>16,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>904,9</b>	<b>100,0</b>

Composante 1 : Création de Zones d'aménagements planifiés (ZAAP)	634,0	11,6	-	-	-	-	634,0	100,0
Composante 2 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées	12,2	0,2	-	-	-	-	12,2	100,0
Composante 3 : Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée	258,7	4,7	-	-	-	-	258,7	100,0
<b>Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>	<b>540</b>	<b>9,9</b>	<b>0,8</b>	<b>36,2</b>	<b>37,0</b>	<b>6,9</b>	<b>502</b>	<b>93,1</b>
Composante 1: Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	43,9	0,8	0,4	22,3	22,7	51,8	21,2	48,2
Composante 2 : Poursuite de la réforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle	298,3	5,4	0,4	13,9	14,3	4,8	284,0	95,2
Composante 3 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du Ministère de l'Agriculture	91,6	1,7	-	-	-	-	91,6	100
Composante 5 : Genre et empowerment des femmes rurales	105,8	1,9	-	-	-	-	105,8	100
<b>TOTAL PNIA RD Congo</b>	<b>5 474,2</b>	<b>100,0</b>	<b>8,7</b>	<b>623,4</b>	<b>632,1</b>	<b>11,5</b>	<b>4 842</b>	<b>88,5</b>

**Annexe 4.2 : Evaluation des besoins de financement additionnel par sous-programme et composante à court et à moyen et long termes en millions USD**

Désignation	Budget		2013-2015	2016-2020	Total 2013- 2020	
			montant	montant	Montant	Proportion (%)
Sous -programme 1 : Promotion des filières végétales	Estimation		596,0	1 532,6	2 128,6	
	Financement en cours	Total acquis	420,8	147,9	568,8	26,7
		Etat	4,3	0,2	4,5	
		PTF	416,5	147,8	564,3	
	Recherché		175,2	1 384,6	1 559,8	73,3
Composante 1 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières	Estimation		194,9	501,1	696,0	
	Financement en cours	Total acquis	184,9	66,1	251,0	36,1
		Etat	1,8	0,1	1,9	
		PTF	183,1	66,0	249,1	
	Recherché		10,0	435,0	445,0	63,9
Composante 2 : valorisation des ressources naturelles de base	Estimation		123,6	317,8	441,4	
	Financement en cours	Total acquis	44,2	7,7	51,9	11,8
		Etat	1,4	0,1	1,5	
		PTF	42,8	7,6	50,4	
	Recherché		79,4	310,1	389,5	88,2
Composante 3 : Mécanisation agricole	Estimation		63,6	163,5	227,0	
	Financement en cours	Total acquis	90,5	60,0	150,5	66,3
		Etat	0,5	-	0,5	
		PTF	90,0	60,0	150,0	
	Recherché		- 27,0	103,5	76,5	33,7
composante 4 : développement des cultures de rente et horticoles et des plantations fruitières	Estimation		52,9	135,9	188,8	
	Financement en cours	Total acquis	2,2	-	2,2	1,2
		Etat	0,3	-	0,3	
		PTF	1,9	-	1,9	
	Recherché		50,7	135,9	186,6	98,8
Composante 5 : Valorisation des produits végétaux	Estimation		19,5	50,1	69,6	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	0
		Etat	-	-	-	
		PTF	-	-	-	
	Recherché		19,5	50,1	69,6	100
Composante 6 : Désenclavement des zones de production agricoles	Estimation		111,9	287,7	399,6	
		Total acquis	78,0	7,6	85,6	
		Etat	0,1	-	0,1	

		PTF	77,9	7,6	85,5	
	Recherché		33,9	280,1	314,0	78,6
Composante 7 : Amélioration des conditions de mise en marché	Estimation		29,7	76,4	106,2	
	Financement en cours	Total acquis	21,0	6,5	27,5	
		Etat	0,2	-	0,2	
		PTF	20,9	6,5	27,4	
	Recherché		8,7	69,9	78,7	74,1
<b>Sous- programme 2 : Développement de la production animale</b>	Estimation		182,6	469,5	652,1	
	Financement en cours	Total acquis	3,3	-	3,3	0,5
		Etat	0,4	-	0,4	
		PTF	2,9	-	2,9	
	Recherché		179,3	469,5	648,7	99,5
Composante 1: Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage	Estimation		89,5	230,2	319,7	
	Financement en cours	Total acquis	2,1	-	2,1	0,7
		Etat	0,1	-	0,1	
		PTF	2,0	-	2,0	
	Recherché		87,4	230,2	317,6	99,3
Composante 2 : Promotion des fermes modernes d'élevage	Estimation		51,2	131,6	182,8	
	Financement en cours	Total acquis	0,5	-	0,5	0,3
		Etat	0,1	-	0,1	
		PTF	0,4	-	0,4	
	Recherché		50,6	131,6	182,3	99,7
Composante 3 : Développement de l'élevage non conventionnel	Estimation		2,8	7,2	9,9	
	Financement en cours	Total acquis	0,7	-	0,7	6,9
		Etat	0,2	-	0,20	
		PTF	0,5	-	0,48	
	Recherché		2,1	7,2	9,3	93,1
Composante 4: Transformation des produits animaux	Estimation		39,1	100,5	139,6	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	
		Etat	-	-	-	
		PTF	-	-	-	
	Recherché		39,1	100,5	139,6	
<b>Sous-programme 3: Développement de la production halieutique</b>	Estimation		47,4	121,8	169,2	
	Financement en cours	Total acquis	5,7	-	5,7	3,4
		Etat	1,6	-	1,64	
		PTF	4,1	-	4,06	
	Recherché		41,7	121,8	163,5	96,6
Composante 1 : Amélioration de la productivité des captures	Estimation		44,0	113,0	157,0	
	Financement en cours	Total acquis	5,7	-	5,7	3,6
		Etat	1,6	-	1,64	
		PTF	4,1	-	4,06	
	Recherché		38,3	113,0	151,3	96,4

Composante 2: Conservation/transformation des produits halieutiques	Estimation		3,4	8,8	12,2	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
Recherché		3,4	8,8	12,2	100,0	
Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des reserves stratégiques	Estimation		150,3	386,6	536,9	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
Recherché		150,3	386,6	536,9	100,0	
Composante 1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire	Estimation		89,1	229,1	318,2	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
Recherché		89,1	229,1	318,2	100,0	
Composante 2: Lutte contre la malnutrition	Estimation		8,1	20,9	29,0	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
Recherché		8,1	20,9	29,0	100,0	
Composante 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des reserves stratégiques	Estimation		53,1	136,6	189,7	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
Recherché		53,1	136,6	189,7	100,0	
<b>Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricoles</b>	Estimation		152,1	391,0	543,1	
	Financement en cours	Total acquis	17,3	-	17,3	3,2
		Etat	1,4	-	1,38	
		PTF	15,9	-	15,95	
Recherché		134,7	391,0	525,8	96,8	
Composante 1: Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	Estimation		39,8	102,5	142,3	
	Financement en cours	Total acquis	1,9	-	1,9	1,3
		Etat	0,1	-	0,05	
		PTF	1,9	-	1,85	
Recherché		37,9	102,5	140,4	98,7	
Composante 2 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de diffusion	Estimation		76,6	196,9	273,5	
	Financement en cours	Total acquis	1,2	-	1,2	0,4
		Etat	1,1	-	1,12	
		PTF	0,0	-	0,05	
Recherché		75,4	196,9	272,3	99,6	
Composante 3: Renforcement des capacités	Estimation		35,6	91,7	127,3	
	Financement en	Total	14,3	-	14,3	11,2

des structures d'appui et de vulgarisation	cours	acquis				
		Etat	0,2	-	0,21	
		PTF	14,0	-	14,04	
Recherché			21,4	91,7	113,0	88,8
<b>Sous-programme 6: Promotion de l'agri business</b>	Estimation			253,4	651,5	904,9
	Financement en cours	Total acquis		-	-	-
		Etat		-	-	-
		PTF		-	-	-
	Recherché			253,4	651,5	904,9
Composante 1: Création de zones d'aménagements agricoles planifiées	Estimation			177,5	456,5	634,0
	Financement en cours	Total acquis		-	-	-
		Etat		-	-	-
		PTF		-	-	-
	Recherché			177,5	456,5	634,0
Composante 2: Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées	Estimation			3,4	8,7	12,2
	Financement en cours	Total acquis		-	-	-
		Etat		-	-	-
		PTF		-	-	-
	Recherché			3,4	8,7	12,2
Composante 3: Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée	Estimation			72,4	186,3	258,7
	Financement en cours	Total acquis		-	-	-
		Etat		-	-	-
		PTF		-	-	-
	Recherché			72,4	186,3	258,7
Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	Estimation			151,1	388,4	539,5
	Financement en cours	Total acquis		22,5	0,7	23,2
		Etat		0,8	-	0,82
		PTF		21,7	0,7	22,33
	Recherché			128,6	387,8	516,3
Composante 1: Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	Estimation			12,3	31,6	43,9
	Financement en cours	Total acquis		22,1	0,7	22,7
		Etat		0,4	-	0,41
		PTF		21,7	0,7	22,33
	Recherché			- 9,8	30,9	21,2
Composante 2 : Poursuite de la réforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle	Estimation			83,5	214,8	298,3
	Financement en cours	Total acquis		14,3	-	14,3
		Etat		0,4	-	0,41
		PTF		13,9	-	13,87
	Recherché			69,2	214,8	284,0
Composante 3 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du Ministère de l'Agriculture	Estimation			25,6	65,9	91,6
	Financement en cours	Total acquis		-	-	-
		Etat		-	-	-
		PTF		-	-	-

	Recherché		25,6	65,9	91,6	100,0
Composante 4 : Genre et empowement des femmes rurales	Estimation		29,6	76,1	105,8	
	Financement en cours	Total acquis	-	-	-	-
		Etat	-	-	-	-
		PTF	-	-	-	-
	Recherché		29,6	76,1	105,8	100,0
<b>TOTAL PNIA</b>	<b>Estimation</b>		<b>1 532,8</b>	<b>3 941,4</b>	<b>5 474,2</b>	
	<b>Financement en cours</b>	<b>Total acquis</b>	<b>483,5</b>	<b>148,6</b>	<b>632,1</b>	<b>11,5</b>
		<b>Etat</b>	<b>8,6</b>	<b>0,2</b>	<b>8,73</b>	
		<b>PTF</b>	<b>475,0</b>	<b>148,4</b>	<b>623,4</b>	
		<b>Recherché</b>		<b>1 049,2</b>	<b>3 792,8</b>	<b>4 842,1</b>

**Annexe 5: Evaluation des programmes provinciaux d'investissement agricole (PPIA)**

Annexe 5.1 : Coûts des Programmes provinciaux d'investissement agricole 2013 -2020 en millions USD

	16,9%	8,6%	10,2%	8,2%	6,1%	6,5%	13,8%	3,6%	8,0%	6,8%	11,5%	100,0%
Désignation	Central/Kinshasa	Bandundu	Bas Congo	Equateur	Kasai Occidental	Kasai Oriental	Katanga	Maniéma	Nord Kivu	Sud Kivu	Orientale	Total
<b>Sous -programme 1 : Promotion des filières végétales</b>	<b>359,7</b>	<b>183,1</b>	<b>216,1</b>	<b>174,5</b>	<b>129,8</b>	<b>138,4</b>	<b>292,7</b>	<b>76,6</b>	<b>169,2</b>	<b>143,7</b>	<b>244,8</b>	<b>2 128,6</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules, horticulture)	117,6	59,9	70,6	57,1	42,5	45,2	95,7	25,1	55,3	47,0	80,0	696,0
Composante 2 : valorisation des ressources naturelles de base	74,6	38,0	44,8	36,2	26,9	28,7	60,7	15,9	35,1	29,8	50,8	441,4
Composante 3 : Mécanisation agricole	38,4	19,5	23,0	18,6	13,8	14,8	31,2	8,2	18,0	15,3	26,1	227,0
composante 4 : développement des cultures de rente et horticoles et des plantations fruitières	31,9	16,2	19,2	15,5	11,5	12,3	26,0	6,8	15,0	12,7	21,7	188,8
Composante 5 : Valorisation des produits végétaux	11,8	6,0	7,1	5,7	4,2	4,5	9,6	2,5	5,5	4,7	8,0	69,6
Composante 6 : Désenclavement des zones de production agricoles	67,5	34,4	40,6	32,8	24,4	26,0	54,9	14,4	31,8	27,0	46,0	399,6
Composante 7 : Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	17,9	9,1	10,8	8,7	6,5	6,9	14,6	3,8	8,4	7,2	12,2	106,2
<b>Sous- programme 2 : Développement de la production animale</b>	<b>110,2</b>	<b>56,1</b>	<b>66,2</b>	<b>53,5</b>	<b>39,8</b>	<b>42,4</b>	<b>89,7</b>	<b>23,5</b>	<b>51,8</b>	<b>44,0</b>	<b>75,0</b>	<b>652,1</b>
Composante 1: Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage	54,0	27,5	32,5	26,2	19,5	20,8	44,0	11,5	25,4	21,6	36,8	319,7

Composante 2 : Promotion des fermes modernes d'élevage	30,9	15,7	18,6	15,0	11,2	11,9	25,1	6,6	14,5	12,3	21,0	182,8
Composante 3 : Développement de l'élevage non conventionnel	1,7	0,9	1,0	0,8	0,6	0,6	1,4	0,4	0,8	0,7	1,1	9,9
Composante 4: Transformation des produits animaux	23,6	12,0	14,2	11,4	8,5	9,1	19,2	5,0	11,1	9,4	16,1	139,6
<b>Sous-programme 3: Développement de la production halieutique</b>	<b>28,6</b>	<b>14,6</b>	<b>17,2</b>	<b>13,9</b>	<b>10,3</b>	<b>11,0</b>	<b>23,3</b>	<b>6,1</b>	<b>13,5</b>	<b>11,4</b>	<b>19,5</b>	<b>169,2</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des captures	26,5	13,5	15,9	12,9	9,6	10,2	21,6	5,7	12,5	10,6	18,1	157,0
Composante 2: Conservation/transformation des produits halieutiques	2,1	1,0	1,2	1,0	0,7	0,8	1,7	0,4	1,0	0,8	1,4	12,2
<b>Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques</b>	<b>90,7</b>	<b>46,2</b>	<b>54,5</b>	<b>44,0</b>	<b>32,8</b>	<b>34,9</b>	<b>73,8</b>	<b>19,3</b>	<b>42,7</b>	<b>36,2</b>	<b>61,7</b>	<b>536,9</b>
Composante 1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire	53,8	27,4	32,3	26,1	19,4	20,7	43,8	11,5	25,3	21,5	36,6	318,2
Composante 2: Lutte contre la malnutrition	4,9	2,5	2,9	2,4	1,8	1,9	4,0	1,0	2,3	2,0	3,3	29,0
Composante 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques	32,1	16,3	19,3	15,6	11,6	12,3	26,1	6,8	15,1	12,8	21,8	189,7
<b>Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricole</b>	<b>91,8</b>	<b>46,7</b>	<b>55,1</b>	<b>44,5</b>	<b>33,1</b>	<b>35,3</b>	<b>74,7</b>	<b>19,6</b>	<b>43,2</b>	<b>36,7</b>	<b>62,5</b>	<b>543,1</b>
Composante 1: Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	24,0	12,2	14,4	11,7	8,7	9,2	19,6	5,1	11,3	9,6	16,4	142,3
Composante 2 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de diffusion	46,2	23,5	27,8	22,4	16,7	17,8	37,6	9,8	21,7	18,5	31,5	273,5
Composante 3: Renforcement des capacités des structures d'appui-conseil et de vulgarisation	21,5	10,9	12,9	10,4	7,8	8,3	17,5	4,6	10,1	8,6	14,6	127,3

<b>Sous-Programme 6: Promotion de l'Agri business</b>	152,9	77,8	91,8	74,2	55,2	58,8	124,4	32,6	71,9	61,1	104,1	904,9
Composante 1 : Création de Zones d'aménagements planifiés (ZAAP)	107,1	54,5	64,4	52,0	38,7	41,2	87,2	22,8	50,4	42,8	72,9	634,0
Composante 2 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées	2,1	1,0	1,2	1,0	0,7	0,8	1,7	0,4	1,0	0,8	1,4	12,2
Composante 3 : Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée	43,7	22,2	26,3	21,2	15,8	16,8	35,6	9,3	20,6	17,5	29,8	258,7
<b>Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>	<b>91,2</b>	<b>46,4</b>	<b>54,8</b>	<b>44,2</b>	<b>32,9</b>	<b>35,1</b>	<b>74,2</b>	<b>19,4</b>	<b>42,9</b>	<b>36,4</b>	<b>62,0</b>	<b>539,5</b>
Composante 1: Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	7,4	3,8	4,5	3,6	2,7	2,9	6,0	1,6	3,5	3,0	5,0	43,9
Composante 2 : Poursuite de la réforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle	50,4	25,7	30,3	24,5	18,2	19,4	41,0	10,7	23,7	20,1	34,3	298,3
Composante 3 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du Ministère de l'Agriculture	15,5	7,9	9,3	7,5	5,6	6,0	12,6	3,3	7,3	6,2	10,5	91,6
Composante 5 : Genre et empowerment des femmes rurales	17,9	9,1	10,7	8,7	6,5	6,9	14,5	3,8	8,4	7,1	12,2	105,8
<b>TOTAL PPIA RD Congo</b>	<b>925,1</b>	<b>470,8</b>	<b>555,6</b>	<b>448,9</b>	<b>333,9</b>	<b>355,8</b>	<b>752,7</b>	<b>197,1</b>	<b>435,2</b>	<b>369,5</b>	<b>629,5</b>	<b>5 474,2</b>

**Annexe 5.2 : Coûts des Programmes provinciaux d'investissement agricole 2013 -2020 en millions USD à court et à moyen et long termes**

Désignation	National/Kinshasa		Bandundu		Bas Congo		Equateur		Kasai Occidental		Kasai Oriental	
	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020
<b>Sous -programme 1 : Promotion des filières végétales</b>	<b>100,7</b>	<b>259,0</b>	<b>51,3</b>	<b>131,8</b>	<b>60,5</b>	<b>155,6</b>	<b>48,9</b>	<b>125,7</b>	<b>36,4</b>	<b>93,5</b>	<b>38,7</b>	<b>99,6</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules, horticulture)	32,9	84,7	16,8	43,1	19,8	50,9	16,0	41,1	11,9	30,6	12,7	32,6
Composante 2 : valorisation des ressources naturelles de base	20,9	53,7	10,6	27,3	12,5	32,3	10,1	26,1	7,5	19,4	8,0	20,7
Composante 3 : Mécanisation agricole	10,7	27,6	5,5	14,1	6,5	16,6	5,2	13,4	3,9	10,0	4,1	10,6
composante 4 : développement des cultures de rente et horticoles et des plantations fruitières	8,9	23,0	4,5	11,7	5,4	13,8	4,3	11,1	3,2	8,3	3,4	8,8
Composante 5 : Valorisation des produits végétaux	3,3	8,5	1,7	4,3	2,0	5,1	1,6	4,1	1,2	3,1	1,3	3,3
Composante 6 : Désenclavement des zones de production agricoles	18,9	48,6	9,6	24,7	11,4	29,2	9,2	23,6	6,8	17,5	7,3	18,7
Composante 7 : Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	5,0	12,9	2,6	6,6	3,0	7,8	2,4	6,3	1,8	4,7	1,9	5,0
<b>Sous- programme 2 : Développement de la production animale</b>	<b>30,9</b>	<b>79,3</b>	<b>15,7</b>	<b>40,4</b>	<b>18,5</b>	<b>47,7</b>	<b>15,0</b>	<b>38,5</b>	<b>11,1</b>	<b>28,6</b>	<b>11,9</b>	<b>30,5</b>
Composante 1: Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage	15,1	38,9	7,7	19,8	9,1	23,4	7,3	18,9	5,5	14,0	5,8	15,0
Composante 2 : Promotion des fermes modernes d'élevage	8,7	22,2	4,4	11,3	5,2	13,4	4,2	10,8	3,1	8,0	3,3	8,6

Composante 3 : Développement de l'élevage non conventionnel	0,5	1,2	0,2	0,6	0,3	0,7	0,2	0,6	0,2	0,4	0,2	0,5
Composante 4: Transformation des produits animaux	6,6	17,0	3,4	8,6	4,0	10,2	3,2	8,2	2,4	6,1	2,5	6,5
<b>Sous-programme 3: Développement de la production halieutique</b>	<b>8,0</b>	<b>20,6</b>	<b>4,1</b>	<b>10,5</b>	<b>4,8</b>	<b>12,4</b>	<b>3,9</b>	<b>10,0</b>	<b>2,9</b>	<b>7,4</b>	<b>3,1</b>	<b>7,9</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des captures	7,4	19,1	3,8	9,7	4,5	11,5	3,6	9,3	2,7	6,9	2,9	7,3
Composante 2: Conservation/transformation des produits halieutiques	0,6	1,5	0,3	0,8	0,3	0,9	0,3	0,7	0,2	0,5	0,2	0,6
<b>Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques</b>	<b>25,4</b>	<b>65,3</b>	<b>12,9</b>	<b>33,2</b>	<b>15,3</b>	<b>39,2</b>	<b>12,3</b>	<b>31,7</b>	<b>9,2</b>	<b>23,6</b>	<b>9,8</b>	<b>25,1</b>
Composante 1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire	15,1	38,7	7,7	19,7	9,0	23,3	7,3	18,8	5,4	14,0	5,8	14,9
Composante 2: Lutte contre la malnutrition	1,4	3,5	0,7	1,8	0,8	2,1	0,7	1,7	0,5	1,3	0,5	1,4
Composante 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques	9,0	23,1	4,6	11,7	5,4	13,9	4,4	11,2	3,2	8,3	3,5	8,9
<b>Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricole</b>	<b>25,7</b>	<b>66,1</b>	<b>13,1</b>	<b>33,6</b>	<b>15,4</b>	<b>39,7</b>	<b>12,5</b>	<b>32,1</b>	<b>9,3</b>	<b>23,9</b>	<b>9,9</b>	<b>25,4</b>
Composante 1: Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	6,7	17,3	3,4	8,8	4,0	10,4	3,3	8,4	2,4	6,2	2,6	6,7
Composante 2 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de diffusion	12,9	33,3	6,6	16,9	7,8	20,0	6,3	16,1	4,7	12,0	5,0	12,8
Composante 3: Renforcement des capacités des structures d'appui-conseil et de vulgarisation	6,0	15,5	3,1	7,9	3,6	9,3	2,9	7,5	2,2	5,6	2,3	6,0
<b>Sous -Programme 6: Promotion de l'Agri business</b>	<b>42,8</b>	<b>110,1</b>	<b>21,8</b>	<b>56,0</b>	<b>25,7</b>	<b>66,1</b>	<b>20,8</b>	<b>53,4</b>	<b>15,5</b>	<b>39,7</b>	<b>16,5</b>	<b>42,3</b>
Composante 1 : Création de Zones d'aménagements planifiés (ZAAP)	30,0	77,1	15,3	39,3	18,0	46,3	14,6	37,4	10,8	27,8	11,5	29,7

Composante 2 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées	0,6	1,5	0,3	0,8	0,3	0,9	0,3	0,7	0,2	0,5	0,2	0,6
Composante 3 : Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée	12,2	31,5	6,2	16,0	7,4	18,9	5,9	15,3	4,4	11,4	4,7	12,1
<b>Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>	<b>25,5</b>	<b>65,6</b>	<b>13,0</b>	<b>33,4</b>	<b>15,3</b>	<b>39,4</b>	<b>12,4</b>	<b>31,9</b>	<b>9,2</b>	<b>23,7</b>	<b>9,8</b>	<b>25,2</b>
Composante 1: Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	2,1	5,3	1,1	2,7	1,2	3,2	1,0	2,6	0,7	1,9	0,8	2,1
Composante 2 : Poursuite de la réforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle	14,1	36,3	7,2	18,5	8,5	21,8	6,8	17,6	5,1	13,1	5,4	14,0
Composante 3 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du Ministère de l'Agriculture	4,3	11,1	2,2	5,7	2,6	6,7	2,1	5,4	1,6	4,0	1,7	4,3
Composante 4 : Genre et empowerment des femmes rurales	5,0	12,9	2,5	6,5	3,0	7,7	2,4	6,2	1,8	4,6	1,9	4,9
<b>TOTAL PNIA RD Congo</b>	<b>259,0</b>	<b>666,1</b>	<b>131,8</b>	<b>339,0</b>	<b>155,6</b>	<b>400,1</b>	<b>125,7</b>	<b>323,2</b>	<b>93,5</b>	<b>240,4</b>	<b>99,6</b>	<b>256,2</b>

## Annexe 5.2 (suite) : Coûts des Programmes provinciaux d'investissement agricole 2013 -2020 en millions USD à court et moyen termes

Désignation	Katanga		Maniéma		Nord Kivu		Sud Kivu		Orientale		PNIA	
	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020	2013-2015	2016-2020
<b>Sous -programme 1 : Promotion des filières végétales</b>	<b>82,0</b>	<b>210,7</b>	<b>21,5</b>	<b>55,2</b>	<b>47,4</b>	<b>121,8</b>	<b>40,2</b>	<b>103,4</b>	<b>68,5</b>	<b>176,2</b>	<b>596,0</b>	<b>1 532,6</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules, horticulture)	26,8	68,9	7,0	18,0	15,5	39,8	13,2	33,8	22,4	57,6	194,9	501,1
Composante 2 : valorisation des ressources naturelles de base	17,0	43,7	4,4	11,4	9,8	25,3	8,3	21,5	14,2	36,6	123,6	317,8
Composante 3 : Mécanisation agricole	8,7	22,5	2,3	5,9	5,1	13,0	4,3	11,0	7,3	18,8	63,6	163,5
composante 4 : développement des cultures de rente et horticoles et des plantations fruitières	7,3	18,7	1,9	4,9	4,2	10,8	3,6	9,2	6,1	15,6	52,9	135,9
Composante 5 : Valorisation des produits végétaux	2,7	6,9	0,7	1,8	1,5	4,0	1,3	3,4	2,2	5,8	19,5	50,1
Composante 6 : Désenclavement des zones de production agricoles	15,4	39,6	4,0	10,4	8,9	22,9	7,6	19,4	12,9	33,1	111,9	287,7
Composante 7 : Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	4,1	10,5	1,1	2,8	2,4	6,1	2,0	5,2	3,4	8,8	29,7	76,4
<b>Sous- programme 2 : Développement de la production animale</b>	<b>25,1</b>	<b>64,6</b>	<b>6,6</b>	<b>16,9</b>	<b>14,5</b>	<b>37,3</b>	<b>12,3</b>	<b>31,7</b>	<b>21,0</b>	<b>54,0</b>	<b>182,6</b>	<b>469,5</b>
Composante 1: Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage	12,3	31,7	3,2	8,3	7,1	18,3	6,0	15,5	10,3	26,5	89,5	230,2
Composante 2 : Promotion des fermes modernes d'élevage	7,0	18,1	1,8	4,7	4,1	10,5	3,5	8,9	5,9	15,1	51,2	131,6
Composante 3 : Développement de l'élevage non conventionnel	0,4	1,0	0,1	0,3	0,2	0,6	0,2	0,5	0,3	0,8	2,8	7,2
Composante 4: Transformation des produits animaux	5,4	13,8	1,4	3,6	3,1	8,0	2,6	6,8	4,5	11,6	39,1	100,5

Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) de la RDC)

<b>Sous-programme 3: Développement de la production halieutique</b>	<b>6,5</b>	<b>16,8</b>	<b>1,7</b>	<b>4,4</b>	<b>3,8</b>	<b>9,7</b>	<b>3,2</b>	<b>8,2</b>	<b>5,4</b>	<b>14,0</b>	<b>47,4</b>	<b>121,8</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des captures	6,0	15,5	1,6	4,1	3,5	9,0	3,0	7,6	5,1	13,0	44,0	113,0
Composante 2: Conservation/transformation des produits halieutiques	0,5	1,2	0,1	0,3	0,3	0,7	0,2	0,6	0,4	1,0	3,4	8,8
<b>Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques</b>	<b>20,7</b>	<b>53,2</b>	<b>5,4</b>	<b>13,9</b>	<b>12,0</b>	<b>30,7</b>	<b>10,1</b>	<b>26,1</b>	<b>17,3</b>	<b>44,5</b>	<b>150,3</b>	<b>386,6</b>
Composante 1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire	12,3	31,5	3,2	8,2	7,1	18,2	6,0	15,5	10,2	26,3	89,1	229,1
Composante 2: Lutte contre la malnutrition	1,1	2,9	0,3	0,8	0,6	1,7	0,5	1,4	0,9	2,4	8,1	20,9
Composante 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques	7,3	18,8	1,9	4,9	4,2	10,9	3,6	9,2	6,1	15,7	53,1	136,6
<b>Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricoles</b>	<b>20,9</b>	<b>53,8</b>	<b>5,5</b>	<b>14,1</b>	<b>12,1</b>	<b>31,1</b>	<b>10,3</b>	<b>26,4</b>	<b>17,5</b>	<b>45,0</b>	<b>152,1</b>	<b>391,0</b>
Composante 1: Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	5,5	14,1	1,4	3,7	3,2	8,1	2,7	6,9	4,6	11,8	39,8	102,5
Composante 2 : Renforcement des capacités des structures de recherche et d'inspection	10,5	27,1	2,8	7,1	6,1	15,7	5,2	13,3	8,8	22,6	76,6	196,9
Composante 3: Renforcement des capacités des structures d'appui -conseil et de vulgarisation	4,9	12,6	1,3	3,3	2,8	7,3	2,4	6,2	4,1	10,5	35,6	91,7
<b>Sous -Programme 6: Promotion de l'Agri business</b>	<b>34,8</b>	<b>89,6</b>	<b>9,1</b>	<b>23,5</b>	<b>20,1</b>	<b>51,8</b>	<b>17,1</b>	<b>44,0</b>	<b>29,1</b>	<b>74,9</b>	<b>253,4</b>	<b>651,5</b>
Composante 1 : Création de Zones d'aménagements planifiés (ZAAP)	24,4	62,8	6,4	16,4	14,1	36,3	12,0	30,8	20,4	52,5	177,5	456,5
Composante 2 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées	0,5	1,2	0,1	0,3	0,3	0,7	0,2	0,6	0,4	1,0	3,4	8,7
Composante 3 : Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée	10,0	25,6	2,6	6,7	5,8	14,8	4,9	12,6	8,3	21,4	72,4	186,3

<b>Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>	<b>20,8</b>	<b>53,4</b>	<b>5,4</b>	<b>14,0</b>	<b>12,0</b>	<b>30,9</b>	<b>10,2</b>	<b>26,2</b>	<b>17,4</b>	<b>44,7</b>	<b>151,1</b>	<b>388,4</b>
Composante 1: Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	1,7	4,3	0,4	1,1	1,0	2,5	0,8	2,1	1,4	3,6	12,3	31,6
Composante 2 : Poursuite de la réforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle	11,5	29,5	3,0	7,7	6,6	17,1	5,6	14,5	9,6	24,7	83,5	214,8
Composante 3 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du Ministère de l'Agriculture	3,5	9,1	0,9	2,4	2,0	5,2	1,7	4,4	2,9	7,6	25,6	65,9
Composante 4 : Genre et empowerment des femmes rurales	4,1	10,5	1,1	2,7	2,4	6,1	2,0	5,1	3,4	8,8	29,6	76,1
<b>TOTAL PNIA RD Congo</b>	<b>210,8</b>	<b>541,9</b>	<b>55,2</b>	<b>141,9</b>	<b>121,9</b>	<b>313,3</b>	<b>103,5</b>	<b>266,0</b>	<b>176,3</b>	<b>453,3</b>	<b>1 532,8</b>	<b>3 941,4</b>

Annexe 5.3 : Coefficient de pondération de répartition par province

Provinces	Pourcentage du PIB	Pourcentage de la population totale**	Moyenne	coefficient retenu
<b>Kinshasa</b>	<b>17,3</b>	<b>10,2</b>	13,75	16,9
Bas-Congo	12,7	7,6	10,15	10,2
Bandundu	4,9	12,3	8,6	8,6
Katanga	17,3	14,4	15,85	13,8
Maniema	4,4	2,8	3,6	3,6
Nord-Kivu	7,7	8,2	7,95	8,0
Sud-Kivu	7	6,5	6,75	6,8
Équateur	6,1	10,3	8,2	8,2
Province Orientale	14,6	10,4	12,5	11,5
Kasaï Oriental	3,9	9,1	6,5	6,5
Kasaï Occidental	4,1	8,1	6,1	6,1

**Annexe 5.4: Besoins en financement additionnels des PPIA à court, moyen, et long termes par composante et par province– 2013-2020 (en millions USD)**

## Besoins de financement additionnels des PPIA 2013 -2020 en millions USD à court et à moyen et longs termes

Désignation	Budget	National/Kinshasa			Bandundu			Bas Congo		
		2013-2015	2016-2020	Total	2013-2015	2016-2020	Total	2013-2015	2016-2020	Total
<b>Sous -programme 1 : Promotion des filières végétales</b>	Estimation	100,7	259,0	359,7	51,3	131,8	183,1	60,5	155,6	216,1
	Acquis	102,6	60,0	162,6	43,6	15,3	58,9	32,7	12,2	44,9
	Recherché	- 1,8	199,0	197,2	7,7	116,5	124,2	27,8	143,3	171,1
	%	2	77	55	15	88	68	46	92	79
<u>Composante 1 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules, horticulture)</u>	Estimation	32,9	84,7	117,6	16,8	43,1	59,9	19,8	50,9	70,6
	Acquis	11,0	-	11,0	6,5	3,2	9,7	-	-	-
	Recherché	21,9	84,7	106,6	10,3	39,9	50,2	19,8	50,9	70,6
	%	66,6	100,0	90,6	61,3	92,6	83,8	100,0	100,0	100,0
<u>Composante 2 : valorisation des ressources naturelles de base</u>	Estimation	20,9	53,7	74,6	10,6	27,3	38,0	12,5	32,3	44,8
	Acquis	1,0	-	1,0	4,9	3,2	8,1	3,3	-	3,3
	Recherché	19,9	53,7	73,6	5,7	24,1	29,8	9,3	32,3	41,5
	%	95,1	100,0	98,6	53,8	88,3	78,6	73,9	100,0	92,7
<u>Composante 3 : Mécanisation agricole</u>	Estimation	10,7	27,6	38,4	5,5	14,1	19,5	6,5	16,6	23,0
	Acquis	90,0	60,0	150,0	8,6	5,7	14,3	8,6	5,7	14,3
	Recherché	- 79,3	- 32,4	- 111,6	3,1	8,3	5,2	2,1	10,9	8,8
	%	- 737,8	117,2	291,0	- 57,0	59,4	26,8	- 33,0	65,6	38,0
<u>composante 4 : développement des cultures de rente et horticoles et des plantations fruitières</u>	Estimation	8,9	23,0	31,9	4,5	11,7	16,2	5,4	13,8	19,2
	Acquis	0,6	-	0,6	0,5	-	0,5	-	-	-
	Recherché	8,4	23,0	31,4	4,1	11,7	15,8	5,4	13,8	19,2
	%	93,8	100,0	98,3	89,4	100,0	97,0	100,0	100,0	100,0
<u>Composante 5 : Valorisation des produits végétaux</u>	Estimation	3,3	8,5	11,8	1,7	4,3	6,0	2,0	5,1	7,1
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	3,3	8,5	11,8	1,7	4,3	6,0	2,0	5,1	7,1
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<u>Composante 6 : Désenclavement des zones de production agricoles</u>	Estimation	18,9	48,6	67,5	9,6	24,7	34,4	11,4	29,2	40,6
	Acquis	-	-	-	23,1	3,2	26,3	-	-	-
	Recherché	18,9	48,6	67,5	13,5	21,5	8,0	11,4	29,2	40,6
	%	100,0	100,0	100,0	140,2	87,0	23,4	100,0	100,0	100,0
<u>Composante 7 : Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles</u>	Estimation	5,0	12,9	17,9	2,6	6,6	9,1	3,0	7,8	10,8
	Acquis	-	-	-	-	-	-	20,9	6,5	27,4
	Recherché	5,0	12,9	17,9	2,6	6,6	9,1	17,8	1,3	16,6
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	591,1	16,2	153,8
<b>Sous- programme 2 : Développement de la production animale</b>	Estimation	<b>30,9</b>	<b>79,3</b>	<b>110,2</b>	<b>15,7</b>	<b>40,4</b>	<b>56,1</b>	<b>18,5</b>	<b>47,7</b>	<b>66,2</b>
	Acquis	0,5	-	0,5	-	-	-	1,9	-	1,9
	Recherché	30,3	79,3	109,7	15,7	40,4	56,1	16,6	47,7	64,2
	%	98	100	100	100	100	100	90	100	97
<u>Composante 1: Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage</u>	Estimation	15,1	38,9	54,0	7,7	19,8	27,5	9,1	23,4	32,5
	Acquis	-	-	-	-	-	-	1,9	-	1,9

	Recherché	15,1	38,9	54,0	7,7	19,8	27,5	7,1	23,4	30,5
	%	100	100	100	100	100	100	79	100	94
Composante 2 : Promotion des fermes modernes d'élevage	Estimation	8,7	22,2	30,9	4,4	11,3	15,7	5,2	13,4	18,6
	Acquis	0,5		0,5			-			-
	Recherché	8,1	22,2	30,4	4,4	11,3	15,7	5,2	13,4	18,6
	%	94	100	98	100	100	100	100	100	100
Composante 3 : Développement de l'élevage non conventionnel	Estimation	0,5	1,2	1,7	0,2	0,6	0,9	0,3	0,7	1,0
	Acquis			-			-			-
	Recherché	0,5	1,2	1,7	0,2	0,6	0,9	0,3	0,7	1,0
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 4: Transformation des produits animaux	Estimation	6,6	17,0	23,6	3,4	8,6	12,0	4,0	10,2	14,2
	Acquis			-			-			-
	Recherché	6,6	17,0	23,6	3,4	8,6	12,0	4,0	10,2	14,2
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>Sous-programme 3: Développement de la production halieutique</b>	Estimation	<b>8,0</b>	<b>20,6</b>	<b>28,6</b>	<b>4,1</b>	<b>10,5</b>	<b>14,6</b>	<b>4,8</b>	<b>12,4</b>	<b>17,2</b>
	Acquis	-	-	-	<b>1,5</b>	-	<b>1,5</b>	-	-	-
	Recherché	<b>8,0</b>	<b>20,6</b>	<b>28,6</b>	<b>2,6</b>	<b>10,5</b>	<b>13,0</b>	<b>4,8</b>	<b>12,4</b>	<b>17,2</b>
	%	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>63</b>	<b>100</b>	<b>90</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des captures	Estimation	7,4	19,1	26,5	3,8	9,7	13,5	4,5	11,5	15,9
	Acquis			-	1,5		1,5			-
	Recherché	7,4	19,1	26,5	2,3	9,7	12,0	4,5	11,5	15,9
	%	100	100	100	60	100	89	100	100	100
Composante 2: Conservation/transformation des produits halieutiques	Estimation	0,6	1,5	2,1	0,3	0,8	1,0	0,3	0,9	1,2
	Acquis			-			-			-
	Recherché	0,6	1,5	2,1	0,3	0,8	1,0	0,3	0,9	1,2
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques</b>	Estimation	<b>25,7</b>	<b>65,3</b>	<b>91,0</b>	<b>12,9</b>	<b>33,2</b>	<b>46,2</b>	<b>15,3</b>	<b>39,2</b>	<b>54,5</b>
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	<b>25,7</b>	<b>65,3</b>	<b>91,0</b>	<b>12,9</b>	<b>33,2</b>	<b>46,2</b>	<b>15,3</b>	<b>39,2</b>	<b>54,5</b>
	%	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Composante 1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire	Estimation	15,1	38,7	53,8	7,7	19,7	27,4	9,0	23,3	32,3
	Acquis	-		-	-	-	-	-		-
	Recherché	15,1	38,7	53,8	7,7	19,7	27,4	9,0	23,3	32,3
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 2: Lutte contre la malnutrition	Estimation	1,4	3,5	4,9	0,7	1,8	2,5	0,8	2,1	2,9
	Acquis	-		-	-	-	-	-		-
	Recherché	1,4	3,5	4,9	0,7	1,8	2,5	0,8	2,1	2,9

	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques	Estimation	9,0	23,1	32,1	4,6	11,7	16,3	5,4	13,9	19,3
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	9,0	23,1	32,1	4,6	11,7	16,3	5,4	13,9	19,3
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricole</b>	Estimation	25,7	66,1	91,8	13,1	33,6	46,7	15,4	39,7	55,1
	Acquis	18,4	-	18,4	2,6	-	2,6	2,7	-	2,7
	Recherché	7,3	66,1	73,3	10,4	33,6	44,1	12,8	39,7	52,5
	%	28,2	100,0	79,9	79,8	100	94,3	82,7	100,0	95,2
Composante 1: Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	Estimation	6,7	17,3	24,0	3,4	8,8	12,2	4,0	10,4	14,4
	Acquis	8,0	-	8,0	-	-	-	-	-	-
	Recherché	1,2	17,3	16,1	3,4	8,8	12,2	4,0	10,4	14,4
	%	18	100	67	100	100	100	100	100	100
Composante 2 : Renforcement des capacités des structures de recherche et d'inspection	Estimation	12,9	33,3	46,2	6,6	16,9	23,5	7,8	20,0	27,8
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	12,9	33,3	46,2	6,6	16,9	23,5	7,8	20,0	27,8
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 3: Renforcement des capacités des structures d'appui -conseil et de vulgarisation	Estimation	6,0	15,5	21,5	3,1	7,9	10,9	3,6	9,3	12,9
	Acquis	10,5	-	10,5	2,6	-	2,6	2,7	-	2,7
	Recherché	4,5	15,5	11,0	0,4	7,9	8,3	0,9	9,3	10,3
	%	74	100	51	14	100	76	26	100	79
<b>Sous -Programme 6: Promotion de l'Agri business</b>	Estimation	42,8	110,1	152,9	21,8	56,0	77,8	25,7	66,1	91,8
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	42,8	110,1	152,9	21,8	56,0	77,8	25,7	66,1	91,8
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 1 : Création de Zones d'aménagements planifiés (ZAAP)	Estimation	30,0	77,1	107,1	15,3	39,3	54,5	18,0	46,3	64,4
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	30,0	77,1	107,1	15,3	39,3	54,5	18,0	46,3	64,4
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 2 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées	Estimation	0,6	1,5	2,1	0,3	0,8	1,0	0,3	0,9	1,2
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	0,6	1,5	2,1	0,3	0,8	1,0	0,3	0,9	1,2
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 3 : Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée	Estimation	12,2	31,5	43,7	6,2	16,0	22,2	7,4	18,9	26,3
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	12,2	31,5	43,7	6,2	16,0	22,2	7,4	18,9	26,3
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100

<b>Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>	Estimation	25,5	65,6	91,2	13,0	33,4	46,4	15,3	39,4	54,8
	Acquis	13,1	-	13	1	-	1	-	-	-
	Recherché	12,4	65,6	78	12	33	45	15	39	55
	%	49	100	86	91	100	98	100	100	100
Composante 1: Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	Estimation	2,1	5,3	7,4	1,1	2,7	3,8	1,2	3,2	4,5
	Acquis			-	0,2		0,2			-
	Recherché	2,1	5,3	7,4	0,8	2,7	3,5	1,2	3,2	4,5
	%	100	100	100	78	100	94	100	100	100
Composante 2 : Poursuite de la réforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle	Estimation	14,1	36,3	50,4	7,2	18,5	25,7	8,5	21,8	30,3
	Acquis	13,1		13,1			-			-
	Recherché	1,0	36,3	37,3	7,2	18,5	25,7	8,5	21,8	30,3
	%	7	100	74	100	100	100	100	100	100
Composante 3 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du Ministère de l'Agriculture	Estimation	4,3	11,1	15,5	2,2	5,7	7,9	2,6	6,7	9,3
	Acquis			-			-			-
	Recherché	4,3	11,1	15,5	2,2	5,7	7,9	2,6	6,7	9,3
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 4 : Genre et empowerment des femmes rurales	Estimation	5,0	12,9	17,9	2,5	6,5	9,1	3,0	7,7	10,7
	Acquis			-			-			-
	Recherché	5,0	12,9	17,9	2,5	6,5	9,1	3,0	7,7	10,7
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>TOTAL PNIA RD Congo</b>	Estimation	<b>259</b>	<b>666</b>	<b>925</b>	<b>132</b>	<b>339</b>	<b>471</b>	<b>156</b>	<b>400</b>	<b>556</b>
Acquis	135	60	195	49	15	64	37	12	50	
Recherché	124	606	730	83	324	407	118	388	506	
%	48	91	79	63	95	86	76	97	91	

### Besoins de financement additionnels des PPIA 2013 -2020 en millions USD à court et à moyen et longs termes

Désignation	Budget	Equateur			Kasai Occidental			Kasai Oriental		
		2013-2015	2016-2020	Total	2013-2015	2016-2020	Total	2013-2015	2016-2020	Total
<b>Sous -programme 1 : Promotion des filières végétales</b>	Estimation	48,9	125,7	174,5	36,4	93,5	129,8	38,7	99,6	138,4
	Acquis	76,1	-	76,1	16,5	5,7	22,2	8,6	-	8,6
	Recherché	27,2	125,7	98,5	19,9	87,8	107,7	30,2	99,6	129,8
	%	56	100	56	55	94	83	78	100	94
Composante 1 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules, horticulture)	Estimation	16,0	41,1	57,1	11,9	30,6	42,5	12,7	32,6	45,2
	Acquis	24,8	-	24,8	-	-	-	2,6	0	2,6
	Recherché	8,8	41,1	32,3	11,9	30,6	42,5	10,0	32,6	42,6
	%	55,0	100,0	56,6	100,0	100,0	100,0	79,2	100,0	94,2

Composante 2 : valorisation des ressources naturelles de base	Estimation	10,1	26,1	36,2	7,5	19,4	26,9	8,0	20,7	28,7
	Acquis	24,9	-	24,9	-	-	-	2,6	-	2,6
	Recherché	14,8	26,1	11,3	7,5	19,4	26,9	5,4	20,7	26,1
	%	145,7	100,0	31,2	100,0	100,0	100,0	67,3	100,0	90,8
Composante 3 : Mécanisation agricole	Estimation	5,2	13,4	18,6	3,9	10,0	13,8	4,1	10,6	14,8
	Acquis	-	-	-	8,6	5,7	14,3	8,6	5,7	14,3
	Recherché	5,2	13,4	18,6	4,7	4,3	- 0,4	- 4,4	4,9	0,5
	%	100,0	100,0	100,0	121,3	42,7	- 3,2	107,7	46,3	3,2
composante 4 : développement des cultures de rente et horticoles et des plantations fruitières	Estimation	4,3	11,1	15,5	3,2	8,3	11,5	3,4	8,8	12,3
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	4,3	11,1	15,5	3,2	8,3	11,5	3,4	8,8	12,3
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 5 : Valorisation des produits végétaux	Estimation	1,6	4,1	5,7	1,2	3,1	4,2	1,3	3,3	4,5
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	1,6	4,1	5,7	1,2	3,1	4,2	1,3	3,3	4,5
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 6 : Désenclavement des zones de production agricoles	Estimation	9,2	23,6	32,8	6,8	17,5	24,4	7,3	18,7	26,0
	Acquis	26,4	-	26,4	-	-	-	-	-	-
	Recherché	17,2	23,6	6,4	6,8	17,5	24,4	7,3	18,7	26,0
	%	187,8	100,0	19,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 7 : Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	Estimation	2,4	6,3	8,7	1,8	4,7	6,5	1,9	5,0	6,9
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	2,4	6,3	8,7	1,8	4,7	6,5	1,9	5,0	6,9
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Sous-programme 2 : Développement de la production animale</b>	Estimation	<b>15,0</b>	<b>38,5</b>	<b>53,5</b>	<b>11,1</b>	<b>28,6</b>	<b>40</b>	<b>11,9</b>	<b>30,5</b>	<b>42,4</b>
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	15,0	38,5	53,5	11,1	28,6	39,8	11,9	30,5	42,4
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 1: Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage	Estimation	7,3	18,9	26,2	5,5	14,0	19,5	5,8	15,0	20,8
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	7,3	18,9	26,2	5,5	14,0	19,5	5,8	15,0	20,8
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 2 : Promotion des fermes modernes d'élevage	Estimation	4,2	10,8	15,0	3,1	8,0	11,2	3,3	8,6	11,9
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	4,2	10,8	15,0	3,1	8,0	11,2	3,3	8,6	11,9
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 3 : Développement de l'élevage non conventionnel	Estimation	0,2	0,6	0,8	0,2	0,4	0,6	0,2	0,5	0,6
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	0,2	0,6	0,8	0,2	0,4	0,6	0,2	0,5	0,6
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 4: Transformation des produits animaux	Estimation	3,2	8,2	11,4	2,4	6,1	8,5	2,5	6,5	9,1
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	Recherché	3,2	8,2	11,4	2,4	6,1	8,5	2,5	6,5	9,1
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>Sous-programme 3: Développement de la production halieutique</b>	Estimation	<b>3,9</b>	<b>10,0</b>	<b>13,9</b>	<b>2,9</b>	<b>7,4</b>	<b>10,3</b>	<b>3,1</b>	<b>7,9</b>	<b>11,0</b>
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	<b>3,9</b>	<b>10,0</b>	<b>13,9</b>	<b>2,9</b>	<b>7,4</b>	<b>10,3</b>	<b>3,1</b>	<b>7,9</b>	<b>11,0</b>
	%	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des captures	Estimation	3,6	9,3	12,9	2,7	6,9	9,6	2,9	7,3	10,2
	Acquis			-			-			-
	Recherché	3,6	9,3	12,9	2,7	6,9	9,6	2,9	7,3	10,2
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 2: Conservation/transformation des produits halieutiques	Estimation	0,3	0,7	1,0	0,2	0,5	0,7	0,2	0,6	0,8
	Acquis			-			-			-
	Recherché	0,3	0,7	1,0	0,2	0,5	0,7	0,2	0,6	0,8
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>Sous-programme 4: Développement des infrastructures rurales et des capacités commerciales</b>	Estimation	<b>12,3</b>	<b>31,7</b>	<b>44,0</b>	<b>9,2</b>	<b>23,6</b>	<b>33</b>	<b>9,8</b>	<b>25,1</b>	<b>34,9</b>
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	<b>12,3</b>	<b>31,7</b>	<b>44,0</b>	<b>9,2</b>	<b>23,6</b>	<b>33</b>	<b>9,8</b>	<b>25,1</b>	<b>34,9</b>
	%	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Composante 1 : Désenclavement des zones de production agricoles	Estimation	7,3	18,8	26,1	5,4	14,0	19,4	5,8	14,9	20,7
	Acquis	-		-			-	-		-
	Recherché	7,3	18,8	26,1	5,4	14,0	19,4	5,8	14,9	20,7
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 2: Lutte contre la malnutrition	Estimation	0,7	1,7	2,4	0,5	1,3	1,8	0,5	1,4	1,9
	Acquis	-		-			-	-		-
	Recherché	0,7	1,7	2,4	0,5	1,3	1,8	0,5	1,4	1,9
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 2 : Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	Estimation	4,4	11,2	15,6	3,2	8,3	11,6	3,5	8,9	12,3
	Acquis			-			-			-
	Recherché	4,4	11,2	15,6	3,2	8,3	11,6	3,5	8,9	12,3
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>Sous-programme 5: Recherche agricole et conseil agricole et rural</b>	Estimation	<b>12,5</b>	<b>32,1</b>	<b>44,5</b>	<b>9,3</b>	<b>23,9</b>	<b>33,1</b>	<b>9,9</b>	<b>25,4</b>	<b>35,3</b>
	Acquis	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	-	-	-	<b>3,2</b>	-	<b>3,2</b>
	Recherché	<b>12,3</b>	<b>32,0</b>	<b>44,3</b>	<b>9,3</b>	<b>23,9</b>	<b>33,1</b>	<b>6,7</b>	<b>25,4</b>	<b>32,1</b>
	%	<b>99,0</b>	<b>99,8</b>	<b>99,6</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>67,9</b>	<b>100,0</b>	<b>91,0</b>
Composante 1: Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	Estimation	3,3	8,4	11,7	2,4	6,2	8,7	2,6	6,7	9,2
	Acquis			-			-			-

	Recherché	3,3	8,4	11,7	2,4	6,2	8,7	2,6	6,7	9,2
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 2 : Renforcement des capacités des structures de recherche et d'inspection	Estimation	6,3	16,1	22,4	4,7	12,0	16,7	5,0	12,8	17,8
	Acquis			-			-			-
	Recherché	6,3	16,1	22,4	4,7	12,0	16,7	5,0	12,8	17,8
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 3: Renforcement des capacités des structures d'appui -conseil et de vulgarisation	Estimation	2,9	7,5	10,4	2,2	5,6	7,8	2,3	6,0	8,3
	Acquis	0,1	0,1	0,2	-		-	3,2		3,2
	Recherché	2,8	7,4	10,2	2,2	5,6	7,8	0,9	6,0	5,1
	%	96	99	98	100	100	100	37	100	62
Sous -Programme 6: Promotion de l'Agri business	Estimation	20,8	53,4	74,2	15,5	39,7	55,2	16,5	42,3	58,8
	Acquis	-		-	-		-	-		-
	Recherché	20,8	53,4	74,2	15,5	39,7	55,2	16,5	42,3	58,8
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 1 : Création de Zones d'aménagements planifiés (ZAAP)	Estimation	14,6	37,4	52,0	10,8	27,8	38,7	11,5	29,7	41,2
	Acquis	-		-	-		-	-		-
	Recherché	14,6	37,4	52,0	10,8	27,8	38,7	11,5	29,7	41,2
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 2 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées	Estimation	0,3	0,7	1,0	0,2	0,5	0,7	0,2	0,6	0,8
	Acquis	-		-	-		-	-		-
	Recherché	0,3	0,7	1,0	0,2	0,5	0,7	0,2	0,6	0,8
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 3 : Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée	Estimation	5,9	15,3	21,2	4,4	11,4	15,8	4,7	12,1	16,8
	Acquis	-		-	-		-	-		-
	Recherché	5,9	15,3	21,2	4,4	11,4	15,8	4,7	12,1	16,8
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	Estimation	12,4	31,9	44,2	9,2	23,7	33	9,8	25,2	35,1
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	12,4	31,9	44,2	9,2	23,7	33	9,8	25,2	35,1
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 1: Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	Estimation	1,0	2,6	3,6	0,7	1,9	2,7	0,8	2,1	2,9
	Acquis			-			-			-
	Recherché	1,0	2,6	3,6	0,7	1,9	2,7	0,8	2,1	2,9
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 2 : Poursuite de la réforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle	Estimation	6,8	17,6	24,5	5,1	13,1	18,2	5,4	14,0	19,4
	Acquis			-			-			-
	Recherché	6,8	17,6	24,5	5,1	13,1	18,2	5,4	14,0	19,4
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 3 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de	Estimation	2,1	5,4	7,5	1,6	4,0	5,6	1,7	4,3	6,0

coordination du Ministère de l'Agriculture	Acquis			-			-			-
	Recherché	2,1	5,4	7,5	1,6	4,0	5,6	1,7	4,3	6,0
	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Composante 4 : Genre et empowerment des femmes rurales		2,4	6,2	8,7	1,8	4,6	6,5	1,9	4,9	6,9
				-			-			-
		2,4	6,2	8,7	1,8	4,6	6,5	1,9	4,9	6,9
		100	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>TOTAL PNIA RD Congo</b>	Estimation	<b>125,7</b>	<b>323</b>	<b>449</b>	<b>93</b>	<b>240</b>	<b>334</b>	<b>100</b>	<b>256</b>	<b>356</b>
	Acquis	76,2	0,1	76,3	8,6	5,7	14,3	19,6	5,7	25,4
	Recherché	49,5	323,1	372,6	84,9	234,7	319,6	80,0	250,5	330,5
	%	39,4	100,0	83,0	90,8	97,6	95,7	80,3	97,8	92,9

### Besoins de financement additionnel des PPIA 2013 -2020 en millions USD à court et à moyen et longs termes

Désignation	Budget	Katanga			Maniéma			Nord Kivu		
		2013-2015	2016-2020	Total	2013-2015	2016-2020	Total	2013-2015	2016-2020	Total
Sous -programme 1 : Promotion des filières végétales	Estimation	82,0	211	292,7	21,5	55,2	76,6	47,4	122	169,2
	Acquis	43,1	17,2	60,3	41,1	13,3	54,4	25,7	8	33,7
	Recherché	38,9	194	232,4	- 19,7	41,9	22,2	21,7	114	135,5
	%	47,4	91,8	79,4	- 91,7	76,0	29,0	45,7	93	80,1
Composante 1 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules, horticulture)	Estimation	26,8	68,9	95,7	7,0	18,0	25,1	15,5	39,8	55,3
	Acquis	34,5	11,5	46,0	7,5	4,4	11,9	24,0	8,0	32,0
	Recherché	-	57,4	49,7	- 0,5	13,6	13,2	- 8,5	31,8	23,3
	%	- 28,8	83,3	51,9	- 6,6	75,5	52,5	- 54,9	79,9	42,2
Composante 2 : valorisation des ressources naturelles de base	Estimation	17,0	43,7	60,7	4,4	11,4	15,9	9,8	25,3	35,1
	Acquis	-	-	-	7,5	4,4	11,9	0,7	-	0,7
	Recherché	17,0	43,7	60,7	- 3,0	7,0	4,0	9,2	25,3	34,4
	%	100,0	100,0	100,0	- 68,1	61,4	25,1	93,2	100,0	98,1
Composante 3 : Mécanisation agricole	Estimation	8,7	22,5	31,2	2,3	5,9	8,2	5,1	13,0	18,0
	Acquis	8,6	5,7	14,3	-	-	-	-	-	-
	Recherché	0,2	16,8	16,9	2,3	5,9	8,2	5,1	13,0	18,0
	%	1,8	74,6	54,2	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
composante 4 : développement des cultures de rente et horticoles et des plantations fruitières	Estimation	7,3	18,7	26,0	1,9	4,9	6,8	4,2	10,8	15,0
	Acquis	-	-	-	-	-	-	1,0	-	1,0
	Recherché	7,3	18,7	26,0	1,9	4,9	6,8	3,2	10,8	14,0
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	75,3	100,0	93,1
Composante 5 : Valorisation des produits végétaux	Estimation	2,7	6,9	9,6	0,7	1,8	2,5	1,5	4,0	5,5
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	2,7	6,9	9,6	0,7	1,8	2,5	1,5	4,0	5,5

	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 6 : Désenclavement des zones de production agricoles	Estimation	15,4	39,6	54,9	4,0	10,4	14,4	8,9	22,9	31,8
	Acquis	-	-	-	26,2	4,4	30,6	-	-	-
	Recherché	15,4	39,6	54,9	- 22,2	5,9	16,2	8,9	22,9	31,8
	%	100,0	100,0	100,0	- 550,0	57,3	112,7	100,0	100,0	100,0
Composante 7 : Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	Estimation	4,1	10,5	14,6	1,1	2,8	3,8	2,4	6,1	8,4
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	4,1	10,5	14,6	1,1	2,8	3,8	2,4	6,1	8,4
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Sous- programme 2 : Développement de la production animale</b>	<b>Estimation</b>	<b>25,1</b>	<b>64,6</b>	<b>89,7</b>	<b>6,6</b>	<b>16,9</b>	<b>23,5</b>	<b>14,5</b>	<b>37</b>	<b>51,8</b>
	<b>Acquis</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,8</b>	<b>-</b>	<b>0,8</b>
	<b>Recherché</b>	<b>25,1</b>	<b>64,6</b>	<b>89,7</b>	<b>6,6</b>	<b>16,9</b>	<b>23,5</b>	<b>13,8</b>	<b>37</b>	<b>51,1</b>
	<b>%</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>95</b>	<b>100</b>	<b>99</b>
Composante 1: Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage	Estimation	12,3	31,7	44,0	3,2	8,3	11,5	7,1	18,3	25,4
	Acquis	-	-	-	-	-	-	0,3	-	0,3
	Recherché	12,3	31,7	44,0	3,2	8,3	11,5	6,8	18,3	25,1
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	96,2	100,0	98,9
Composante 2 : Promotion des fermes modernes d'élevage	Estimation	7,0	18,1	25,1	1,8	4,7	6,6	4,1	10,5	14,5
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	7,0	18,1	25,1	1,8	4,7	6,6	4,1	10,5	14,5
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 3 : Développement de l'élevage non conventionnel	Estimation	0,4	1,0	1,4	0,1	0,3	0,4	0,2	0,6	0,8
	Acquis	-	-	-	-	-	-	0,5	-	0,5
	Recherché	0,4	1,0	1,4	0,1	0,3	0,4	0,3	0,6	0,3
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	116,9	100,0	39,3
Composante 4: Transformation des produits animaux	Estimation	5,4	13,8	19,2	1,4	3,6	5,0	3,1	8,0	11,1
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	5,4	13,8	19,2	1,4	3,6	5,0	3,1	8,0	11,1
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Sous-programme 3: Développement de la production halieutique</b>	<b>Estimation</b>	<b>6,5</b>	<b>16,8</b>	<b>23,3</b>	<b>1,7</b>	<b>4,4</b>	<b>6,1</b>	<b>3,8</b>	<b>9,7</b>	<b>13,5</b>
	<b>Acquis</b>	<b>2,8</b>	<b>-</b>	<b>2,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Recherché</b>	<b>3,7</b>	<b>16,8</b>	<b>20,5</b>	<b>1,7</b>	<b>4,4</b>	<b>6,1</b>	<b>3,8</b>	<b>9,7</b>	<b>13,5</b>
	<b>%</b>	<b>57</b>	<b>100</b>	<b>88</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des captures	Estimation	6,0	15,5	21,6	1,6	4,1	5,7	3,5	9,0	12,5
	Acquis	2,8	-	2,8	-	-	-	-	-	-
	Recherché	3,3	15,5	18,8	1,6	4,1	5,7	3,5	9,0	12,5
	%	53,8	100,0	87,1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 2: Conservation/transformation des produits halieutiques	Estimation	0,5	1,2	1,7	0,1	0,3	0,4	0,3	0,7	1,0
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	0,5	1,2	1,7	0,1	0,3	0,4	0,3	0,7	1,0
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

<b>Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques</b>	<b>Estimation</b>	<b>20,7</b>	<b>53,2</b>	<b>73,8</b>	<b>5,4</b>	<b>13,9</b>	<b>19,3</b>	<b>12,0</b>	<b>31</b>	<b>42,7</b>
	<b>Acquis</b>			-			-			-
	<b>Recherché</b>	<b>20,7</b>	<b>53,2</b>	<b>73,8</b>	<b>5,4</b>	<b>13,9</b>	<b>19,3</b>	<b>12,0</b>	<b>31</b>	<b>42,7</b>
	<b>%</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Composante 1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire	Estimation	12,3	31,5	43,8	3,2	8,2	11,5	7,1	18,2	25,3
	Acquis	-		-	-	-	-	-		-
	Recherché	12,3	31,5	43,8	3,2	8,2	11,5	7,1	18,2	25,3
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 2: Lutte contre la malnutrition	Estimation	1,1	2,9	4,0	0,3	0,8	1,0	0,6	1,7	2,3
	Acquis			-			-			-
	Recherché	1,1	2,9	4,0	0,3	0,8	1,0	0,6	1,7	2,3
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques	Estimation	7,3	18,8	26,1	1,9	4,9	6,8	4,2	10,9	15,1
	Acquis			-			-			-
	Recherché	7,3	18,8	26,1	1,9	4,9	6,8	4,2	10,9	15,1
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Sous-programme 5: Recherche et vulgarisation agricole</b>	<b>Estimation</b>	<b>20,9</b>	<b>53,8</b>	<b>74,7</b>	<b>5,5</b>	<b>14,1</b>	<b>19,6</b>	<b>12,1</b>	<b>31,1</b>	<b>43,2</b>
	<b>Acquis</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>4,6</b>	<b>-</b>	<b>4,6</b>
	<b>Recherché</b>	<b>20,9</b>	<b>53,8</b>	<b>74,7</b>	<b>5,4</b>	<b>14,1</b>	<b>19,5</b>	<b>7,5</b>	<b>31,1</b>	<b>38,5</b>
	<b>%</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>98</b>	<b>100</b>	<b>99</b>	<b>62</b>	<b>100</b>	<b>89</b>
Composante 1: Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	Estimation	5,5	14,1	19,6	1,4	3,7	5,1	3,2	8,1	11,3
	Acquis			-			-			-
	Recherché	5,5	14,1	19,6	1,4	3,7	5,1	3,2	8,1	11,3
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 2 : Renforcement des capacités des structures de recherche et d'inspection	Estimation	10,5	27,1	37,6	2,8	7,1	9,8	6,1	15,7	21,7
	Acquis			-			-	0,1		0,1
	Recherché	10,5	27,1	37,6	2,8	7,1	9,8	6,0	15,7	21,7
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,2	100,0	99,8
Composante 3: Renforcement des capacités des structures d'appui -conseil et de vulgarisation	Estimation	4,9	12,6	17,5	1,3	3,3	4,6	2,8	7,3	10,1
	Acquis	-		-	0,1		0,1	4,6		4,6
	Recherché	4,9	12,6	17,5	1,2	3,3	4,5	1,7	7,3	5,5
	%	100,0	100,0	100,0	92,2	100,0	97,8	61,6	100,0	54,7
<b>Sous -Programme 6: Promotion de l'Agri business</b>	<b>Estimation</b>	<b>34,8</b>	<b>89,6</b>	<b>124,4</b>	<b>6,4</b>	<b>16,4</b>	<b>22,8</b>	<b>20,1</b>	<b>51,8</b>	<b>71,9</b>
	<b>Acquis</b>	<b>0,7</b>		<b>0,7</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
	<b>Recherché</b>	<b>34,2</b>	<b>89,6</b>	<b>123,7</b>	<b>6,4</b>	<b>16,4</b>	<b>22,8</b>	<b>20,1</b>	<b>51,8</b>	<b>71,9</b>
	<b>%</b>	<b>98,1</b>	<b>100,0</b>	<b>99,5</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Composante 1 : Création de Zones d'aménagements planifiés (ZAAP)	Estimation	24,4	62,8	87,2	6,4	16,4	22,8	14,1	36,3	50,4
	Acquis	2,7		2,7	-		-	0,7		0,7
	Recherché	21,7	62,8	84,5	6,4	16,4	22,8	13,5	36,3	49,7
	%	89,0	100,0	96,9	100,0	100,0	100,0	95,3	100,0	98,7
Composante 2 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées	Estimation	0,5	1,2	1,7	0,1	0,3	0,4	0,3	0,7	1,0

	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	0,5	1,2	1,7	0,1	0,3	0,4	0,3	0,7	1,0
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 3 : Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée	Estimation	10,0	25,6	35,6	2,6	6,7	9,3	5,8	14,8	20,6
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	10,0	25,6	35,6	2,6	6,7	9,3	5,8	14,8	20,6
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>	<b>Estimation</b>	<b>20,8</b>	<b>53,4</b>	<b>74,2</b>	<b>5,4</b>	<b>14,0</b>	<b>19,4</b>	<b>12,0</b>	<b>31</b>	<b>42,9</b>
	<b>Acquis</b>	<b>2,0</b>	<b>0,7</b>	<b>2,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,7</b>	<b>-</b>	<b>0,7</b>
	<b>Recherché</b>	<b>18,8</b>	<b>52,7</b>	<b>71,5</b>	<b>5,4</b>	<b>14,0</b>	<b>19,4</b>	<b>11,3</b>	<b>31</b>	<b>42,2</b>
	<b>%</b>	<b>90</b>	<b>99</b>	<b>96</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>95</b>	<b>100</b>	<b>98</b>
Composante 1: Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	Estimation	1,7	4,3	6,0	0,4	1,1	1,6	1,0	2,5	3,5
	Acquis	2,0	0,7	2,7	-	-	-	-	-	-
	Recherché	0,3	3,7	3,4	0,4	1,1	1,6	1,0	2,5	3,5
	%	18,9	84,6	55,6	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 2 : Poursuite de la réforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle	Estimation	11,5	29,5	41,0	3,0	7,7	10,7	6,6	17,1	23,7
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	11,5	29,5	41,0	3,0	7,7	10,7	6,6	17,1	23,7
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 3 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du Ministère de l'Agriculture	Estimation	3,5	9,1	12,6	0,9	2,4	3,3	2,0	5,2	7,3
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	3,5	9,1	12,6	0,9	2,4	3,3	2,0	5,2	7,3
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 4 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et climatique	Estimation	4,1	10,5	14,5	1,1	2,7	3,8	2,4	6,1	8,4
	Acquis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recherché	4,1	10,5	14,5	1,1	2,7	3,8	2,4	6,1	8,4
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>TOTAL PNIA RD Congo</b>	<b>Estimation</b>	<b>211</b>	<b>542</b>	<b>752,7</b>	<b>55,2</b>	<b>141,9</b>	<b>197,1</b>	<b>121,9</b>	<b>313</b>	<b>435,2</b>
	<b>Acquis</b>	<b>47,88</b>	<b>17,88</b>	<b>65,8</b>	<b>41,24</b>	<b>13,26</b>	<b>54,5</b>	<b>31,75</b>	<b>8,0</b>	<b>39,8</b>
	<b>Recherché</b>	<b>162,9</b>	<b>524,1</b>	<b>686,9</b>	<b>13,9</b>	<b>128,6</b>	<b>142,6</b>	<b>90,1</b>	<b>305,3</b>	<b>395,4</b>
	<b>%</b>	<b>77,3</b>	<b>96,7</b>	<b>91,3</b>	<b>25,3</b>	<b>90,7</b>	<b>72,3</b>	<b>73,9</b>	<b>97,4</b>	<b>90,9</b>

**Besoins de financement additionnel des PPIA 2013 -2020 en millions USD à court et à moyen et longs termes**

Désignation	Budget	Sud Kivu			Orientale		
		2013-2015	2016-2020	Total	2013-2015	2016-2020	Total
<b>Sous -programme 1 : Promotion des filières végétales</b>	<b>Estimation</b>	<b>40,2</b>	<b>103,4</b>	<b>143,7</b>	<b>68,5</b>	<b>176,2</b>	<b>244,8</b>
	<b>Acquis</b>	<b>31,5</b>	<b>10,3</b>	<b>41,8</b>	<b>4,3</b>	<b>-</b>	<b>4,3</b>
	<b>Recherché</b>	<b>8,8</b>	<b>93,1</b>	<b>101,9</b>	<b>64,3</b>	<b>176,2</b>	<b>240,5</b>
	<b>%</b>	<b>21,8</b>	<b>90,0</b>	<b>70,9</b>	<b>93,8</b>	<b>100,0</b>	<b>98,3</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules, horticulture)	Estimation	13,2	33,8	47,0	22,4	57,6	80,0
	Acquis	30,9	10,3	41,2	4,3		4,3
	Recherché	17,7	23,5	5,8	18,1	57,6	75,8
	%	134,9	69,5	12,3	80,9	100,0	94,7
Composante 2 : valorisation des ressources naturelles de base	Estimation	8,3	21,5	29,8	14,2	36,6	50,8
	Acquis			-	-		-
	Recherché	8,3	21,5	29,8	14,2	36,6	50,8
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 3 : Mécanisation agricole	Estimation	4,3	11,0	15,3	7,3	18,8	26,1
	Acquis			-	-		-
	Recherché	4,3	11,0	15,3	7,3	18,8	26,1
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
composante 4 : développement des cultures de rente et horticoles et des plantations fruitières	Estimation	3,6	9,2	12,7	6,1	15,6	21,7
	Acquis	0,6		0,6	-		-
	Recherché	3,0	9,2	12,2	6,1	15,6	21,7
	%	84,0	100,0	95,5	100,0	100,0	100,0
Composante 5 : Valorisation des produits végétaux	Estimation	1,3	3,4	4,7	2,2	5,8	8,0
	Acquis			-			-
	Recherché	1,3	3,4	4,7	2,2	5,8	8,0
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 6 : Désenclavement des zones de production agricoles	Estimation	7,6	19,4	27,0	12,9	33,1	46,0
	Acquis			-			-
	Recherché	7,6	19,4	27,0	12,9	33,1	46,0
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 7 : Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	Estimation	2,0	5,2	7,2	3,4	8,8	12,2
	Acquis			-			-
	Recherché	2,0	5,2	7,2	3,4	8,8	12,2
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Sous- programme 2 : Développement de la production animale</b>	<b>Estimation</b>	<b>12,3</b>	<b>31,7</b>	<b>44,0</b>	<b>21,0</b>	<b>54,0</b>	<b>75,0</b>
	<b>Acquis</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Recherché</b>	<b>12,3</b>	<b>31,7</b>	<b>44,0</b>	<b>21,0</b>	<b>54,0</b>	<b>75,0</b>
	<b>%</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Composante 1: Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage	Estimation	6,0	15,5	21,6	10,3	26,5	36,8
	Acquis			-	-		-

	Recherché	6,0	15,5	21,6	10,3	26,5	36,8
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 2 : Promotion des fermes modernes d'élevage	Estimation	3,5	8,9	12,3	5,9	15,1	21,0
	Acquis			-			-
	Recherché	3,5	8,9	12,3	5,9	15,1	21,0
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 3 : Développement de l'élevage non conventionnel	Estimation	0,2	0,5	0,7	0,3	0,8	1,1
	Acquis			-			-
	Recherché	0,2	0,5	0,7	0,3	0,8	1,1
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 4: Transformation des produits animaux	Estimation	2,6	6,8	9,4	4,5	11,6	16,1
	Acquis			-			-
	Recherché	2,6	6,8	9,4	4,5	11,6	16,1
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Sous-programme 3: Développement de la production halieutique</b>	<b>Estimation</b>	<b>3,2</b>	<b>8,2</b>	<b>11,4</b>	<b>5,4</b>	<b>14,0</b>	<b>19,5</b>
	<b>Acquis</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Recherché</b>	<b>3,2</b>	<b>8,2</b>	<b>11,4</b>	<b>5,4</b>	<b>14,0</b>	<b>19,5</b>
	<b>%</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Composante 1 : Amélioration de la productivité des captures	Estimation	3,0	7,6	10,6	5,1	13,0	18,1
	Acquis			-			-
	Recherché	3,0	7,6	10,6	5,1	13,0	18,1
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 2: Conservation/transformation des produits halieutiques	Estimation	0,2	0,6	0,8	0,4	1,0	1,4
	Acquis			-			-
	Recherché	0,2	0,6	0,8	0,4	1,0	1,4
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Sous-programme 4: Développement des infrastructures rurales et des capacités commerciales</b>	<b>Estimation</b>	<b>10,1</b>	<b>26,1</b>	<b>36,2</b>	<b>17,3</b>	<b>44,5</b>	<b>61,7</b>
	<b>Acquis</b>			-			-
	<b>Recherché</b>	<b>10,1</b>	<b>26,1</b>	<b>36,2</b>	<b>17,3</b>	<b>44,5</b>	<b>61,7</b>
	<b>%</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Composante 1 : Désenclavement des zones de production agricoles	Estimation	6,0	15,5	21,5	10,2	26,3	36,6
	Acquis			-			-
	Recherché	6,0	15,5	21,5	10,2	26,3	36,6
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 2 : Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	Estimation	0,5	1,4	2,0	0,9	2,4	3,3
	Acquis			-			-
	Recherché	0,5	1,4	2,0	0,9	2,4	3,3
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques	Estimation	3,6	9,2	12,8	6,1	15,7	21,8
	Acquis			-			-
	Recherché	3,6	9,2	12,8	6,1	15,7	21,8

	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Sous-programme 5: Recherche agricole et conseil agricole et rural</b>	<b>Estimation</b>	<b>10,3</b>	<b>26,4</b>	<b>36,7</b>	<b>17,5</b>	<b>45,0</b>	<b>62,5</b>
	<b>Acquis</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>-</b>	<b>0,5</b>
	<b>Recherché</b>	<b>9,8</b>	<b>26,4</b>	<b>36,2</b>	<b>17,0</b>	<b>45,0</b>	<b>61,9</b>
	<b>%</b>	<b>96</b>	<b>100</b>	<b>99</b>	<b>97</b>	<b>100</b>	<b>99</b>
Composante 1: Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	Estimation	2,7	6,9	9,6	4,6	11,8	16,4
	Acquis	0,2		0,2	0,1		0,1
	Recherché	2,4	6,9	9,4	4,5	11,8	16,2
	%	91,1	100,0	97,5	97,2	100,0	99,2
Composante 2 : Renforcement des capacités des structures de recherche et d'inspection	Estimation	5,2	13,3	18,5	8,8	22,6	31,5
	Acquis			-			-
	Recherché	5,2	13,3	18,5	8,8	22,6	31,5
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 3: Renforcement des capacités des structures d'appui -conseil et de vulgarisation	Estimation	2,4	6,2	8,6	4,1	10,5	14,6
	Acquis	0,2		0,2	0,4		0,4
	Recherché	2,2	6,2	8,4	3,7	10,5	14,2
	%	91,3	100,0	97,6	90,2	100,0	97,3
<b>Sous -Programme 6: Promotion de l'Agri business</b>	Estimation	17,1	44,0	61,1	29,1	74,9	104,1
	Acquis	-		-	-		-
	Recherché	17,1	44,0	61,1	29,1	74,9	104,1
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 1 : Création de Zones d'aménagements planifiés (ZAAP)	Estimation	12,0	30,8	42,8	20,4	52,5	72,9
	Acquis	-		-	-		-
	Recherché	12,0	30,8	42,8	20,4	52,5	72,9
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 2 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées	Estimation	0,2	0,6	0,8	0,4	1,0	1,4
	Acquis	-		-	-		-
	Recherché	0,2	0,6	0,8	0,4	1,0	1,4
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 3 : Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée	Estimation	4,9	12,6	17,5	8,3	21,4	29,8
	Acquis	-		-	-		-
	Recherché	4,9	12,6	17,5	8,3	21,4	29,8
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>	<b>Estimation</b>	<b>10,2</b>	<b>26,2</b>	<b>36,4</b>	<b>17,4</b>	<b>44,7</b>	<b>62,0</b>
	<b>Acquis</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Recherché</b>	<b>10,2</b>	<b>26,2</b>	<b>36,4</b>	<b>17,4</b>	<b>44,7</b>	<b>62,0</b>
	<b>%</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Composante 1: Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	Estimation	0,8	2,1	3,0	1,4	3,6	5,0
	Acquis			-			-
	Recherché	0,8	2,1	3,0	1,4	3,6	5,0

	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 2 : Poursuite de la reforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle	Estimation	5,6	14,5	20,1	9,6	24,7	34,3
	Acquis			-			-
	Recherché	5,6	14,5	20,1	9,6	24,7	34,3
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 3 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du Ministère de l'Agriculture	Estimation	1,7	4,4	6,2	2,9	7,6	10,5
	Acquis			-			-
	Recherché	1,7	4,4	6,2	2,9	7,6	10,5
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Composante 4 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et climatique	Estimation	2,0	5,1	7,1	3,4	8,8	12,2
	Acquis			-			-
	Recherché	2,0	5,1	7,1	3,4	8,8	12,2
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>TOTAL PNIA RD Congo</b>	<b>Estimation</b>	<b>103,5</b>	<b>266,0</b>	<b>369,5</b>	<b>176,3</b>	<b>453,3</b>	<b>629,5</b>
	<b>Acquis</b>	<b>31,9</b>	<b>10,3</b>	<b>42,2</b>	<b>4,8</b>	<b>-</b>	<b>4,8</b>
	<b>Recherché</b>	<b>71,5</b>	<b>255,7</b>	<b>327,3</b>	<b>171,5</b>	<b>453,3</b>	<b>624,7</b>
	<b>%</b>	<b>69,1</b>	<b>96,1</b>	<b>88,6</b>	<b>97,3</b>	<b>100,0</b>	<b>99,2</b>

#### Annexe 5.4 : Répartition des financements disponibles à travers les projets en cours par composante et provinces

Composantes	Montant	Bandundu	Bas-Congo	Equateur	Kasaï Oriental	Katanga	Maniéma	Nord Kivu	Sud Kivu	Orientale	Kasaï Occidental	Central/Kinshasa	Total
Sous programme 1: Promotion des filières végétales	2013-2015	43,6	32,7	76,1	16,5	43,1	41,1	25,7	31,5	4,3	8,6	102,6	425,6
	2016-2017	15,3	12,2	-	5,7	17,2	13,3	8,0	10,3	-	5,7	60,0	147,7
	Total 2013-2017	58,9	44,9	76,1	22,2	60,3	54,4	33,7	41,8	4,3	14,3	162,6	573,4
Amélioration de la productivité des cultures vivrières	2013-2015	6,5	-	24,8	2,6	34,5	7,5	24,0	30,9	4,3		11,0	146,0
	2016-2017	3,2		-	-	11,5	4,4	8,0	10,3			-	37,4
	Total 2013-2017	9,7		24,8	2,6	46,0	11,9	32,0	41,2	4,3		11,0	183,5
Valorisation des ressources naturelles du base	2013-2015	4,9	3,3	24,9	2,6		7,5	0,7				1,0	44,9
	2016-2017	3,2					4,4					-	7,6
	Total 2013-2017	8,1	3,3	24,9	2,6		11,9	0,7				1,0	52,5
Mécanisation agricole	2013-2015	8,6	8,6	-	8,6	8,6	-				8,6	90,0	132,9

	2016-2017	5,7	5,7		5,7	5,7					5,7	60,0	88,6
	Total 2013-2017	14,3	14,3		14,3	14,3					14,3	150,0	221,5
C14: Développement des cultures de rente et horticultures et des plantations fruitières	2013-2015	0,5	-	-	-			1,0	0,6			0,6	2,6
	2016-2017											-	-
	Total 2013-2017	0,5						1,0	0,6			0,6	2,6
Désencalavement des zones de production agricole	2013-2015	23,1		26,4	2,6			26,2				-	78,3
	2016-2017	3,2						4,4				-	7,6
	Total 2013-2017	26,3		26,4	2,6			30,6				-	86,0
Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles	2013-2015		20,9									-	20,9
	2016-2017		6,5									-	6,5
	Total 2013-2017		27,4									-	27,4
<b>Sous programme 2: Développement de la production animale</b>	2013-2015	-	1,9	-	-	-	-	0,8	-	-	-	0,5	3,2
	2016-2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total 2013-2017	-	1,9	-	-	-	-	0,8	-	-	-	0,5	3,2
Amélioration de la productivités des système familiaux et communautaires	2013-2015		1,9					0,3				-	2,2
	2016-2017											-	-
	Total 2013-2017		1,9					0,3				-	2,2
Promotion des fermes modernes d'élevage	2013-2015											0,5	0,5
	2016-2017											-	-
	Total 2013-2017											0,5	0,5
Développement de l'élevage non-conventionnel	2013-2015	-	-	-	-	-	-	0,5	-	-	-	-	0,5
	2016-2017											-	-
	Total 2013-2017							0,5				-	0,5
<b>Sous programme 3: Développement de la production halieutique</b>	2013-2015	1,5	-	-	-	2,8	-	-	-	-	-	-	4,3
	2016-2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
	Total 2013-2017	1,5	-	-	-	2,8	-	-	-	-	-	-	4,3
Amélioration de la productivité des captures	2013-2015	1,5				2,8						-	4,3
	2016-2017											-	-
	Total 2013-2017	1,5				2,8						-	4,3
<b>Sous programme 5:</b>	2013-2015	2,6	2,7	0,1	3,2	-	0,1	4,6	0,5	0,5	-	18,4	32,8

Recherche et vulgarisation agricole	2016-2017	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	0,08
	Total 2013-2017	2,6	2,7	0,2	3,2	-	0,1	4,6	0,5	0,5	-	18,4	32,83
Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques	2013-2015								0,2	0,1		8,0	8,3
	2016-2017											-	-
	Total 2013-2017								0,2	0,1		8,0	8,3
Renforcement des capacités des structures de recherche et de diffusion	2013-2015							0,1				-	0,1
	2016-2017											-	-
	Total 2013-2017							0,1				-	0,1
C53: Renforcement des capacités des structures d'appui-conseil et de vulgarisation	2013-2015	2,6	2,7	0,1	3,2		0,1	4,6	0,2	0,4		10,5	24,4
	2016-2017			0,1								-	0,1
	Total 2013-2017	2,6	2,7	0,2	3,2		0,1	4,6	0,2	0,4		10,5	24,5
Sous programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles	2013-2015	1,1	-	-	-	2,0	-	0,7	-	-	-	13,1	16,91
	2016-2017	-	-	-	-	0,7	-	-	-	-	-	-	0,67
	Total 2013-2017	1,1	-	-	-	2,7	-	0,7	-	-	-	13,1	17,6
Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole	2013-2015	0,2				2,0		0,7					2,9
	2016-2017					0,7							0,7
	Total 2013-2017	0,2				2,7		0,7				-	3,6
Poursuite de la réforme du Ministère en charge de l'agriculture et renforcement des capacités humaines et matérielle	2013-2015	0,9										13,1	14,0
	2016-2017											-	-
	Total 2013-2017	0,9										13,1	14,0
TOTAL FINANCEMENT DISPONIBLE	2013-2015	48,8	37,3	76,2	19,6	47,9	41,2	31,8	31,9	4,8	8,6	134,7	482,8
	2016-2017	15,3	12,2	0,1	5,7	17,9	13,3	8,0	10,3	-	5,7	60,0	148,5
	Total 2013-2017	64,2	49,5	76,3	25,4	65,8	54,5	39,8	42,2	4,8	14,3	194,7	631,3
	%	10,2	7,8	12,1	4,0	10,4	8,6	6,3	6,7	0,8	2,3	30,8	100,0

## **Annexe 6: Projection de la production agricole induite par le PNIA**

### Annexe 6.1: Evolution tendancielle de la production agricole en situation de référence (en 1000 tonnes)

Spécifications	Product moyenne 2000- 2002	Product moyenne 2008- 2010	Accroissement annuel tendanciel (%)	Production projetée en 1000 tonnes										
				2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2030	
Tubercules	Manioc	15 103	15 034	- 0,06	15 000	14 991	14 982	14 974	14 965	14 957	14 948	14 940	14 897	14 854
	Igname	86	89	0,43	91	91	91	92	92	93	93	93	95	97
	Patate douce	224	243	1,02	253	256	258	261	264	266	269	272	286	301
	<b>s/total</b>	<b>15 413</b>	<b>15 366</b>	<b>- 0,04</b>	<b>15 343</b>	<b>15 337</b>	<b>15 331</b>	<b>15 325</b>	<b>15 319</b>	<b>15 313</b>	<b>15 307</b>	<b>15 302</b>	<b>15 272</b>	<b>15 243</b>
Céréales	Maïs	1 160,0	1 156	- 0,04	1 154	1 154	1 153	1 153	1 152	1 152	1 151	1 151	1 148	1 146
	Riz paddy	318	317	- 0,04	317	316	316	316	316	316	316	316	315	314
	Sorgho/mil	45	63	4,30	75	78	81	85	88	92	96	100	123	152
	<b>S/total</b>	<b>1 523</b>	<b>1 536</b>	<b>0,11</b>	<b>1 545</b>	<b>1 548</b>	<b>1 550</b>	<b>1 553</b>	<b>1 556</b>	<b>1 559</b>	<b>1 563</b>	<b>1 566</b>	<b>1 587</b>	<b>1 612</b>
Légumineuse et autres produits maraîchers	Haricot/niébé	161	175	1,05	182	184	186	188	190	192	194	196	207	218
	Arachide	367	371	0,14	373	374	374	375	375	376	376	377	379	382
	Courge	29,3	31,3	0,83	32	33	33	33	33	34	34	34	36	37
	Pomme de terre	91	94	0,41	96	96	96	97	97	97	98	98	100	102
	<b>s/total</b>	<b>648</b>	<b>671</b>	<b>0,44</b>	<b>683</b>	<b>686</b>	<b>690</b>	<b>693</b>	<b>696</b>	<b>699</b>	<b>702</b>	<b>705</b>	<b>722</b>	<b>739</b>
Produits de rente	café	45,2	37,4	- 2,34	34	33	32	32	31	30	30	29	26	23
	cacao	6	5,5	- 1,08	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4
	Coton	7,9	4,5	- 6,79	3	3	3	3	3	2	2	2	1	1
	<b>s/total</b>	<b>59,1</b>	<b>47,4</b>	<b>- 2,72</b>	<b>43</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>32</b>	<b>28</b>
Fruits	Bananes plantin	518	490	- 0,69	477	473	470	467	464	460	457	454	438	423
	Banane douce	313	315	0,08	316	316	317	317	317	317	318	318	319	320
	Agrumes	195,1	198,3	0,20	200	200	201	201	202	202	202	203	205	207
	mangues	201,4	208,4	0,43	212	213	214	215	216	217	217	218	223	228
	Ananas	193,6	198,4	0,31	201	201	202	203	203	204	205	205	208	212
	Papayes	209,7	221,8	0,70	228	230	231	233	235	236	238	240	248	257
	fruits de palmes	1067,5	1149,9	0,93	1 193	1 205	1 216	1 227	1 239	1 250	1 262	1 274	1 334	1 398
	<b>S/total</b>	<b>2 698</b>	<b>2 782</b>	<b>0,38</b>	<b>2 827</b>	<b>2 839</b>	<b>2 850</b>	<b>2 862</b>	<b>2 874</b>	<b>2 887</b>	<b>2 899</b>	<b>2 911</b>	<b>2 976</b>	<b>3 045</b>
<b>Total Production végétale</b>	<b>20342</b>	<b>20403</b>	<b>0,04</b>	<b>20 433</b>	<b>20 441</b>	<b>20 448</b>	<b>20 456</b>	<b>20 463</b>	<b>20 471</b>	<b>20 479</b>	<b>20 486</b>	<b>20 525</b>	<b>20 563</b>	
Elavage	Bovin	13	12,2	- 0,79	12	12	12	12	11	11	11	11	10	

	Ovin	2,8	2,8	-	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	Caprins	18,7	18,6	- 0,07	19	19	19	19	19	18	18	18	18	18
	Porcins	24,9	24,1	- 0,41	24	24	24	23	23	23	23	23	23	22
	Volaille	11,6	10,8	- 0,89	10	10	10	10	10	10	10	10	9	9
	<b>Total viandes</b>	<b>71</b>	<b>68,5</b>	- 0,45	67	67	67	66	66	66	65	65	64	62
P. halieutique	Poisson	250	237	- 0,67	231	229	228	226	225	223	222	220	213	206

### Annexe 6.2: Evolution de la Production agricole avec le PNIA (en 1000 tonnes)

Désignation	Accroissement annuel 2013-2015 (%)	Accroissement annuel 2016-2020	Accroissement annuel après 2020 (%)	Production projetée en 1000 tonnes										
				2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2030	
Tubercules	Manioc	3,0	4,0	4,50	16 921	17 429	17 951	18 669	19 416	20 193	21 001	21 841	27 217	33 918
	Ignames	2,5	4,0	5,00	98,2	100,7	103,2	107,3	111,6	116,1	120,7	125,6	160,3	204,5
	Patate douce	3,5	6,0	6,00	278,8	288,6	298,7	316,6	335,6	355,8	377,1	399,7	534,9	715,9
	<b>s/total</b>				<b>17 298</b>	<b>17 818</b>	<b>18 353</b>	<b>19 093</b>	<b>19 863</b>	<b>20 665</b>	<b>21 498</b>	<b>22 366</b>	<b>27 913</b>	<b>34 838</b>
Céréales	Maïs	3,0	6,0	6,50	1 301	1 340	1 380	1 463	1 551	1 644	1 743	1 847	2 531	3 467
	Riz paddy	3,0	6,0	6,50	356,8	367,5	378,5	401,2	425,3	450,8	477,9	506,5	694,0	951
	Sorgho/mil	4,0	6,0	6,00	73,7	76,6	79,7	84,5	89,6	94,9	100,6	106,7	142,8	191
	<b>S/total</b>				<b>1 732</b>	<b>1 784</b>	<b>1 839</b>	<b>1 949</b>	<b>2 066</b>	<b>2 190</b>	<b>2 321</b>	<b>2 460</b>	<b>3 368</b>	<b>4 609</b>
Légumineuse et autres produits maraichers	Haricot/niébé	3,5	4,5	5,00	200,8	207,8	215,1	224,8	234,9	245,5	256,5	268,1	342,1	436,7
	Arachide	2,5	4,5	5,00	409,5	419,8	430,2	449,6	469,8	491,0	513,1	536,2	684,3	873
	Courge	4,0	5,5	5,50	36,6	38,1	39,6	41,8	44,1	46,5	49,1	51,8	67,7	88,4
	Pomme de terre	3,5	6,0	6,00	107,9	111,6	115,6	122,5	129,8	137,6	145,9	154,6	206,9	276,9
	<b>s/total</b>				<b>755</b>	<b>777</b>	<b>801</b>	<b>839</b>	<b>879</b>	<b>921</b>	<b>965</b>	<b>1 011</b>	<b>1 301</b>	<b>1 675</b>
Produits de rente	café	2,5	6,0	6,00	41,3	42,3	43,4	46,0	48,7	51,7	54,8	58,0	77,7	103,9
	cacao	2,5	6,0	6,00	6,1	6,2	6,4	6,8	7,2	7,6	8,1	8,5	11,4	15,3
	Coton	2,0	4,0	4,50	4,9	5,0	5,1	5,3	5,5	5,7	5,9	6,2	7,7	9,6
	<b>s/total</b>				<b>52</b>	<b>54</b>	<b>55</b>	<b>58</b>	<b>61</b>	<b>65</b>	<b>69</b>	<b>73</b>	<b>97</b>	<b>129</b>
Fruits	Bananes plantin	3,0	4,0	5,00	551,5	568,0	585,1	608,5	632,8	658,1	684,5	711,8	908,5	1 160
	Banane douce	2,5	4,0	4,50	347,7	356,4	365,3	379,9	395,1	410,9	427,4	444,4	553,9	690,2
	Agrumes	3,0	4,5	4,50	223,2	229,9	236,8	247,4	258,6	270,2	282,4	295,1	367,7	458,2
	mangues	3,5	5,0	5,00	239,1	247,5	256,2	269,0	282,4	296,6	311,4	327,0	417,3	532,6
	Ananas	3,5	6,0	6,00	227,7	235,6	243,9	258,5	274,0	290,5	307,9	326,4	436,8	584,5
	Papayes	3,0	4,0	5,00	249,6	257,1	264,8	275,4	286,5	297,9	309,8	322,2	411,2	524,9
	fruits de palmes	2,3	4	5,00	1 259	1 288	1 318	1 371	1 426	1 483	1 542	1 604	2 047	2 612
	<b>S/total</b>				<b>3 098</b>	<b>3 183</b>	<b>3 270</b>	<b>3 409</b>	<b>3 555</b>	<b>3 707</b>	<b>3 865</b>	<b>4 030</b>	<b>5 142</b>	<b>6 562</b>
<b>Total Production végétale</b>				<b>22 935</b>	<b>23 616</b>	<b>24 317</b>	<b>25 348</b>	<b>26 424</b>	<b>27 547</b>	<b>28 718</b>	<b>29 940</b>	<b>37 820</b>	<b>47 814</b>	

Production animale	Bovin	3	4,5	5,50	13,7	14,1	14,6	15,2	15,9	16,6	17,4	18,2	23,7	31,0
	Ovin	3	5	5,00	3,2	3,2	3,3	3,5	3,7	3,9	4,1	4,3	5,4	7,0
	Caprins	2,5	5	5,00	20,5	21,0	21,6	22,6	23,8	25,0	26,2	27,5	35,1	44,8
	Porcins	3	6	6,00	27,1	27,9	28,8	30,5	32,3	34,3	36,3	38,5	51,5	69,0
	Volaille	2,5	5	5,00	11,9	12,2	12,5	13,2	13,8	14,5	15,2	16,0	20,4	26,0
	<b>Total viandes</b>				76,5	78,6	80,8	85,0	89,5	94,2	99,2	104,4	136,2	177,8
P. halieut	Poisson	3	4,5	4,5	266,7	274,7	283,0	295,7	309,0	322,9	337,5	352,7	439,5	547,7

Sources : Moyennes calculées à partir des statistiques de la Banque Centrale du Congo et du Service National des Statistiques Agricoles

**Annexe 6.3: Evolution de la production additionnelle agricole en résultant du PNIA (1000 tonnes)**

		Production projetée en 1000 tonnes									
Spéculations		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2030
Tubercules	Manioc	1 921,3	2 437,5	2 968,9	3 695,6	4 450,9	5 236,1	6 052,4	6 901,0	12 320,4	19 063,4
	Ignames	7,7	9,8	11,9	15,6	19,5	23,6	27,8	32,3	65,0	107,2
	Patate douce	25,8	32,9	40,4	55,7	72,0	89,5	108,1	128,0	249,0	415,0
	<b>s/total</b>	<b>1 955,4</b>	<b>2 481,1</b>	<b>3 022,5</b>	<b>3 768,4</b>	<b>4 544,3</b>	<b>5 351,4</b>	<b>6 191,0</b>	<b>7 064,3</b>	<b>12 640,1</b>	<b>19 594,9</b>
Céréales	Maïs	147,1	186,6	227,3	310,6	398,9	492,5	591,6	696,7	1 382,8	2 321,9
	Riz paddy	40,3	51,1	62,3	85,1	109,3	134,9	162,1	190,9	379,0	636,5
	Sorgho/mil	- 0,8	- 1,1	- 1,4	- 0,1	1,4	3,0	4,7	6,6	19,3	38,7
	<b>S/total</b>	<b>186,5</b>	<b>236,6</b>	<b>288,2</b>	<b>395,7</b>	<b>509,6</b>	<b>630,4</b>	<b>758,4</b>	<b>894,2</b>	<b>1 781,0</b>	<b>2 997,0</b>
Légumineuse et autres produits maraîchers	Haricot/niébé	18,4	23,5	28,8	36,6	44,7	53,3	62,3	71,8	135,4	218,9
	Arachide	36,5	46,2	56,2	75,1	94,8	115,4	137,0	159,6	305,2	491,6
	Courge	4,3	5,5	6,7	8,6	10,6	12,8	15,1	17,5	31,9	51,2
	Pomme de terre	12,3	15,7	19,2	25,8	32,7	40,1	48,0	56,3	106,6	174,6
	<b>s/total</b>	<b>71,5</b>	<b>90,9</b>	<b>111,0</b>	<b>146,0</b>	<b>182,9</b>	<b>221,6</b>	<b>262,4</b>	<b>305,2</b>	<b>579,1</b>	<b>936,3</b>
Produits de rente	café	7,3	9,1	10,9	14,3	17,8	21,4	25,2	29,2	52,1	81,2
	cacao	0,8	1,0	1,2	1,7	2,1	2,6	3,1	3,7	6,8	10,9
	Coton	1,5	1,8	2,1	2,5	2,9	3,3	3,7	4,1	6,2	8,5
	<b>s/total</b>	<b>9,5</b>	<b>11,9</b>	<b>14,3</b>	<b>18,5</b>	<b>22,8</b>	<b>27,4</b>	<b>32,1</b>	<b>37,0</b>	<b>65,1</b>	<b>100,7</b>
Fruits	Bananes plantin	74,9	94,8	115,1	141,7	169,3	197,8	227,3	257,9	470,1	736,0
	Banane douce	31,7	40,1	48,8	63,2	78,1	93,7	109,8	126,7	234,8	369,9
	Agrumes	23,3	29,6	36,0	46,3	57,0	68,2	80,0	92,3	162,9	251,3
	mangues	27,2	34,6	42,4	54,3	66,8	80,0	93,9	108,5	194,1	304,6
	Ananas	26,8	34,2	41,8	55,8	70,7	86,5	103,3	121,2	228,4	372,9
	Papayes	21,5	27,4	33,5	42,5	51,9	61,7	71,9	82,6	163,1	267,9
	fruits de palmes	65,9	83,8	102,1	143,5	186,9	232,3	280,0	329,9	712,3	1 214,3
	<b>S/total</b>	<b>271,3</b>	<b>344,4</b>	<b>419,8</b>	<b>547,3</b>	<b>680,7</b>	<b>820,2</b>	<b>966,3</b>	<b>1 119,1</b>	<b>2 165,7</b>	<b>3 516,9</b>
<b>Total Production végétale</b>		<b>2 501,9</b>	<b>3 175,3</b>	<b>3 869,0</b>	<b>4 892,6</b>	<b>5 960,8</b>	<b>7 075,7</b>	<b>8 239,3</b>	<b>9 453,8</b>	<b>17 295,2</b>	<b>27 250,6</b>
Production animale	Bovin	1,9	2,4	2,9	3,7	4,5	5,3	6,1	7,0	13,0	20,7
	Ovin	0,4	0,4	0,5	0,7	0,9	1,1	1,3	1,5	2,6	4,2
	Caprins	2,0	2,5	3,0	4,1	5,3	6,5	7,7	9,1	16,7	26,5
	Porcins	3,4	4,3	5,3	7,1	9,0	11,0	13,2	15,5	29,0	46,8
	Volaille	1,5	1,9	2,3	3,0	3,8	4,5	5,3	6,2	11,0	17,1

	<b>Total viandes</b>	<b>9,2</b>	<b>11,6</b>	<b>14,1</b>	<b>18,7</b>	<b>23,4</b>	<b>28,4</b>	<b>33,7</b>	<b>39,2</b>	<b>72,5</b>	<b>115,5</b>
Poisson		36,0	45,5	55,3	69,5	84,4	99,8	115,8	132,4	226,5	341,7

Sources : Moyennes calculées à partir des statistiques de la Banque Centrale du Congo et du Service National des Statistiques Agricoles

#### Annexe 6.4 : Accroissement annuel et Production additionnelle induits par le PNIA

Désignation	Accroissement annuel en pourcentage			Production additionnelle induite par le PNIA en 1000 tonnes		Objectifs de production avec le PNIA en 1000 tonnes		
	2013-2015	2016-2020	A partir de 2021	2015	2020	2015	2020	
Tubercules	Manioc	3,0	4,0	4,50	2 968,9	6 901,0	17 951	21 841
	Igname	2,5	4,0	5,00	11,9	32,3	103,2	125,6
	Patate douce	3,5	6,0	6,00	40,4	128,0	298,7	399,7
	<b>s/total</b>				<b>3 022,5</b>	<b>7 064,3</b>	<b>18 353</b>	<b>22 366</b>
Céréales	Maïs	3,0	6,0	6,50	227,3	696,7	1 380	1 847
	Riz paddy	3,0	6,0	6,50	62,3	190,9	378,5	506,5
	Sorgho/mil	4,0	6,0	6,00	- 1,4	6,6	79,7	106,7
	<b>S/total</b>				<b>288,2</b>	<b>894,2</b>	<b>1 839</b>	<b>2 460</b>
Légumineuse et autres produits maraîchers	Haricot/niébé	3,5	4,5	5,00	28,8	71,8	215,1	268,1
	Arachide	2,5	4,5	5,00	56,2	159,6	430,2	536,2
	Courge	4,0	5,5	5,50	6,7	17,5	39,6	51,8
	Pomme de terre	3,5	6,0	6,00	19,2	56,3	115,6	154,6
	<b>s/total</b>				<b>111,0</b>	<b>305,2</b>	<b>801</b>	<b>1 011</b>
Produits de rente	café	2,5	6,0	6,00	10,9	29,2	43,4	58,0
	cacao	2,5	6,0	6,00	1,2	3,7	6,4	8,5
	Coton	2,0	4,0	4,50	2,1	4,1	5,1	6,2
	<b>s/total</b>				<b>14,3</b>	<b>37,0</b>	<b>55</b>	<b>73</b>

Fruits <sup>7</sup>	Bananes Plantin	3,0	4,0	5,00	115,1	257,9	585,1	711,8
	Banane douce	2,5	4,0	4,50	48,8	126,7	365,3	444,4
	Agrumes	3,0	4,5	4,50	36,0	92,3	236,8	295,1
	mangues	3,5	5,0	5,00	42,4	108,5	256,2	327,0
	Ananas	3,5	6,0	6,00	41,8	121,2	243,9	326,4
	Papayes	3,0	4,0	5,00	33,5	82,6	264,8	322,2
	fruits de palmes	2,3	4	5,00	102,1	329,9	1 318	1 604
	<b>S/total</b>				<b>419,8</b>	<b>1 119,1</b>	<b>3 270</b>	<b>4 030</b>
<b>Total Production végétale</b>					<b>3 869,0</b>	<b>9 453,8</b>	<b>24 317</b>	<b>29 940</b>
Production animale	Bovin	3	4,5	5,50	2,9	7,0	14,6	18,2
	Ovin	3	5	5,00	0,5	1,5	3,3	4,3
	Caprins	2,5	5	5,00	3,0	9,1	21,6	27,5
	Porcins	3	6	6,00	5,3	15,5	28,8	38,5
	Volaille	2,5	5	5,00	2,3	6,2	12,5	16,0
	<b>Total viandes</b>				<b>14,1</b>	<b>39,2</b>	80,8	104,4
P. halieut	Poisson	3	4,5	4,5	55,3	132,4	283,0	352,7

<sup>7</sup> Les spéculations fruitières listées ne sont pas exclusives et comprendront entre autres aussi l'avocat et le safout.

## **Annexe 7: Rentabilité économique du projet**

### Annexe 7.1: Estimation des recettes et revenus bruts additionnels (en millions USD)

Spéculations		Prix DUS/kg	Recettes additionnelles projetées en millions USD									
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2026	2031
Tubercules	Manioc	0,085	163,3	207,2	252,4	314,1	378,3	445,1	514,5	586,6	1 047,2	1 620,4
	Igname	0,18	1,4	1,8	2,1	2,8	3,5	4,2	5,0	5,8	11,7	19,3
	Patate douce	0,22	5,7	7,2	8,9	12,3	15,8	19,7	23,8	28,2	54,8	91,3
	<b>s/total</b>		<b>170,4</b>	<b>216,2</b>	<b>263,4</b>	<b>329,2</b>	<b>397,7</b>	<b>469,0</b>	<b>543,2</b>	<b>620,5</b>	<b>1 113,7</b>	<b>1 731,0</b>
Céréales	Maïs	0,34	50,0	63,4	77,3	105,6	135,6	167,4	201,1	236,9	470,1	789,4
	Riz paddy	0,4	16,1	20,4	24,9	34,0	43,7	54,0	64,8	76,4	151,6	254,6
	Sorgho/mil	0,33	- 0,3	- 0,4	- 0,5	- 0,0	0,5	1,0	1,6	2,2	6,4	12,8
	<b>S/total</b>		<b>65,8</b>	<b>83,5</b>	<b>101,7</b>	<b>139,6</b>	<b>179,8</b>	<b>222,4</b>	<b>267,5</b>	<b>315,4</b>	<b>628,1</b>	<b>1 056,8</b>
Légumineuse et autres produits maraîchers	Haricot/niébé	1,2	22,0	28,2	34,6	43,9	53,6	63,9	74,8	86,2	162,5	262,6
	Arachide	0,8	29,2	37,0	45,0	60,1	75,8	92,3	109,6	127,7	244,1	393,3
	Courge	0,12	0,5	0,7	0,8	1,0	1,3	1,5	1,8	2,1	3,8	6,1
	Pomme de terre	0,5	6,2	7,9	9,6	12,9	16,4	20,1	24,0	28,2	53,3	87,3
	<b>s/total</b>		<b>57,9</b>	<b>73,7</b>	<b>90,0</b>	<b>117,8</b>	<b>147,1</b>	<b>177,9</b>	<b>210,2</b>	<b>244,1</b>	<b>463,7</b>	<b>749,4</b>
Produits de rente	café	0,2	1,5	1,8	2,2	2,9	3,6	4,3	5,0	5,8	10,4	16,2
	cacao	0,22	0,2	0,2	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	1,5	2,4
	Coton	0,33	0,5	0,6	0,7	0,8	1,0	1,1	1,2	1,3	2,1	2,8
	<b>s/total</b>		<b>2,1</b>	<b>2,6</b>	<b>3,2</b>	<b>4,1</b>	<b>5,0</b>	<b>6,0</b>	<b>7,0</b>	<b>8,0</b>	<b>14,0</b>	<b>21,5</b>
Fruits	Bananes plantin	0,8	59,9	75,8	92,1	113,4	135,5	158,3	181,9	206,3	376,0	588,8
	Banane douce	0,6	19,0	24,1	29,3	37,9	46,9	56,2	65,9	76,0	140,9	221,9
	Agrumes	0,22	5,1	6,5	7,9	10,2	12,5	15,0	17,6	20,3	35,8	55,3
	mangues	0,11	3,0	3,8	4,7	6,0	7,3	8,8	10,3	11,9	21,4	33,5
	Ananas	0,27	7,2	9,2	11,3	15,1	19,1	23,4	27,9	32,7	61,7	100,7
	Papayes	0,09	1,9	2,5	3,0	3,8	4,7	5,5	6,5	7,4	14,7	24,1
	fruits de palmes	0,27	17,8	22,6	27,6	38,7	50,5	62,7	75,6	89,1	192,3	327,9
	<b>S/total</b>		<b>114,0</b>	<b>144,5</b>	<b>175,8</b>	<b>225,1</b>	<b>276,4</b>	<b>329,9</b>	<b>385,7</b>	<b>443,8</b>	<b>842,8</b>	<b>1 352,2</b>
<b>Total Production végétale</b>												
Production animale	Bovin	2,8	5,4	6,8	8,2	10,3	12,5	14,7	17,1	19,5	36,3	57,9
	Ovin	3,2	1,1	1,4	1,7	2,3	2,8	3,4	4,0	4,7	8,5	13,3
	Caprins	3,5	6,9	8,8	10,7	14,5	18,5	22,7	27,1	31,7	58,6	92,8

	Porcins	3	10,2	13,0	15,8	21,2	27,0	33,1	39,6	46,4	86,9	140,5
	Volaille	2,7	4,1	5,1	6,2	8,1	10,1	12,2	14,4	16,7	29,8	46,1
	<b>Total viandes</b>		<b>27,7</b>	<b>35,1</b>	<b>42,6</b>	<b>56,4</b>	<b>71,0</b>	<b>86,2</b>	<b>102,3</b>	<b>119,1</b>	<b>220,1</b>	<b>350,6</b>
Poisson		2	<b>72,0</b>	<b>91,1</b>	<b>110,6</b>	<b>139,1</b>	<b>168,7</b>	<b>199,5</b>	<b>231,5</b>	<b>264,9</b>	<b>453,0</b>	<b>683,3</b>
Total Recettes			510,0	646,7	787,3	1 011,3	1 245,7	1 490,9	1 747,4	2 015,8	3 735,3	5 944,7
Coût des intrants			61,2	77,6	94,5	121,4	149,5	178,9	209,7	241,9	448,2	713,4
Revenu brut			448,8	569,1	692,8	890,0	1 096,2	1 312,0	1 537,7	1 773,9	3 287,1	5 231,4

## Annexe 7.2 : Cash Flow économique en millions USD

I.2

Années	Coût du PNIA	Frais récurrents d'entretien des réalisations supportés par les bénéficiaires (7% du coût d'invest)	Total Coût	Revenu additionnel	cash flow	Sensibilité 15% de diminution de revenus	Sensibilité 15% de diminution de revenus et 10% d'augmentation des coûts
2013	273,7	19,16	292,87	-	- 292,9	- 292,870	- 322,157
2014	547,4	57,48	604,90	448,78	- 156,1	- 223,439	- 283,929
2015	711,6	107,29	818,94	569,06	- 249,9	- 335,238	- 417,132
2016	875,9	168,61	1 044,48	692,78	- 351,7	- 455,611	- 560,059
2017	930,6	233,75	1 164,36	889,96	- 274,4	- 407,900	- 524,336
2018	1 040,1	306,6	1346,7	1 096,20	- 250,4	- 414,880	- 549,546
2019	821,1	364,0	1185,2	1 311,97	126,8	- 69,992	- 188,509
2020	273,7	383,2	656,9	1 537,71	880,8	650,150	584,459
2021		383,2	383,2	1 773,92	1 390,7	1 124,635	1 086,316
2022		383,2	383,2	1 773,92	1 390,7	1 124,635	1 086,316
2023		383,2	383,2	1 773,92	1 390,7	1 124,635	1 086,316
2024		383,2	383,2	1 773,92	1 390,7	1 124,635	1 086,316
2025		383,2	383,2	1 773,92	1 390,7	1 124,635	1 086,316
2026		383,2	383,2	3 287,09	2 903,9	2 410,832	2 372,513
2027		383,2	383,2	3 287,09	2 903,9	2 410,832	2 372,513
2028		383,2	383,2	3 287,09	2 903,9	2 410,832	2 372,513
2029		383,2	383,2	3 287,09	2 903,9	2 410,832	2 372,513
2030		383,2	383,2	3 287,09	2 903,9	2 410,832	2 372,513
2031		383,2	383,2	5 231,36	4 848,2	4 063,457	4 025,138
<b>TRIE</b>					<b>32,6%</b>	<b>25,5%</b>	<b>22,1%</b>

**Annexe 8: Matrice des activités du PNIA RD Congo 2013-2020**

### Matrice des activités du PNIA RD Congo 2013-2020

Activités	Unités	Quantité	Coût Unitaire (1000 USD)	Coût total (millions USD)
<b>SOUS-PROGRAMME 1 : PROMOTION DES FILIERES VEGETALES</b>				<b>2 128,6</b>
<b>Composante 1 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules, horticulture)</b>				<b>696,0</b>
<b>Actions 1.1 : Production et distribution de semences et de matériels végétal certifiés (boutures et semences)</b>				<b>86,0</b>
Evaluation des besoins en semences et en matériels appropriés	forfait/an	8	200	1,6
Appui à la production de semences de base et de prébase	forfait/an	8	5 000	40,0
Sensibilisation, choix et appui à l'installation des agris-multiplicateurs	forfait/an	8	500	4,0
Inspection au champs et contrôle de qualité	forfait/an	8	300	2,4
Appui à la production, au calibrage et à la certification des semences et matériel végétal améliorés	forfait/an	8	4 500	36,0
Promotion/sensibilisation pour l'utilisation et appui à l'acquisition de semences certifiées de qualité	forfait/an	8	250	2,0
<b>Actions 1.2 : Approvisionnement et distribution d'intrants modernes de production</b>				<b>610,0</b>
Evaluations de besoins en intrants	forfait/an	8	200	1,6
Organisation du système d'approvisionnement et de distribution d'intrants	forfait/an	8	1000	8,0
Identification des acteurs privés intervenant et amélioration de l'environnement économique d'approvisionnement et de distribution des intrants	forfait	1	400	0,4
Renforcement de capacités des acteurs (privés, organisations des producteurs) en maîtrise d'itinéraires techniques de production	forfait/an	8	10 000	80,0
Appui à la construction et à la réhabilitation et infrastructures et équipements de stockage	nb	6 000	40	240,0
Mise en place d'un dispositif de contrôle qualité des intrants de production				-
Mise en place d'un fonds de subvention/crédit pour faciliter l'accès aux intrants (engrais, pesticides, semences, matériel végétal)	forfait/an	8	35 000	280,0

<b>Composante 2 : valorisation des ressources naturelles de base</b>				<b>441,4</b>
<b>Action 2.1 : Appui à la mobilisation et la gestion durables des ressources en eau pour l'agriculture</b>				<b>265,7</b>
Identification et élaboration d'un plan directeur de mobilisation des ressources en eau	forfait	1	550	0,6
Aménagement des bas-fonds, des retenues d'eau, des plaines alluviales et des ouvrages de captage des sources d'eau	ha	25 000	6	150,0
Réhabilitation des bas-fonds, des retenues d'eau, des plaines alluviales et des ouvrages de captage des sources d'eau	ha	10 000	2,5	25,0
Protection des berges de cours d'eau et aménagements de seuils	nb d'ouvrages	150	350	52,5
Appui à la réalisation des ouvrages de défense et restauration des sols (DRS) et conservation des eaux et des sols (CES)	nb de sites	50	350	17,5
Appui à la mise en valeur des sites aménagés	hectares/an	35 000	0,5	17,5
Structuration des Organisations des producteurs pour un aménagement et une gestion durables des sites	nb	1 000	1	1,0
Lutte contre les plantes aquatiques envahissantes	forfait/an	8	200	1,6
<b>Actions 2.2 : Promotion de la Gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)</b>				<b>42,1</b>
Mise en place d'un cadre gestion concertée et participative foncière	forfait/an	8	1 000	8,0
Elaboration d'un plan de gestion durable des terres selon les différentes zones agro-écologiques	forfait	1	500	0,5
Sélection des sites et des Organisations des producteurs éligibles et formation auxiliaires villageois	forfait	1	450	0,5
Mise en place et appui au fonctionnement des champs écoles d'apprentissage GIFS	sites	400	50	20,0
Formation des organisations des producteurs en matière de GIFS	nb OP	3 000	0,5	1,5
Appui à l'amendement organisation des exploitations (mise en place de compostières, de fosses fumières, etc.)	nb OP	2500	0,3	0,8
Suivi des parcelles individuelles	forfait/an	8	800	6,4
Organisation des journées portes ouvertes	forfait/an	8	65	0,5
Promotion des bonnes pratiques de gestion et de conservation de la terre (labours zéro, lutte intégrée contre les organismes nuisibles) et l'agriculture biologique	forfait/an	8	500	4,0
<b>Action 2.3 : Promotion de l'agro-foresterie</b>				<b>95,7</b>
Sélection des zones et exploitants éligibles	forfait	1	60	0,1
Choix du matériel végétal adapté	forfait	1	50	0,1
Appui à l'installation de pépiniéristes villageois et privés	nb	4 000	1,4	5,6
Fourniture de plants, encadrement technique organisationnel des agriculteurs	ha	75 000	0,5	37,5
Réalisation des plantations, suivi et entretien des plantations	ha	75 000	0,7	52,5
<b>Action 2.4 : Aménagements forestiers</b>				<b>38,0</b>
Appui à la régénération naturelle assistée des formations forestières dégradés avec densification en plants fertilitaires	ha	200 000	0,05	10,0

Plantation d'arbres de protection de flancs de montagnes contre l'érosion des sols et l'ensablement des cours d'eau et de retenues d'eau	ha	50 000	0,15	7,5
Aménagement des forêts communautaires	ha	150 000	0,07	10,5
Promotion du reboisement privé et villageois	ha	25 000	0,2	5,0
Promotion des activités génératrices de revenus dans les formations forestières (valorisation des produits non ligneux)	forfait/an	8	120	1,0
Sensibilisation et implication des riverains à la protection des ressources forestières	forfait/an	8	500	4,0
<b>Composante 3 : Mécanisation agricole</b>				<b>227,0</b>
<b>Action 3.1 : Promotion de la traction animale</b>				<b>30,2</b>
Appui à la mise en place de noyaux d'élevage adapté à traction animale	Forfait/an	8	800	6,4
Promotion de l'installation/réhabilitation d'unités de fabrication de matériels de culture attelée	nb	10	2000	20,0
Création de centres de dressage et appui des animaux de trait et formation de producteurs	nb	100	10	1,0
Appui à l'installation des artisans réparateurs de matériels de traction	nb	200	2	0,4
Mise en place d'un fonds de crédit subvention pour faciliter des exploitants à l'attelage	nb d'attelage	1500	1,6	2,4
<b>Action 3.2 : Promotion de la motorisation</b>				<b>196,8</b>
Etude d'impacts de la motorisation sur l'environnement en fonction des zones agro-écologiques	forfait	1	120	0,1
Acquisition de tracteurs et autres unités motorisation y compris des accessoires	forfait/an	8	20 000	160,0
Essouchage de la terre	forfait/an	8	2000	16,0
Création/réhabilitation de centres de formation des tractoristes	nb	6	600	3,6
Formation de mécaniciens et leur équipement en outillage de réparation	nb	75	4	0,3
Organisation et renforcement des opérateurs privés pour une gestion des unités de motorisation	forfait/an	8	350	2,8
Réalisation des infrastructures d'abris et de stockage	forfait	1	2000	2,0
Création de centres pilotes de mécanisation agricole	nb	3	4 000	12,0
<b>composante 4 : développement des cultures de rente et horticoles et des plantations fruitières</b>				<b>188,8</b>
<b>Action 4.1 : Promotion des cultures pérennes de rente (café, cacao, coton, palmier à huile, etc)</b>				<b>104,0</b>
Production et fourniture de matériel végétal amélioré	forfait/an	8	1000	8,0
Réhabilitation et densification des plantations existantes	forfait/an	8	3 000	24,0
Création de nouvelles plantations	forfait/an	8	5 000	40,0
Appui au renforcement des capacités des OP intervenant dans la filière et à leur structuration en coopératives	forfait/an	8	4 000	32,0
<b>Action 4.2 : Promotion des plantations fruitières (ananas, agrumes, bananier avocat, mangues, papaye)</b>				<b>57,6</b>
Production et fourniture de matériel végétal amélioré	forfait/an	8	2000	16,0

Encadrement technique et organisationnel pour la mise en place des plantations	forfait/an	8	4000	32,0
suivi des entretiens	forfait/an	8	1200	9,6
<b>Action 4.3 : Promotion du maraîchage en zone urbaine et périurbaine</b>				<b>27,2</b>
Indentification et cartographie des zones à forte potentialité horticole et élaboration d'un plan directeur de leur exploitation.	forfait	1	150	0,2
Etude de la situation juridique des sites maraîchers en rapport avec le code de l'urbanisme, proposition des mesures de sécurisation foncière	forfait	1	80	0,1
Appui à la mise en place d'un circuit adapté d'approvisionnement en semences, engrais, pesticides, matériel et outillage de maraîchage	forfait/an	8	600	4,8
Formation des techniciens et des maraîchers sur l'utilisation raisonnée des engrais et pesticides	nb	7 000	2	14,0
Promotion de l'installation des unités de compostage autour des grandes agglomérations	forfait/an	8	300	2,4
Appui à l'aménagement des périmètres maraîchers hors toutes zones de contamination	ha	1000	5	5,0
Renforcement des capacités d'organisation et de gestion des groupements maraîchers	nb	120	5	0,6
Gestion de la qualité de l'eau de l'arrosage des cultures maraîchères	forfait/an	8	20	0,2
<b>Composante 5 : Valorisation des produits végétaux</b>				<b>69,6</b>
<b>Action 5.1 : Réduction des pertes post récolte et mise en mise en place des infrastructures de séchage et de stockage</b>				<b>20,8</b>
Renforcement des capacités des groupements de production agricole en matière de techniques post récolte	forfait/an	8	500	4,0
Recensement et appui à la vulgarisation des techniques individuelles ou artisanales performantes de transformation et de conservation des produits horticoles	forfait/an	8	500	4,0
Dotation des OP de grande taille en aires de séchage et équipements (bâches)	forfait/an	8	1600	12,8
<b>Action 5.2 : Promotion des systèmes de transformation de céréales ( maïs, riz) du manioc et d'horticulture</b>				<b>33,8</b>
Formation technique des opérateurs en battage et décorticage des céréales, en fabrication de produits dérivés de manioc et en transformation de fruits et légumes	forfait/an	8	500	4,0
Mise en place et formation des unions d'OP en principes coopératifs et en maintenance préventive des équipements	nb	2500	0,5	1,3
Dotation des OP de céréales en décortiqueuse, batteuses, calibreuses, etc.	nb	1000	10	10,0
Dotation des Organisations de transformatrices de manioc en râpeuses, presses équipées de moteurs, calibreuses, etc.	nb	1000	10	10,0
Dotations en fonds de roulements pour l'acquisition de matières premières et autres intrants	forfait/an	8	1000	8,0
Vulgarisation des techniques performantes de transformation et de conservation des produits horticoles	forfait/an	500	1	0,5
<b>Action 5.3 : Promotion de petites et moyennes unités de transformation agro-alimentaires</b>				<b>15,0</b>
Recensement et évaluation des coûts de réhabilitation des petites unités de transformation de fruits et légumes existantes	forfait	1	125	0,1
Réhabilitation et construction de petites et moyennes unités de fruits et légumes	nb	150	75	11,3
Formation des opérateurs (Op et privés) en techniques de transformation, en gestion et marketing	forfait/an	150	3	0,5

Appui en approvisionnement en matières premières et autres intrants	forfait/an	8	400	3,2
<b>Composante 6 : Désenclavement des zones de production agricoles</b>				<b>399,6</b>
<b>Action 6.1 : Ouverture et réhabilitation des voies de déserte agricole</b>				<b>382,0</b>
Identification des zones à forte potentiel agricole enclavées et des zones prioritaires à désenclaver et réalisation des études d'exécution	km	8 000	12	96,0
Réalisation des entretiens localisés et réhabilitation des pistes rurales existantes	km	8 000	7	56,0
Ouverture de nouvelles pistes rurales	km	8 000	25	200,0
Réalisation des ouvrages d'art (ponceaux, dalots) et l'aménagement (balisage) de tronçons de petites voies navigables	forfait	1	30 000	30,0
<b>Action 6.2 : Lobbying et entretien des pistes</b>				<b>17,6</b>
Conception et mise en œuvre d'une stratégie concertée et participative d'entretien des pistes agricole	forfait/an	8	80	0,6
Sensibilisation et formation des usagers et des riverains pour assurer l'entretien des pistes de déserte agricole	forfait/an	8	1000	8,0
Equiper les brigades de cantonniers en moyens d'entretien périodique des pistes	nb	350	25	8,8
Lobbying auprès du ministère chargé des travaux publics pour l'aménagement, le rechargement et le reprofilage des routes connectées aux pistes rurales d'évacuation des produits agricoles	forfait	1	200	0,2
<b>Composante 7 : Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles</b>				<b>106,2</b>
<b>Action 7.1 : Renforcement des équipements et infrastructures de mise en marché</b>				<b>90,0</b>
Réhabilitation et Constructions de hangars de marchés dans les centres secondaires et zones d'approvisionnement des produits agricoles	nb de marchés	350	150	52,5
Construction des magasins et autres infrastructures et équipements d'accompagnement	nb	1000	35	35,0
Organisation et équipement des marchés à bétail	nb	50	50	2,5
<b>Action 7.2 : Renforcement des capacités organisationnelles et juridiques de mise en marché</b>				<b>16,2</b>
Organisation et appui en gestion des associations des commerçants dans les principaux marchés	forfait/an	8	500	4,0
Appui à l'amélioration de la qualité et de la présentation des produits vendus	forfait/an	8	700	5,6
Formation des associations des vendeurs en lobbying, en négociation et en calcul de coûts de revient des produits	forfait/an	8	800	6,4
Elaboration des textes réglementaires au plan national et communautaire qui favorise la fluidité de la circulation des produits agricoles et animaux	forfait/an	1	160	0,2
<b>Sous- programme 2 : Développement de la production animale</b>				<b>652,1</b>
<b>Composante 1: Amélioration de la productivité des systèmes familiaux et communautaires d'élevage</b>				<b>319,7</b>
<b>Action 1.1 : Approvisionnement des élevages en géniteurs performants et adaptés au changement climatique</b>				<b>30,8</b>
Identification, sélection et caractérisation des paramètres zootechniques des noyaux d'élevage villageois, pouvant servir de noyaux de production de géniteurs (bovins, petits ruminants, porcins)	forfait/an	8	600	4,8

Appui à la mise en place de noyaux d'élevage de géniteurs au niveau villageois (bovins, ovins, caprins, porcin)	forfait/an	8	650	5,2
Appui à l'importation et à l'approvisionnement de géniteurs adaptés aux conditions agro-écologiques des provinces	forfait/an	8	500	4,0
Facilitation de l'acquisition de géniteurs par les élevages familiaux	forfait/an	8	1100	8,8
Suivi zootechnique des noyaux villageois d'élevage de géniteurs	forfait/an	8	1000	8,0
<b>Action 1.2 : Amélioration de l'alimentation et de l'abreuvement des animaux</b>				<b>78,2</b>
Formation des éleveurs en formulation d'aliments pour bétail	forfait/an	8	1000	8,0
Appui à l'aménagement de pâturages améliorés et enrichissement de pâturages naturels par espèces fourragères légumineuses	forfait/an	8	900	7,2
Appui à la réhabilitation et à la création des unités de fabrication d'aliments pour bétail et de provendes	nb	30	500	15,0
Mise en place d'un mécanisme de facilitation de l'accès aux éleveurs des provendes	forfait/an	8	6 000	48,0
<b>Action 1.3 : Appui à une couverture sanitaire adéquate des animaux</b>				<b>166,2</b>
Elaboration et suivi de l'application d'un plan de prophylaxie sanitaire et d'hygiène animale	forfait/an	8	1250	10,0
Appui à l'installation des vétérinaires privés	forfait/an	8	500	4,0
Formation, équipement et installation des auxiliaires villageois d'élevage	nb	8000	3	24,0
Organisation régulière des campagnes de vaccination et de prophylaxie sanitaire	forfait/an	8	8 000	64,0
Réhabilitation et construction des postes de contrôle vétérinaires	nb	400	100	40,0
Facilitation de l'accès aux produits vétérinaires pour les élevages familiaux	forfait/an	8	3 000	24,0
Amélioration de la législation en matière de santé animale	forfait	1	220	0,2
<b>Action 1.4 : Amélioration de l'habitat</b>				<b>23,1</b>
Conception des modèles simples de pac à bétail, d'étables, de bergeries, de porcheries et de poulaillers, valorisant les matériaux locaux à vulgariser auprès de systèmes familiaux d'élevage	forfait	1	100	0,1
Sensibilisation et Vulgarisation des modèles d'habitats simples	nb	10 000	2	20,0
Appui à la production de compost/fumier dans les habitats	nb	15 000	0,2	3,0
<b>Action 1.5 : Structuration des organisations d'éleveurs</b>				<b>21,4</b>
Appui à l'émergence et à la structuration des organisations de base d'éleveurs	nb	3000	2	6,0
Renforcement des capacités de gestion des organisations d'éleveurs	nb	3000	3	9,0
Formation des représentants des organisations d'éleveurs à la maîtrise des itinéraires techniques zootechniques et de reproduction	nb	3000	2	6,0
Mise en place en place des faîtières organisations professionnelles d'élevage	nb	40	10	0,4
<b>Composante 2 : Promotion des fermes modernes d'élevage</b>				<b>182,8</b>
<b>Action 2.1 Développement et réhabilitation des ranchings bovins</b>				<b>80,4</b>
Diagnostic des ranchs bovins existants et élaboration d'un programme de relance	forfait	1	350	0,4

Réhabilitation des infrastructures d'élevage, aménagement des pâturages	forfait/an	8	8000	64,0
Approvisionnement en géniteurs, suivi sanitaire et zootechnique	forfait/an	8	2000	16,0
<b>Action 2.2 : Appui à la réhabilitation et à la création des fermes modernes d'élevage d'ovins, de caprins et de porcins</b>				<b>9,0</b>
Accompagnement des porteurs de projets privés à l'élaboration de dossiers de projets bancables	nb	600	3	1,8
Appui à la recherche de financement	nb	600	1	0,6
Appui à l'installation des fermes privées semi-intensives d'embouche ovine, caprine et porcine	nb	500	10	5,0
Promotion de l'utilisation efficiente des résidus de récolte et des sous- produits agro-industriels (drèches de brasseries, sons de riz et de blé, mélasse )	forfait/an	8	200	1,6
<b>Action 2.3 : Appui au développement d'aviculture moderne (pondeuses et de poulets de chairs)</b>				<b>93,5</b>
Promotion des fermes d'élevage de parentales de volailles pour la production de poussins d'un jour	nb	15	1 500	22,5
Appui à la création et l'équipement de poulaillers modernes	nb	700	80	56,0
Formation des aviculteurs aux techniques de l'aviculture moderne, d'organisation et de gestion des exploitations	forfait/an	8	700	5,6
Appui à l'organisation des aviculteurs pour faciliter l'accès aux intrants et au matériel technique vétérinaire	forfait/an	8	500	4,0
Promotion des faîtières d'organisations professionnelles d'aviculteurs modernes	nb	35	10	0,4
Appui à la mise en place d'unités de production d'aliments de volailles (provendes)	nb	10	500	5,0
<b>Composante 3 : Développement de l'élevage non conventionnel</b>				<b>9,9</b>
<b>Action 3.1 : Promotion de l'aulacodiculture</b>				<b>0,6</b>
Etude de caractérisation des races	forfait	1	40	0,0
Appui à l'installation des fermes privées	nb	100	1,2	0,1
Encadrement technique et sanitaire	forfait/an	8	50	0,4
<b>Action 3.2 : Promotion de l'apiculture</b>				<b>4,0</b>
Identification des sites mellifères	forfait	1	80	0,1
Equipements des apiculteurs en ruches et autres matériels de récolte	nb d'apic	1000	0,9	0,9
Equipement en matériel de traitement du miel	nb	60	10	0,6
Appui-accompagnement technique, organisationnel et en gestion des apiculteurs	forfait/an	8	300	2,4
<b>Action 3.3 : Promotion de la cuniculiculture et de l'élevage de chenille</b>				<b>5,4</b>
Appui à l'installation des éleveurs	nb	350	4	1,4
Encadrement technique et zoo-sanitaire	forfait/an	8	300	2,4
Appui organisationnel et en gestion	forfait/an	8	200	1,6
<b>Composante 4: Transformation des produits animaux</b>				<b>139,6</b>

<b>Action 4.1 : Renforcement de capacités des acteurs intervenant</b>				<b>23,9</b>
Formation des bouchers et charcutiers en techniques améliorées d'abattage, aux règles d'hygiène, normes de qualité et aux techniques de gestion des abattoirs et de boucheries	forfait/an	8	400	3,2
Appui en organisation et en gestion des bouchers et charcutiers	forfait/an	8	650	5,2
Création de centres de formation en traitements de produits carnés	nb	11	500	5,5
Appui à la valorisation des déchets d'abattage (compost, biogaz, etc.)	forfait/an	8	700	5,6
Formation des opérateurs pour le respect des normes de qualité ;	forfait/an	8	200	1,6
Mise en place d'un dispositif adéquat de contrôle de la qualité des viandes et d'inspection vétérinaire	forfait/an	8	350	2,8
<b>Action 4.2 : Réhabilitation et construction d'abattoirs</b>				<b>103,3</b>
Etat des lieux des abattoirs et élaboration d'un programme national de réhabilitation et de construction de chambres froides	forfait	1	300	0,3
Construction et réhabilitation d'abattoirs modernes dans les chefs lieux de provinces (chambres froids et fabriques de glaces, aires d'abattage, camions frigorifiques, etc.)	nb	11	5 000	55,0
Réhabilitation et construction d' abattoirs secondaires	nb	32	1 500	48,0
<b>Action 4.3 : Mise en place des réseaux locaux de collecte et de transformation de lait</b>				<b>12,4</b>
Réalisation d'une étude de faisabilité	forfait	1	400	0,4
Mise en place du réseau et renforcement des capacités des acteurs impliqués	forfait/an	8	200	1,6
Appui en infrastructures et équipement de traitement et conservation du lait	forfait	1	2000	2,0
Appui en moyens de collecte et de distribution du lait	forfait	8	800	6,4
Suivi technique et sanitaire	forfait/an	8	250	2,0
<b>Sous-programme 3: Développement de la production halieutique</b>				<b>169,2</b>
<b>Composante 1 : Amélioration de la productivité des captures</b>				<b>157,0</b>
<b>Action 1.1 : Promotion de la pêche maritime et continentale</b>				<b>101,0</b>
Réalisation d'une enquête sur les conditions de vie des pêcheurs et mareyeurs et leurs besoins d'appui	forfait	1	200	0,2
Sensibilisation et information des communautés de pêcheurs sur les dangers liés à l'utilisation de matériels prohibés et évaluation de leurs besoins d'appui	forfait/an	8	800	6,4
Renforcement et/ou appui à l'émergence des comités de plage et coopératives maritimes et fluviaux et des associations des mareyeuses en techniques d'organisation et de gestion	forfait/an	8	650	5,2
Formation des communautés des pêcheurs en techniques adaptées de pêche	forfait/an	8	1000	8,0
Appui aux pêcheurs en équipements de captures performants(moteurs hors bord, pirogues, filets)	forfait/an	8	10 000	80,0
Identification et protection de zones de frayères favorisant la reproduction des poissons	forfait/an	8	150	1,2

<b>Action 1.2 : Promotion de l'aquaculture et de la pisciculture</b>				<b>44,6</b>
Elaboration d'un plan national de développement de l'aquaculture et de la pisciculture	forfait	1	160	0,2
Recensement, réhabilitation et aménagement de centres d'alevinage	forfait	1	2000	2,0
Recensement, réhabilitation et aménagement des étangs piscicoles et des retenues d'eau à buts multiples entre autres halieutiques	forfait/an	8	3000	24,0
Appui aux pisciculteurs en acquisition d'alevins et d'alimentation	forfait/an	8	1500	12,0
Formation des pisciculteurs familiaux et commerciaux en techniques piscicoles appropriées et en gestion	forfait/an	8	500	4,0
Renforcement des capacités du personnel des centres d'alevinage	forfait/an	8	300	2,4
<b>Action 1.3 : Surveillance et gestion concertée des plans d'eau</b>				<b>11,5</b>
Réalisation d'une enquête cadre sur les plans d'eau, en complément à celle réalisée sur le lac Tanganyika en 2011	forfait	1	500	0,5
Mise en place d'un dispositif d'évaluation des ressources halieutique des plans d'eau	forfait/an	8	350	2,8
Elaboration d'une réglementation appropriée sur la pêche	forfait	1	150	0,2
Mise en place d'un dispositif de suivi de la réglementation et renforcement de la surveillance	forfait/an	8	1000	8,0
<b>Composante 2: Conservation/transformation des produits halieutiques</b>				<b>12,2</b>
<b>Action 2.1 : Renforcement des capacités des parties prenantes</b>				<b>3,2</b>
Formation des formatrices pour le respect des normes de qualité ;	forfait/an	8	200	1,6
Formation des formatrices sur les techniques de transformation et de conservation des poissons (salaison, fumage, séchage);	forfait/an	8	200	1,6
<b>Action 2.2 : Renforcement des capacités de conservation et de transformation</b>				<b>9,0</b>
Construction des débarcadères dans les zones à forte production halieutique	nb	12	250	3,0
Dotation des formatrices de kits d'équipements de séchage et de fumage de poissons	nb	1000	1	1,0
Mise en place des installations de froid (chambres froides et fabrique de glace) dans les zones à forte production halieutique	nb	20	200	4,0
Equiperment des pêcheurs en caisses isothermes ;	nb	1000	1	1,0
<b>Sous-programme 4 : Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques</b>				<b>536,9</b>
<b>Composante 1 : Mise en place et renforcement d'un système d'informations et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire</b>				<b>318,2</b>
<b>Action 1.1 : Mise en place d'un système d'informations sur les marchés et les productions agricoles</b>				<b>30,2</b>
Etat des lieux du système d'information actuel sur les marchés et les productions agricoles	forfait	1	300	0,3
Elaboration d'un système d'information sur les marchés (SIM) et les productions agricoles	forfait	1	300	0,3

Mise en place et appui au fonctionnement du SIM au suivi des filières agricoles	forfait/an	8	2000	16,0
Echantillonnage, collecte, traitement et archivage des données	forfait/an	8	1 200	9,6
Diffusion des informations à travers des canaux appropriés au regard des cibles à atteindre	forfait/an	8	500	4,0
<b>Action 1.2 : Mise en place d'un système d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire et pour prévenir les risques climatiques</b>				<b>288,0</b>
Renforcement des mécanismes de collecte des données statistiques sur la production végétale, animale et halieutique en rapport avec les mécanismes d'alerte précoce	forfait	1	3000	3,0
Evaluation annuelle de la campagne agricole	forfait/an	8	350	2,8
Etablissement de bilans alimentaire annuels tant au niveau provincial que national à la fin de chaque campagne agricole pour mieux orienter les interventions	forfait/an	8	150	1,2
Etablissement au niveau de chaque province et au niveau national d'un plan de contingences en cas de calamités et de famine	forfait/an	1	1000	1,0
Mise en place/ renforcement des capacités d'une Plate-forme Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes en système d'alerte précoce (météo, cartographie des zones agro écologiques, risques de catastrophes, utilisation des terres, etc.).	forfait/an	8	5000	40,0
Appui à l'opérationnalisation et au renforcement de capacité des services météorologiques dans les provinces et au niveau national	forfait/an	8	12 000	96,0
Appui à l'amélioration des prévisions et produits climatiques et agro-météorologique	forfait/an	8	10 000	80,0
Renforcements des structures de cartographie et d'hydrologie	forfait/an	8	8 000	64,0
<b>Composante 2: Lutte contre la malnutrition</b>				<b>29,0</b>
<b>Action 2.1 : Renforcement du degré de prise de conscience des parties prenantes en milieu rural sur l'importance d'une bonne nutrition dans la préservation de la santé</b>				<b>12,6</b>
Sensibilisation et diffusion de messages ciblés pour la lutte contre la malnutrition	forfait/an	8	350	2,8
Vulgarisation des directives volontaires de la FAO pour atteindre progressivement la sécurité alimentaire par le droit à l'alimentation	forfait/an	8	25	0,2
Sensibilisation des décideurs et des structures d'appui au développement sur la nécessité d'intégrer le volet nutrition dans l'appui aux producteurs	forfait/an	8	400	3,2
Intégration du volet nutrition dans les curricula de formation des élèves et des agents d'appui au monde rural	forfait/an	8	800	6,4
<b>Action 2.2 : Promotion des actions visant l'amélioration de la nutrition</b>				<b>16,4</b>
Recherche sur l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits agricoles locaux	forfait/an	8	500	4,0
Redynamisation et renforcement des activités de contrôle pour la promotion de la croissance des enfants malnutris	forfait/an	8	500	4,0
Appui à la mise en place de réseaux de femmes pour la promotion des bonnes pratiques nutritionnelle en produits locaux	forfait/an	8	450	3,6
Promotion de l'utilisation de produits locaux de haute valeur nutritive dans le cadre de l'aide alimentaire	forfait/an	8	600	4,8
<b>Composante 3 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire et organisation des réserves stratégiques</b>				<b>189,7</b>

<b>Action 3.1 : Renforcement des systèmes nationaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité</b>				<b>5,7</b>
Renforcement des capacités institutionnelles de coordination et d'analyse de la vulnérabilité au niveau national	forfait/an	8	500	4,0
Réalisation des enquêtes nutritionnelles et de vulnérabilité au niveau des territoires	forfait	1	1000	1,0
Appui à l'organisation des ateliers provinciaux et nationaux d'analyse de la vulnérabilité et	forfait	1	700	0,7
Mise en place du système d'informations et de cartographie de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité (SICIAV)	forfait/an	8	800	6,4
<b>Action 3.2 : Appui à la mise en adéquation de l'aide alimentaire d'urgence</b>				<b>7,2</b>
Mise en place de comités d'aide alimentaire au niveau des territoires	forfait/an	8	150	1,2
Renforcement des capacités des territoires pour la coordination et la gestion de l'aide alimentaire	forfait/an	8	500	4,0
Analyse de la valeur nutritionnelle de chaque produit alimentaire fourni	forfait/an	8	250	2,0
<b>Action 3.3 : Organisation des réserves stratégiques</b>				<b>176,8</b>
Evaluation des besoins en réserves stratégiques nationales	forfait/an	8	40	0,3
Constitution de stock national de sécurité alimentaires avec les productions locales et les importations	forfait/an	8	7 000	56,0
Mise en place des unités de réserves stratégiques pour lutter contre la disette par province et la promotion de l'utilisation de produits locaux à haute valeur nutritive dans le cadre de l'aide alimentaire	forfait/an	8	15 000	120,0
Formation et organisation des parties prenantes	forfait/an	8	60	0,5
<b>Sous-programme 5: Recherche et Vulgarisation agricoles</b>				<b>543,1</b>
<b>Composante 1: Gestion des connaissances et développement des innovations technologiques</b>				<b>142,3</b>
<b>Actions 1.1 : Gestion des connaissances</b>				<b>15,5</b>
Mise en place d'un système d'information géographique (SIG)	forfait	1	4000	4,0
Elaboration des cartes de vulnérabilités des ressources naturelles (sols, végétaux et ressources en eau aux effets du changement climatique	forfait	1	5000	5,0
Délimitation et cartographie des bassins versant , périmètres et blocs de production	forfait	1	2 500	2,5
Etude de la typologie des sols et d'aptitudes culturales selon les zones agro-éco-géographiques	forfait	1	4 000	4,0
<b>Action 1.2 : Développement de nouveaux matériels génétiques des espèces végétales, animales et halieutiques</b>				<b>97,6</b>
Sélection des génotypes performants	forfait/an	8	1000	8,0
Reconstitution et maintien de la banque de gènes des principales spéculations ;	forfait/an	8	1200	9,6
Mise en place des tests multi locaux d'adaptabilité ;	forfait/an	8	4 000	32,0
Elaboration des fiches techniques des itinéraires techniques de cultures ;	forfait/an	8	200	1,6
Production des semences de pré base et de base ;	forfait/an	8	3000	24,0

Production de géniteurs et alevins performants ;	forfait/an	8	2 500	20,0
Essai exploratoire sur les OGM.	forfait/an	8	100	0,8
Tests sur l'adaptation et la résilience des espèces, végétales, et halieutique au changement climatique	forfait/an	8	200	1,6
<b>Action 1.3 Développement des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols</b>				<b>12,0</b>
Caractérisation de l'état de la fertilisation actuelle des sols ;	forfait/an	8	300	2,4
Essais de fertilisation organo-minérale ;	forfait/an	8	300	2,4
Tests des méthodes de conservation des eaux et du sol ;	forfait/an	8	300	2,4
Essais de rationalisation des rotations culturales ;	forfait/an	8	300	2,4
Tests des techniques de jachères améliorées ;	forfait/an	8	300	2,4
<b>Action 1.4 : Développement des technologies intégrées de protection phytosanitaire et zoosanitaire</b>				<b>8,0</b>
Tests des méthodes de lutte contre les mauvaises herbes ;	forfait/an	8	250	2,0
Tests des méthodes de lutte contre les insectes et maladies des espèces végétales ;	forfait/an	8	250	2,0
Recherche sur les nouvelles maladies animales ;	forfait/an	8	250	2,0
Lutte contre les plantes envahissantes des cours d'eau	forfait/an	8	250	2,0
<b>Action 1.5 : Développement des technologies de transformation des produits agricoles, carnés et halieutiques</b>				<b>9,2</b>
Tests des méthodes de transformation améliorée des produits végétaux et animaux ;	forfait/an	8	250	2,0
Tests des méthodes d'amélioration du conditionnement et de conservation des tubercules, des racines, des fruits et légumes;	forfait/an	8	300	2,4
Tests des méthodes de lutte contre les ravageurs des stocks	forfait/an	8	150	1,2
Tests des méthodes d'amélioration du conditionnement et de conservation des produits halieutiques.	forfait/an	8	150	1,2
Recherche en nutrition, technologie alimentaire et qualité des produits	forfait/an	8	150	1,2
Recherche sur l'hygiène et l'alimentation des ménages ;	forfait/an	8	150	1,2
<b>Composante 2 : Renforcement des capacités des structures de recherche et de diffusion</b>				<b>273,5</b>
<b>Action 2.1 : Renforcement des capacités des structures de recherche</b>				<b>252,2</b>
Mise en place d'un cadre de concertation entre le ministère de la recherche scientifique et le ministère de l'agriculture pour une meilleure coordination des actions	forfait/an	8	20	0,2
Formation et recyclage périodique des cadres et techniciens de la recherche	forfait/an	8	5 000	40,0
Construction, réhabilitation et des bâtiments des structures de recherche aux niveaux central et provincial	forfait/an	8	10 000	80,0

Renforcement en équipements techniques et en moyens de déplacement et de fonctionnement des structures de recherche au niveau central et provincial	forfait	1	40 000	40,0
Construction et réhabilitation des laboratoires et leurs dotation en équipements et réactifs appropriés d'analyse (pédologie, technologie alimentaire, nutrition, ressources phylogénétiques)	forfait	1	45 000	45,0
Renforcement des capacités des institutions de recherches pour la mise en place de cultivars adaptés aux changements climatiques ;	forfait/an	8	1500	12,0
Mise en place d'un fonds de financement de la recherche	forfait	1	35 000	35,0
<b>Action 2.2 : Diffusion et vulgarisation des innovations technologiques</b>				<b>21,4</b>
Elaboration d'une stratégie de diffusion et de vulgarisation des résultats de la recherche	forfait	1	250	0,3
Traduction en fiche simplifiés et en des simples les principaux résultats de la recherche	forfait	1	1000	1,0
Organisation des journées portes ouvertes des innovations technologiques	forfait	8	1500	12,0
Formation des responsables des programmes de recherche en stratégie de communication	forfait	1	1000	1,0
Mise en place et renforcement de capacité de réseaux de journalistes spécialisés en recherche développement	forfait	1	200	0,2
Mise en place de cadres de concertation au niveau de tous les territoires composé de chercheurs, des vulgarisateurs et organisations professionnelles agricoles	forfait	1	500	0,5
Publication et diffusion des résultats de recherche à travers tous canaux appropriés (radio, presse écrite, télévision, organisations professionnelles)	forfait	8	800	6,4
<b>Composante 3: Renforcement des capacités des structures d'appui –conseil et de vulgarisation</b>				<b>127,3</b>
<b>Action 3.1 : Renforcement des capacités des structures publiques et des organisations de la société civile de vulgarisation</b>				<b>122,4</b>
Recensement et catégorisation des ONG et les autres acteurs du développement intervenant en milieu rural	forfait	1	100	0,1
Mise en place de répertoire provincial et national des structures publiques et privées d'Appui Conseil.	forfait	1	100	0,1
Elaboration des référentiels techniques et des guides de procédures techniques et de gestion au profit des agents d'Appui Conseil	forfait	1	200	0,2
Formation des animateurs et vulgarisateurs des structures d'Appui Conseil	forfait/an	8	300	2,4
Construction et réhabilitation des bâtiments et infrastructures des structures d'Appui Conseil au niveau national et provincial.	forfait	1	50 000	50,0
Equiper des structures d'appui-conseil en moyens de déplacement et de fonctionnement pour un service performant auprès des producteurs et de leurs associations.	forfait/an	8	8 000	64,0
Mise en place d' un cadre de concertation pour le suivi et la coordination des activités des ONG et autres acteurs du développement par thèmes d'intervention et par aire géographique (installer une base de données à tous les niveaux)	forfait/an	8	500	4,0
Installation d'une base de données de suivi des actions de vulgarisation et d'appui-conseil au niveau provincial	forfait/an	8	200	1,6
<b>Action 3.2 : Renforcement des capacités des faitières des organisations professionnelles agricoles (OPA) et des PME/PMEA</b>				<b>4,9</b>

Etude sur la typologie OPA, des PME et des PME A intervenant dans la sécurité alimentaire	forfait	1	500	0,5
Evaluation des besoins en renforcement des capacités nécessaire pour mise en union ou fédérative	forfait	1	400	0,4
Formation et le perfectionnement des membres des structures de gestion des faitières des organisations de base, en techniques de gestion, en marketing, et communication	forfait/an	8	250	2,0
Appui au fonctionnement de cadres de concertation et de réseaux des acteurs des filières participant à la sécurité alimentaire	forfait/an	8	250	2,0
<b>Sous -Programme 6: Promotion de l'Agri business</b>				<b>904,9</b>
<b>Composante 1 : Création de Zones d'aménagements planifiés (ZAAP)</b>				<b>634,0</b>
<b>Action 1.1 : Création des pôles d'entreprises agricoles villageois (PEAV)</b>				<b>614,4</b>
Identification des jeunes ménages éligibles et des sites aménageables par blocs de 1 000 ha à raison 3 à 5 ha à affecter par demandeur	Forfait/an	8	800	6,4
Formation et installation de jeunes scolarisés et autres agriculteurs et appui à l'accès durable des sites	nb	10 000	5	50,0
Viabilisation des zones d'installation (voies d'accès, eau, électricité, habitat, aménagement, dessouchement)	nb de zones	50	5 000	250,0
Appui -accompagnement (mécanisation, fonds de roulement pour l'acquisition de semences et autres intrants agricoles, transformation in situ, emballage et commercialisation	nb	10000	30	300,0
Appui en organisation coopérative	forfait/an	8	1000	8,0
<b>Action 1.2 : Appui en Installation des professionnels de l'agriculture</b>				<b>19,6</b>
Identification des professionnels et élaboration d'une stratégie d'accompagnement	forfait/an	8	100	0,8
Identification des sites de production et appui à l'amélioration des conditions d'accès aux sites à raison de 10 à 50 hectares	forfait/an	8	1000	8,0
Appui en élaboration de dossiers viables à soumettre aux bailleurs de fonds	forfait/an	8	100	0,8
Elaboration de mécanismes de financement adaptés et facilitation de l'accès au financement aux porteurs de projets	Forfait	1	10 000	10,0
<b>Composante 2 : Réhabilitation des plantations et fermes abandonnées</b>				<b>12,2</b>
<b>Action 2.1 : Recensement et état des lieux des plantations et fermes concernées</b>				<b>0,5</b>
Identification et diagnostic de la situation actuelle	forfait	1	150	0,2
Elaboration d'un plan directeur de rétrocession	forfait	1	300	0,3
<b>Action 2.2 : Attribution aux nouveaux investisseurs</b>				<b>11,7</b>
Mise en place et appui au fonctionnement d'une commission d'attribution	forfait	8	400	3,2
Elaboration des procédures et des mécanismes juridiques d'attribution	forfait	1	500	0,5
Attribution aux investisseurs potentiels en vue de leur mise en valeur après lobbying et mise en place d'un dispositif de suivi	forfait	8	1000	8,0

<b>Composante 3 : Appui à l'émergence d'une institution financière spécialisée</b>				<b>258,7</b>
<b>Action 3.1 : Amélioration du financement rural et de la fiscalité agricole</b>				<b>241,6</b>
Mise en place d'un mécanisme et d'un fonds de financement adéquat et durable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur	forfait/an	8	25 000	200,0
Promotion d'une fiscalité agricole attrayante	forfait	8	200	1,6
Mise en place d'un Système adéquat d'assurance et de couverture des risques	forfait/an	8	5000	40,0
<b>Action 3.2 : Mise en place des mécanismes de gestion du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) prévu par la loi</b>				<b>0,7</b>
Elaboration des procédures de gestion du Fonds National de Développement Agricole (FNDA)	forfait/an	1	300	0,3
Mise en place de mécanismes institutionnels et juridique de gestion du FNDA	forfait/an	1	400	0,4
<b>Action 3.3 : Appui à l'implantation d'une Banque Agricole</b>				<b>16,4</b>
Réalisation d'une étude diagnostique des institutions financières intervenant dans l'appui au secteur agricole, assortie d'une évaluation des besoins de financement du secteur agricole	forfait/an	1	200	0,2
Réalisation d'une étude de faisabilité d'implantation d'une Banque agricole	forfait/an	1	200	0,2
Recherche de partenaires pour participation au capital social de la Banque	forfait/an	8	2000	16,0
<b>Sous-programme 7: Gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</b>				<b>539,5</b>
<b>Composante 1: Amélioration de l'environnement politique et législatif de promotion du secteur agricole</b>				<b>43,9</b>
<b>Action 1.1 : Amélioration du cadre politique</b>				<b>25,5</b>
Révision et adoption de la politique agricole.	forfait	1	200	0,2
Elaboration d'un mécanisme d'assurance et de couverture des risques agricole	forfait	1	700	0,7
Elaboration du Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT)	forfait	1	300	0,3
Elaboration et adoption d'une politique de sécurisation agro-foncière ;	forfait	1	200	0,2
Mise en œuvre d'un cadre de partenariat et de coopération Sud-Sud	forfait	1	100	0,1
Renforcement des mécanismes de concertation entre acteurs étatiques en non étatiques dans le secteur agricole/développement rural, notamment les Conseils Consultatifs National et Provinciaux et les CARG	forfait	8	3 000	24,0
<b>Action 1.2 : Amélioration du cadre réglementaire et juridique</b>				<b>18,4</b>

Inventaire, actualisation et adoption des lois en attente, entre autres la loi semencière		forfait	1	2500	2,5
Mise en place de mécanismes administratifs et juridictionnels qui offrent des voies de recours adéquats, notamment aux groupes vulnérables		forfait	8	500	4,0
Mise en place d'un mécanisme d'information du grand public de tous les droits et recours disponibles auxquels les groupes vulnérables peuvent prétendre		forfait	8	500	4,0
Développement de cadres-type de concertation et instruments juridiques adaptés autour de la gestion du foncier		forfait	1	800	0,8
Facilitation de l'accès à la terre aux groupes vulnérables et et aux jeunes sans emplois		forfait	1	5000	5,0
Mise en place d'un mécanisme d'arbitrage et de conciliation		forfait	1	500	0,5
Mise en place et renforcement des capacités des structures de biosécurité pour la prévention des risques biotechnologiques		forfait	1	800	0,8
Elaboration d'un cadre juridique favorable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur		forfait	1	800	0,8
<b>Composante 2 : Poursuite de la réforme du ministère en charge de l'Agriculture et renforcement des capacités humaine et matérielle</b>					<b>298,3</b>
<b>Action 2.1 Amélioration du cadre organisationnel du Ministère chargé de l'Agriculture</b>					<b>16,7</b>
Réalisation d'audit institutionnel et organisationnel du ministère chargé de l'Agriculture		forfait	1	1000	1,0
Mise en place d'un mécanisme de concrétisation de la décentralisation effective du MADR vers les provinces et clarifier les rôles respectifs des entités décentralisées et déconcentrées, entre autres en matières d'entretien des pistes		forfait	8	1500	12,0
Mise en place de manuels de gestion administrative, financière et comptable, d'exécution et de suivi évaluation du PNIA		forfait	1	400	0,4
Actualisation du plan de restructuration des services du Ministère de l'Agriculture et de développement rural		forfait	1	200	0,2
Informatisation des services techniques du ministère et leur mise en réseau/ Renforcement des mécanismes de concertation entre les acteurs étatiques et non étatiques dans le secteur agricole/rural		forfait	1	3 000	3,0
Lobbying auprès des PTF afin qu'ils harmonisent leurs procédures de gestion, de passation des marchés et de suivi-évaluation des programmes de développement agricoles		forfait	1	100	0,1
<b>Action 2.2 : Amélioration des moyens logistiques des institutions gouvernementales en charge des politiques agricoles aux plans national et provincial</b>					<b>169,0</b>
Construction et réhabilitation des bâtiments abritant les services du MADR au niveau central et dans les provinces;		forfait	8	10 000	80,0
Acquisition de matériels roulants (véhicules de terrain et motos), matériels agricoles (tracteurs et accessoires, égreneuses, batteuses...);		forfait	8	8 000	64,0
Acquisition d'équipements et fournitures informatiques (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, imprimantes, scanners, photocopieurs ...), mobiliers de bureau, etc.		forfait	1	25 000	25,0
<b>Action 2.3 : Renforcement des capacités techniques du Secrétariat Général de l'Agriculture, Pêche et Elevage du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINAGRIDER)</b>					<b>96,4</b>
Renforcement du MADR en ressources humaines par des recrutements/redéploiements d'effectifs ;		forfait/an	8	2000	16,0
Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des ressources humaines des services techniques ;		forfait/an	8	10 000	80,0

Mise en place /Renforcement des capacités de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans le développement agricole ;	forfait/an	8	50	0,4
<b>Action 2.4 : Appui à l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel des organisations professionnelles agricoles</b>				<b>16,2</b>
Mise en place d'un dispositif de renforcement des capacités d'appui des organisations professionnelles ;	forfait	8	1 500	12,0
Réhabilitation des bâtiments des bureaux des chambres Provinciales d'agriculture ;	forfait	1	1 600	1,6
Acquisition d'équipements et fournitures informatiques (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, imprimantes, scanners, photocopieurs ....), mobiliers de bureau, etc. ;	forfait	1	1000	1,0
Renforcement du cadre légal et réglementaire des organisations professionnelles agricoles	forfait	8	200	1,6
<b>Composante 3 : Renforcement des capacités des structures de contrôle, de suivi et de coordination du Ministère de l'Agriculture</b>				<b>91,6</b>
<b>Action 3.1 : Renforcement des capacités des structures chargées de la programmation et suivi au niveau central et provincial</b>				<b>13,6</b>
Formation et recyclage des Cadres supérieurs et Techniciens supérieurs chargés de la programmation, de l'analyse, du suivi et de la coordination des activités au niveau central et provincial	forfait/an	8	800	6,4
Renforcement en équipements techniques et moyens de déplacement et de fonctionnement des services chargés de la programmation, de l'analyse du suivi et de la coordination des activités au niveau central et provincial	forfait/an	8	900	7,2
<b>Action 3.2 : Renforcement des capacités des structures de contrôle et d'inspection des services</b>				<b>18,4</b>
Formation et perfectionnement de Cadres supérieurs et Techniciens supérieurs chargés du contrôle et de l'inspection des denrées alimentaires d'origine végétal, animale et halieutique au niveau central et provincial	forfait/an	8	800	6,4
Formation et recyclage des cadres supérieurs et techniciens supérieurs de contrôle et et conditionnement des produits de rente à l'exportation	forfait/an	8	500	4,0
Renforcement en équipements techniques et moyens de déplacement et de fonctionnement des structures de contrôle et d'inspection des services au niveau national et provincial.	forfait/an	8	1000	8,0
<b>Action 3.3 : Mise en place et appui au fonctionnement d'un système d'analyse stratégique, de revue et gestion des connaissances dans le secteur agricole</b>				<b>17,6</b>
Evaluation du système actuel de gestion des connaissance et proposition d'un mécanisme, assorti d'indicateurs de suivi de mise en œuvre des SAKSS aux plans provinciaux et national	forfait	1	150	0,2
Développement et diffusion d'outils de planification, programmation sectoriels	forfait	1	200	0,2
Mise en place d'un système de suivi évaluation sectoriel	forfait	1	400	0,4
Mise en place et appui au fonctionnement des cadres de concertation intra sectoriels en vue d'améliorer le dialogue opérationnel	forfait/an	8	600	4,8
Mise en place et appui au fonctionnement des cadres de concertation intersectoriels incluant les PTF en vue d'améliorer la performance du programme sectoriel ;	forfait/an	8	1000	8,0
Conduite de revues annuelles conjointes du secteur (Etat, PTF, OPA, secteur privé, société civile)	forfait/an	8	500	4,0

<b>Action 3.4 : Mise en place d'un mécanisme permanent de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques agricoles</b>				<b>42,0</b>
Conduite du recensement national agricole (RNA) dont le dernier date de 1984;	forfait	1	18 000	18,0
Mise en place et appui au fonctionnement d'un système permanent de collecte, de traitement et de suivi des statistiques agricoles et alimentaires ;	forfait/an	8	2000	16,0
Mise en place d'un système d' informatisation et de la documentation agricoles en RDC	forfait/an	8	1000	8,0
<b>Composante 4 : Genre et empowerment des femmes rurales</b>				<b>105,8</b>
<b>Action 4.1 : Renforcement de la participation citoyenne des femmes rurales</b>				<b>65,6</b>
Sensibilisation des femmes rurales sur leurs droits civiques et le concept de genre	forfait/an	8	500	4,0
Formation des femmes rurales en leadership, lobbying et négociation	nb	30 000	2	60,0
Promotion de la participation des femmes rurales aux instances de prise de décision dans les associations de développement, les organisations de la société civile et les groupements de production et de services	forfait/an	8	200	1,6
<b>Action 4.2 : Renforcement des capacités économiques des organisations de femmes rurales</b>				<b>40,2</b>
Elaboration d'un programme d'appui aux activités économiques des femmes rurales	forfait	1	150	0,2
Appui en infrastructures et équipements de renforcement des activités de production, de services et de transformation des femmes rurales	forfait/an	8	3000	24,0
Renforcement de l'accès des femmes aux institutions de micro-finances pour le financement des intrants et de la commercialisation	forfait/an	8	2000	16,0
<b>TOTAL PNIA RD CONGO</b>				<b>5 474,2</b>

## **ANNEXE 9 : MODELE DE CADRE DE MESURE DE RENDEMENT**

### Annexe 9.1 : Cadre de mesure des rendements adapté aux impacts et effets des sous-programmes du PNIA

RESULTATS ESCOMPTEES (programme & sous-programmes)	INDICATEURS	SOURCE DE DONNEES	METHODE DE COLLECTE	FREQUENCE	RESPONSABLE
IMPACT DU PNIA	Indicateurs de d'impact	<i>A renseigner avec les parties prenantes</i>	<i>A renseigner avec les parties prenantes</i>	<i>A renseigner avec les parties prenantes</i>	<i>A renseigner avec les parties prenantes</i>
Les besoins alimentaires de la RDC sont couverts par les productions intérieures au niveau national et provincial et les surplus vendus au sous-secteur agro-industriel	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le bilan alimentaire (vivrier, viande animale, poisson,) national, par province ;</li> <li>2. évolution en volume et valeur des importations alimentaires des produits de consommation de base ;</li> <li>3. les revenus annuels moyens par personne (milieu rural ; par province ; par groupe d'âge et par sexe) ;</li> <li>4. Evolution de l'indice de pauvreté national et par province, par sexe, par groupe d'âge ;</li> </ol>				
<b>EFFETS ESCOMPTEES</b>	<b>Indicateurs d'effets</b>				
Les productions végétales toutes spéculations confondues augmentent de au moins 6% l'an	5. production additionnelle des produits vivriers par an (t) ; par province ; national				
Les productions animales toutes espèces confondues augmentent de au moins 6% l'an	6. production additionnelle des produits animaux par an (t) ; production par provinces ; production nationale				
Les productions halieutiques tous types confondus augmentent de au moins 10% l'an	7. production additionnelle produits halieutiques par an (t) ; par province ; nationale				
<p>La cartographie des zones déficitaires et à risque est régulièrement mise à jour pour des interventions ciblées</p> <p>Les congolais en milieu rural ou urbains accèdent plus facilement à une alimentation saine et équilibrée en quantité et en qualité du point de vue calorifique et protéinique</p> <p>Les résiliences aux catastrophes naturelles ou</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Cartes des risques</li> <li>9. Ration alimentaires ; journalier des enfants, mères, adultes</li> <li>10. Régime alimentaire ; panier de la ménagère</li> <li>11. Données pondérales</li> <li>12. Valeur nutritionnelles des rations</li> <li>13. Stocks et réserves familiales</li> </ol>				

humanitaires sont améliorées	14. Stock national de sécurité				
Des pôles de croissance sont aménagés dans les zones à fortes potentialités agro-sylvo pastorales Les mécanismes de marchés sont opérationnels Les nouveaux acteurs accèdent facilement au financement rural Le capital terre des entreprises agricoles est sécurisé	15. Statistiques du commerce extérieur 16. Bilan commercial importation / exportation de biens alimentaires 17. Superficies en titre de propriété 18. Superficie en maîtrise de l'eau 19. Taux de réduction des importations de riz, produits alimentaires congelés				
Les producteurs et opérateurs économiques du secteur agricole bénéficient d'un accompagnement de qualité Les innovations technologiques adaptées aux milieux sont mises à la disposition de la vulgarisation agricole	20. Taux d'encadrement (appui-conseil) du monde rural ; 21. Taux de pénétration des services du financement rural en milieu rural ; 22. le nombre de paysans appliquant les paquets technologiques d'intensification diffusés par la recherche; 23. le nombre de Systèmes d'Information sur les Marchés fonctionnels ;				
Les conditions d'exercices de la profession agricole sont réglementées en tenant compte de la spécificité des sous-secteurs Le cadre et le dispositif organisationnel, fonctionnel et infrastructurel du Ministère Agri sont propices à une exécution satisfaisante des missions et fonctions régaliennes du gouvernement Les femmes et les jeunes participent de manière responsable au processus de prise de décision de production et bénéficient des retombées	24. le taux de mobilisation des financements extérieurs acquis pour la relance du secteur agricole ; 25. le taux de mobilisation des financements sur le budget national pour la relance du secteur agricole;				

économiques financières et sociale-politique, liés à leur participation					
---	--	--	--	--	--

Le suivi de l'exécution des extraits (output) est défini pour renseigner périodiquement la mise en œuvre des composantes et actions. Il est organisé au niveau des structures responsables de l'implémentation des projets/programmes issus du PNIA.

### Annexe 9.2 : Cadre de mesures des rendements, adapté aux extraits des composantes et actions du PNIA

RESULTATS ESCOMPTEES (Extraits)	INDICATEURS	SOURCE DE DONNEES	METHODE DE COLLECTE	FREQUENCE	RESPONSABLE
IMPACT DU PNIA	Indicateurs de d'impact	<i>A renseigner avec les parties prenantes</i>	<i>A renseigner avec les parties prenantes</i>	<i>A renseigner avec les parties prenantes</i>	<i>A renseigner avec les parties prenantes</i>
R1) Les producteurs connaissent et utilisent les intrants et facteurs de la production d'intensification R2) Les producteur et éleveurs ont accès à un encadrement technique de qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Niveau de technicité (connaissance pratique et aptitude)</li> <li>▪ Revenus investis dans l'agriculture</li> <li>▪ Quantité de semences et d'intrant consommée</li> <li>▪ L'existence d'un dispositif fonctionnel de distribution de facteurs de production</li> </ul>				
R3) Les potentialités hydro agricoles sont mises en valeur R4) Les sols sont restaurés, protégés contre les mauvaises pratiques agricoles R5) L'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds et plaines inondables sélectionnés sont assurés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Superficie additionnelles des terres irriguées par différents types d'aménagement (national et par province) ;</li> <li>▪ Taux cultures irriguées/cultures sèches ;</li> <li>▪ Taux de protection/récupération des terres agricoles ;</li> </ul>				
R6) Les contraintes liées aux faiblesses de la force de travail sont levées grâce à la mécanisation ; R7) La productivité du travail a augmentée ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evolution des superficies par actif agricole ;</li> <li>▪ Evolution des Productivités de l'ha ;</li> <li>▪ Evolution des Couts journalier de la main d'œuvre agricole ;</li> </ul>				
R8) Le taux d'introduction de la culture de café, tabacs, cacao, palmier à huile a progressée de % ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accroissement annuel des superficies et des rendements du café, cacao, palmier à huile, ananas, agrumes</li> </ul>				

R9) Le taux d'introduction de La culture d'ananas, agrumes, avocat, mangue a progressée de % ;					
R10) Les pertes post-récolte sont diminuées, Les surplus agricoles sont transformés, Les capacités de conservation et de transformation des produits végétaux sont appuyées. R11) La capacité d'amélioration de la qualité des produits agro-alimentaires est renforcée ; Un mécanisme efficient de soutien aux producteurs agro-alimentaires est mis en place et est opérationnel ; Le Système d'Informations sur les Marchés et les Prix (SIM) est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de réduction des pertes annuelles liées au stockage ;</li> <li>▪ Volume /valeur des produits agricoles vendue au sous-secteur agro-industriel ;</li> <li>▪ Quantité produits certifiés conforme aux normes de qualités ;</li> <li>▪ Accessibilité à l'information sur les prix des principaux produits ;</li> <li>▪ Part de marché à l'exportation des produits de rente ;</li> <li>▪ Articles de transformation agro-industrielle made in RDC disponibles sur le marché national / sous-régional</li> </ul>				
R12) Le désenclavement participatif des zones de production à forte potentialité est appuyé ; L'organisation et le fonctionnement des circuits de commercialisation sont appuyés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accroissement des volumes/valeurs de produits commercialisés par zone de production ;</li> <li>▪ taux d'utilisation des pistes rurales ;</li> <li>▪ qualité des routes construites ou réhabilitées</li> </ul>				
R13) Les systèmes d'élevage familiaux et communautaires sont plus performants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de croit du cheptel bovin, caprin, ovin;</li> <li>▪ Proportion des revenus des ventes des produits animaux dans les revenus agricoles des ménages;</li> </ul>				
R14) L'émergence de systèmes intensifs d'élevage (embouche, porcs, pondeuses) est appuyée	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nbre d'emboucheurs par espèce animale et par province;</li> <li>▪ effectifs d'animaux embouchés par espèce et par province;</li> <li>▪ Nombre de fermes créées ou réhabilités fonctionnelles par province ;</li> <li>▪ Proportion de femmes/jeunes pratiquant le petit élevage par province ;</li> </ul>				
R15) Des nouvelles filières porteuses (petit élevage)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evolution du Nbre d'opérateurs dans les nouvelles spéculations (aulacarde, chenilles, etc)</li> </ul>				

sont adoptées par les fermes familiales					
R16) Les capacités de conservation et de transformation des produits d'origine animale sont appuyées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quantité de produits transformés (artisanale, industriel, semi-industriel);</li> <li>▪ Proportion de femmes opératrices dans la transformation/commercialisation des produits animaux.</li> </ul>				
R17) La productivité des activités de pêche et de pisciculture est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quantité additionnelle de poissons pêchés par an et par province;</li> <li>▪ rendement moyen des infrastructures de pêche ;</li> </ul>				
R18) Les capacités de conservation et de transformation des produits d'origine halieutique sont appuyées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quantité de produits halieutiques transformés (artisanale, industriel, semi-industriel);</li> <li>▪ Proportion de femmes opératrices dans la transformation/commercialisation des produits halieutiques.</li> </ul>				
R19) Le système national d'alerte précoce est opérationnel ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ informations sur la cartographie des risques</li> </ul>				
R20) Opérations grand publics d'IEC sur la nutrition sont menées dans les média	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de Messages et spots de sensibilisation diffusés dans les radio, télé, journaux</li> <li>▪ Existence de Curricula dans les programmes d'enseignement préscolaire et scolaire</li> <li>▪ Nombre de personnes touchées par les différents programmes par groupe genre</li> </ul>				
R21) Les systèmes d'enseignement et d'éducation introduisent et développement des modules de formation sur la nutrition					
R22) Les projets et programmes en faveurs du groupe des femmes associent l'IEC sur la nutrition					
R23) La coordination et l'adéquation de l'aide alimentaire d'urgence sont assurées ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation et fonctionnement des Cadres de concertation entre les acteurs niveau national et provincial;</li> <li>▪ Organisation et fonctionnement des structures et infrastructures de gestion des aides ;</li> <li>▪ Existence de réseau national et provincial de stock de sécurité et d'urgence humanitaire</li> </ul>				
R24) Les systèmes nationaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité sont renforcés					
R25) Les innovations technologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nbre de résultats de la recherche agricoles en</li> </ul>				

d'intensification de la production et transformation agro-pastorales sont développées par la recherche agricole	matière de solution technologique;				
R26) Les performances des structures de la recherche agricole et de la vulgarisation sont améliorées Les performances des structures de contrôle et d'inspection sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Composition du dispositif d'appui conseil (conception/ encadrement/soutien) ;</li> <li>▪ Nbre de points de contrôle ;</li> <li>▪</li> </ul>				
R27) Les Producteurs, les Organisations Agricoles (OPA), les Petites et Moyennes Entreprises Agricoles (PMEA) sont organisés en associations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Statistiques sur l'organisation du monde rural (structuration par province);</li> <li>▪ Nombre de prestataires de services d'appui conseil national et par province</li> <li>▪ Nombre de programmes ou activités de formation</li> </ul>				
R28) Les zones à forte potentialité agro-pastorale sont identifiées évaluer R29) Des infrastructures modernes de gestion des ressources sont réalisées dans les zones répertoriées R30) Les jeunes porteurs de projets sont identifiés et accompagnés dans la réalisation de leurs projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins xxx ha aménagés</li> <li>▪ Au moins xxx jeunes entreprises agricoles installées</li> </ul>				
R31) Les plantations abandonnées sont inventoriées et diagnostiquées R32) Des plans d'actions de réhabilitation des fermes abandonnées sont élaborés et financés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins xxxx plantations</li> <li>▪ Huit plans d'action provinciaux</li> <li>▪</li> </ul>				
R33) Les politiques et plans d'action de financement du monde rural et de la fiscalité agricole sont mise à jour R34) Le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) est fonctionnel R35) Une banque agricole est créés et	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Texte règlementaires attrayant</li> <li>▪ Environnement juridique et fiscale propices au secteur privé</li> <li>▪ Volume de crédit accordé à travers le fonds</li> <li>▪ Nombre de bénéficiaires des fonds du FHDA</li> <li>▪ Document de création d'une banque agricole en</li> </ul>				

fonctionnelles	RDC				
<p>R36) L'état fournit le cadre politique, législatif et réglementaire pour faciliter l'exercice des activités de production agricole ; L'accès des producteurs aux services financiers est amélioré</p> <p>R37) L'accès au foncier rural est facilité et sécurisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Textes de lois, de politiques et de règlement relatifs au secteur agricole ;</li> <li>▪ Dispositions politiques, législatives et réglementaires relatives au financement rural ;</li> <li>▪ Dispositions politiques, législatives et réglementaires relatives au financement rural ;</li> </ul>				
<p>R38) L'organisation et le fonctionnement des Ministère en charge de l'agriculture et du monde rural sont performants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de déconcentration des services le Ministère en charge de l'agriculture ;</li> <li>▪ Mise en œuvre des réformes portant sur les réformes institutionnelles des ministères en charge de l'agriculture et du monde rural</li> </ul>				
<p>R39) Le dispositif national de contrôle, de normalisation et de certification de la qualité est renforcé ; Les capacités des structures d'analyse, de suivi/évaluation et de coordination du Ministère de l'Agriculture sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Efficacité des fonctions coordinations, contrôle normatif, gestion financière et suivi évaluation</li> </ul>				
<p>R40) Les informations de suivi évaluation des performances du projet sont désagrégées selon le genre (femmes et jeunes)</p> <p>R41) Des actions spécifiques sont conçues en direction des femmes organisées en lien avec le développement des AGR et de la participation au fonctionnement démocratique des instances</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Données du suivi du projet</li> <li>▪ Nombre de bénéficiaires par genres</li> <li>▪ Evolution du revenu et du pouvoir d'achat des femmes en milieu rural et urbain</li> </ul>				